LES AGGLOMÉRATIONS ANTIQUES DES ENVIRONS DE PAUL-ROBERT (Dépt d'Alger)

Quoique la région montagneuse du Dahra ait été, dans l'ensemble, peu romanisée, les vestiges romains sont particulièrement abondants à l'Ouest et au Sud de Paul-Robert, village de colonisation fondé en 1911 à la limite des départements d'Oran et d'Alger.

De nombreuses trouvailles isolées (monnaies, tessons, etc.) ont été faites dans des ruines de villas et les vestiges de 3 agglomérations couvrant chacune plusieurs hectares se voient à Kalaa, Sidi Bou Chaïb et Sidi Abd el Kader.

En 1946, j'ai fait, à l'occasion d'un court séjour, une prospection sommaire de ces 3 sites antiques. En 1948, le site de Kalaa a été étudié d'une façon plus détaillée par M. G. Camps, étudiant à la Faculté des Lettres d'Alger et par moi-même, et, grâce à une subvention qu'a bien voulu nous accorder le Gouvernement Général de l'Algérie, des sondages ont pu être exécutés pendant une dizaine de jours sur 3 points de ce très important ensemble de ruines qu'est Kalaa.

Je tiens à remercier très vivement ici M. G. Camps pour l'aide très précieuse qu'il m'a apportée, les relevés dont il s'est chargé (notamment en ce qui concerne la voie romaine), l'étude du mobilier, les nombreuses et judicieuses observations que je lui dois et qui m'ont permis de vérifier ou de rectifier bien des points de détail qu'une visite trop hâtive des lieux en 1946 m'avait obligé à n'étudier que trop superficiellement.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

I. — KALAA (1)

C'est, à 7 ou 8 kms à l'ouest de Paul-Robert, une longue crête rocheuse « longue d'environ 1 km., large de 2 à 300 mètres » (2), largement étalée à l'est où l'accès est facile ; la pente est beaucoup plus raide à l'ouest ; quant aux versants nord et sud, ils forment un à pic absolument vertical en bien des endroits (plan ci-dessous). Cette crête est formée d'un calcaire blanc, compact, qui se prête parfaitement à la taille mais est facilement corrodé par les agents atmosphériques. Il affleure à l'ouest et surtout sur toute la pente est qui forme

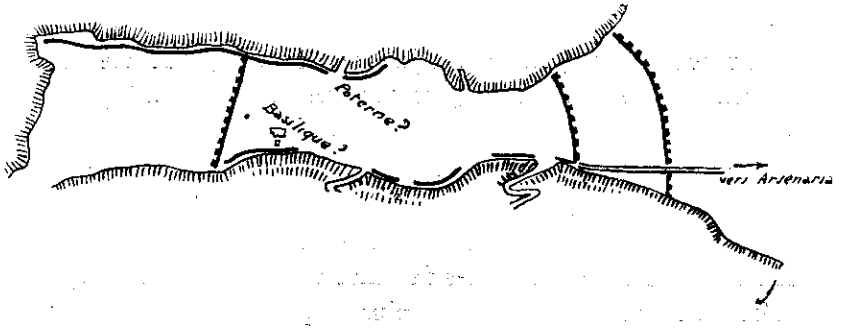

un véritable glacis rocheux presque totalement dépourvu de terre.

Kalaa est le vestige septentrional d'un dôme de calcaire rongé au nord par la vallée de l'oued Oukallal et éventré au sud par la vallée de l'oued Gri au sud de laquelle se

(1) Kalaa a fait l'objet de diverses études :

Colonel Mercier, *Note sur les ruines et les voies antiques de l'Algérie*. B.A.C. 1888, pp. 98-99).

Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, 1901, t. I, pp. 60, 96 et 97, 260 et 261 ; t. II, pp. 40, 41, 47, 52.

Gauchet, *Les ruines romaines de Kalaa* (Bulletin de la Société de Géographie et d'archéologie de la province d'Oran, 1903, pp. 132 à 134).

Pallary, *Sur l'occupation romaine dans le Dahra oranais*, Congrès de l'A.F.A.S., Carthage 1896, t. II, pp. 753 à 755. (Je n'ai pu consulter cette étude).

Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, 1911, feuille n° 12, site n° 102.

(2) Gsell, *Atlas archéologique*, feuille 12, n° 102. C'est par exagération que M. Gauchet (*loc. cit.*) lui donne « environ 2 km. de longueur sur une « moyenne de 700 à 800 m. de largeur ». Sa superficie est exactement de 23 hectares (section K du plan du douar Ouled Abdallah, lot n° 50).

retrouve une crête semblable, mais au relief beaucoup moins accentué, couronnée par les ruines de Sidi Abd el Kader. Ces deux agglomérations antiques ont donc une situation absolument symétrique, mais les ruines de Kalaa sont beaucoup plus considérables.

La crête de Kalaa peut se diviser en trois parties :

1. Le centre, délimité à l'ouest par une muraille, à l'est par 2 murailles parallèles ;

2. La partie occidentale qui s'incline en pente très douce et se termine à l'ouest par un abrupt ;

3. La partie orientale, vaste plate-forme qui s'incline en éventail vers la route de Paul-Robert à Renault.

L'ensemble de la crête est couvert de vestiges antiques, mais chacune de ces 3 parties forme un ensemble assez homogène.

I. — Les murailles

1. *Première muraille orientale.* — Quand on accède à Kalaa par la plate-forme orientale, on rencontre vers le sommet une route de 2 m. de large, entaillée dans le roc, sans ornières ; on la suit sur une centaine de mètres et l'on arrive à une brèche ouverte dans la muraille qui barre le plateau un peu au-dessous du sommet de celui-ci. Longue d'environ 340 m., elle forme une ligne brisée à angle très obtus à saillie externe. Il semble qu'elle ait été renforcée du côté extérieur par des tours carrées ; on en distingue plus ou moins vaguement 3 entre l'abrupt sud et la brèche dont nous parlions plus haut. Au nord de cette brèche, les tours semblent plus petites, formant des carrés de 2 m. de côté, plus nombreuses aussi et sont distantes de 8 à 10 m. environ.

Cette muraille est la moins bien conservée de tout le système défensif de Kalaa. Large de 3 m. 50, elle repose sur une assise d'assez gros moellons paraissant bruts, visibles seulement sur une certaine longueur de la paroi externe. Au-dessus de cette assise, tout le reste de la muraille est en pierres

brutes, tout à fait irrégulières. Travail en pierres sèches, semble-t-il (3).

Toute la partie supérieure de la muraille s'est écroulée sur toute sa longueur, étalant des deux côtés toute une large zone d'éboulis qui cache la base du mur, et rend malaisées et peu sûres les observations et les mesures. La même observation sera faite d'ailleurs pour les deux autres murailles, mais elles sont moins détruites ; celle-ci donne davantage l'impression qu'on a à faire à un travail archaïque et grossier. Il n'est pas impossible d'ailleurs que cette muraille soit plus ancienne que les deux autres. C'est d'ailleurs l'opinion de M. Gauchet (4) et de Gsell.

2. *Deuxième muraille orientale.* — La muraille décrite ci-dessus ne présentant qu'une assez médiocre valeur défensive, a été doublée 160 mètres plus à l'ouest par un deuxième rempart, long de 220 mètres seulement (la crête se rétrécissant nettement à cet endroit), sensiblement parallèle au premier. Il a été décrit comme suit par Gsell : « Le deuxième rempart.... « n'a que 2 mètres de large ; il est constitué par 2 pare- « ments en pierres de taille assez grossières, encadrant des « amas de moellons : il semble appartenir à une époque plus « récente » (5). Cette muraille, large de 2 m. seulement, repose sur assises de gros blocs bien appareillés et formant un alignement très net sur les faces interne et externe, au moins près des portes de la muraille, aux deux extrémités,

(3) Gsell, *Les Monuments antiques de l'Algérie*, t. I, p. 91, oppose aux villes du littoral dont « les enceintes sont presque partout en moellons très « fortement cimentés avec 2 parements en pierres de petit appareil » les villes du Tell Oranais dans les murailles desquelles « on n'a souvent employé « que des moellons bruts, liés très simplement avec de la boue ou un détes- « table mortier ». A propos de la première muraille orientale de Kalaa, il écrit (*ibid.*, p. 96) : « Le premier [rempart] épais de 3 m. 50 est bâti en « moellons liés par un mortier très peu consistant ». Il continue : « Il pré- « sente de distance en distance des tours rectangulaires de 4 m. 50 de front « et de 2 m. 50 de saillie ». C'est peut-être la dimension des tours de la partie sud de la muraille, mais celles de la partie nord nous ont paru être des carrés de 2 m. de côté.

(4) Gauchet, *loc. cit.* : « Le rempart est, le plus ancien parce qu'il ne « renferme que des moellons.....Le 2e rempart est moins ancien que le pre- « mier parce qu'il est bordé de pierres taillées et renferme au centre des « moellons ».

(5) Gsell, *Les monuments antiques*.....t. I, p. 96.

au bord de l'abrupt. Le seuil de la porte nord est large de 1 m. 40, encadré par 2 gros blocs quadrangulaires. A une dizaine de mètres de la porte, le mur est flanqué à l'extérieur d'un bastion très net de 3 m. 70 de long sur 2 m.50 de large (6).

D'autres bastions suivent, moins nets d'ailleurs, carrés ou rectangulaires, distants d'environ 8 mètres.

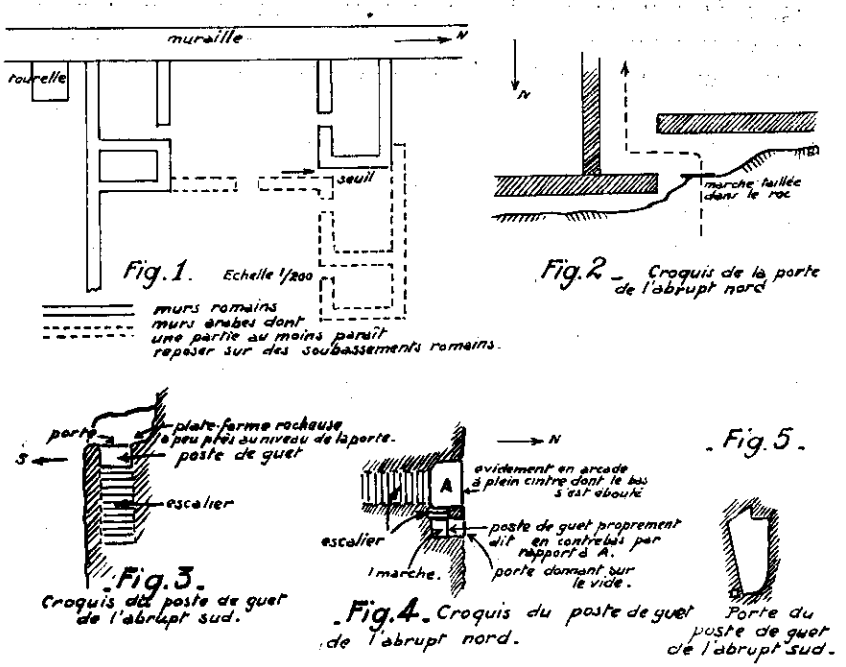

Au tiers environ à partir de l'abrupt nord, la muraille est flanquée extérieurement d'un ouvrage défensif presque attenant à un des bastions ou tourelles décrites ci-dessus. Cet ouvrage est assez difficile à relever, des habitations arabes ayant établi leurs murs près des murs romains et souvent sur les assises de ceux-ci. (Voir fig. 1).

3. *Muraille occidentale.* — Elle est longue de 240 mètres, large de 2 m. 40, rectiligne, d'une construction semblable à

(6) La porte sud, moins nette, est marquée elle aussi par 2 grosses pierres de taille encadrant un seuil de 1 m. 55.

la précédente, étant elle aussi sur assises de gros blocs bien appareillés notamment au bord de l'abrupt sud et près de la porte qui est à peu près au tiers de la muraille à partir du sud. La porte est en retrait sur la façade extérieure du rempart. La muraille occidentale comme les deux autres est flanquée de tours distantes de 8 m. environ ; 6 sont nettement visibles, 2 au sud et 4 au nord de la porte ; la dernière est un carré de 2 m. 80 de côté, puis elles s'espacent vers le nord, distantes alors de 20 m. environ ; on en compte 4 ; après la quatrième, la muraille est en retrait de 1 m. 20 vers l'est et continue vers le nord toujours dans la même direction, parallèle donc au long tronçon précédent ; on trouve encore 2 tours distantes de 20 m. avant d'atteindre l'abrupt nord. L'extrémité de la muraille est marquée par une grosse tour en retrait sur le mur nord qui s'amorce là pour se prolonger vers l'est sur une courte distance.

4. *La muraille Nord.* — Si sur la face sud du plateau, presque partout à pic, on ne voit que par endroits des fragments de murs, juste à l'aplomb de l'abrupt, par contre au nord, à l'extrémité de la muraille occidentale « se détache vers « l'ouest, un mur dont il ne reste que les fondations » (7).

L'alignement extérieur de ces fondations est bien visible, sur une certaine longueur tout au moins. Ce mur, large de 2 m. au maximum, se prolonge sur près de 400 m., en formant des redans qui répondent à une intention stratégique, car ils ne sont pas conditionnés par la forme du terrain, puis il tourne vers le sud pour longer une partie de l'extrémité ouest de l'abrupt.

Sur le flanc nord du plateau, à l'est du rempart occidental, la pente est forte, mais le plateau est cependant accessible sur une certaine distance. La muraille est discontinue. Non loin du rempart occidental se voit un magnifique pan de mur de 7 m. 80 de long, de construction très soignée, formé de deux assises de pierres de taille de très gros appareil, très bien appareillées, mais sans aucune trace de mortier. Ce sont de gros blocs quadrangulaires en bossage très saillant. Des pans

(7) Colonel Mercier, *loc. cit.*

de murs de construction moins soignée, mais très visibles cependant apparaissent sur près de 400 mètres de long chaque fois que la pente en s'adoucissant permet d'accéder au plateau ; ils cessent naturellement à l'endroit où l'abrupt nord devient vertical, c'est-à-dire 200 mètres environ avant la muraille de l'Est.

5. *Les voies d'accès.* — « Sur ces 2 côtés [face nord et face « sud] les habitants avaient ménagé le long des flancs de la « crête qui porte la ville, des sentiers donnant accès à deux « entrées secondaires » (8). Sur l'abrupt sud, peu après le rempart de l'Est, une brèche s'ouvre dans la falaise. Par cette brèche passe un tronçon de voie, très net, de 3 m. de large qui descend le long de la falaise et qu'on peut suivre sur quelques mètres. C'est le chemin reproduit à la planche XIII de Gsell. Deux mètres environ avant d'atteindre le sommet, une poterne s'aperçoit ; on y accède par une seule marche, mais élevée ; le seuil de cette poterne est marqué par un rebord rocheux d'une dizaine de centimètres de haut, probablement pour qu'on y appuie un volet de bois obturant la porte. Il ne reste rien des montants de celle-ci.

Sur le même abrupt, non loin du rempart de l'ouest, profitant d'un endroit où le plateau s'incline vers le sud et s'ouvre par une sorte de brèche, on avait ménagé une deuxième voie d'accès ; on distingue sur quelques mètres au flanc de la falaise les traces d'une voie avec ornières aboutissant à un seuil très net de 2 m. 20 de large.

Sur la face nord du plateau, on distingue, mais moins nettement, 2 portes et une poterne ; la poterne et au moins une porte, sont précédées de marches taillées dans le roc et donnaient donc accès non à une route carrossable mais à un simple sentier dont on ne voit plus aucune trace. La porte située le plus près du rempart occidental s'ouvre en chicane vers l'ouest (voir fig. 2). Une autre porte, à peine reconnaissable, s'ouvre plus à l'Est, non loin de l'endroit où le mur nord s'arrête.

(8) Gsell, *Monuments antiques*, t. 1, p. 97 et planche XIII.

6. *Les postes de guet* (?). — Ils ont été signalés par Gauchet et par Gsell qui les décrit ainsi : « On remarque au nord « comme au sud un poste-vigie, entièrement taillé dans le « roc, d'où l'on pouvait surveiller les environs ; un couloir, « offrant une série de marches conduit à un petit réduit où « se tenait le guetteur ; une fenêtre a vue sur la campagne » (9). Le colonel Mercier les avait décrits à peu près de la même façon : « Sur chaque paroi rocheuse, au nord et au sud, sont « taillés des escaliers aboutissant à de larges meurtrières don- « nant vue sur les environs et servant de postes d'observation « et de défense » (10).

Ils surveillent l'un, l'abrupt nord, sur la vallée de l'oued Oukallal, l'autre, l'abrupt sud vers l'aval de l'oued Gri. Le principe est le suivant : un escalier taillé dans le roc aboutit à une sorte de guérite creusée elle aussi en plein roc, à plusieurs mètres au-dessous de la surface du plateau, et qui n'est séparée du vide que par une mince paroi rocheuse à travers laquelle est évidée une porte ; mais alors que le poste de guet nord est desservi par un escalier vertical par rapport à la ligne de la falaise, le poste de guet sud a utilisé un retour d'angle de la falaise et est desservi par un escalier parallèle à la ligne de celle-ci. (Voir fig. 3). L'escalier du poste de guet nord (11 marches très usées) est surmonté d'une voûte ménagée dans le rocher. L'escalier du poste de guet sud (13 marches longues de 0 m. 80 à 1 m.) paraît avoir été à ciel ouvert.

La porte du poste de guet sud, ouverte sur une petite plate-forme taillée dans le rocher, dessine un rectangle irrégulier de 1 m. 15 sur 0 m. 65 ; un cadre intérieur permettait d'appliquer contre l'ouverture un volet qu'assujétissait une barre entrant dans deux évidements cubiques de 10 à 12 cm. de côté creusés dans les parois de droite et de gauche. Une rainure oblique à gauche permet de faire glisser la barre pour l'assujétir dans les deux évidements. Un trou dans la paroi de rocher à gauche de la porte, au niveau du seuil, servait vraisemblablement à l'écoulement de l'eau (voir fig. 5).

(9) Gsell, *Monuments antiques*...t. I, p. 97.
(10) Colonel Mercier, *loc. cit.*, p. 99.

Le poste de guet nord est de plan un peu plus compliqué. L'escalier aboutit à un évidement en forme d'arcade en plein cintre, séparé du vide par une si mince paroi de roc que la partie inférieure s'en est éboulée ouvrant sur le vide une ouverture irrégulière. Dans l'évidement formant arcade en plein cintre, une avancée de rocher a été laissée à une hauteur qu'atteint la main d'un homme debout, le bras levé, constituant une sorte de socle pour mettre une lampe (?) De cet évidement l'escalier tourne à droite en angle droit, et descend 2 marches ; puis à gauche en angle droit, et descend une marche, pour arriver au poste de guet proprement dit, en contre-bas de près d'un mètre, dont la porte forme un rectangle régulier de 1 m.30 sur 0 m. 65, avec cadre permettant d'appliquer contre la porte un volet. Aucune cavité à droite ni à gauche pour assujétir une barre de fermeture. Aucune plate-forme extérieure. (Voir fig. 4).

Mais l'interprétation de ces postes de guet (?) reste problématique. S'il s'agit bien de ce que Mercier appelle des « Postes d'observation et de défense » et Gsell des « Poste-vigie », on s'étonne de les trouver à quelques mètres au-dessous de la surface du plateau ; les guetteurs auraient joui ainsi d'une vue moins étendue que l'ensemble de la population qu'ils devaient prévenir de l'arrivée des ennemis. D'autre part, si le poste du nord a vue sur toute la vallée de l'oued Oukallal, mais nullement vers l'Est, étant donnée la façon dont le plateau s'incurve, celui du sud, creusé dans un retrait de la falaise, n'a vue que vers l'ouest. Tout l'Est, par où l'accès est le plus aisé, échappe absolument à toute observation.

Il ne peut d'autre part en aucune façon être question de poternes, la fenêtre du poste nord donne sur un à pic absolument vertical ; celle du poste sud sur une plate-forme large d'un mètre ou 2 qui domine elle aussi un à pic aussi vertical que celui de la face nord du plateau.

II. — Partie centrale

La ville antique s'étend entre le deuxième rempart oriental, et le rempart occidental sur une longueur de 600 m. et une largeur maxima de 280 mètres. Sur cette superficie, mais sur-

tout au centre, le sol est parsemé de gros blocs quadrangulaires et de pierres provenant de l'écroulement des murs. Quelques-uns de ces blocs dessinent des seuils (un, notamment dans la partie nord, très visible, de 1 m. 60 de large avec un trou de gond) ; d'autres des façades. « Çà et là des monceaux de « pierres attestent par leur disposition l'existence de monu- « ments immenses (11) » ou tout au moins de bâtiments d'assez vastes dimensions. Très rares par contre sont les fûts de colonnes ou les chapiteaux.

Forteresse avant tout, où les constructions répondent à des besoins défensifs (murailles, postes de guet) et aux nécessités de ravitaillement (bassins et citernes) d'une population nombreuse, si l'on en juge par l'importance des nécropoles et le nombre des stèles, l'oppidum innommé de Kalaa ne devait pas figurer parmi les villes d'art. L'aspect des ruines donne une impression de force plus que de beauté, mais de force un peu rude, grossière aussi. Il est très remarquable que la ville entière soit en pierre sèche, à l'exception de la partie supérieure d'un bassin et, contre l'abrupt sud, près du deuxième rempart oriental, de quelques pans de murs dont l'aspect tranche nettement sur celui de toutes les autres ruines de Kalaa. Ces murs sont les seuls de toute la ville à être en petit appareil régulier avec chaînes de briques et mortier. Le mortier est absolument absent partout ailleurs (sauf comme revêtement des citernes) et les briques très rares.

Le long des abrupts existent de larges espaces dépourvus de ruines et cultivés aujourd'hui (peut-être était-ce aussi des jardins autrefois ?) ; les pierres de construction dont les tas d'éboulis sont si abondants au centre, y manquent absolument ; par contre les tessons de poterie y sont extrêmement nombreux (poterie commune à pâte blanche ou rouge), ainsi que les scories.

(11) Gauchet, *loc. cit.* Cet auteur ajoute : « Il est facile de retrouver les « artères principales de la ville ; elles étaient droites avec environ 6 m. de « large, quelquefois complètement taillées dans le roc. Il y a de grandes et « de petites artères ; les plus importantes se dirigent vers la plaine de Gri ». Il y a bien, au centre des ruines, des traces de rues, notamment un assez important tronçon est-ouest, mais il ne nous a pas semblé que les choses se présentent aussi nettement que le dit Gauchet.

Absolument vide de toute ruine est aussi l'espace compris entre les deux remparts orientaux ; on y trouve en bordure de l'abrupt sud, de nombreux tessons de poterie dite samienne, et, en bordure également de l'abrupt sud, une tombe rectangulaire creusée dans le roc, de 2 m. sur 0 m. 70, orientée Ouest-Est. A 0 m. 70 à l'Est de cette tombe, le roc a été taillé intentionnellement semble-t-il, pour former une sorte de stèle en forme de tronc de pyramide de 0 m. 60 de côté et de 0 m. 20 de hauteur.

Revenons au centre de la ville. Les seuls vestiges assez nets pour être relevés sont — outre un bâtiment à colonnes que nous étudierons un peu plus loin — une trentaine au moins de bassins et de citernes creusés dans le roc, dont le nombre et l'importance ont frappé tous les observateurs (« vastes citernes creusées dans le roc » dit le colonel Mercier ; « nombreuses citernes » dit Gsell dans l'Atlas Archéologique) (12) et qui donnent un aspect particulier à ce site où elles sont peut-être plus abondantes que partout ailleurs.

Un des bassins les mieux conservés est juste au bord de l'abrupt sud ; c'est un rectangle entièrement creusé dans le roc, terminé par un hémicycle : largeur 1 m. 35 ; longueur totale 4 m. 55. Tout autour des trois côtés du rectangle court une feuillure de 0 m. 20 de large, creusée dans le roc. Ces feuillures se retrouvent fréquemment en bordure des bassins et doivent certainement avoir été aménagées pour recevoir des dalles ou des planches recouvrant ceux-ci. A l'angle nord-ouest est une rainure de 0 m. 05 de large, creusée dans le roc et qui aboutit légèrement en dehors de la feuillure (voir fig. 6). Ce bassin doit être assez profond. Il est rempli de terre jusqu'à 0 m. 60 ou 0 m. 80 du bord et cette terre a été sondée à plus d'un mètre de profondeur sans rencontrer le fond. Ce bassin est-il en relation avec une huilerie ? Tout près en effet est un de ces gros blocs parallélépipédiques dont les deux faces latérales sont creusées d'une très large cavité en queue d'aronde et qui servaient à soutenir les montants d'une presse à huile ; ces blocs ne sont pas rares à Kalaa.

(12) Cf. aussi Gsell, *Monuments antiques*, t. I, p. 260-261.

Un autre bassin, creusé dans le roc, assez semblable au précédent, mais rectangulaire, mesure 4 m. 60 sur 1 m. 70 ; il est encadré, mais sur les côtés longs seulement, d'une feuillure d'une trentaine de centimètres de large. Dans les angles, rainures obliques comme à un des angles du bassin

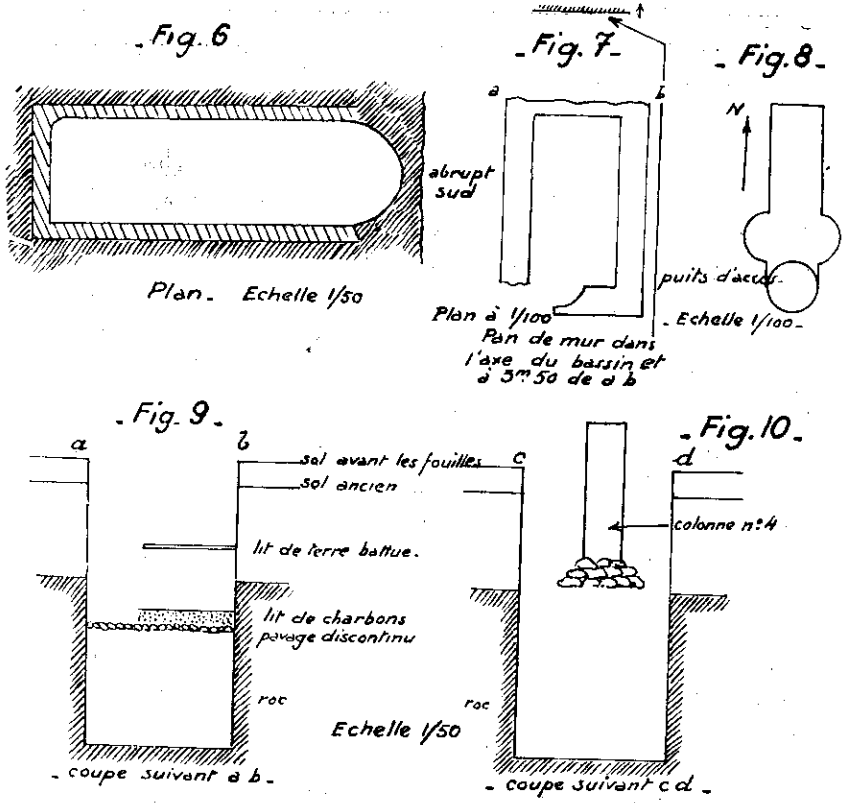

précédent (amenées d'eau ?). L'une d'elles, en pente vers le bassin, a 0 m. 12 de large sur 0 m. 20 de profondeur. Elles atteignent le bord extérieur de la feuillure mais ne le dépassent pas.

Un autre encore, à peu près des mêmes dimensions, (4 m. 30 sur 2 m. 20) a la partie inférieure creusée dans le roc et la partie supérieure construite en murs de petit appareil de 0 m. 60 de large (voir fig. 7).

Beaucoup plus nombreuses que les bassins, sont les citernes, ou entièrement creusées dans le roc, ou creusées dans le roc et recouvertes d'une voûte maçonnée. Beaucoup sont effondrées, obstruées, et ne sont plus discernables que par les excavations qui parsèment le plateau. Les unes sont de simples rectangles (une notamment de 6 m. 55 sur 2 m. 20, entièrement creusée dans le roc, à voûte en berceau très aplati, non loin d'une autre plus petite à voûte recouverte de dalles épaisses de 0 m. 35) ; une autre, assez vaste, est formée de 2 rectangles parallèles reliés par une sorte d'atrium carré à ciel ouvert. Une autre à 7 ou 8 mètres au nord du poste de guet sud, remplie d'eau n'a pas pu être visitée ; j'en donne le plan (figure 8) sous toutes réserves, d'après les indications de M. Kétroussi, ancien propriétaire du terrain et gardien des ruines, qui y est descendu fréquemment aux époques de sécheresse. Certaines, comme la précédente, communiquent avec un puits d'accès qui s'ouvre au ras du sol ; c'est le cas pour une de 4 mètres sur 3, à berceau semi-cylindrique, qui prend accès par un puits circulaire de 1 m. 20 de diamètre, le tout creusé dans le roc. Sur le sol, au-dessus de la citerne, traces de constructions de 8 mètres sur 8 environ.

Le roc dans lequel sont creusées ces citernes, est tantôt laissé tel quel tantôt recouvert d'un enduit en mortier très lisse. Leur hauteur ne peut être calculée car elles sont toutes encombrées de terre et d'éboulis.

III. — L'édifice a colonnes (Basilique ?)

Dans la partie occidentale de la ville, à une quarantaine de mètres du versant sud, et à 80 m. environ du rempart occidental est un édifice à colonnes « chapelle chrétienne » (?) dit Gsell dans l'Atlas Archéologique, « temple » dit Gauchet, que nous avons fouillé, M. Camps et moi, en mars 1948 (voir plan p. 222).

Avant les fouilles, on apercevait la partie méridionale du mur oriental, une très minime partie du mur occidental, les colonnes n°s 1, 3, 4, 5, 9, 10, 12, et deux chapiteaux renversés.

Aspect général du bâtiment. — Les fouilles terminées, le bâtiment se présente sous forme d'un rectangle à peu près régulier de 14 m. de long sur un peu moins de 10 (dimensions intérieures) auquel on accède à l'ouest par deux seuils de 1 m. 55 (au sud) et 2 m. 40 (au nord), celui-ci légèrement

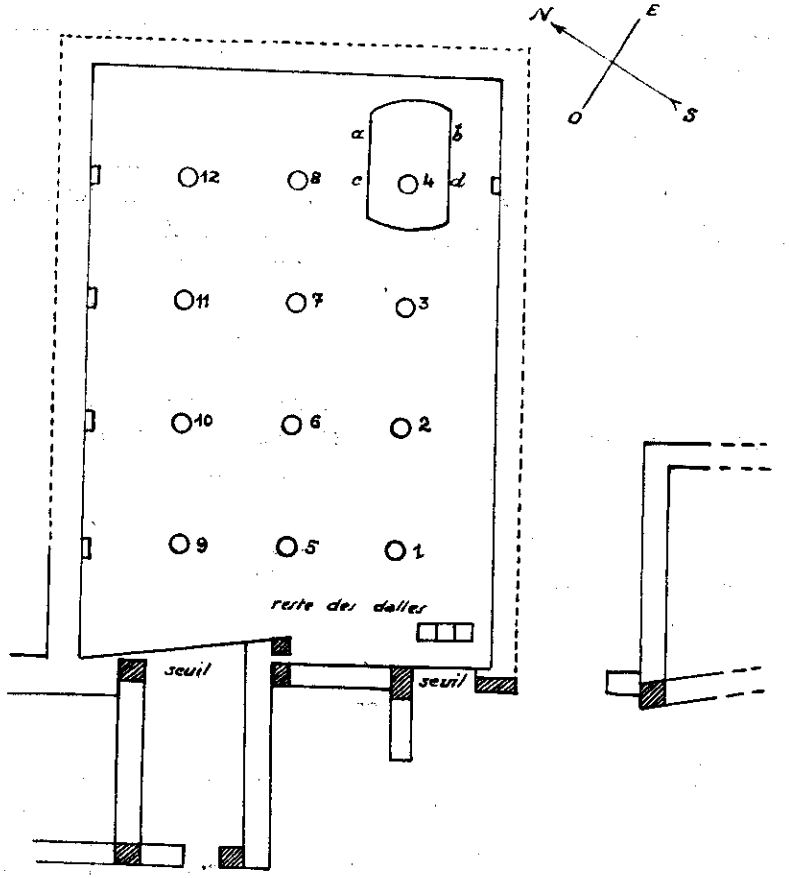

oblique par rapport au précédent. Ce seuil de 2 m. 40 ne s'ouvre pas directement sur l'extérieur, mais sur une pièce de 3 m. 80 de long, attenant au nord à d'autres bâtiments et dans laquelle on pénètre du dehors par une entrée de 0 m. 90. Le seuil méridional de 1 m. 55 est précédé, d'un côté,

d'un mur long de 1 m. 60 ; aucun mur ne correspond à celui-ci de l'autre côté de l'entrée ; le passage se faisait peut-être par un couloir en angle droit ouvrant sur le sud.

Le bâtiment est séparé en 4 nefs par 3 rangées de 4 colonnes. L'orientation est est-nord-est.

Les murs. — Le mur oriental n'a pas été dégagé ; les murs nord et sud l'ont été respectivement sur 4 m. 10 (largeur moyenne : 0 m. 70) et 1 m. 30 (largeur moyenne : 0 m. 60). Les pierres de taille (en hachures sur le plan) sont rares, exclusivement dans la partie occidentale. Le reste des murs est d'aspect grossier, en moyen appareil, sans aucune trace de ciment. Face aux colonnes n°s 4, 9, 10, 11, 12, des avancées de mur, de 0 m. 40 de long et de 0 m. 20 de large, semblent destinées à supporter des pilastres. Ces bases de pilastres sont engagées dans le mur en face des colonnes n°s 4, 9, 10, simplement plaquées contre le mur en face des colonnes n°s 11 et 12.

Le sol. — Face au seuil méridional, à environ 0 m. 50 de celui-ci, nous avons trouvé dans la basilique à une trentaine de centimètres de profondeur et au même niveau horizontal que les seuils, trois blocs calcaires, à peu près quadrangulaires, d'environ 0 m. 40 de côté sur 0 m. 20 d'épaisseur qui paraissent constituer le dallage formant le sol antique du bâtiment.

Des blocs semblables n'ont pas été retrouvés ailleurs, soit qu'ils aient été enlevés partout à une époque indéterminée, soit qu'ils n'aient existé que devant le seuil et que le reste de l'édifice ait eu simplement un sol en terre battue.

Les colonnes. — Toutes ont été retrouvées en place, fixées dans le sol, sauf la colonne n° 7. Un tronçon de colonne long de 1 m. 30 gisait sur le sol, avant les fouilles, dans l'axe entre les colonnes n°s 7 et 10. C'était la partie supérieure d'une colonne, ornée d'un tore, apparemment la partie supérieure de la colonne n° 7 ; la partie inférieure de celle-ci n'a pas été retrouvée dans le sol, mais, vu la symétrie du bâtiment, il semble difficile d'admettre que cette colonne n'ait pas existé.

Les colonnes, toutes à tronc lisse, sont taillées, comme les chapiteaux, dans le calcaire blanc qui forme tout le plateau

de Kalaa. Très corrodées par les agents atmosphériques, elles présentent un diamètre moyen de 0 m. 45 à 0 m. 50, sauf la colonne n° 11 plus petite qui n'a que 0 m. 35.

Avant les fouilles, elles s'élevaient au-dessus du sol d'une hauteur variant de 0 m. 25 à 0 m. 70. La colonne n° 11 a été dégagée jusqu'à la base ; la colonne n° 4 a dû être extraite du sol pour des raisons qui seront exposées plus loin. Aucune des deux ne reposait sur une base ; toutes deux avaient été enfoncées dans la terre et n'étaient soutenues que par : des blocs calcaires bruts de moyenne dimension (0 m. 20 à 0 m. 30) formant un entassement irrégulier de 0 m. 50 de hauteur environ sur une aire assez large pour la colonne n° 4, un bloc calcaire taillé, grossièrement quadrangulaire de 0 m. 40 à 0 m. 50 de côté, haut d'environ 0 m. 25 pour la colonne n° 11. La hauteur de la partie des colonnes enfoncées dans la terre au-dessous du sol de l'édifice était de 0 m. 70 pour la colonne n° 11, de 0 m. 80 pour la colonne n° 4, plus large et partant plus lourde.

Aucune colonne n'est monolithe ; les tronçons ont 1 m. 70 de haut pour la partie inférieure de la colonne n° 4, 0 m. 95 pour celle de la colonne n° 11. D'autres tronçons ont été trouvés, mesurant 0 m. 95, 0 m. 57, et 0 m. 50. Ces trois tronçons étaient des sommets de colonnes galbés d'une façon très prononcée, et terminés par des tores de 0 m. 04 à 0 m. 07 de hauteur.

Sur la face sud de la colonne n° 11, à peu près à la hauteur du sol ancien, s'ouvre une cavité rectangulaire régulière (longueur : 0 m. 08 ; largeur : 0 m. 06 ; profondeur : 0 m. 03). Juste au-dessous de cette cavité la colonne est moins lisse, moins régulièrement polie qu'au-dessus. La colonne n° 7 présente également sur une de ses faces une cavité rectangulaire, rendue irrégulière par l'érosion, creusée dans le sens de la hauteur (longueur : 0 m. 025 ; largeur : 0 m. 07 ; profondeur : 0 m. 10). Ni par les dimensions, ni par le sens (l'une est en longueur, l'autre est en hauteur) cette cavité ne correspond à celle de la colonne n° 11 ; d'ailleurs la colonne n° 7 ayant été trouvée non en place, mais couchée sur le sol, on ne peut savoir si ces deux cavités se faisaient face ou non et

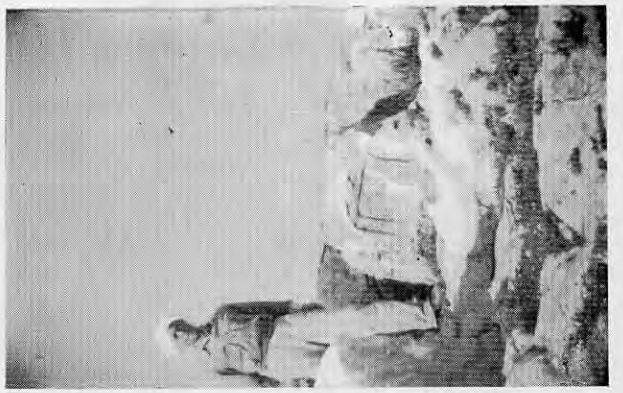

Kalaa : Les stèles.

Kalaa : La basilique (?) : chapiteau de la colonne n° 1.

si elles étaient destinées par exemple à loger des barres de scellement, ou la base d'une grille reposant sur le sol ancien.

Les chapiteaux (Voir figure page 248 en hors texte). — Deux gisaient renversés sur la terre, avant les fouilles. Ce sont ceux des colonnes n°s 1 et 8 ou 12. Le premier, de style très décadent, rongé sur les deux côtés, a les dimensions suivantes : diamètre de base : 0 m. 40 ; hauteur totale : 0 m. 48 ; l'abaque est un carré de 0 m. 52 de côté, haut de 0 m. 16. C'est le seul qui présente une décoration.

Le deuxième a un diamètre de base de 0 m. 43 ; une hauteur totale de 0 m. 44, un abaque de 0 m. 45 sur 0 m. 52, haut de 0 m. 17.

Quatre autres chapiteaux, tous à peu près du même style que le précédent, ont été trouvés sur le sol au cours des fouilles ; trois appartiennent aux colonnes n°s 9, 10, 11 ; le quatrième, découvert en dehors de l'édifice, contre le mur, dans l'angle nord-ouest, n'a pas pu être rapporté avec précision à l'une plutôt qu'à l'autre des colonnes ; il est très dégradé, n'a qu'une hauteur totale de 0 m. 36 (c'est le moins haut de tous) ; l'abaque mesure 0 m. 54 sur 0 m. 50 sur une hauteur de 0 m. 20.

Chapiteau de la colonne n° 9 : diamètre de base : 0 m. 48 ; hauteur totale : 0 m. 38 ; abaque carré de 0 m. 52, haut de 0 m. 18.

Chapiteau de la colonne n° 10 : très rongé : hauteur totale : 0 m. 45 ; abaque carré de 0 m. 54, haut de 0 m. 25.

Chapiteau de la colonne n° 11 : diamètre de base : 0 m. 50 (présentant une rainure de 0 m. 38 de diamètre, concentrique à la circonférence de base) ; hauteur totale : 0 m. 43 ; abaque carré de 0 m. 51, haut de 0 m. 20 ; la surface de l'abaque est divisée en deux rectangles par une rainure large de 0 m. 02 et profonde de 0 m. 02 également.

Il est à noter que tous ces chapiteaux sont d'un travail grossier, irrégulier et que les dimensions ne se retrouvent pas exactement sur toutes les faces ; elles varient facilement de 1, 2, 3 cm. d'une face à l'autre du même chapiteau.

Le bassin (fig. nos 9 et 10). — A l'intérieur du bâtiment dans la partie sud-est, à 0 m. 50 du mur est, et à 1 m. 20 du mur sud, les fouilles ont dégagé un bassin creusé dans le roc bien aplani à cet endroit-là. L'axe du bassin est parallèle à l'axe du bâtiment. C'est un rectangle de 3 m. 10 sur 1 m. 95, dont les petits côtés ne sont pas rectilignes mais forment un arc très surbaissé. Il s'ouvre à 1 m. 30 au-dessous du sol ancien ; les parois sont verticales ; il s'enfonce de 2 m. 20 dans le roc. Il a été évidemment remblayé à une époque antérieure à l'érection des colonnes, puisque la colonne n° 4 repose sur ce remblayage qui est constitué surtout au fond par d'assez grosses pierres calcaires entassées ; entre elles une terre souvent très meuble qui, par endroits, ne s'est guère infiltrée entre les pierres, contient de très nombreux tessons de poterie romaine (blanche surtout) et, en moins grande quantité, des tessons de poterie berbère, mal pétrie et mal cuite, très friable. Les tessons de poterie arabe vernissée sont beaucoup plus rares, surtout vers le fond. Des fragments de lampes romaines de très basse époque, à long bec et à goulot (5 ou 6 au total) ont été trouvés à divers niveaux dans ce bassin, ainsi que des os ; les bovins dominent vers le fond, les ovins au niveau supérieur.

A 0 m. 40 environ au-dessous de la surface du bassin, au-dessus d'un très grossier pavage d'ailleurs discontinu, s'étend sur 15 à 20 cm. d'épaisseur, dans la partie est, une couche de charbons mêlée de tessons divers et surtout de très nombreuses mâchoires inférieures de mouton, dont une certaine quantité est complètement calcinée. A 0 m. 40 environ au-dessus de la surface du bassin, donc à 0 m. 80 en moyenne, au-dessus de cette couche de charbons, s'étend à l'est et à l'ouest de la colonne n° 4 un mince lit discontinu de terre argileuse battue (voir fig. n° 9).

On peut envisager qu'après désaffectation de l'édifice, l'angle sud-est de celui-ci, peut-être mieux conservé, ait été utilisé comme habitat entre la colonne n° 4 et le mur oriental, après qu'une partie du bassin eut été déblayée. Là se serait étendu un foyer auquel il conviendrait de rapporter le lit épais de charbons et de mâchoires de mouton. Plus tard, le même coin aurait constitué une deuxième fois un habitat

auquel il faudrait rapporter le lit de terre argileuse battue de part et d'autre de la colonne n° 4 et la plus grande partie des tessons arabes. Ces deux habitats d'ailleurs, de très modiques dimensions, n'ont occupé que la partie méridionale du bassin ; contre la paroi septentrionale de celui-ci les traces ne se retrouvent pas.

Bien entendu, il ne s'agit là que d'une hypothèse en vue d'expliquer la présence insolite d'un bassin sous une colonne, et la présence encore plus étrange de tessons arabes (quoique très peu nombreux) en profondeur dans un bâtiment certainement antique par son mode de construction et par la découverte que nous y avons faite de monnaies romaines.

Le mobilier trouvé dans cet édifice est très peu important :

a) *Numismatique.* — 5 pièces dont un grand bronze et deux tout petits bronzes absolument indéchiffrables, deux petits bronzes de 2 centimètres de diamètre, l'un de Licinius, l'autre de Constance.

Avers : tête laurée ; IMP LICINIVS PF AVG. Revers : Génie debout à tête radiée, offrant de la main droite une couronne et tenant de la gauche une corne d'abondance ; légende : GENIO POP ROM ; l'exergue est effacée, mais de part et d'autre du personnage on lit les lettres T et P.

Avers : tête diadémée ; DN CONSTANTIUS PF AVG. Revers : deux personnages debout sur une galère dont la poupe et la proue sont recourbées en crosse ; le personnage de droite tient à la main, la rame-gouvernail, celui de gauche est à l'autre extrémité du navire ; entre les deux, le mât qui se termine en labarum ; légende : FEL TEMP REP...IO (Felicitatis temporum reparatio). D'après Piganiol « l'Empire chrétien » les pièces de Constance portant cette légende furent frappées en 348. En exergue S M R (ou S) L.

b) *Poterie.* — Nous distinguerons la poterie romaine la plus abondante, et la poterie de facture non romaine mais trouvée intimement mêlée avec cette dernière dans le bassin situé à l'angle sud-est de l'édifice, et comblé avant la construction de ce dernier, mais contenant des poteries d'une époque plus récente que celle où fut construit l'édifice : lampes de très basse époque, poterie berbère et arabe.

1. *Poterie romaine.* — Elle se présente sous trois aspects : poterie en terre sigillée de facture très soignée ; poterie en terre rouge, et poterie blanche. Cette dernière est la plus abondante, dans la basilique comme dans le reste des ruines, elle représente les 9/10e de la poterie dont on usait à Kalaa.

Poterie en terre sigillée. — Elle est très mal représentée dans la « basilique » ; elle est particulièrement abondante le long de l'abrupt sud entre les deux remparts orientaux. Les

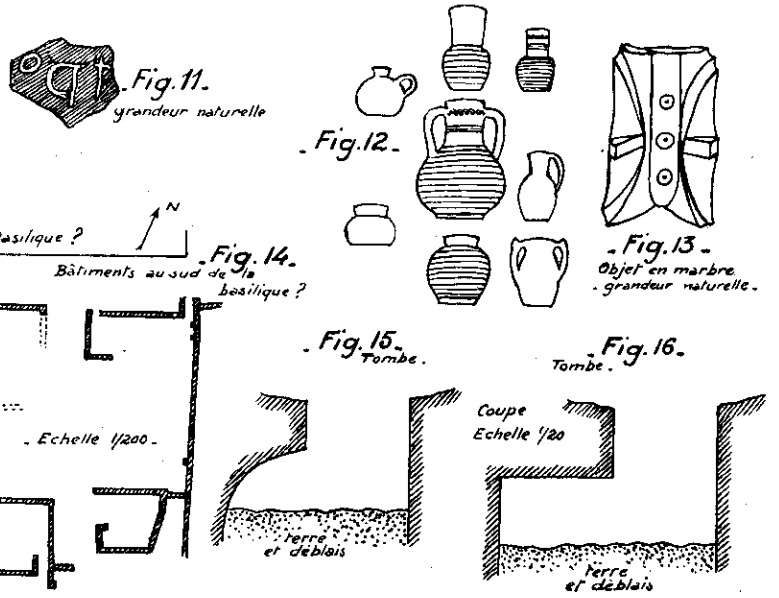

tessons trouvés dans l'édifice fouillé appartiennent surtout à de petits récipients (bols, assiettes, coupes). Le plus remarquable porte une inscription faite avec une pointe vraisemblablement, lorsque le vase était déjà brisé ; on distingue les lettres O C T P en capitales, ce qui est étonnant dans ce genre d'inscription. Le P final affecte une forme fréquente en Afrique au 3e siècle (cf. : Cagnat « Cours d'épigraphie latine ») et que l'on retrouve notamment dans les inscriptions funéraires de Renault, à une dizaine de kilomètres de Kalaa. La haste du P dépasse largement la panse et peut constituer une ligature IP ou PI. (Fig. 11).

Poterie rouge. — Elle est également assez mal représentée ; aucun tesson remarquable ne fut trouvé sauf un débris de plat qui est une imitation de poterie en terre sigillée. Les débris d'amphore et de dolium sont assez abondants à toutes profondeurs.

Poterie blanche. — Qui peut présenter une tranche rose : très abondante. Certains débris trouvés dans le bassin étaient suffisamment grands pour permettre de reconstituer la forme des vases ; ce sont généralement des vases à long col décorés d'une série de stries (6 ou 8) et, au sommet, d'un bandeau écrasé irrégulièrement avec les doigts, ce qui lui donne une allure de guirlande ; les parties pansues portaient des stries plus larges et plus espacées. L'autre forme assez fréquente est un vase très large presque sans col décoré dans la partie pansue des stries larges décrites ci-dessus. D'autres vases à grandes anses ne semblaient porter aucune décoration (fig. 12).

2. *Poterie de facture non romaine.* — Elle se présente sous trois aspects :

Elément de vase à long col en terre rouge bien cuite, portant des traces de mauvaise peinture ou de vernis disposé dans des cadres destinés à l'avance (rectangle, triangle, cercle, etc...). Débris de vase de dimensions assez restreintes à forte panse, portant des traces de peinture et un motif serpentiforme.

Poterie berbère ; toujours très mal cuite ; la tranche présente une couche noircie entre deux couches mieux cuites : peintures, quadrillages, losanges, points. Tout à fait au fond du bassin, presque sous la colonne 4, furent découverts de gros débris de « plat à couscous » de même facture, très mal cuits, se cassant avec les doigts.

Poterie arabe vernissée, généralement de couleur verte ou brune, trouvée à tous les niveaux dans le bassin, et même au fond, dans des proportions variant de 1/10e à 1/20e. Cette poterie apparaissait aussi dans le niveau constitué par une couche de cendres contenant les mâchoires de mouton.

c) *Lampes.* — Dans le bassin, nous avons trouvé à tous les niveaux, plusieurs débris de lampes de très basse époque

dont l'une presque entière et l'autre, brisée, a pu être reconstituée. Il s'agit de lampes à goulot avec une petite anse et un long bec, égal à peu près à la moitié de la longueur totale. Ces lampes ont servi car l'extrémité du bec est noircie.

d) *Verre.* — Les débris de verre trouvés dans le bassin sont assez rares ; ce sont généralement des débris de vases à parois très minces, tous irisés. Le plus remarquable de ces débris est un verre très épais, verdâtre, qui semblerait être un tesson de bouteille moderne (!) trouvé à 2 m. 50 au-dessous du sol actuel, dans le bassin.

e) *Tête de cheval.* — En terre cuite, jaunâtre, à forte encolure, la crinière est représentée par des stries parallèles ; un élément de la bride est représenté. Les yeux et les naseaux sont figurés par des trous. La bouche est ouverte. Dessin très maladroit (surtout vu de face). Largeur de la tête : 15 mm., longueur des oreilles à la mâchoire inférieure : 35 mm. ; de l'extrémité de la crinière aux oreilles : 45 mm. ; largeur de l'encolure : 35 mm. Cette figurine a été trouvée le long du mur Est à 30 cm. de profondeur entre les colonnes 4 et 8. Ces têtes de chevaux ne sont pas rares. La Blanchère qui en signale 4 dans le catalogue du musée d'Oran, croit y voir un « travail cypriote » ou d'influence cypriote (?).

f) *Objet en marbre.* — Trouvé le long du mur sud à environ 30 cm. de profondeur ; semble avoir été destiné à servir de pied à un vase ou un chandelier. On distingue 4 faces, présentant trois cercles avec le centre nettement marqué. Aux angles sont disposés de larges éléments qui affectent toute la longueur de l'objet et constituent en se recourbant les quatre petites pyramides qui servent de support. Les éléments des angles ont à peu près le dessin d'une feuille de laurier ; ils sont divisés en deux parties inégales (la partie inférieure étant moins longue que la partie supérieure) par une large arête qui présente une saillie en angle droit. Le dessus de l'objet offre un trou profond de 14 mm., et d'un diamètre de 10 mm. qui n'est pas centré par rapport à l'ensemble. La partie inférieure est constituée par les 4 pyramides qui portent l'objet, séparées par une croix en relief qui est le prolongement des quatre faces. Le travail est assez barbare. Hauteur : 55 mm. ; largeur : 33 à 28 mm. (fig. 13).

g) *Objets en fer.* — Ils n'offrent aucun intérêt ; débris de clous à tête très large et généralement assez longs ; un élément de serrure (?).

h) *Pierre.* — Un objet en pierre dure, de forme ogivale, haut de 10 cm., large de 5, tout à fait semblable à un, en granit, qui avait été trouvé quelque temps auparavant dans la vallée de l'oued Oukallal. Il peut s'agir d'un gond de porte.

Aucun objet dans ce mobilier pauvre et hétéroclite ne peut apporter de précisions sur la destination de l'édifice où il a été trouvé. Les monnaies semblent lui assigner comme date le 4e siècle. S'agit-il d'une basilique chrétienne ? Rien ne permet de l'affirmer. Par contre, le nombre pair des travées, la faible distance qui sépare chaque colonne de ses voisines, l'absence de chœur et d'abside ne semblent pas permettre de lui assigner comme destination la célébration du culte chrétien. Et comment interpréter l'existence de ce bassin comblé avant l'érection des colonnes ? Nous nous résignons à laisser ces questions sans réponse et à n'imposer aucune détermination à un bâtiment qui paraît en dernière analyse n'avoir aucune destination religieuse ni païenne, ni chrétienne.

Au sud de cet édifice, et séparés de lui par une rue (?) large de 2 m. 85, ont été fouillés des vestiges confus, assez sinueux par endroits, sans grand intérêt d'ailleurs, qui occupent une superficie totale de 20 m. sur 6 m. environ (fig. 14 où les deux parties du monument figurées parallèlement sont à disposer au-dessus l'une de l'autre). Dans ces ruines, ont été trouvés des tessons de poterie commune, particulièrement de poterie blanche, du mâchefer, et une rondelle de fer de 45 mm. de diamètre, percée d'un trou de 10 mm.

IV. — Partie occidentale

L'ouest du plateau de Kalaa, protégé au nord par un mur dont nous avons parlé, est dépourvu de tout vestige de construction et occupé par une vaste nécropole de 3 à 400 tombes,

toutes creusées dans le roc, qui commence à 240 m. à l'ouest du rempart occidental.

Les tombes sont en général parfaitement rectangulaires. Les dimensions les plus courantes sont de 1 m. 90 à 2 m. sur 0 m. 60 à 0 m. 70. Voici quelques dimensions : 190 × 70 ; 194 × 70 ; 180 × 60, etc... Certaines (rares) sont plus larges aux pieds qu'à la tête et dessinent ainsi un trapèze dont les deux côtés parallèles mesurent 45 et 65 centimètres.

Certaines tombes sont creusées dans le roc de deux façons différentes, l'un des deux côtés étant toujours vertical (fig. 15 et 16). Ces tombes sont signalées par Gsell qui les considère non comme des tombes doubles mais comme des caveaux : « Certaines fosses sont des caveaux rudimentaires. Au lieu « d'être taillé verticalement jusqu'au fond, un des côtés longs « s'incline ou se recourbe à peu de distance du bord, de « manière à former une cavité latérale dans laquelle on avait « déposé le mort pour mieux le protéger contre les infiltra- « tions de terre ou d'eau ». Il signale la présence de ces tombes à Kalaa et ajoute : « On trouve des tombes semblables dans « des cimetières chrétiens à Tipaza et à Ténès » (13). Notons que Ténès est tout près de Kalaa. Fréquemment le plafond s'est éboulé en partie, présentant l'aspect de la figure 17 ; on peut se demander s'il s'agit bien d'un éboulement accidentel du plafond ou d'un puits de descente.

Certaines sont entourées d'une feuillure de 15 à 30 cm. de largeur, sur laquelle s'appuie la dalle qui recouvre la tombe. La plupart sont ouvertes mais quelques-unes sont encore recouvertes de leurs dalles de pierres (monolithes ou en deux parties) ayant jusqu'à 45 cm. d'épaisseur (14).

Ces tombes sont, soit isolées, soit beaucoup plus souvent groupées (15) par 4, 5, 6. J'en ai compté jusqu'à 24 dans un groupe. Aucune orientation. On a cherché à utiliser au maxi-

(13) Gsell, *Monuments antiques*....t. II, p. 41 et note 1.

(14) Cf. Gsell, *ibid.*, p. 40. « Plus d'une de ces sépultures devait être « simplement comblée avec de la terre ; beaucoup d'autres avaient un cou « vercle constitué soit par une seule grande dalle, soit par une série de « pierres plates. Fréquemment on a creusé des feuillures le long des bords « pour y encastrer ce couvercle », cf. *ibid.*, p. 40, la note 5 concernant la présence de ce genre de tombes à Kalaa.

(15) Cf. Gsell, *Monuments antiques*....t. II, p. 40.

mum la surface rocheuse, en y creusant le plus de tombes possible, parfois en ligne, parfois alignées côte à côte ou obliques les unes par rapport aux autres, une tombe d'enfant de 74 cm./40 cm. accompagnant dans le groupe de 24 tombes une de 116 cm./60 cm. et d'autres d'adultes. Toutes les dispositions se rencontrent, comme toutes les dimensions. Quelques-unes doivent être des ossuaires mesurant jusqu'à 3 m. 40/1 m. 90.

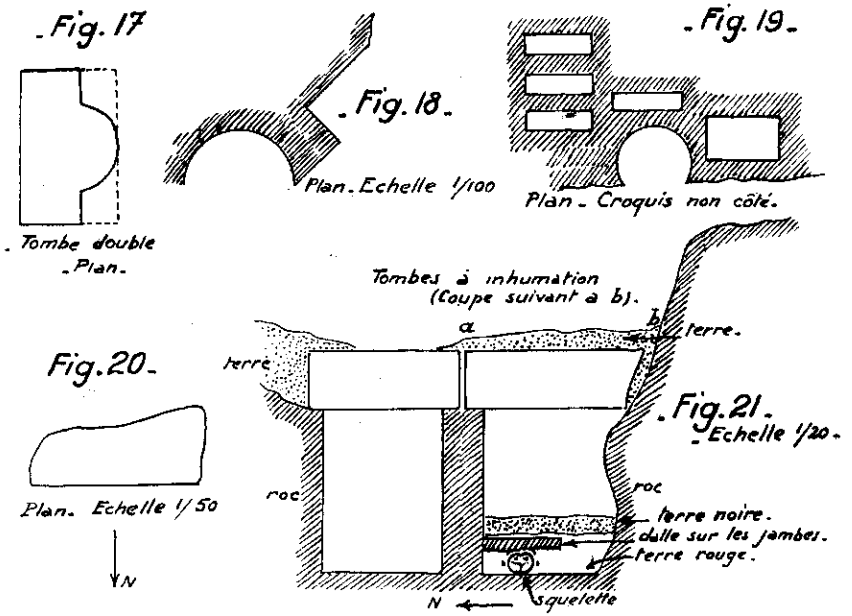

Parfois, pour utiliser au mieux le roc, on a laissé entre deux tombes une mince paroi de roc qui s'est éboulée par endroits ; c'est le cas pour une tombe de 70 cm./40 cm. accolée à une tombe d'adulte dont elle n'est séparée que par une paroi de 5 cm. éboulée au milieu.

Dans deux tombes doubles séparées par une paroi de 20 cm. d'épaisseur, un trou rond de 28 cm. de diamètre, certainement fait de main d'homme est ouvert dans cette paroi, et fait communiquer deux tombes. Faut-il mettre ce fait en relation avec les ouvertures semblables que l'on rencontre parfois dans

les parois de dolmens (16) et y voir la survivance de traditions lointaines ?

Les tombes s'ouvrent au ras du sol ou à une trentaine de centimètres en profondeur quand elles sont accompagnées d'une feuillure dans laquelle s'emboîte la dalle, mais dans le groupe des 24 tombes, on a profité d'une proéminence du roc pour équarrir grossièrement à l'extérieur les parois d'une tombe qui domine d'une quarantaine de centimètres les autres tombes et paraît ainsi reposer sur un socle. J'ai retrouvé dans 2 ou 3 autres tombes la même disposition.

Certains groupes de tombes sont accompagnés d'hémicycles de 40 à 50 centimètres de hauteur taillés dans le roc (figures 18 et 19).

Enfin le roc a été préparé par endroits, pour recevoir d'autres tombes qui n'ont jamais été faites. Elles sont simplement dessinées sur le roc, délimitées par deux rainures de quelques centimètres de largeur et de profondeur, mais elles n'ont jamais été creusées. La vie s'est-elle brusquement arrêtée sur Kalaa, peut-être à la suite d'une attaque à laquelle aurait succombé cette forteresse pourtant presque imprenable, ne laissant pas aux ouvriers le temps d'achever le travail préparé ?

J'ai commencé en 1946 la fouille, que je n'ai pu achever faute de temps, d'une tombe qui paraissait n'avoir pas été violée. Cette fouille sommaire m'a donné quelques fragments d'os et quelques tessons romains.

En 1948, M. Camps et moi avons procédé à la fouille de deux tombes jumelles à inhumation dans la partie sud-ouest de la grande nécropole de l'ouest, à un endroit où les tombes sont très proches l'une de l'autre, toutes creusées en plein roc calcaire. Dans un espace mesurant à peu près 16 mètres sur 9, nous avons compté, en plus des deux que nous avons fouillées, 18 tombes visibles, toutes vides ou remblayées de terre, situées à deux niveaux différents, ceux qui les ont creusées ayant profité de la disposition du sol rocheux qui, dans la partie sud, forme un ressaut de 0 m. 80 à 1 mètre

(16) Cf. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, Paris, 1924, t. I, p. 420 à 422 et fig. 146 et 149.

en moyenne. Toutes ont la même orientation ouest-est. Dix sont dans la partie supérieure du terrain ; l'une d'elles est une tombe double. Dix, parmi lesquelles les deux que nous avons fouillées, sont dans la partie inférieure. Sur les bords des caveaux funéraires de 10, peut-être de 11 de ces tombes, une feuillure bien aplanie et plus ou moins large a été aménagée pour poser la dalle ; 9 paraissent n'avoir jamais eu cette feuillure et donc avoir été simplement remblayées de terre.

Description des deux tombes. — Ce sont des tombes jumelles séparées par une assez mince paroi de roc taillé verticalement pour former à droite et à gauche de celle-ci les fosses funéraires. Toutes deux supportaient des dalles ; celle de la tombe nord était fendue au tiers environ par une fracture de 0 m. 20 à 0 m. 30 de large, s'étendant sur toute l'épaisseur de la dalle et par où s'est infiltrée de la terre remplissant plus des 2/3 de la tombe. Le dégagement de cette dalle a permis de découvrir celle de la tombe sud enfouie, sur toute sa longueur, sous une mince couche de terre ; cette dalle est un trapèze assez irrégulier (fig. 20) dont les petits côtés mesurent 0 m. 60 et 1 m. 05, les grands côtés 2 m. 34 et 2 m. 40 ; la surface est assez grossièrement aplanie ; l'épaisseur moyenne est de 0 m. 30. Le rebord rectiligne de la dalle, au nord, correspondait à la partie où cette dalle s'appuyait contre celle de la tombe jumelle. Des cailloux formant calles se trouvaient par places sous la dalle aux endroits où la partie de celle-ci qui reposait sur le rebord, n'était pas absolument lisse.

La paroi sud de la tombe sud n'était pas verticale partout, mais sur les 2/3 environ de la longueur de la tombe, descendait obliquement d'une façon assez irrégulière, la paroi rocheuse formant un ressaut ayant été utilisée sans subir de grandes retouches et n'ayant été taillée régulièrement que sur 1/3 de la longueur de la tombe pour donner un appui solide à la dalle dans la partie la plus large, à l'ouest. La tombe sud mesurait 1 m. 95 sur 0 m. 73 ; la tombe jumelle nord : 1 m. 90 sur 0 m. 65. Profondeur des deux caveaux : 0 m. 90.

La dalle de la tombe sud, bien en place, prouvait que la tombe n'avait jamais été ouverte. Au-dessous de la dalle s'étendait un vide de 0 m. 50 à 0 m. 60. Le fond de la tombe,

au-dessous d'une couche peu épaisse de terre végétale qui s'était infiltrée, était rempli d'une terre grasse, rougeâtre, très compacte, dans laquelle reposait le squelette ; cette terre provenait d'infiltrations faites le long de la paroi rocheuse (figure 21).

Fouille des deux tombes. — Après que, avec l'aide très obligeante de M. Marcellin Olivier, colon à Paul-Robert, nous nous fûmes servis de dynamite pour fissurer les dalles, et que nous en eûmes ôté les morceaux avec la barre à mine, nous avons procédé à la fouille des tombes.

La tombe nord contenait quelques menus tessons, des fragments mal conservés des fémurs et de la boîte cranienne, et deux objets en fer, de 5 ou 6 cm. de long, dont l'un semble bien être la partie supérieure d'un clou, et l'autre, constitué par une tige, présentant un renflement près de la pointe, pourrait être une javeline de très petite dimension ou encore le bout ferré d'une hampe.

La tombe sud, contenait avec quelques menus tessons dans la terre noire d'infiltration, un squelette complet (sauf les pieds) dont les os étaient en connexion naturelle ; aucun mobilier. Le corps était allongé, la tête à l'ouest, contre la paroi nord de la tombe et — particularité à noter — reposait sur le ventre ; les clavicules ont été retrouvées sous les omoplates, les os des mains sous le bassin, etc... Les dents étaient intactes, peu usées ; le sujet paraissait dans la force de l'âge.

Sur les os de la partie inférieure du corps, des genoux aux pieds, reposait une plaque de pierre calcaire de 5 ou 6 cm. d'épaisseur, légèrement plus large que la partie du corps qu'elle paraissait protéger. Le dessous de cette plaque était régulièrement aplani ; il ne pouvait s'agir d'une lamelle calcaire détachée de la dalle, et le dépôt intentionnel de cette plaque sur la partie inférieure du corps semble hors de doute. S'agit-il d'un rite ayant pour but de retenir le corps dans la tombe pour l'empêcher de revenir nuire aux vivants ?

Il s'agirait alors, malgré l'absence de mobilier funéraire, de tombes païennes. Le clou (ou les clous, si la tige à pointe renflée en est un également, ce qui est d'ailleurs douteux), trouvé dans la tombe nord, peut à la rigueur provenir d'un

cercueil en bois ; il s'agit plutôt de clous prophylactiques, rite connu pour certaines tombes puniques aussi bien que pour des tombes romaines, mais attesté aussi même dans certaines tombes chrétiennes (17).

Quant à l'inhumation à plat ventre elle a déjà été signalée à Kalaa par Gauchet qui écrit (*loc. cit.*) : « Le second squelette .... avait la face contre terre, les jambes repliées sur « le ventre ; il reposait sur une couche de terre d'environ « o m. 20 d'épaisseur ». Il ajoute, je ne sais d'après quelle source : « Les phéniciens avaient la coutume d'enterrer ainsi « leurs morts ». Le premier squelette exhumé par Gauchet était couché sur le dos dans une position naturelle les bras allongés contre le corps .... Il avait, debout au sommet de la tête, un morceau de marbre poli mesurant o m. 31 de longueur, o m. 18 de largeur et o m. 01 d'épaisseur .... A côté se trouvait un vase de terre émaillé fort joli. Il s'agissait donc d'une tombe païenne et celles que nous avons exhumées doivent l'être aussi.

Il faut noter pour terminer que cette vaste nécropole est absolument dépourvue de toute inscription funéraire. Ce fait, étonnant au premier abord, s'explique facilement si l'on considère la nature du calcaire qui forme le plateau de Kalaa et qui constitue la presque totalité des matériaux qui y ont été employés pour la construction. Quoique très compact, il n'offre aucune résistance à l'érosion et devient friable dès qu'il est soumis à l'action prolongée de l'humidité (notamment au fond des tombes et au fond du bassin du bâtiment à colonnes que nous avons fouillé). Les inscriptions qui ont pu exister tant dans la nécropole que dans la ville elle-même sont irrémédiablement détruites.

V. — Partie orientale

Les vestiges archéologiques les plus intéressants qu'elle contient sont des stèles, d'allure punique, sculptées aux dépens

(17) Cf. Gsell, *Monuments antiques*....t. II, p. 402, à propos de tombes chrétiennes : « Dans des sépultures découvertes à Zoui et à Philippeville, il « y avait des clous qui n'avaient pas appartenu à des cercueils, et qui étaient « peut-être des talismans témoignant de la survivance d'une superstition « païenne ».

de la paroi rocheuse verticale, aux endroits où la pente descend plus ou moins en gradins. Une seule apparaît tout en bas du versant, elle regarde l'Est. Le fronton trapézoïdal de 0 m. 10 de hauteur, non séparé du champ rectangulaire haut de 0 m. 50 et large de 0 m. 41, est orné d'un croissant de 0 m. 12 de diamètre (Voir planche, a). Devant la stèle est une cupule. A l'exception de cette stèle et peut-être de deux ou trois autres plus ou moins détruites, c'est un peu au-dessous du premier rempart oriental, donc presque au sommet du versant, dans la partie méridionale de celui-ci que sont groupées toutes les stèles. Il y en a environ 80 dit Gauchet, et j'ai l'impression que ce nombre est même inférieur à la réalité. J'en ai pour ma part examiné 66 en détail, présentant quelques variétés mais se ramenant toutes à un rectangle, toujours anépigraphe, surmonté d'un triangle aux côtés rectilignes ou arrondis ou d'un trapèze.

Dans beaucoup d'entre elles, le fronton triangulaire est occupé par un croissant en relief, plus exactement demi-couronne ouverte vers le haut du croissant, si l'on entend par croissant, un ornement renflé au centre et effilé aux cornes. Le champ rectangulaire forme un cartouche entouré souvent, comme le triangle, d'une moulure ou d'un bandeau, plus ou moins larges, parfois très étroits et formant comme une colonne soutenant de chaque côté le fronton. Devant presque toutes les stèles, une ou plusieurs cupules demi-sphériques de 10 à 15 cm. de diamètre. Les stèles sont parfois isolées, plus souvent groupées en ensembles qui en comprennent de 2 à 8 ou même 10. Voici la description détaillée de quelques-unes.

Tout contre l'abrupt sud, 6 stèles très rongées par l'humidité, à peine visibles. Une de 60 cm. (hauteur totale) sur 40 cm. ; large bandeau ; champ rectangulaire de 30 cm. de long sur 20 cm. de haut ; fronton à croissant et élément globulaire au milieu du croissant ; pas de cupule. Une à côté formée uniquement d'un triangle de 35 cm. de base sur 35 cm. de hauteur. Dans le fronton à 15 cm. du sommet, 2 petites cupules jumelées de 1 cm. 50 de diamètre. Une stèle de 35 cm. (hauteur totale) sur 30 cm. ; le haut du fronton

rongé formant anse de panier plutôt que triangle ; champ rectangulaire dans un double encadrement latéral.

Un peu au-dessous, trace de 5 autres, absolument rongées, sans cupule.

Un peu au-dessous encore, rangée de 8 côte à côte ; une rongée (Voir planche, b) ; la pointe du triangle est détruite ; cupule de 15 cm. ; — une rectangulaire de 40 cm. sur 50 cm. sans cupule ; — deux géminées larges de 21 cm. et 19 cm. séparées par un bandeau de 3 cm. ; un croissant dans chaque fronton ; — une dont le champ rectangulaire n'est pas un cartouche creux entouré de bandeaux, mais une surface plate de 31 cm. de large sur 52 de haut ; hauteur du triangle 13 cm. ; pas de cupule ; — une autre semblable, à champ carré de 43 cm. de côté surmonté d'un triangle haut de 11 cm. ; croissant dans le fronton ; pas de cupule ; — une, dont le rectangle est coupé par un bandeau ; le fronton où s'inscrit un large croissant est donc formé d'un rectangle surmonté par un triangle très aplati (Voir planche, c) ; — une presque complètement détruite ; cupule de 15 centimètres.

Un peu au-dessous groupe de 6. Une, aux formes assez irrégulières (Voir planche, d), précédée d'une plate-forme de 50 cm. de large, creusée dans le roc ; sans cupule ; — une de 32 cm. de large (largeur du champ rectangulaire : 26 cm., hauteur du fronton rectangulaire 20 cm.) précédée non d'une cupule mais d'un petit bassin en forme de haricot de 38 cm. sur 8. Sur la gauche et au-dessus de la stèle, le roc est creusé pour former une niche grossièrement arrondie. Hauteur totale du bassin au sommet de la niche 73 cm. ; croissant dans la moitié supérieure du fronton ; — une de 40 cm. de large, entourée à droite et à gauche d'un cadre de 4 cm., puis d'une rainure large, de 8 cm. à gauche, de 5 à droite ; devant la stèle, bassin, semblable au précédent, de 33 cm. sur 6 ; fronton triangulaire rongé, orné d'un croissant. Le champ rectangulaire est occupé par une sculpture en ronde bosse rongée par l'humidité, indéchiffrable [18] ; — deux

(18) Peut-être s'agit-il là d'une des deux stèles ornées de sculptures vues par Gauchet et représentant l'une « un cheval et son cavalier », l'autre « un homme en buste » ? Quelques efforts que M. Camps et moi ayons faits, il nous a été impossible de rien distinguer de précis.

géminées sans encadrement, larges de 30 cm., hautes de 35 : hauteur du fronton 15 cm. et 8 cm. pour celle de droite, presque détruite, dont tout le haut du fronton est occupé par un ornement globulaire surmontant une trace de croissant : pas de cupule ; — la sixième, large de 25 cm., haute de 40, légèrement évasée vers le bas, sans fronton.

Puis groupe de 7 ; une précédée d'une plate-forme de 60 cm. de large, avec cupule de 10 ; champ de 42 cm. de large sur 25 de haut ; hauteur totale 62 cm., largeur totale avec cadre et rainure 60 cm. ; fronton orné de 2 montants de 15 cm. (Voir planche, e) ; — Six autres sans particularités notables.

Puis groupe de 5 : 4 dont il ne reste que des traces et une à large fronton orné d'un beau croissant avec gros élément globulaire ; cupule de 15 cm. ; la surface du bloc sur la paroi verticale duquel sont les stèles porte, creusé dans le roc, un rectangle profond d'une vingtaine de centimètres, long de 2 m., large de 0 m. 30 ; qui à une extrémité s'amincit jusqu'à 0 m. 20 de large, en s'incurvant légèrement à gauche ; un peu au-dessus de l'extrémité opposée sont 2 cavités rectangulaires de profondeur semblable et mesurant 60 cm. sur 25 et 50 cm. sur 25, séparées par une paroi de 15 cm. ; le rectangle de 2 m. de long a l'air formé d'un alignement de 4 cavités semblables dont les parois très minces se seraient éboulées (on en voit encore des traces), trois en ligne, la quatrième légèrement déviée à gauche (Voir planche, f).

Puis groupe de 11 stèles à champ en général assez enfoncé dans le roc qui forme autour des stèles un rebord prononcé ; devant presque chaque stèle cupule de 10, 12 ou 15 cm. ; la plupart des frontons sont décorés, au milieu de leur hauteur, du croissant ; l'un de ceux-ci, non évidé, plutôt segment globulaire que croissant, occupe l'extrémité de la pointe du triangle. L'une des stèles est en forme de simple fronton triangulaire sans champ rectangulaire (19). Le fronton est

(19) Deux ou trois stèles semblables se voient tout contre l'abrupt sud, le sommet du triangle est tronqué ; dans une, un bandeau horizontal réunit les 2 côtés du triangle, donnant à celui-ci l'aspect d'un A tronqué au sommet.

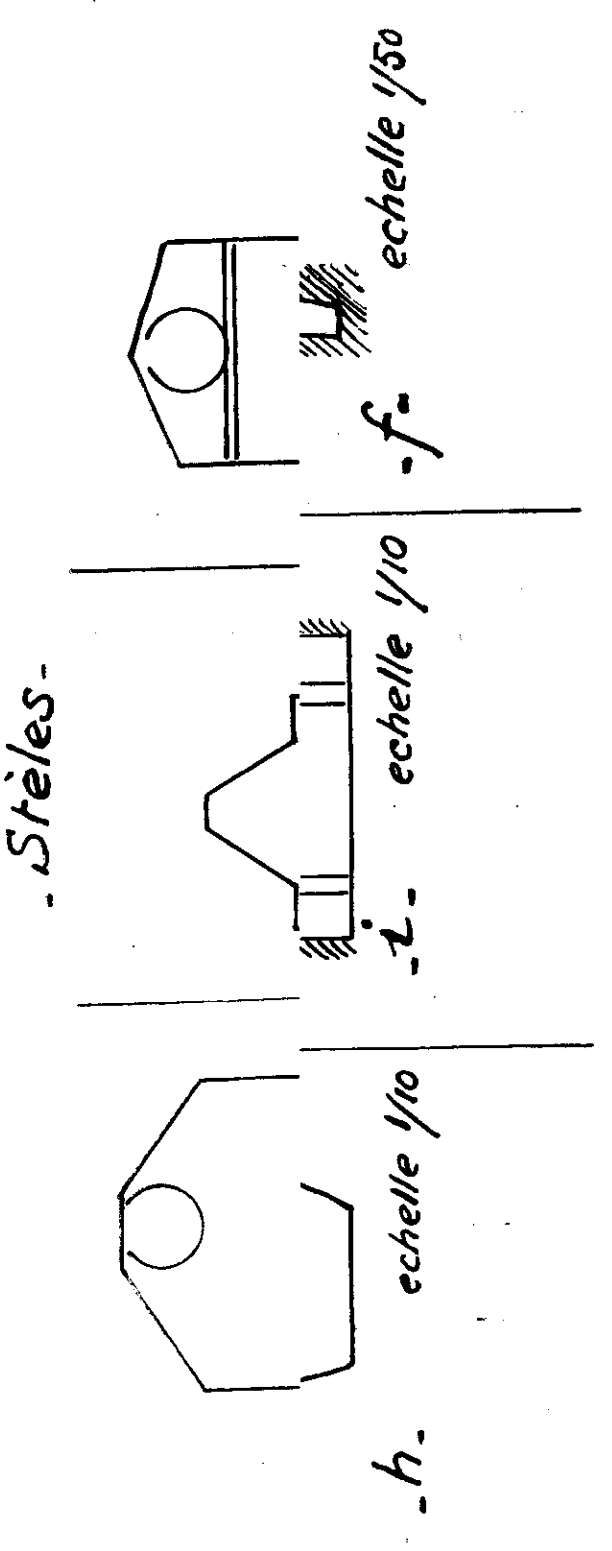

-Stèles-

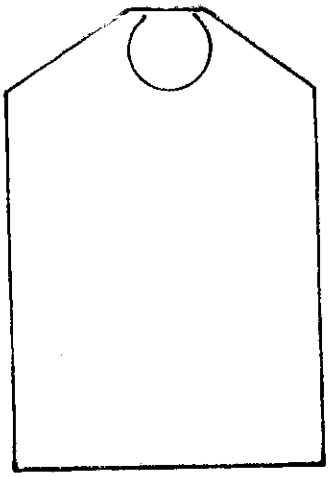

-a- echelle 1/10

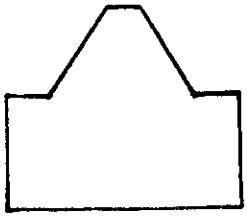

-b- echelle 1/20

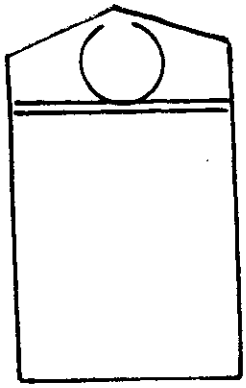

-c- echelle 1/10

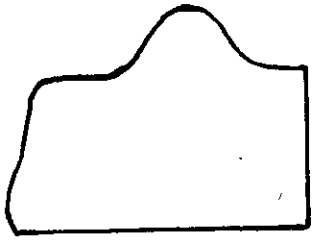

-d- echelle 1/20

fronton de stèle

-e- echelle 1/20

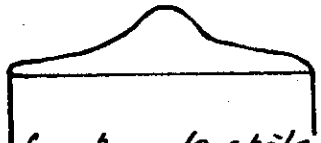

-fronton de stèle-

-g- -échelle 1/10-

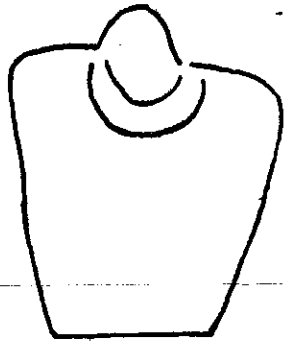

-h- echelle 1/10

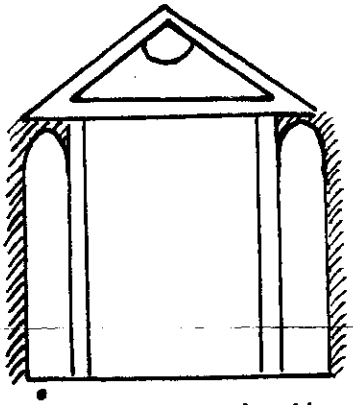

-i- echelle 1/10

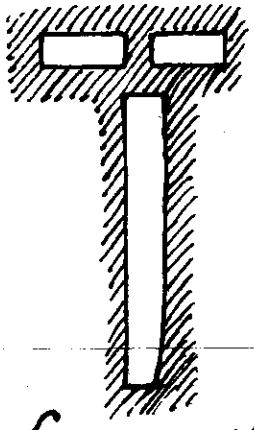

-f- echelle 1/50

parfois très surbaissé, notamment dans 2 stèles jumelées où le fronton, curviligne, est extrêmement bas (Voir planche, g).

Puis groupe de 5 : une plate, sans aucun relief (hauteur totale : 44 cm., hauteur du fronton : 7 cm., largeur 25 cm.). Une, de forme très irrégulière précédée d'une cupule de 11 cm. (Voir planche, h) et ornée d'un croissant en fer à cheval de 9 cm. 5 de diamètre, inscrit dans un croissant en demi-cercle de 16 cm. de diamètre. Ces deux croissants sont, non en relief comme dans toutes les autres stèles où ils figurent, mais en creux.

Les 42 stèles précédentes, qui sont réparties en 5 ou 6 groupes, sont sur la partie la plus haute du versant oriental, à mi-chemin entre l'abrupt sud et la voie qui traverse à peu près en son milieu le premier rempart oriental. Non loin de celles-là j'ai encore relevé une bonne vingtaine de stèles à peu près semblables ; fronton orné en général d'un croissant, cupules de 10 à 15 cm. de diamètre, atteignant une fois la dimension exceptionnelle de 27 cm. Deux stèles géminées, au lieu d'être sculptées en creux sur la paroi du roc, se détachent en relief (3 à 5 cm. de relief) ; le fronton est séparé du champ rectangulaire par deux bandeaux en relief ; les dimensions sont : longueur 25 et 27 cm. ; hauteur totale : 44 cm. ; hauteur du fronton : 12 cm. A noter encore une très belle stèle, bien sculptée, de 47 cm. de haut sur 40 cm. de large (Voir planche, i), etc...

Au sujet de ces stèles, Gauchet écrit (*loc. cit.*) : « Plusieurs « stèles surmontent des caveaux de famille ; sur l'une d'elles on lit : D.M.S. VIXIT ANIS » et Gsell [20] reproduit cette indication, mais elle me semble erronée. Il a pu y avoir une inscription, visible encore en 1900, date à laquelle Gsell a visité les ruines de Kalaa avec Gauchet [21] et qui a été détruite depuis ou nous a échappé, mais nulle part auprès d'aucune des stèles que nous avons examinées, ne s'aperçoit ni caveau

(20) Gsell, *Monuments antiques*, t. II, p. 47 : « Dans certains lieux, « l'inscription (funéraire) est tracée sur un pan de rocher à proximité de la « sépulture » et note 6 ; « à Constantine, à Sigus, à Oudjel, à Kalaa dans « le Dahra ».

(21) Cf. Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, 1903, p. 134, *Note de la rédaction* mise en appendice à l'article de Gauchet.

ni fosse, ni rien qui ressemble à une tombe (22). Il y a bien des tombes sur le versant Est, mais au nord, alors que les stèles sont au sud à une assez grande distance. Elles constituent une nécropole semblable à celle du versant occidental mais beaucoup plus petite (80 à 100 tombes au maximum, simples ou doubles) et beaucoup moins bien conservée. Dans les tombes doubles (?) la partie supérieure de la deuxième tombe est en général éboulée (cf. figure 17). Cet aspect se retrouve presque régulièrement mais en dépit de sa fréquence je ne crois pas qu'il y ait là quelque chose d'intentionnel.

Dans la moitié inférieure du versant Est, aussi bien au nord qu'au sud, apparaissent quelques tombes isolées éloignées les unes des autres. Un seul groupe de 5, côte à côte, dont les dimensions sont : 1 m. 26 sur 0 m. 42 ; 1 m. 05 sur 0 m. 57 ; 1 m. 95 sur 0 m. 52 ; 1 m. 95 sur 0 m. 55 ; 1 m. 60 sur 0 m. 63. Toutes ces tombes sont absolument identiques a celles de la nécropole de l'ouest ; elles sont en général moins bien conservées, soit qu'elles soient plus anciennes, soit que l'érosion et la dégradation du calcaire soient plus intenses à l'Est qu'à l'Ouest, mais il est à remarquer que fréquemment sur le versant Est, les tombes isolées sont précédées de cupules semblables, fait qui ne se produit jamais dans la nécropole de l'Ouest. Correspondent-elles à une civilisation différente, les rites funéraires ont-ils évolué ?

Il semble qu'il faille considérer comme une tombe une fosse rectangulaire creusée dans le roc, de 1 m. sur 0 m. 50, précédée de 3 cupules et entourée d'un rebord en saillie, large de 0 m. 15 sur la face antérieure, de 0 m. 30 sur les trois autres faces (fig. 22).

Outre les stèles et les tombes, on voit sur le versant Est :

1. Tout près du premier rempart oriental, un bassin de 6 m. 95 sur 1 m. 80, sondé à 1 m. 70 de profondeur, sans atteindre le fond. Le bassin est encadré sur les côtés longs, d'une feuillure de 0 m. 20 de large. Des traces de maçonnerie

(22) Gsell écrit pourtant (*Atlas archéologique*) à propos de la zone où sont groupées les stèles : « vestiges d'un caveau creusé dans le roc ; il y avait « probablement là un cimetière ». Nous croyons, malgré l'autorité de Gsell, qu'il n'en est rien. Tombes et stèles occupent deux secteurs homogènes, absolument distincts, et éloignés l'un de l'autre.

se voient sur un des côtés longs qui présente en son milieu une saillie de roc, de 0 m. 75 de long. Le fond du bassin est encombré de pierres provenant de l'éboulement du mur dont nous venons de parler et on y recueille des tessons de poterie romaine commune (fig. 23).

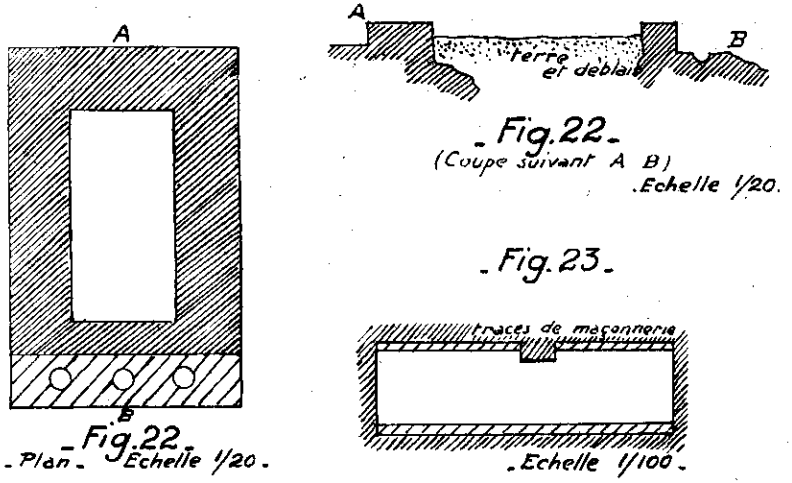

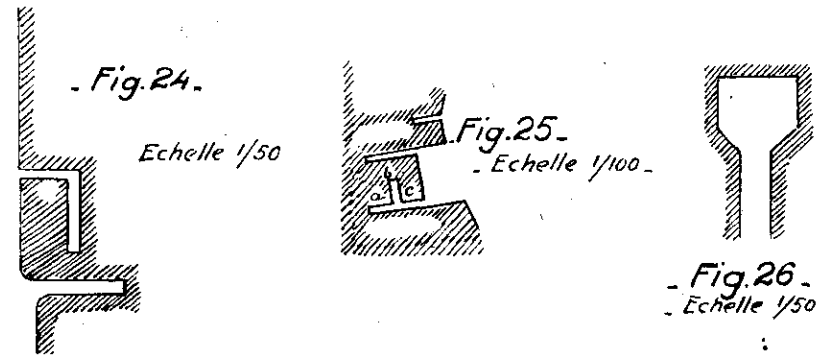

2. Une plate-forme (quadrilatère assez régulier de 3 m. 90 ; 3 m. 50 ; 4 m. 75 ; 3 m. 50) en saillie sur le roc qui a été taillé tout autour. L'ensemble forme une sorte d'estrade. Cet édifice s'élève dans la partie nord du versant non loin des tombes, et une estrade à peu près semblable se trouve dans la grande nécropole de l'ouest. Il semble donc qu'il y ait une relation, sans qu'on puisse préciser laquelle, entre ces estrades

et les tombes. Celles-ci étant toutes à inhumation, on ne peut songer à la plate-forme d'un bûcher funéraire.

3. Du bas, jusqu'à mi-hauteur du versant, des évidements dans la surface du rocher dont la plus grande partie, sinon la totalité, correspond à l'extraction de gros blocs destinés à la construction. Les carrières étaient ainsi à proximité des chantiers de la ville. Plusieurs blocs quadrangulaires sont encore prêts à être extraits, presque complètement séparés de la masse rocheuse par deux profondes rainures, larges de 0 m. 08 à 0 m. 15, la dimension la plus courante étant 0 m. 10. Les dimensions des blocs ainsi préparés sont assez constantes : 1 m. 15 sur 0 m. 60 ; 1 m. 30 sur 0 m. 60 ; 1 m. 20 sur 0 m. 55 (figures 24 et 25). Quelques traces de carrière se voient aussi non loin de la nécropole de l'Ouest, mais les blocs quadrangulaires y sont très rares, et il semble qu'on ait surtout fait dans ces carrières (ce qui serait d'ailleurs parfaitement logique) l'extraction des dalles funéraires pour l'usage de la nécropole toute proche.

Faut-il considérer aussi comme provenant de l'extraction de pierres de taille, les deux évidements en forme de goulot qui se remarquent l'un sur le versant Est, de 1 m. 75 sur 0 m. 90 (figure 26), l'autre de forme identique, mais de dimensions plus grandes (le double environ) dans la nécropole de l'Ouest ?

4. Des tronçons de voies, longs les uns de 2 à 3 mètres seulement, les autres de 100 mètres et plus ; voies creusées dans le roc, caractérisées par des ornières très larges (0 m. 25 au minimum, parfois beaucoup plus), profondes de 0 m. 20 à 0 m. 25 en moyenne, parfois plus. Ces voies ont des largeurs variant (ornières comprises) entre 1 m. 70 et 2 m. 30. Elles se trouvent en très grand nombre, presque uniquement dans la moitié inférieure du versant Est et il ne semble pas qu'il s'agisse des tronçons d'une voie romaine banale. Le chemin creusé dans le roc, sur une centaine de mètres et qui aboutit à la brèche du premier rempart oriental ne présente aucune ornière ; celles-ci apparaissent sur le fragment de voie aboutissant à la porte d'accès de l'abrupt sud la plus proche du rempart occidental, mais elles sont beaucoup moins prononcées. Faut-il admettre qu'une érosion intense (la même qui a dégradé les tombes de l'Est, laissant intactes celles de l'Ouest) les a, pour ainsi dire surcreusées sur le versant Est au point de leur donner une profondeur qui dépasse souvent 0 m. 25 ? Il faut remarquer surtout que ces voies forment un lacis irrégulier se coupant parfois en cisailles, parfois en angle droit, et que certaines sont doubles, séparées par au moins 1 mètre. La grande majorité d'entre elles sont orientées vers le nord-nord-ouest et précisément le premier rempart oriental présente une brèche à peu près au milieu de sa longueur, mais pas de porte près de l'abrupt nord comme le deuxième rempart. Que sont ces voies aboutissant à une porte qui n'existe pas ? J'avais songé — mais c'est une opinion toute personnelle —, à les mettre en relation avec les carrières, d'autant plus que la majorité des voies et des carrières se trouve précisément dans la moitié inférieure du versant Est, et à voir dans ces ornières des glissières pour patins des traîneaux qui auraient servi à transporter des pierres de taille extraites des carrières.

Une remarque encore les concernant ; tout ou partie de ces voies à ornières a dû cesser d'être utilisé d'assez bonne heure, car l'une d'elles a été coupée net par le creusement dans le roc d'une de ces chapelles funéraires que nous allons décrire et qui nous a donné un fragment de lampe romaine de bonne époque.

Une voie semblable aux précédentes, mais sans ornière, descend en escalier ; 3 ou 4 marches sont très visibles, taillées dans le roc, larges de 1 m. 30 et bordées des deux côtés de rainures de 0 m. 10 de largeur et de profondeur, destinées vraisemblablement à l'écoulement des eaux.

5. Chapelles funéraires : trois évidements creusés dans le roc, au tiers environ de la hauteur du versant Est et dans la partie méridionale de celui-ci paraissent bien être des chapelles funéraires présentant certains points de comparaison avec des caveaux décrits par Gsell (23) de la manière suivante : « Dans des chapitres précédents nous avons signalé des

(23) Gsell, *Monuments antiques*...t. II, p. 49 à 53. C'est nous qui soulignons certains passages.

« caveaux taillés dans le roc ; c'était un mode de sépulture « familier aux Phéniciens et en usage aussi chez les indigènes. « Après la conquête romaine, on continue à creuser des tom- « bes de ce type ; nous verrons plus tard qu'il en fut de même « en pleine époque chrétienne....Dans les pages suivantes, « nous décrirons plusieurs de ces tombeaux dont la *chambre « souterraine* est surmontée d'une construction importante « pleine ou évidée, et que, pour cette raison, nous classons « dans la catégorie des mausolées....Ces caveaux sont en géné- « ral des *salles rectangulaires* de dimensions variables. *De « petites niches* carrées ou *arrondies ont été ménagées dans « les parois* pour recevoir des urnes, ou bien des sarcophages « ont été déposées sur le sol ; parfois aussi il y a le long des « murs de vastes niches cintrées (ou arcosolia) destinées à « abriter des cercueils en pierre. On rencontre même des « squelettes étendus sans que rien les protège actuellement : « il est probable qu'ils étaient jadis enveloppés dans des lin- « ceuls ou enfermés dans des caisses en bois. *La salle « est couverte* soit d'une voûte en berceau, soit d'une *rangée « de dalles* souvent assez grossières jetées *horizontalement « d'une paroi à l'autre*, soit enfin de deux rangées disposées « en dos d'âne et venant s'appuyer sur une longue pierre qui « fait fonction de poutre maîtresse au milieu de la chambre.... « Ailleurs encore, *la porte, d'ordinaire très exiguë*, se trouve « sur *un des petits côtés, de préférence à l'Est*. Elle était close « par une dalle, appliqué contre la baie ou insérée, comme « une herse, dans des coulisses latérales (note 7 : à.....à Kalaa « dans le Dahra). Quand la disposition du terrain rendait cet « aménagement nécessaire, on construisait en avant de l'en- « trée, *un couloir en pente* que l'on recomblait après chaque « ensevelissement ».

L'un de ces caveaux n'a pas été fouillé (figure 27). Les deux autres l'ont été, ce qui a permis des observations plus précises ; nous les désignerons sous le nom de chapelle n° 1 et chapelle n° 2. Elles ne sont surmontées d'aucune construction (du moins rien n'en est plus visible aujourd'hui), mais comme dans les caveaux décrits par Gsell, il s'agit de chambres souterraines creusées dans le roc (profondeur 1 m. 20 environ pour l'une et pour l'autre), de forme rectangulaire

(2 m. 20 sur 1 m. 65 et 3 m. 50 sur 2 m. 60) avec de petites niches arrondies ménagées dans les parois (chapelle 1), couvertes vraisemblablement de dalles jetées horizontalement

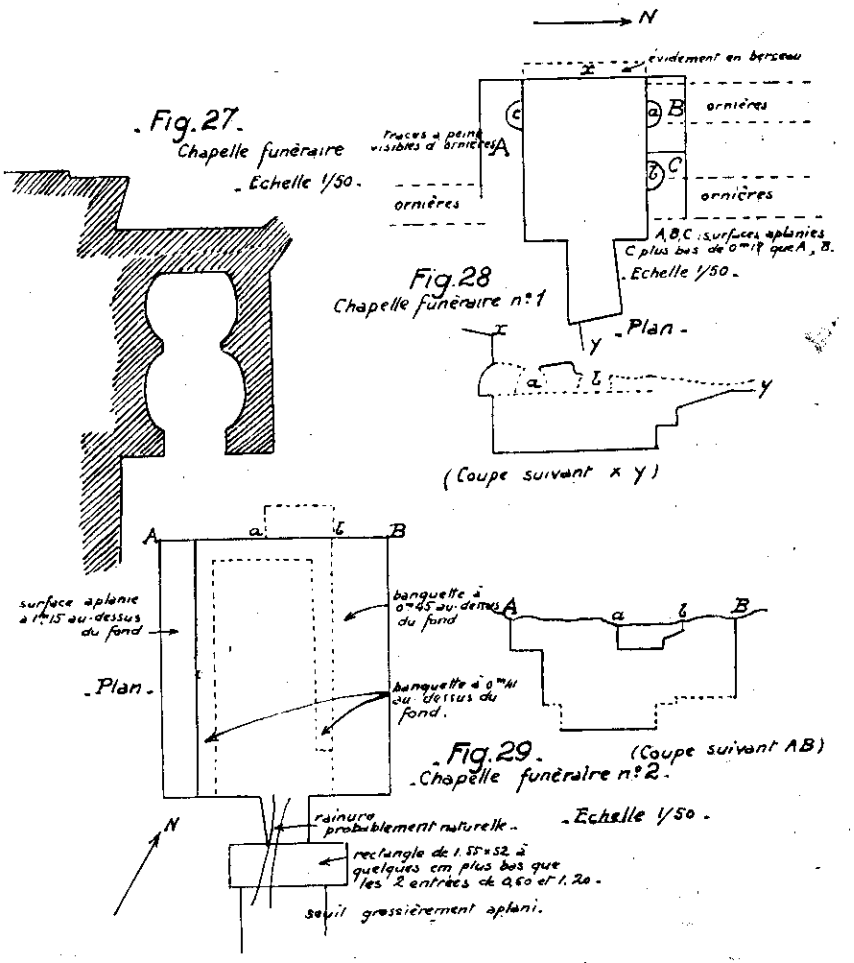

d'une paroi à l'autre ainsi qu'en témoigne la feuillure de 0 m. 45 de large à gauche de la chapelle n° 2 et les feuillures de 0 m. 56 et 0 m. 52 de large de part et d'autre de la chapelle n° 1 ; leur porte est étroite (0 m. 60 et 0 m. 65) et s'ouvre sur un des petits côtés, à l'est pour la chapelle n° 1 (au sud-sud-est pour la chapelle n° 2). L'entrée est précédée d'un

couloir en pente et d'un escalier (chapelle n° 1), d'un escalier seulement (chapelle n° 2).

Première chapelle (fig. 28). — On descend par une rampe assez forte, puis par deux marches, hautes, la première de o m. 22, la deuxième de o m. 31. A environ o m. 80 au-dessus du fond rocheux, la paroi occidentale sur toute sa longueur est évidée sur o m. 40 de hauteur et o m. 20 de largeur, de façon à former un renfoncement en berceau, plus ou moins régulier. Deux cavités d'un côté, une de l'autre, la première (a) tronconique, les deux autres (b, c) cylindriques, d'une quarantaine de centimètres de diamètre de base, s'ouvrent dans les parois latérales à peu près à la même hauteur que l'évidement en berceau, et paraissent avoir pu contenir des urnes cinéraires. La paroi rocheuse est rongée en face de *b*, dessinant un vague évidement, presque sûrement naturel ; il semble bien qu'il n'y ait eu que trois niches.

A droite, et à gauche de ce petit bâtiment, en A, B, et C le roc a été aplani régulièrement, pour supporter soit des dalles, soit peut-être une petite murette ; des pierres assez nombreuses, pouvant provenir de ces murettes ont été trouvées, pendant les fouilles, dans l'intérieur de cet édifice.

De nombreuses traces de profondes ornières de o m. 55 de largeur environ, se voient aux alentours et même aux abords immédiats de l'édifice qui a été creusé juste en travers d'une voie à ornières, donc naturellement après que celle-ci eut cessé d'être en usage. Cette voie que l'on peut suivre sur une quarantaine ou une cinquantaine de mètres au nord et au sud, donc à droite et à gauche de la chapelle, se raccorde, à quelques mètres au sud de celle-ci avec deux voies parallèles à ornières montant vers le nord-ouest.

A 5 m. 50 environ, à l'ouest-nord-ouest de l'édifice, se trouve une tombe de o m. 90 sur o m. 50 à o m. 55, accompagnée, semble-t-il, d'une cupule.

Mobilier: — Au cours des fouilles, ont été trouvés au pied de la paroi occidentale, juste au-dessous de l'évidement en berceau qui paraît avoir été destiné à les recevoir, de nombreux fragments de fioles en verre irisé extrêmement mince. A peu près au même endroit, ont été trouvés aussi des

Kalaa : Chapelle funéraire n° 2 (avant les fouilles) figure n°29.

Colonne N° 1

Colonne N° 8 ou 12

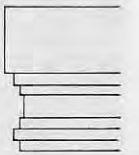

Colonne N° 9

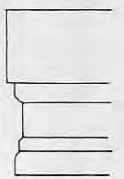

Colonne N° 11

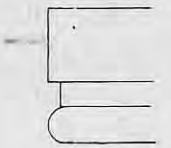

Colonne indéterminée

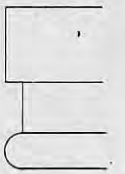

Colonne N° 10

fragments d'un assez grand vase (urne ?) et une partie d'une lampe romaine de bonne époque. Quelques tessons de poterie commune dans l'ensemble de l'édifice.

Deuxième chapelle (fig. 29). — Un autre édifice de destination vraisemblablement identique, situé à une trentaine de mètres du premier a été fouillé et n'a livré que quelques tessons de poterie commune.

Plusieurs observations faites dans la chapelle précédente se retrouvent dans celle-ci : la paroi occidentale présente un évidement de 0 m. 45 de largeur (cf. coupe) qui s'ouvre à 1 m. 10 au-dessus du sol rocheux, et, à gauche du bâtiment, mais à gauche seulement, le roc a été aplani sur une largeur moyenne de 0 m. 45. Le seuil horizontal, grossièrement aplani et large de 1 m. 20, s'élargit (1 m. 55), se retrécit à nouveau (0 m. 60) et on descend dans la chapelle par deux marches, hautes la première de 0 m. 42, la deuxième de 0 m. 06 seulement ; cette dernière avance de quelques centimètres dans l'édifice, et déborde assez largement à droite et à gauche.

A droite, à 0 m. 45 au-dessus du sol, sur toute la longueur de la paroi, court, légèrement en biais, une sorte de banquette taillée dans le roc, mesurant de 0 m. 72 à 0 m. 85 de largeur. A 0 m. 04 au-dessous, s'étend sur les trois parois de l'édifice une deuxième banquette large de 0 m. 20 à gauche, de 0 m. 215 contre la paroi occidentale, de 0 m. 28 à droite, à l'endroit où elle rejoint la banquette de la paroi orientale, puis elle se rétrécit jusqu'à n'avoir plus que 0 m. 16 près du seuil, où elle s'arrête à 0 m. 62 de celui-ci.

Les deux voies parallèles, signalées plus haut passent juste à droite de l'édifice. De l'autre côté de la voie, à 8 mètres environ au nord-nord-ouest de la chapelle est une tombe d'enfant de 1 m. 25 sur 0 m. 55, accompagnée d'une ou de deux cupules ; à 3 ou 4 mètres dans la même direction, est une autre tombe de 0 m. 75 sur 0 m. 50 paraissant accompagnée d'une petite cupule assez rongée (à moins qu'il ne s'agisse d'une cavité naturelle). Plus près encore de l'édifice se voient deux cavités creusées dans le roc (comme les tombes) de 0 m. 45 sur 0 m. 28 et de 0 m. 45 sur 0 m. 16, profondes de quelques centimètres à peine.

VI. — Conclusion

A propos des tombes Gsell écrit (24) : « La civilisation « punique se répandit en Algérie bien au delà des villes du « littoral soumises à la domination directe de Carthage. Les « souverains indigènes qui étaient en rapports suivis avec les « Carthaginois, adoptèrent, dans une mesure plus ou moins « large, ce qu'ils trouvèrent de bon dans leurs mœurs ; une « partie des Africains les imitèrent. Aussi rencontre-t-on, çà « et là à l'intérieur des terres des tombes, taillées dans le roc, « de type punique (note 3 de la page 60 : par exemple à..... « à Kalaa dans le Dahra). Les plus anciennes remontent peut-« être à une époque antérieure à la venue des Romains ; plus « tard, sous l'empire, on continua à en faire de semblables ».

Les influences puniques qui m'avaient frappé — exagérément d'ailleurs — au premier examen des lieux sont évidemment importantes à Kalaa et se révèlent non seulement dans les tombes mais plus encore peut-être dans les stèles, toutes sans exception de type punique. Pallary y voyait, lui, une influence beaucoup plus récente et plutôt syrienne. On lit dans la « note de la rédaction » qui suit l'article de Gauchet, dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran* : « La présence « du croissant et le caractère phénicien d'un groupe de sépul-« tures lui font supposer, [à Pallary] que la garnison de Kalaa « était composée (en partie du moins) d'une fraction de la « légion (sic) syrienne (numerus Syrorum) cantonnée à Marnia « sur la frontière marocaine ». Cette hypothèse est évidemment invérifiable tant qu'on ne connaîtra pas le nom antique de Kalaa et qu'aucune inscription n'y aura été trouvée (et nous avons dit pourquoi nous doutions qu'on en découvre jamais).

Enfin Gauchet attribuait à une influence phénicienne, l'ensevelissement face contre terre.

Les influences orientales donc, sont indéniables, qu'on les attribue à un détachement syrien ou, ce qui semble plus vraisemblable, à la diffusion de la civilisation Carthaginoise.

(24) Gsell, *Monuments antiques...*t. I, p. 60.

N'oublions pas que la colonie de Cartenna était toute proche (Paul Robert dépend encore aujourd'hui de la commune mixte de Ténès). Ces influences auraient commencé à s'exercer bien avant l'occupation romaine (25). Et c'est bien une impression générale d'archaïsme que donne souvent Kalaa, impression qui ne repose évidemment que sur des éléments subjectifs, mais il semble bien que l'occupation de Kalaa ait été extrêmement longue et que si elle est attestée au IVe siècle ap. J.-C. (ne serait-ce que par les monnaies constantiniennes), son origine remonte à plusieurs siècles auparavant.

II. — SIDI-BOU-CHAIB

Le lieu dit Sidi-bou-Chaïb (douar M'Chaïa, fraction Kherba) est à environ 1 km. à l'Est de la route montant de Rabelais à Paul-Robert. Le chemin qui y accède prend sur cette route à 6 km. 6 de Paul-Robert, exactement au col de Sidi-Abd-el-Kader-bou-Zid-el-Mal.

Dans le bas d'une petite vallée, se voient la source d'Aïn-Beïda et le marabout de Sidi-bou-Chaïb ; tout le flanc de coteau qui descend vers la source est couvert de vestiges romains sur une douzaine d'hectares.

L'intérêt de ce site est qu'il est situé à vol d'oiseau exactement à 3 km. (distance vérifiée sur la carte au 1/50.000^e^) du lieu dit Khoudiat Hardisson, dans la vallée de l'oued Gri (lot de colonisation n° 68 du plan cadastral) où ont été trouvés les deux milliaires signalés par M. Coco. Le premier, de Gordien III, porte M P II, le second, de Philippe l'Arabe, porte A T I M I C I M P II. Ayant été trouvés tous deux au même endroit, ils doivent être « en place » et c'est à 3 km. de Khoudiat Ardisson qu'il faut chercher Timici, mentionné par Pline et Ptolémée, parmi les *civitates* de l'intérieur de la Maurétanie Césarienne, puis plus tard par les listes épiscopales. Or, c'est à 3 km. exactement que se trouve Sidi-bou-Chaïb,

(25) Notons d'ailleurs que pendant notre séjour à Paul-Robert, M. Irénée Ollivier nous a donné une pièce de bronze qui avait été trouvée aux environs de Kalaa et que M. Camps a identifiée comme étant une pièce phénicienne de Malaca (Malaga).

tandis que Kalaa que l'on avait songé à identifier à Timici [26] est exactement à 5 km. à vol d'oiseau de Khoudiat Hardisson (distance vérifiée sur la carte au 1/50.000e). Il semble hors de doute que Timici corresponde bien aux ruines de Sidi-bou-Chaïb.

Les vestiges que l'on y trouve consistent en nombreuses traces de pans de murs, de fondations, en tas plus ou moins considérable de pierres de taille. La ville semble avoir été entourée d'un mur d'enceinte. Les vestiges ne se présentent pas du tout sous le même aspect qu'à Kalaa. Le flanc de coteau en pente très douce, qui les porte, a tendance non à se raviner, mais au contraire à être noyé sous les terres descendant du sommet. Et c'est par les ressauts de terrain qui bossuent le flanc de coteau que l'on peut reconnaître et la présence et l'importance des ruines.

Le sol est recouvert de très nombreux tessons de poterie commune (la poterie dite samienne manque), de tegulae, de briques (beaucoup plus qu'à Kalaa).

Ont été recueillis de nombreux rebords de dolium et un fragment de la panse d'une jarre épaisse de 3 cm. et portant une estampille (fig. 30) : 3 lettres de 8 mm. de hauteur, en relief, dans un cadre en relief de 3 cm. sur 14 mm. inscrit dans un cartouche en creux de 4 cm. 5 sur 2 cm. La première lettre est complètement effacée ; la deuxième, peu lisible, paraît être un L ; la troisième est un E suivi d'un R en ligature. Peut-être faut-il lire J L E R attesté sur un fragment de jarre à Taugazouth [27].

Les deux seuls bâtiments nettement visibles au-dessus du sol sont :

1. A 300 mètres au nord-est du marabout, un bâtiment à deux nefs terminées chacune par une abside (Voir plan p. 254). Les deux portes (celle introduisant dans la nef B et celle faisant communiquer celle-ci avec la nef A) ont leurs montants constitués par de gros blocs quadrangulaires. Les seuils

(26) *B.A.C.*, Mai 1935, p. XX à XXIII.

(27) Tables décennales du Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran ; article du lieutenant Fort sur *Les ruines romaines d'Aïn Sbiba.*

sont en pierre. Le reste de la construction est en petit appareil avec un rang de briques pour les murs extérieurs et une chaîne de trois rangs de briques pour le mur qui sépare les deux nefs. L'abside A est encombrée par un énorme bloc de

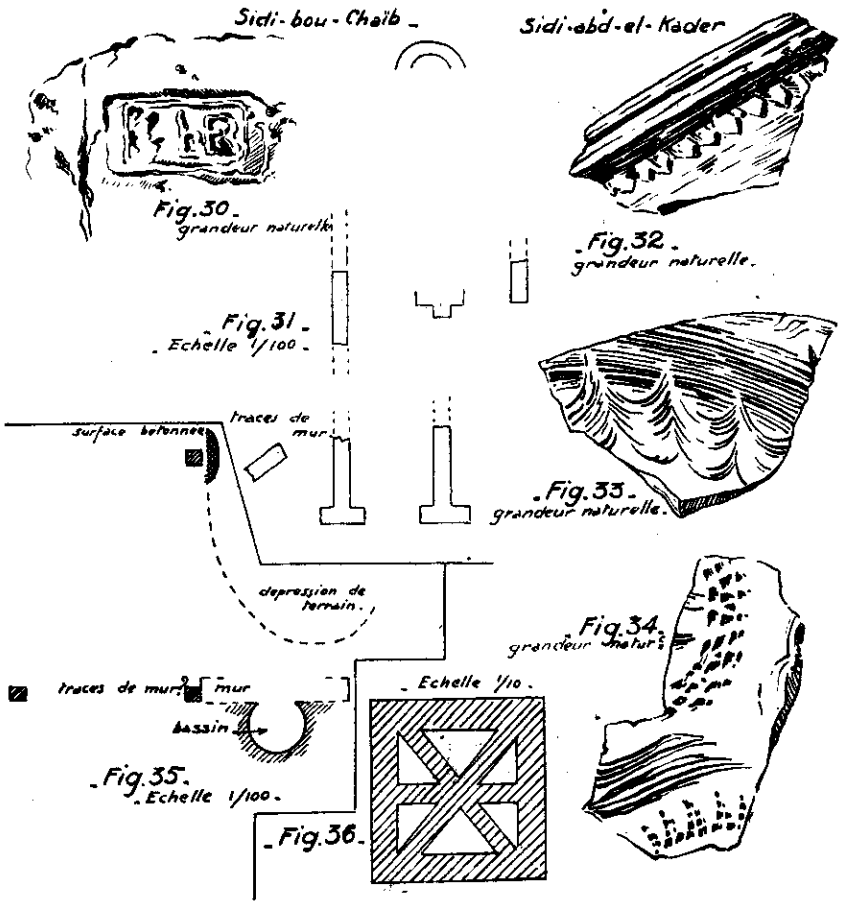

maçonnerie provenant de la voûte ou plus vraisemblablement du mur. Les murs s'élèvent encore à 1 m. 50 ou 2 m. au-dessus du sol. La longueur de l'édifice est de 8 m. 60 ; la largeur de 6 mètres. Il s'agit presque certainement d'une basilique chrétienne, ou catholique ou donatiste, puisqu'en 411, la présence à Timici des 2 groupements rivaux est attestée. Seules des fouilles permettraient de résoudre la question.

2. A 150 mètres à l'Est du marabout, les restes d'un édifice axé sensiblement sud-nord (figure 31), de 14 m. sur 6, terminé par une toute petite abside très légèrement à gauche

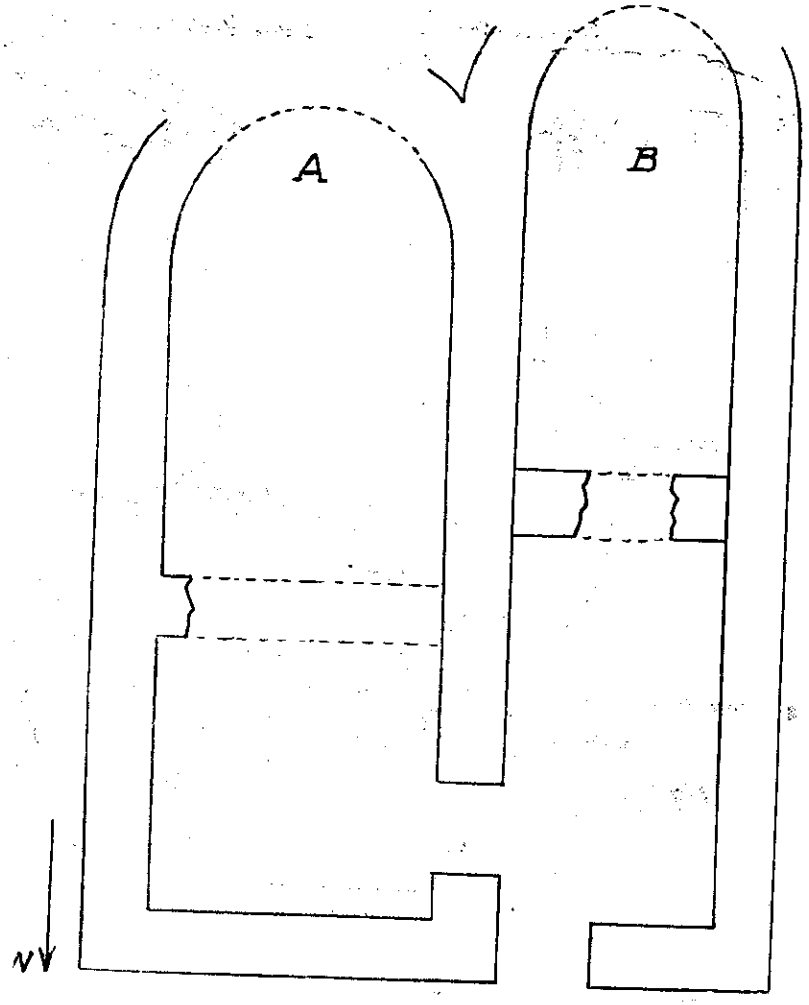

du prolongement du mur du milieu. Les assises sont en pierre de taille, le reste des murs en petit appareil. Des vestiges de fondations apparaissent encore assez loin vers la gauche. Le monument devait se prolonger dans cette direction ou se raccorder à d'autres édifices. Une légende locale considère ce monument comme les restes d'un hammam et les vieux du pays prétendent que l'on y entendait autrefois le bruit de l'eau qui coulait. Il peut donc s'agir de thermes. Mais la présence d'une abside fait songer à une basilique chrétienne. Et ce serait une preuve de plus de l'identification de Timici avec Sidi-bou-Chaïb, que la présence en ce lieu de deux églises chrétiennes dont l'une aurait pu être catholique et l'autre donatiste. Là encore des fouilles apporteraient probablement la solution.

Les indigènes nous ont dit avoir vu, à une vingtaine de mètres du premier monument, des colonnes au nombre de 10 environ, couchées sur le sol ; elles étaient encore debout il y a quelques années. Certaines ont depuis, servi de rouleau. Un autre indigène aurait aussi trouvé il y a quelque temps une colonne portant une inscription au sommet. Il aurait lu les lettres A B C H M. Il n'a pu nous dire dans quel ordre ces lettres se suivaient, et n'a pu non plus retrouver cette colonne (?).

III. — SIDI-ABD-EL-KADER

Il y a là une falaise de calcaire semblable, quoique moins haute et moins abrupte, à celle de Kalaa qui lui fait pendant de l'autre côté de la large vallée de l'oued Gri. Ces deux crêtes ont d'ailleurs la même origine et sont les restes d'un vaste dôme éventré par l'oued. Cette falaise n'est pas partout horizontale. Elle forme au centre, une cuvette remblayée par des terres d'alluvions sur le point le plus élevé desquelles s'élève le marabout de Sidi-Abd-el-Kader (côte 567).

Aux abords du sentier qui descend vers la vallée de l'oued Gri, à quelques mètres au-dessous du marabout, la terre est littéralement pétrie de débris romains : fragments de verre irisé, et nombreux tessons de poterie commune à ornementation variée (figures 32 à 34).

Au sud-ouest du marabout s'étend un vaste champ de ruines rappelant celles de Kalaa : gros blocs quadrangulaires de calcaire local (on voit encore une trace de carrière) dessinant parfois des alignements. Aucun monument n'est assez

net pour pouvoir être relevé. Le plus important paraît être celui reproduit figure 35 : trois gros blocs quadrangulaires debout semblent dessiner un rectangle de 7 mètres sur 5 ; en bordure d'un des côtés longs une dépression de terrain assez profonde doit correspondre à un effondrement du sol du bâtiment ; à une extrémité apparaît encore une surface bétonnée de 0 m. 10 à 0 m. 15 d'épaisseur ; dans l'axe de cette dépression est un bassin circulaire creusé dans le roc, profond d'une vingtaine de centimètres ; les parois latérales sont recouvertes d'un crépi bétonné.

Non loin de là, dans la murette qui limite la cour d'un gourbi indigène, existe une pierre (tuf, semble-t-il) de 0 m. 55 de long, 0 m. 50 de large, 0 m. 18 d'épaisseur, évidée entre le cadre extérieur, large de 8 cm. et les meneaux larges de 5 cm. qui affectent la forme d'un X, traversé d'une barre (figure 36). Il s'agit là d'une fenêtre semblable à toutes celles qui ont été trouvées en Afrique et en particulier au Maroc, à Banasa, que décrit M. Thouvenot ([28]).

IV. — LA ROUTE ROMAINE (carte p. 257)

De Khoudiat Hardisson où ont été retrouvés les milliaires, un chemin encore très visible s'étend par longs tronçons rectilignes vers le sud-est, coupe par une pente assez raide le versant de la vallée du Gri, rejoint la route de Paul-Robert à Rabelais à 6 km. 600 de Paul-Robert, c'est-à-dire au col de Sidi-Abd-el-Kader-bou-Zid-el-Mal. Ce tronçon est décrit de la sorte par le colonel Mercier : « La voie romaine passe près « de la koubba Sidi-Abd-el-Kader-bou-Zid-el-Mal, descend « dans la plaine de Gri dont elle traverse la partie orien- « tale ([29]) ». Mais passé le col elle se dirige directement vers Sidi-bou-Chaïb en arc de cercle d'abord pour longer la base du coteau, puis rectiligne et son tracé est parfaitement visible.

([28]) R. Thouvenot, *Une colonie romaine de Maurétanie Tingitane : Valentia Banasa*, Paris, 1941, p. 35 et figure 11, planche IV.

([29]) Colonel Mercier, *loc. cit.*

Mais au nord-ouest de Khoudiat Hardisson où passe la route de Castellum Tingitanum à Arsenaria ? Nous ne pouvons suivre Mercier pour qui elle « remonte à l'oppidum « important de Kalaa », ce qui est impossible d'abord en raison même des formes du relief : la crête qui prolonge Kalaa vers l'Est et limite au nord la vallée de l'oued Gri, ne se prête en aucune façon à son franchissement par une voie, surtout par une voie orientée sud-est-nord-ouest ; elle est beaucoup trop abrupte et ne peut être escaladée que par des sentiers.

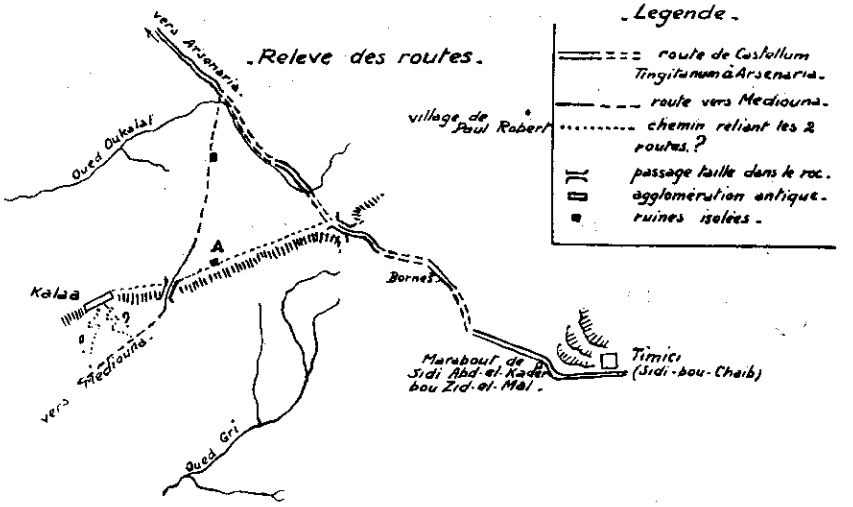

Mais beaucoup plus à l'Est elle s'abaisse et un col se dessine tout près de Paul-Robert. Or ce col est nettement entaillé ; une route y a été percée ; au sud, cette route descend dans la vallée de l'oued Gri, fait un léger coude pour contourner la base d'une colline et rejoint Khoudiat Hardisson. Au nord du col elle descend vers la vallée de l'oued Oukallal, coupe immédiatement après le col la route de Paul-Robert à Renault, à 1 km. 800 de Paul-Robert et continue d'une façon presque rectiligne vers le nord-ouest à travers la vallée de l'oued Oukallal en direction d'un col qui s'ouvre dans les montagnes du nord. Elle passe donc à 5 ou 6 kilomètres à l'Est de Kalaa. De ce col à Sidi-bou-Chaïb, les traces en sont presque ininter-

rompues et nettement visibles sur plus de 12 kilomètres de long.

Un peu à l'Est de Kalaa, à un endroit où la crête s'abaisse et où un autre petit col s'ouvre entre la vallée de l'oued Gri et les derniers contreforts Est de Kalaa, un passage taillé dans le roc, avec ornières, s'aperçoit, orienté nord-est-sud-ouest : il marque probablement l'emplacement d'une voie secondaire qui rejoignait la route de Castellum Tingitanum à Arsenaria, au nord de la vallée de l'oued Oukallal, et qui, au sud, descendait dans la vallée de l'oued Gri et continuait vers Médiouna. C'est à ce tronçon que se raccordaient vraisemblablement les deux routes descendant de Kalaa le long de l'abrupt sud.

Enfin, il n'est pas impossible qu'un chemin partant de Kalaa ait relié ces deux routes au nord de la crête, en suivant à peu près la piste actuelle, par laquelle on accède au versant Est de Kalaa quand on a quitté la route de Paul-Robert à Renault et au bord de laquelle est une ruine (A sur le plan) que les colons considèrent comme les restes d'une exploitation agricole et qui peut avoir été un poste de garde surveillant les deux routes.

JEAN MARION.

P.-S. — La reproduction par photographie, en vue du clichage, des plans et dessins qui illustrent cette étude ayant été faite en réduisant de façon sensible, mais variable, les dimensions de ceux-ci, les échelles qui les accompagnent sont toutes erronées et doivent être corrigées comme suit :

fig. 1, 14, 15 et 16 : 1/440.
fig. 6, 9 et 10 : 1/100.
fig. 7, 8 et 27 : 1/200.
plan de la p. 222 et fig. 23 et 25 : 1/180.
fig. 11, 13, 30, 32, 33 et 34 : 5/11.
fig. 18 et 35 : 1/220.
fig. 20, 28 et 29 : 1/105.
fig. 21 : 1/42.
fig. 22 : 1/35.
fig. 24 : 1/90.
fig. 26 : 1/95.
fig. 31 : 1/45.
fig. 36 : 1/22.
figures des chapiteaux (hors texte de la p. 248) : 1/20.
plan de la p. 254 : 1/65.

Saint Augustin et le Problème de la Survivance du Punique

A M. William MARÇAIS.

I. — Les civilisations survivent assez habituellement aux formes politiques qu'elles ont animées et il va presque de soi que la défaite de Carthage en 146 avant notre ère n'ait pas effacé d'un coup les empreintes de plusieurs siècles de présence ; qu'en particulier, l'on n'ait pas cessé du jour au lendemain de parler le punique sur le sol africain, parce que Rome victorieuse avait frappé le site de la ville conquise de la malédiction de ses dieux. Mais, si l'on s'accorde à reconnaître que la langue de Carthage a survécu à la cité, l'unanimité cesse quand il s'agit de fixer le terme de cette survivance. Les uns, avec St. Gsell, E. F. Gautier, H. Basset, J. Toutain, etc. (1), pensent qu'elle s'est prolongée jusqu'à la conquête arabe et que, suivant une hypothèse déjà formulée par E. Renan, c'est vraisemblablement parce qu'ils savaient le punique que les Berbères ont adopté si facilement la langue de l'Islam (2). Les autres, avec M. W. Marçais, se refusent à admettre que l'arabe maghrébin ait pu se substituer au punique sans incorporer le moindre élément dont on parvienne

(1) St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. IV (1918, 3e éd. 1929), pp. 179 ; 496-498 ; t. VI (1928, 2e éd. 1929), pp. 108-113 ; t. VII (1928, 2e éd. 1930), pp. 107-108. St. Gsell est mort avant d'étudier, comme il se le proposait, « la persistance du punique sous l'Empire romain » (*op. cit.*, t. VI, p. 112, n. 2), mais il avait déjà réuni en partie la documentation qu'il eut exploitée. Ces notes de St. Gsell ont été recueillies à la Bibliothèque Nationale d'Alger où j'ai pu en prendre connaissance. E. F. Gautier, *Les siècles obscurs du Maghreb*, Paris, 1927, réédité sous un nouveau titre, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, Paris, 1937, pp. 129 et ss. H. Basset, *Les influences puniques chez les Berbères*, dans *Revue Africaine*, t. LXII, 1921, pp. 340-374. J. Toutain, *Les cités romaines de Tunisie*, Paris, 1896, pp. 201 et ss.

(2) E. Renan, *Histoire générale des langues sémitiques* (7e éd.), pp. 199-200.

à déceler à coup sûr l'origine phénicienne (3). Mais jusqu'ici, on n'a guère contesté — sur ce point M. W. Marçais se trouve d'accord avec E. F. Gautier et St. Gsell — « qu'au Ve siècle de l'ère chrétienne, l'usage du punique persistait encore dans diverses régions du Maghreb oriental ».

C'est, qu'en effet, tout débat sur la question est en apparence absurde, étant donné l'arsenal de textes augustiniens dont nous disposons. G. Gesenius en a déjà relevé bon nombre dès 1837 (4). On en a depuis enrichi la liste et E. F. Gautier a étudié les plus importants d'entre eux avec son incomparable virtuosité et son ardeur de néophyte (5). Au hasard de ses traités, de ses lettres, de ses sermons, s. Augustin fait allusion à la *lingua punica*. Voici tel mot où il reconnaît la désinence *punica*, tel colloque où il faut un interprète *punicus*. Dans le diocèse d'Hippone, on parle *punice* et s. Augustin lui-même cite à l'occasion un *uerbum* ou un *prouerbium punicum*.

Dans une note parue en 1942, dans le *Journal of Theological Studies* (6), un historien anglais, W. H. C. Frend, s'est bien demandé si s. Augustin n'aurait pas qualifié de « puniques » les langues indigènes, un peu comme certains Français qualifient volontiers d'« arabe » tout ce qui leur paraît authentiquement maghrébin. Mais cette note, publiée dans une revue assez confidentielle et à un moment où d'autres préoccupations retenaient généralement les esprits, n'a guère reçu d'attention, au moins dans l'Afrique du Nord. Au reste, la documentation mise en œuvre par W. H. C. Frend est sommaire et son argumentation assez fragile.

Mais la voie indiquée n'en est pas moins la bonne et ce sont à des conclusions analogues à celles de W. H. C. Frend que m'a conduit une nouvelle étude des textes augustiniens sur lesquels on prétend fonder la preuve d'une survivance du punique au Ve siècle.

(3) W. Marçais, C. R. du livre de E. F. Gautier, *Les siècles obscurs du Maghreb*, dans *Revue Critique*, t. XCVI, 1929, pp. 255-270, particulièrement pp. 262-264.

(4) G. Gesenius, *Scripturae linguaeque Phoeniciae monumenta*, Leipzig, 1837.

(5) E. F. Gautier, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, pp. 134 et ss.

(6) W. H. C. Frend, *A note on the berber background in the life of Augustine*, dans *The Journal of theological Studies*, t. XLIII, 1942, pp. 188-191.

C'est, qu'en effet, en la matière, notre orthodoxie repose sur un postulat assez inquiétant : la correspondance exacte du latin *punicus* et du français « punique ». Que cette correspondance existe parfois, souvent même si l'on veut, nul ne le conteste. Mais s'ensuit-il que le mot *punicus* se soit figé dans le sens exclusif où nous l'entendons ? Le mot français anime-t-il nécessairement en nous la même masse d'idées que son homologue faisait, il y a quinze ou vingt siècles dans un cerveau latin ? Cela est possible, mais ne va pas de soi. Il ne suffit pas de le croire sur la foi des dictionnaires. Dans les textes grecs d'époque byzantine, le mot Ῥωμαῖοι se traduit bien par Romains, mais personne ne s'y trompe : ce sont les sujets du βασιλεύς, c'est-à-dire les Grecs, qu'il désigne. Dans les textes du Bas-Empire, le terme de *Scotti* ne s'applique pas aux Ecossais, mais aux Irlandais (7). Celui de *Russi* a nommé les Suédois avant de nommer les Russes. On pourrait multiplier les exemples (8). Inutilement, d'ailleurs : comparaison n'est pas raison. Mais il n'est pas superflu de rappeler en passant que les mots vivent.

⁂

II. — Le mot *Poeni* a d'abord désigné les Carthaginois et ses dérivés : *poenus*, *poenicus*, *punicus*, *poenulus*, etc..., se sont à coup sûr appliqués à eux (9). Mais ce sens, qui s'est maintenu à travers toute la latinité, n'a pas gardé sa rigueur première et, dès le Ier siècle avant notre ère, au moins, les *Poeni* n'étaient plus seulement les Carthaginois, mais les Africains, quelle que fut leur origine. Quant à l'adjectif *punicus*, il était devenu purement et simplement le synonyme d'*afer*, suivant ainsi une évolution parallèle à celle de *libycus* (10). Il n'est pas difficile de le prouver :

(7) H. Hubert, *Les Celtes depuis l'époque de la Tène*, pp. 206 et ss.

(8) *Annales Bertiniani*, an. 839, éd. G. Waitz, pp. 19-20.

(9) A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, p. 784. Sur les dérivés, G. Gesenius, *Scripturae*, pp. 337-338.

(10) St. Gsell, *Histoire ancienne*, t. I, p. 312, n. 2. J. Carcopino, *Du périple d'Hannon aux portulans grecs*, dans *Mél. Ch. Picard*, t. I, 1949, p. 138, a judicieusement noté que le mot *Afri* pouvait désigner à l'occasion les Carthaginois, mais il s'applique également aux indigènes. Cf. St. Gsell, *Histoire ancienne*, t. VII, p. 3.

1. Dans sa seconde action contre Verrès (11), Cicéron, notant les différences qui existent entre le régime fiscal de la Sicile et celui des autres provinces, prend comme exemple de ces dernières l'Espagne et l'Afrique qui, l'une et l'autre, sont soumises au *stipendium* : *ut Hispanis et plerisque Poenorum*, dit-il. H. de la Ville de Mirmont a bien vu la difficulté que présentait ce membre de phrase, et il traduit : « c'est le cas, par exemple, des Espagnols et de la plupart des cités puniques ». Mais où se trouve le mot latin qu'il rend par « cité » ? Il n'est pas davantage permis de traduire : « c'est le cas, par exemple, des Espagnols et de la plupart des Carthaginois », car ce serait admettre que les habitants de l'*Africa*, qui n'étaient point authentiquement Carthaginois, auraient été dispensés du *stipendium*, ce qui contredirait tout ce que nous savons par ailleurs des *stipendiarii* (12). Il faut manifestement traduire, et St. Gsell ne s'y est pas trompé, en commentant ce passage : « c'est le cas, par exemple, des Espagnols et de la plupart des Africains ».

2. Venons-en à une série de textes relatifs à un même objet : les *mapalia*. On dénommait ainsi des habitations élémentaires, de structures très diverses, mobiles ou fixes, d'où la difficulté de nous en faire une représentation précise (13). Peu importe, du point de vue qui nous occupe ici. Ce sur quoi tout le monde est d'accord, c'est leur caractère spécifiquement africain. Les *mapalia* sont des habitations particulières aux indigènes et personne n'a jamais défendu qu'elles fussent d'importation carthaginoise. Le nom est peut-être punique — c'est l'opinion de G. Gesenius (14) — mais d'autres, comme G. Marcy, le tiennent pour berbère (15). Mais quand bien

(11) Cicéron, *Act. in C. Verrem sec.* III, VI, 12, éd. H. de la Ville de Mirmont, *Discours*, t. IV, p. 7.

(12) St. Gsell, *Histoire ancienne*, t. VII, p. 48 et ss.

(13) St. Gsell, *Histoire ancienne*, t. V, pp. 217 et ss. La question a été reprise par Ch. Le Cœur, *Les « mapalia » numides et leur survivance au Sahara*, dans *Hespéris*, t. XXIV, 1937, pp. 29-45, où l'on trouvera cités les textes relatifs à la question des *mapalia*. G. Marcy, *Remarques sur l'habitation berbère dans l'Antiquité. A propos des « mapalia »*, dans *Hespéris*, t. XXIX, 1942, pp. 23-40.

(14) G. Gesenius, *Scripturae*, pp. 392-393.

(15) G. Marcy, *loc. cit.*, dans *Hespéris*, t. XXIX, pp. 34 et ss.

même, les Grecs et les Romains auraient emprunté le terme punique pour désigner ces sortes de huttes, cela n'entraînerait pas que la chose le fût. Le fait qu'il existât à Carthage une *via Mappaliensis* et un faubourg dit « les Mapalia » (16), ne prouve pas autre chose que l'existence à un moment donné de *mapalia* à proximité de la ville.

Au reste, il suffit de citer quelques textes pour écarter toute équivoque :

a) Salluste, *Bell. Iugurth.* XVIII.
— *aedificia Numidarum agrestium, quae mapalia illi uocant.*
— les demeures des paysans numides, qu'ils dénomment *mapalia*.

b) Pline, *H. N.*, V, (2), 22.
— *Numidae uero Nomades ..... mapalia sua, hoc est domos, plaustris circumferentes.*
— Les Numides ou mieux Nomades, transportant leur *mapalia*, c'est-à-dire leurs maisons sur des chariots.

c) s. Jérôme, *Comm. in Amos*, dans *P. L.*, t. XXV, col. 990.
— *Agrestes quidem casae et furnorum similes, quas Afri appelant mapalia.*
— Certaines habitations rurales, pareilles à des fours, que les Africains appellent *mapalia*.

d) Virgile, *Georg.* III, 339-340.
— *quid tibi pastores Libyae, quid pascua versu prosequar et raris habitata mapalia tectis ?*
— Mes vers te diront-ils les pâtres de Libye,
Et leurs parcours et leurs cabanes aux toits clairs?

e) Lucain, *Phars.* IV, 684-685.
— *et solibus uacuis errare mapalibus afer*
uenator
— le chasseur africain,
habituel errant qui déserte sa case.

(16) A. Audollent, *Carthage romaine*, Paris, 1901, pp. 164, 178, 310.

f) Silius, XVII, 89.

— *Qualia Maurus amat dispersa mapalia pastor*

— Huttes dans l'ordre épars, qu'aime le berger maure.

Il est inutile, je crois, de poursuivre l'énumération. Les *mapalia* sont bien les habitations des Numides, des Maures, des Libyens, des Africains en général. Or, examinons maintenant une autre série de textes :

a) Festus, *de uerbor. sign.* 131, *mapalia*, éd. W. M. Lindsay, p. 132.

— *Mapalia casae poenicae appellantur*

— Les maisons « puniques » sont dites *mapalia*.

b) Servius, IV, 259 et I, 421.

— *mapalia Afrorum casas*

— Les *mapalia*, habitations des Africains

— *Alii mapalia casas Poenorum pastorales dicunt* ....

— D'autres prétendent que les *mapalia* sont les habitations des pasteurs « puniques ».

c) Martial, VIII, 53 (55), 1-4.

— *Auditur quantum per auia murmur*
innumero quotiens silua leone furit,
pallidus attonitos ad poena mapalia pastor
cum reuocat tauros et sine mente pecus

— Enorme est la rumeur, dans les déserts massyles,
Quand des lions nombreux ébranlent la forêt.
Le pâtre blême appelle aux cabanes « puniques »
Taureaux épouvantés et moutons éperdus.

d) Martial, X, 13 (20), 7-8.

— *Tecum ego uel sicci gaetula mapalia Poeni*
et poteram Scythicus hospes amare casas

— Avec toi, j'eusse aimé les cabanes gétules
Du « punique » au corps sec
Et l'hospitalité dans les maisons des Scythes.

J'ai traduit à dessein les termes correspondants par « punique », afin de mieux marquer l'absurdité dont on grève les textes si l'on donne à ce qualificatif son sens traditionnel. Ce sont les maisons « carthaginoises » qui seraient désignées par

le nom de *mapalia* ? Des cabanes « carthaginoises » qu'on rencontrerait dans le pays massyle ? Ce sont des Carthaginois qui hanteraient le désert gétule ? Il suffit de comparer les deux séries de textes que je viens de grouper pour s'apercevoir que le mot *punicus* ne peut avoir ici d'autre sens que celui d'*africain*, et quand même on en voudrait douter, le double témoignage de Servius suffit à prouver que l'on peut employer indifféremment les deux termes devenus synonymes de *punicus* et d'*afer*.

3. Voici maintenant un texte d'Arnobe le Jeune, *Comm. in Psalmos*, CIV, dans *P. L.*, t. LIII, col. 481. L'auteur est un moine, sans doute africain, réfugié à Rome au lendemain de l'invasion vandale. Ayant déterminé la zone occupée par les descendants de Cham, c'est-à-dire de Rhinocolura, à la frontière égypto-palestinienne, jusqu'à Gadira (Cadix), il note :

— *habens linguas sermone punico a parte Garamantum, latino a parte Borae, barbarico a parte meridiani Aethiopum et Aegyptiorum, ac barbaris interioribus uario sermone*

— Ils parlent le « punique » dans la zone des Garamantes, le latin dans la zone nord, une langue barbare dans les régions situées au sud du pays des Ethiopiens et des Egyptiens, et des langues diverses pour ce qui est des barbares qui vivent à l'intérieur du continent.

La zone où l'on parle le « punique », c'est donc le pays des Garamantes, c'est-à-dire le Fezzan [17]. Ira-t-on prétendre que c'est dans la langue de Carthage que s'exprimaient alors les populations sahariennes ? Je ne vois guère, je l'avoue, par quel processus elles l'eussent adoptée. Tout s'éclaire si l'on donne au mot punique le sens large d'*africain*.

4. Il n'est pas jusqu'à l'expression de *fides punica* qui ne semble avoir un sens plus large qu'on ne le dit généralement [18]. On ne paraît pas avoir remarqué que les Latins ne lui donnaient pas une portée générale. Chacun des adversaires de Rome était doué d'une mauvaise foi qui lui était particu-

(17) St. Gsell, *Hérodote*, Alger, 1916, pp. 147 et ss.

(18) On trouvera les références dans A. Otto, *die Sprichwörter und sprichwörtlichen Redensarten der Römer*, Leipzig, 1890, p. 291.

lière et qui s'opposait à la bonne foi romaine. *Legis haec romanae esse, non uersutiarum Punicarum neque calliditatis graecae*, dit Tite-Live (XLII, 47, 7). « Voilà la manière de Rome. Ce n'est ni la fourberie punique, ni la rouerie grecque ». La *fides punica*, c'est donc la sorte de mauvaise foi propre aux puniques. Or, qui voyons-nous s'en rendre coupables ? Des Carthaginois, certes ; mais également d'autres catégories d'Africains :

a) Salluste, *Bell. Iugurth.* CVIII, est le texte le plus ancien qui fasse mention de la *fides punica*. C'est à Bocchus qu'elle s'applique.

b) Histoire auguste, *Vita Gord.*, XIV, 1, Maximin, stigmatisant la révolte des Gordiens, souligne :

— *Afri fidem punicam praestiterunt*
— Les Africains ont montré la mauvaise foi « punique ».

c) Lucain, *Phars.* IV, 736-737, racontant un épisode de la campagne de Curion, la manœuvre de Saburra, indique qu'on avait mis celui-ci en garde :

— *ut libycas meluat fraudes infectaque semper*
punica bella dolis
— Qu'il craigne les Libyens et leur déloyauté
Et la ruse inhérente à ces guerres « puniques ».

Il ne servirait à rien d'allonger cette liste. Le preuve est, me semble-t-il, suffisamment faite que, dans des textes assez nombreux, les mots *poenus*, *punicus*, ne peuvent être interprétés que dans le sens d'africain. C'est-à-dire que, lorsqu'on aborde les textes augustiniens, le problème qui se pose est de savoir dans lequel des deux sens possibles il convient de les entendre. La *lingua punica* ? Oui, certes ; mais, est-ce le punique ou le libyque ?

⁂

III. — Dans cette enquête délicate, on m'excusera de n'avancer qu'avec lenteur. Il va de soi que l'interprétation des textes augustiniens se présentera dans une lumière toute différente, selon qu'on peut apporter ou non la preuve de la persistance du punique au delà de l'époque d'Augustin.

Tout le débat roule sur le passage célèbre de Procope (*Bell. Vand.* II, 10, 12 et ss.), qui rapporte que les Maures seraient les descendants des anciens habitants de la Phénicie chassés de leur patrie par les victoires de Josué. Cette légende, qui a fait fortune puisqu'elle a été conservée, non seulement par la tradition grecque, mais par les historiens arabes, semble être née dans un milieu juif hellénisé, au premier ou au second siècle de notre ère (19). Elle était, en tout cas, passée dans le peuple, comme en témoigne s. Augustin (20).

Mais voici, tel que l'a traduit St. Gsell, le passage qui nous intéresse :

« Les nouveaux venus (c'est-à-dire les tribus phéniciennes), l'occupèrent tout entière (c'est-à-dire la Libye), jusqu'aux Colonnes d'Héraclès, et y fondèrent un grand nombre de villes ; leur descendance y est restée et parle encore aujourd'hui la langue des Phéniciens (τῇ Φοινίκων φωνῇ). Ils construisirent aussi un fort en Numidie, au lieu où s'élève la ville de Tigisis. Là, près de la grande source, on voit deux stèles de pierre blanche, portant, gravées en lettres phéniciennes (γράμματα Φοινικικὰ) et dans la langue des Phéniciens (τῇ Φονίκων γλώσσῃ) une inscription dont le sens est : « Nous sommes ceux qui avons fui loin de la face du brigand Jésus, fils de Navé (c'est-à-dire Josué) ».

Après l'exécution magistrale à laquelle a procédé St. Gsell, personne ne défend plus aujourd'hui la légende cananéenne. Mais en ce qui concerne la valeur du témoignage de Procope relativement à la survivance du punique, les avis sont divers. M. W. Marçais lui attribue peu de valeur parce qu'« il émane d'un homme qui, naturellement, ignorait tout du punique ». E. F. Gautier, toujours en flèche, pense que la subsistance du « patois punique » suffit à expliquer la naissance de la légende cananéenne. St. Gsell demeure réticent, mais souligne que

(19) St. Gsell, *Histoire ancienne*, t. I, pp. 338 et ss. La question a été reprise naguère par L. Gernet, *De l'origine des Maures selon Procope*, dans *Mélanges E. F. Gautier*, Paris, 1937, pp. 234-244. Egalement, E. F. Gautier, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, pp. 140 et ss. Sur les origines phéniciennes des Maures, cf. également Procope, *de aedif.*, VI, 3.

(20) S. Augustin, *Epist. ad Romanos inchoata expositio*, 13, dans *P. L.*, t. XXXIV-XXXV, col. 2096.

l'interprétation donnée par Procope du texte épigraphique auquel il fait allusion est « évidemment fantaisiste ».

A vrai dire, tout le problème est là. Car de deux choses l'une : ou bien on admet que les habitants de Tigisis parlaient le punique et étaient capables de le lire, c'est-à-dire que le texte de l'inscription rapporté par Procope est bien celui qui figurait sur la stèle ; ou bien on considère avec St. Gsell qu'il est inacceptable que la pierre ait porté une pareille mention ; mais alors la preuve est faite qu'on ne comprenait plus la langue dans laquelle celle-ci était rédigée, c'est-à-dire que le texte de Procope comporte une contradiction qui ne se résoud qu'à la seule condition d'admettre que la qualification Φοινίκος s'appliquait nécessairement à deux langues différentes : celle que parlaient les habitants de Tigisis et celle de l'inscription : en d'autres termes, le Libyque et le Punique.

Ainsi, à regarder les choses d'un peu près, on s'aperçoit que le texte de Procope prouve précisément le contraire de ce qu'on entend d'ordinaire lui faire démontrer.

Il n'est, en effet, je crois, personne qui ne souscrive à l'opinion de St. Gsell, en ce qui concerne l'inscription. Comment penser que les habitants de Tigisis aient eu l'étrange idée de commémorer une défaite ? Comment croire surtout à une rédaction aussi aberrante ? Ceux qui ont donné à Procope le sens de ce texte connaissaient la légende cananéenne, mais ils ne comprenaient plus à coup sûr les signes puniques qui couvraient la stèle. Rien d'étonnant d'ailleurs à ce que l'on parlât le libyque à Tigisis. La ville est située à 50 km. environ au sud-est de Constantine (21). La limite nord des parlers chaouias n'en est distante, aujourd'hui, que de quelques kilomètres (22) ; les stèles libyques ne sont pas rares dans la région (23). Le seul intérêt du texte de Procope, c'est de nous montrer que, dès son époque, les enquêteurs trop naïfs pouvaient être victimes de ceux qui les informaient.

(21) C'est aujourd'hui Aïn el-Bordj, cf. St. Gsell, *Atlas Archéologique*, XVII, 340.

(22) Cf. Carte de E. Doutté et E. F. Gautier, *Enquête sur la dispersion de la langue berbère en Algérie*, Alger, 1913.

(23) J. B. Chabot, *Recueil des Inscriptions libyques*, Paris, 1940-1941, nos 804-822.

⁂

IV. — Nous n'avons donc pas la preuve qu'on ait parlé le punique au delà de l'époque augustinienne. Mais imaginons que nous ne disposions pas des textes litigieux de s. Augustin — et d'un texte contemporain de s. Jérôme — quel terme serions-nous amenés à fixer à la persistance du punique ? (24).

1. D'abord les inscriptions. Les inscriptions puniques et néo-puniques se comptent par milliers. La quasi-totalité d'entre elles ne sont pas datées et ne présentent, de ce fait, qu'un médiocre intérêt du point de vue qui nous occupe. Mais quelques-unes le sont ou peuvent l'être approximativement. Sauf erreur, la plus récente est une inscription de Leptis Magna : elle est de l'époque de Tibère (25). Cela ne veut nullement dire que d'autres ne le sont point davantage. On peut même tenir la chose pour probable. Mais on ne peut pas le démontrer. Le fait noté par St. Gsell (26) de la fréquence des noms puniques dans les inscriptions latines des IIe et IIIe siècles ne prouve rien en ce qui concerne la survivance de la langue. En Gaule par exemple, c'est au moment même où l'assimilation linguistique des Germains s'achève, aux IXe et Xe siècles, que l'on trouve le maximum de noms germaniques (27). Pas davantage, les mentions de suffètes sur les inscriptions ne peuvent fournir un argument décisif. Les titres survivent aux dominations mortes. Au reste, les dernières mentions de

(24) St. Gsell, *Histoire ancienne*, t. VI, pp. 108 et ss.

(25) G. Levi della Vida, *Due iscrizioni imperiale neopuniche di Leptis magna*, dans *Africa Italiana*, t. VI, 1935, pp. 15 et ss. L'inscription a été gravée entre 14 et 23. C'est par erreur que G. Gesenius, *Scripturae*, pp. 214-255, attribue, *CIL*, VIII, 7, à l'époque de Septime-Sévère. L'inscription ne provient pas, comme il le croit, de l'arc de Tripoli, mais de Leptis magna. Sur les inscriptions puniques de Leptis magna, P. Romanelli, *Leptis magna*, Rome, [1925], p. 22, n. 2 et p. 121. Les inscriptions néopuniques des thermes de Leptis sont peut-être de l'époque d'Hadrien, mais cette datation est trop conjecturale pour qu'il soit possible de la retenir ici. Cf. R. Bartoccini, *Le Terme di Lepcis* (*Leptis Magna*), coll. *Africa Italiana*, Bergame, 1929, p. 78 et, en appendice, pp. 181 et ss. G. Levi della Vida, *Iscrizioni neopuniche nelle terme di Lepcis*. C'est du milieu ou de la fin du Ier siècle ap. J.-C. que peut être datée la plus récente stèle punique de Sousse. Cf. P. Cintas, *Le Sanctuaire punique de Sousse*, dans *Revue Africaine*, 1947, p. 77-78.

(26) St. Gsell, *Histoire ancienne*, t. VI, p. 111, n. 4.

(27) F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. I, 4e éd., pp. 58-59. A. Dauzat, *Les noms de famille de France*, 2e éd., p. 61.

suffètes ne dépassent pas le règne d'Antonin le Pieux (28). C'est avec le règne de Tibère que le punique cesse d'être utilisé dans les documents officiels, en particulier sur les monnaies (29). Quant à l'écriture néo-punique, elle ne paraît pas s'être maintenue bien au delà du premier siècle de notre ère (30).

A s'en tenir aux documents épigraphiques, on serait donc amené à penser que le punique a disparu, à des dates naturellement diverses suivant les régions, mais au cours des deux premiers siècles. Aucun indice, en tout cas, ne nous permet de franchir le seuil du IIIe siècle. Voyons si les textes confirment ces indications.

2. A cet égard, une remarque s'impose : c'est que leur témoignage est grevé par l'équivoque qui pèse sur l'adjectif *punicus*. Mais supposons que, dans tous les cas, il convienne d'adopter le sens traditionnel. A quelles conclusions sommes-nous conduits ?

a) Il n'est pas sans intérêt de grouper d'abord une série de textes relatifs à Leptis Magna et à la famille sévérienne. Si l'on en croit E. F. Gautier (31), Septime-Sévère aurait été un véritable « Carthaginois ». « On imagine, dit-il, ce Saharien grignotant des dattes sur le trône impérial ». Il garde, en tout cas, jusqu'à sa vieillesse, l'accent de son pays. *Afrum quiddam usque ad senectutem sonans*, dit l'Histoire

(28) *CIL*, VIII, 11193 (Thaca = Hr Zagtoun) ; *CIL*, VIII, 765/12228 (Thibica = Bir Magra) ; *CIL*, VIII, 12286/23876 (Biracsaccar = Sidi bou Medien) ; *Ann. épigr.*, 1928, n° 33 (Hr Ouled Slim.) ; L. Poinssot, *Une inscription de Souani el-Adari*, dans *Rev. Tun.*, 1942, pp. 125-140, où l'on trouvera la liste des suffètes connus postérieurement à la conquête romaine.

(29) L. Müller, *Numismatique de l'Ancienne Afrique*, Copenhague, 1860-1862, t. II, pp. 6-7 (Leptis magna) ; 16 (Oea). Le plus souvent les légendes puniques disparaissent dès le règne d'Auguste. *Id.* pp. 23, 26, 27-28, 40, 43, 59 ; t. III, p. 146. Sur la « latinomanie » de Tibère, Suetone, *Tib*, LXXI.

(30) J. G. Février, *Histoire de l'écriture*, Paris, 1948, p. 222. On explique généralement la plus longue survivance du punique, en tant que langue officielle en Sardaigne, par la plus grande tolérance du gouvernement impérial. Les empereurs ne se seraient-ils pas tout simplement bornés à dresser en Sardaigne, comme en Afrique, l'acte de décès du punique ? Ici, au Ier siècle, et là, au second.

(31) E. F. Gautier, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, pp. 131 et ss. Sur la famille de Septime-Sévère S. Aurigemma, *L'avo paterno, un zia ed altri congiunti dell' imperatore Severo*, dans *Quaderni di Archeologia della Libia*, t. I, 1950, pp. 59-77.

Auguste (32). « Entendez naturellement l'accent punique, dit Gautier ; il n'y a pas de doute ». Admettons-le puisqu'un texte du début du Ve siècle, l'*Epitome de Caesaribus*, nous dit qu'il s'exprimait plus volontiers en « punique » qu'en latin ou en grec : *punica eloquentia promptior* (33). Mais c'est là notre seule base. La sœur de Septime-Sévère parlait à peine le latin, *uix latine loquens*, nous dit l'Histoire Auguste (34). On ne nous dit pas pour autant qu'elle parlât le punique. Déjà, en tout cas, l'un des ancêtres de l'empereur n'avait plus rien de *Poenus*, ni dans son parler, ni dans sa tenue, au témoignage de Stace, c'est-à-dire à la fin du Ier siècle (35). Mais surtout, Salluste nous dit que, de son temps, les lois et mœurs phéniciennes s'étaient maintenues à Leptis Magna, sauf la langue qui avait changé, *lingua conuersa* par suite d'unions mixtes avec les Numides (36). Au reste, cela ne nous mène pas au delà du premier quart du IIIe siècle.

b) On peut aussi faire état d'un passage d'Apulée (37). Dans l'Apologie qu'il écrivit pour se justifier devant les gens d'Oea (Tripoli) de son étrange mariage, l'auteur de l'« Ane d'or » est amené à tracer un portrait de son jeune beau-fils, Sicinius Prudens et à dénoncer divers défauts chez ce garnement. En particulier il ne sait plus de grec ou presque, et il s'obstine par entêtement ou par ignorance à ne pas user du latin. Il parle toujours « punique » : *loquitur numquam nisi punice*. Admettons encore qu'il s'agisse bien du punique, le témoignage ne vaut que par Oea et pour le milieu du second siècle.

c) Le Digeste XXXII, 1, 11, nous a conservé un passage d'Ulpien, qui nous informe que les *fideicommis* peuvent être rédigés dans n'importe quelle langue : *non solum latina uel graeca, sed etiam punica uel gallicana, uel alterius eiuscumque gentis*. Cette mention ne s'explique que si l'on parlait encore le « punique » au temps où Ulpien écrivait son *de Fideicom-*

(32) *Histoire auguste*, *Vita Severi*, XIX, 10.
(33) *Epit.*, XX, 8.
(34) *Histoire auguste*, *Vita Severi*, XV, 7.
(35) Stace, *Silvae*, IV, 45.
(36) Salluste, *Bell. Iugurth*, LXXVIII.
(37) Apulée, *Apol.*, XCVIII.

missis, d'où ce texte est extrait, c'est-à-dire sous Caracalla (38). Même s'il s'agit bien du punique, nous ne dépassons pas la date de 217.

Ainsi, même si l'on donne aux textes l'interprétation la plus favorable à une survivance du punique, nous ne pouvons pas apporter de témoignages postérieurs au premier quart du IIIe siècle. Le punique aurait été parlé en Afrique trois siècles et demi au maximum après la chute de Carthage. C'est à peu près le temps qu'il a fallu au germanique pour disparaître, en tant que langue usuelle, dans les pays gallo-romains, à peu près celui pendant lequel le latin s'est maintenu en Afrique après la conquête arabe (39). Mais cela laisse un vide d'un siècle et demi, et même de plus de deux siècles, si l'on ne retient que les témoignages incontestables, les témoignages épigraphiques, entre le moment où s'arrête notre documentation sur la survivance du punique et l'ensemble des textes augustiniens dans lesquels on en veut voir le prolongement.

***

V. — Il est maintenant permis d'aborder ces derniers, mais on voit dans quelles conditions. Non seulement leur interprétation est entachée d'incertitude, mais, loin de constituer un chaînon dans une série documentaire continue, ils se présentent comme un ensemble isolé, dépourvu de tout soutien extérieur à eux.

1. Que s. Augustin ait employé le mot *punicus* dans son acception classique, cela ne fait pas question. Il a eu de l'existence de la langue carthaginoise une notion très nette et a noté, à maintes reprises, des rapports étroits avec l'hébreu (40).

(38) P. Krüger, *Histoire des sources du droit romain*, trad. française, pp. 292-293.

(39) Ch. Courtois, *Grégoire VII et l'Afrique du Nord*, dans *Rev. Hist.*, t. CXCV, pp. 110-111 et 119-120.

(40) *Loc. in Hept.*, I, *ad gen.* I, 24, dans *CSEL*, t. XXVIII[1], p. 511. *Quaest. in Hept.*, VII, 16, dans *CSEL*, t. XXVIII[2], p. 458 ; *In Iohan. euang.*, XV, 27, dans *P.L.*, t. XXXV, col. 1520 ; *Contra litt. Petil.*, II, 104 (239), dans *CSEL*, t. LII, p. 152 ; *Enarr. in psalmos*, CXXXVI, 18, dans *P.L.*, t. XXXVII, col. 1772 ; *de sermone Domini in monte*, II, 14 (47), *id.*, t. XXXIV, col. 1290 ; *Serm.*, CXIII, 2, 2 ; *id.*, t. XXXVIII, col. 648. C. Lambot, *Nouveaux sermons inédits de s. Augustin*, dans *Rev. Béned.*, t. XLIX 1937, p. 265, l. 248-249.

Mais, savait-il le punique ? G. Gesenius s'est contenté de l'affirmer sans apporter la moindre preuve (41). A regarder les choses d'un peu près, on hésite à le suivre. Sans doute, s. Augustin a-t-il noté que les consonances hébraïques sont fréquentes en punique (42), que les mots puniques et hébraïques se ressemblent bien souvent, pour ne pas dire toujours (43). Mais il ne savait pas l'hébreu (44), et cela ne l'a pas empêché de faire la comparaison. Il ne s'ensuit donc pas qu'il ait su le punique. Au reste, la remarque ne lui est pas personnelle. S. Jérôme l'avait faite avant lui (45). Si l'on recherche les mots puniques cités par s. Augustin, on en trouve, sauf erreur, cinq ou six, noms propres mis à part : *baal*, *edom*, *iar*, *mammon*, *messias* et *salus* (46). C'est peu, et il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour savoir le sens de *mammon* ou de *messias*. On ne sait pas l'anglais parce que l'on emploie les mots *black out* ou *spitfire*. Il nous explique, il est vrai, le sens d'un nom propre fréquent en Afrique, Namphamo (47). L'interprétation qu'il en donne n'est pas déraisonnable (48). Mais Augustin mentionne à plusieurs reprises des Juifs à Hippone (49). Il pouvait, à l'occasion, avoir recours à l'un d'eux.

(41) G. Gesenius, *Scripturae*, p. 340.

(42) *Loc. in Heptat.*, I, *ad. Gen.*, I, 24, dans *CSEL*, t. XXVIII[1], p. 511.

(43) *Contra litt. Petil.*, II, 104 (239), dans *CSEL*, t. LII, p. 152.

(44) H. I. Marrou, *Saint Augustin et la fin de la Culture antique*, Paris, 1938, p. 416.

(45) s. Jérôme, *Quaest. in Gen.*, XXXVI, 24, dans *P.L.*, t. XXIII, col. 994. Ce texte est de 389-392. Cf. F. Cavallera, *Saint Jérôme, sa vie et son œuvre*, t. I[2], p. 157. La plus ancienne mention qu'on trouve dans s. Augustin est de 394-395 (*de sermone Domini in monte*, II, 14 [47]). Autres textes de s. Jérôme, *Comm. in Isaiam*, III, 7, 14, dans *P.L.*, t. XXIV, col. 110 ; *Comm. in Ieremiam*, V, 25, 21 ; *id.*, t. XXIV, p. 870.

(46) Cf. respectivement *Quaest. in Hept.*, VII, 16 , *Enarr. in Psalmos* CXXXVI, 18 ; *id.*, CXXII, 8 ; *de sermone Domini in monte*, II, 14, 47 ; *Serm.* CXIII, 2, 2 ; C. Lambot, *loc. cit.* ; *Contra litt. Petil.*, II, 104 (239) ; *Epist. ad Romanos inchoata exposit.*, 13.

(47) *Epist.*, XVII, 2, dans *CSEL*, t. XXXIV[1], p. 41.

(48) G. Gesenius, *Scripturae*, p. 412. Sur les diverses formes de ce nom, *CIL*, VIII, II[2], p. 1030.

(49) *Serm.* IX, 3, 3, CXXXIX, 3, 3 ; CXCVI, 4, 4, dans *P.L.*, t. V, col. 77, 721-722, 1021.

Il a, dans le *de haeresibus*, noté que le nom des Abeloïtes, des hérétiques des environs d'Hippone, avait une désinence punique et, qu'en latin, on eût dit Abeliens (50). Mais, en admettant même qu'il ait raison, le fait de reconnaître la consonance d'une langue étrangère ne prouve pas que l'on sache cette langue. Mais, dira-t-on, il cite un proverbe « punique ». L'argument serait plus solide si, précisément, ce n'était pas le sens de *punicus* qui fût en cause. Mais s'agit-il d'un proverbe carthaginois ou d'un proverbe africain ? Ce qu'Augustin n'ignore pas, c'est que les anciens ont écrit en punique d'excellentes choses. Mais il paraît avoir sur ses origines des opinions assez contestables, puisque, pour lui, l'Afrique en est le berceau : *huius linguae cunabula* (51).

Deux autres textes méritent d'être regardés de plus près :

a) Le premier est un passage du *Sermo* CCLXXXVIII, 3, dans *P.L.*, t. XXXVIII, col. 1305. Considérant les rapports de la pensée et de la langue, s. Augustin insiste sur le fait que la diversité des mots n'implique pas la diversité des idées. A un latin, on s'adresse en latin ; à un grec, en grec.

— *Si Punico enuntiare uellem, aliam adhiberem, si Hebraeo aliam, si Aegypto aliam, si Indo aliam.*

— Si je voulais parler à un Punique, c'est d'un autre mot dont j'userais, et d'un autre pour un Hébreu, d'un autre pour un Egyptien, d'un autre pour un Hindou.

En dépit de l'emploi de la première personne, il est clair qu'il s'agit là d'une hypothèse toute gratuite. On ne soupçonne point s. Augustin d'avoir su le copte ou le sanscrit. Il n'y a pas, en l'occurrence, à le soupçonner davantage de savoir le punique.

(50) *de haeresibus*, LXXXVII, dans *P.L.*, t. XLII, col. 47. Le texte est mal établi. Les Mauristes ont adopté la forme *Abelonii* tout en indiquant en note que les manuscrits portaient *Abeloitae*. Je préfère, pour ma part, cette dernière forme, que s. Augustin oppose dans le même passage à la forme latine *Abeliani*. Je rétablis donc : *Abeloitae uocabantur punica declinatione nominis ..... Abelianos uel Abeloitas eos nos possumus dicere.* Ceci revient à dire que l'on peut employer la forme punique ou la forme latinisée.

(51) *Epist.*, XVII, 2, dans *CSEL*, t. XXXIV[1], p. 41.

b) Dans un passage du *de magistro* XIII, 44, dans *P.L.*, t. XXX, col. 1219, s. Augustin rappelle une discussion qu'il avait eue naguère avec Adeodatus :

— *Velut te super uerbo quondam punico, cum ego misericordiam dixissem, putatem significari audisse dicebas ab eis, quibus haec lingua a magis nota esset.*

— Ainsi, récemment, je prétendais qu'un certain mot punique signifiait miséricorde et toi, que tu l'avais entendu interpréter dans le sens de pitié par ceux qui connaissaient mieux cette langue.

— *Nam si te bene audissem, nequaquam mihi uideretur absurdum pietatem et misericordiam uno uocabulo punice uocari.*

— Si je t'avais mieux compris, il ne m'eût pas paru absurde que pitié et miséricorde s'exprimassent en punique par un même mot.

S'il s'agit du punique, ce texte nous montrerait tout au plus que s. Augustin ne l'ignorait pas totalement, mais sa pratique n'en était pas telle qu'il ne fût à la merci d'un contresens. Mais surtout, rien ne nous permet d'affirmer à priori qu'il s'agit bien du punique.

En somme, il n'est pas impossible que s. Augustin ait eu quelque connaissance de la langue de Carthage. Mais nous ne voyons pas, qu'en la matière, il ait dépassé le stade d'un savoir élémentaire. Aucun indice, en tout cas, qu'il ait jamais parlé le punique couramment et habituellement. Ce qui est, par contre, certain, c'est qu'il a eu à son endroit des idées suffisamment nettes, sinon toujours rigoureusement exactes, pour ne pas le confondre avec le libyque.

2. Mais ce qui n'est pas moins certain, c'est qu'il a employé le mot *punicus* dans le sens général d'Africain :

a) *In epist. Ioannis ad Parthos* II, 3, dans *P.L.*, t. XXXIV-XXXV, col. 1991, s. Augustin note, qu'en parlant toutes les langues au jour de la Pentecôte, les Apôtres témoignaient de l'universalité du Christianisme et, fort de cet argument, il s'en prend aux donatistes :

— *Isti autem qui multum amant Christum, et ideo nolunt communicare ciuitati quae interfecit Christum, sic honorant Christum, ut dicant illum remansisse ad duas linguas, latinam et punicam, id est aframm. Solas duas linguas tenet Christus. Istae enim duae linguae solae sunt in parte Donati, plus non habet.*

— Ils aiment tant le Christ, qu'ils ne veulent pas être en rapport avec la ville qui a tué le Christ et ils honorent le Christ jusqu'à prétendre que son message n'a été confié qu'à qu'à deux langues : le latin et le punique, *c'est-à-dire la langue africaine*. Le Christianisme repose sur deux langues seulement, les deux seules qu'on parle dans le parti de Donatus, pas plus.

Ainsi, le témoignage est précis et formel. Le punique, c'est la langue africaine, la langue des donatistes. Pensera-t-on que, parmi eux, personne ne parlait le libyque ? Comment alors expliquer que la partie méridionale de l'ancienne Numidie, où le donatisme a eu son centre, soit précisément celle où se rencontre aujourd'hui l'une des grandes taches des berbérophones ? Or, il n'y a pas d'échappatoire possible. On ne rencontre que deux langues dans le parti de Donat. Si l'on veut sauver le punique, il faut sacrifier le libyque. Pour ma part, cela me paraît déraisonnable.

b) *de peccatorum meritis et remissione*, I, 24-34, dans *CSEL*, t. LX, p. 33.

— *Optime punici christiani baptismum ipsum nihil aliud quam salutem et sacramentum corporis Christi, nihil aliud quam uitam uocant.*

— Les chrétiens « puniques » — et ils ont parfaitement raison — n'appellent pas le baptême autrement que le salut et, pour eux, le sacrement de l'Eucharistie s'appelle la vie.

Voici donc un brevet d'orthodoxie. Il vaudrait, si l'on en croit l'explication traditionnelle, pour les seuls chrétiens de langue punique. Malheureusement, ces chrétiens de langue « punique » sont généralement donatistes. Il devient alors évident que *punicus* a son sens large et que c'est aux chrétiens d'Afrique en général que s. Augustin entend donner un satisfecit.

c) *Opus imperfectum contra Iulianum*, I, 7, dans *P.L.*, t. XLV, col. 1053.

Dans cette œuvre, dirigée contre Julien d'Eclane et l'hérésie pélagienne, se trouve le passage suivant :

— Julien : *Verum quia id impendio poposciti, immo indixisti auctoritate patria, ut libro tractatoris Poeni. quem ad Valerium comitem uernula peccatorum eius Alypius nuper detulit, obuiarem, hinc mihi est longior facta responsis.*

— Augustin : *Magna tibi poena est disputator hic Poenus : et longe antequam nasceremini, magna poena haeresis uestrae Poenus praeparatus est Cyprianus.*

— Julien : Comme tu m'as prié avec insistance, et en raison de ton autorité paternelle, de combattre le livre de cet auteur « punique », que le comte Valère a reçu récemment des mains d'Alypius, son âme damnée, c'est une assez longue réponse qu'il convient de faire.

— Augustin : C'est une vraie punition par toi que ce discoureur punique et, longtemps avant que tu fusses né, ce n'était pas une moindre punition que le « punique » Cyprien avait apprêtée à votre hérésie ([52]).

S'il est possible de qualifier s. Cyprien de « punique », au sens originel du terme, puisqu'il était né à Carthage, on ne comprend pas que Julien ait pu qualifier ici s. Augustin de *tractator poenus*, si le mot n'était employé ici avec la signification étendue d'africain — et d'ailleurs avec une nuance de mépris, que s. Augustin ne manque pas de souligner par un mauvais jeu de mots — *poena, poenus* — et une ironie, il faut le reconnaître, un peu lourde.

⁂

VI. — Il ne me reste plus qu'à examiner les textes litigieux :

a) *Epist.*, CCIX, 3, dans *CSEL*, t. LVII, p. 348.

(52) Sur ce texte, cf. également s. Augustin, *Contra Iulianum*, III, 17, 32, dans *P.L.*, t. XLIV, col. 719.

Le *castellum* de Fussala dépendait du diocèse d'Hippone. On n'en connaît pas l'emplacement exact, mais on sait qu'il était à 40 miles de la ville, c'es-à-dire à une soixantaine de kilomètres, sans doute au sud ou au sud-est (53). La région avait été longtemps d'obédience donatiste. Le concile de 411 ramena à l'orthodoxie nombre de dissidents et s. Augustin décida peu après de transformer Fussala en évêché. Il choisit donc un de ses prêtres :

— *qui et punica lingua esset instructus*
— qui savait le « punique ».

b) *Epist.* LXVI, 2, dans *CSEL*, t. XXXIV², p. 236.

Vers 400 ou 401, l'évêque donatiste Crispinus de Guelma, ayant rebaptisé les colons du domaine de Mappalia, dont on n'a pas identifié précisément le lieu, mais qu'on sait proche d'Hippone (54), s. Augustin proposa à son adversaire de tenir un colloque devant les paysans. On dressera un procès-verbal de la controverse et les documents dûment souscrits :

— *eis punice interpretentur*
— on les leur traduira en « punique ».

c) *Epist.* CVIII, 4, dans *CSEL*, t. XXXIV², p. 628.

Des donatistes, de passage à Hippone, s'y étaient manifestés par de tels excès que l'évêque donatiste d'Hippone, Macrobe, avait cru devoir les inviter au calme :

— *per punicum interpretem*
— par le truchement d'un interprète de langue « punique ».

d) *Serm.* CLXVII, 3, 4, dans *P.L.*, t. XXXVIII, col. 910.

— *Prouerbium notum est punicum, quod quibus latine nobis dicam, quia punice non omnes nostis.*
— C'est un proverbe punique connu, que je vous cite en latin, parce que vous ne savez pas tous le « punique »

e) *Epist. ad Romanos inchoata expositio*, 13, dans *P.L.*, t. XXXIV-XXXV, col. 2096.

S. Augustin indique que les paysans de sa région n'ignorent point la tradition de l'origine cananéenne des Maures.

(53) St. Gsell, *Atlas Archéologique*, IX, 59, p. 11.
(54) St. Gsell, *Atlas Archéologique*, IX, 59, p. 11.

— *Interrogati rustici nostri quid sint, punice respondentes Chanani.*
— Demandez à nos paysans ce qu'ils sont ; ils vous répondront, en « punique » : des « Cananéens ».

f) *Epist. ad Romanos inchoata expositio*, 13, dans *P.L.*, t. XXXIV-XXXV, col. 2096.

Ce passage raconte une anecdote relative à son prédécesseur, Valerius. Celui-ci, entendant bavarder des paysans, dans une langue qu'il ignorait, crut percevoir le mot *salus*. Il en demanda le sens en punique et on lui dit qu'il signifiait *trois*. Le saint évêque ne manqua pas d'utiliser le rapprochement que lui offrait le hasard entre le salut et la Trinité.

g) S. Jérôme, *Epist.* CXXX, 5, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 180.

La vierge Demetrias, ayant fui Rome au lendemain de l'occupation gothique, avait décidé de se consacrer au Seigneur. S. Jérôme ne résista pas au plaisir de la féliciter, ni à la tentation de littérature dont l'épître lui offrait l'occasion. Il décrit donc à la jeune fille toutes les bonnes raisons qu'elle s'est donnée à elle-même d'embrasser la vie religieuse et, parmi elles, celle-ci :

— *quo deducenda comitatu? Stridor punicae linguae procacia tibi fescennina cantabit.*
— Qui suivra ta noce ? Les cris stridents de la langue punique t'accompagneront d'abominables obscénités (55).

Voici donc le dossier. Quelles conclusions est-il possible de tirer en faveur de la persistance du punique ?

A mon avis, aucune. On peut seulement remarquer que le calembour involontaire de Valerius prouve que le mot « punique », qui signifiait *trois*, ressemblait au mot latin *salus*. Or, en hébreu, trois se dit *shâlôsh*. Mais, dans un certain nombre de dialectes berbères, la numération est partiellement

(55) On est tenté d'évoquer ici les *you-you* des femmes indigènes dont la « *stridor* » est si caractéristique. Cf. L. Gernet, *You-You. En marge d'Hérodote*, dans *Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger*, 1932, pp. 239-250.

empruntée à l'arabe (56). Il n'est pas exclu que, dans l'antiquité, elle ait été pareillement empruntée au punique.

Par contre, les indices favorables au libyque sont autrement sérieux. Si, en effet, on considère les textes du point de vue des données géographiques, on constate qu'ils se rapportent tous à la région située au sud d'Hippone, à la seule exception du texte de s. Jérôme qui concerne, semble-t-il Carthage. Or, cette région du nord-est du département de Constantine est précisément celle où l'on a recueilli le plus grand nombre d'inscriptions libyques en Afrique du Nord. Dans le quadrilatère limité par la mer au nord, la frontière algéro-tunisienne à l'est, la vallée de la Medjerda au sud, celle de l'Oued Seybouse à l'ouest, on a inventorié environ cinq cents textes. Un peu plus à l'ouest, dans la région de Guelma, une centaine. Au total, plus de la moitié des inscriptions libyques connues (1125) (57). Un tel ensemble démontre qu'on parlait le libyque dans la région et encore à l'époque romaine, puisque c'est aussi dans ce même espace qu'ont été trouvées sept sur huit des bilingues latino-libyques. On n'y connaît, par contre, que deux bilingues punico-libyques et le nombre des inscriptions puniques qu'on y a découvertes est infime. Encore proviennent-elles des villes ou de leurs environs immédiats et ne sont-elles pas datées (58). Le pays n'a guère livré non plus d'inscriptions latines, une quarantaine environ, y compris les sept bilingues auxquelles on a fait allusion et dont la moitié a été trouvée dans la petite ville de

(56) En Kabylie, seuls, les deux premiers noms de nombre sont berbères. A partir de trois, ils sont arabes. Cf. A. Basset et A. Picard, *Eléments de Grammaire berbère*, Alger, 1948, p. 51. Même phénomène chez les Berbères marocains, cf. E. Laoust, *Siwa*, t. I, Paris, 1932, p. 106 ; V. Loubignac, *Etude sur le dialecte berbère des Zaïan et Aït Sgougou*, Paris, 1924, p. 251. Chez les Zemmour et les Ntifa, le chiffre trois est également berbère. Cf. E. Laoust, *Cours de Berbère marocain*, 3e éd., Paris, 1939, p. 211 et du même, *Etude sur le dialecte berbère des Ntifa*, Paris, 1918, pp. 252-253. La numération chez les Guanches est particulièrement complexe. Cf. W. Giese, *Acerca del caracter de la lengua guanche*, dans *Revista de Historia*, t. XV, 1949, pp. 188-203, surtout p. 195.

(57) Indications données d'après J. B. Chabot, *Recueil des Inscriptions libyques*, Paris, 1940-1941, pp. 243-244, et XIII.

(58) Cf. J. B. Chabot, *Punica*, dans *Journ. Asiat.*, 11e série, t. VII, 1916, p. 443 ; t. X, 1918, p. 23 ; t. XI, 1918, p. 291. Le seul ensemble important est constitué par les inscriptions de Guelma — une quarantaine de textes — *id.*, t. VIII, 1916, p. 483.

Thullium (Kef beni Ferredj) (59). L'archéologie montre bien qu'il s'agit d'un pays profondément berbère et qui le restera jusqu'à l'époque arabe (60).

⁂

A ces données archéologiques, le témoignage d'Augustin apporte une contradiction formelle, si l'on adopte le sens traditionnel de *punicus*. Par contre, si l'on adopte le sens également possible d'« africain », la contradiction s'élimine. Je ne vois pas quelles raisons on aurait de la maintenir à tout prix. Il ne s'agit pas, comme on l'a pensé jusqu'ici, de tenir les textes augustiniens pour un témoignage irrécusable, mais de choisir entre deux interprétations de ce témoignage. Voici d'un côté une langue, le punique, dont les dernières manifestations, à prendre les choses au mieux, ne dépassent pas le début du IIIe siècle ; de l'autre, une langue, le berbère, dont la vitalité s'est maintenue jusqu'aujourd'hui. Et c'est en faveur de la première qu'on trancherait ? Alors que l'archéologie démontre précisément, dans la région à laquelle nos textes se rapportent, l'enracinement de la civilisation berbère ? On accepte sans sourciller que s. Augustin n'ait fait nulle part allusion au libyque. On trouve normal que la civilisation carthaginoise, accrochée à quelques escales, et plus intéressée qu'autoritaire, ait obtenu le suprême succès d'une civilisation sur une autre, la conquête linguistique tandis que Rome, qui enserrait la région de sa force insinuante et tenace, n'eut guère atteint d'autre résultat que l'établissement précaire de quelques villages de colonisation ? Le punique disparaît ou s'adultère rapidement dans les villes où il y avait d'authentiques éléments Phéniciens, mais il survit obstinément dans les campagnes où il n'y en avait jamais eu ? Pour ma part, je me refuse à m'avancer ainsi de prodige en prodige.

(59) St. Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I, nos 137 et ss.

(60) Ibn Khaldûn, *Histoire des Berbères*, éd. P. Casanova, t. I, 230, nous apprend que la tribu des Walhâsa, qui occupait les deux rives de la Seybouse, adopta « non seulement la langue et l'habillement des Arabes, mais aussi tous les usages de ce peuple ». Nous ignorons malheureusement à quelle époque.

Tout me semble rentrer dans l'ordre, au contraire, si l'on tient les textes de s. Augustin pour preuves de l'usage du libyque dans la région qu'ils concernent. La majeure partie en est occupée par un enchevêtrement de petites montagnes, hautes de 500 à 1.000 mètres environ et généralement couvertes de forêts. Le pays n'est pas de ceux qui attirent le colonisateur. Les fermes ou villages français y sont rares. Rome elle-même ne l'a pas constellé de ses ruines impérieuses. La nature est ici complice des traditions. Rien d'étonnant à ce que, au Ve siècle encore, l'on ait continué de parler la langue des ancêtres. Les voici bien ces *fratres in eloquio latino incruditi* pour lesquels s. Augustin écrivait le *de agone christiano* (61). Sans doute, n'ont-ils pas échappé aux émanations du monde qui les entourait. La solitude n'est pas un état social. Mais rien ne me gêne pour les imaginer dans le sûr refuge de la montagne, figés en eux-mêmes, et attendant dans une soumission plus ou moins versatile le retour béni des heures troubles.

CHRISTIAN COURTOIS.

(61) *Retract.*, II, 29 (3), I, dans *CSEL*, t. XXXVI, p. 134. Je ne pense pas que, dans *Epist.*, LXXXIV, 2, dans *CSEL*, t. XXXIV[2], p. 393, il convienne de suivre les Mauristes et de substituer *cum punica lingua* à *cum latina lingua* que portent les manuscrits. C'est la faible latinisation du diocèse de s. Augustin qui rend difficile l'*euangelica dispensatio* et, sans doute, fallait-il des prédicateurs sachant le libyque pour atteindre les populations des montagnes. Mais le mot *punicus* n'étant pas dans le texte, je ne crois pas devoir en faire état dans ma démonstration.

Les Conquêtes Musulmanes et l'Impérialisme Arabe

par

J. Schumpeter (1883-1950)

Introduction, Postface et Notes de G.-H. Bousquet

INTRODUCTION

Les conquêtes arabes du Ier siècle de l'hégire sont un des phénomènes les plus étonnants de l'histoire universelle. En quelques dizaines d'années, un ensemble de tribus, jusque là anarchiques et dont le rôle historique avait été nul, fondent un empire qui s'étend de l'Inde jusqu'aux rivages de l'Atlantique.

Tout ce qui peut, même partiellement, contribuer à nous faire saisir les raisons de ce phénomène social, doit retenir l'attention des islamisants.

Or, en janvier 1950, mon Maître en science économique, J. Schumpeter, Professeur à Harvard, ancien Ministre des Finances de la République Autrichienne, peut-être le plus grand théoricien de l'économie politique dans la première moitié du XXe siècle, venait à mourir, à l'âge, encore peu avancé, de 67 ans. Le défunt avait une immense culture générale, aussi bien classique que mathématique, et il s'était parfois occupé de sociologie générale. Chargé de rédiger une notice nécrologique sur mon Maître, j'eus l'occasion de relire, entre autres, sa « Contribution à l'étude des impérialismes » (« Zur Soziologie der Imperialismen »), parue, en 1919, dans l'*Archiv für Sozialwissenschaften*, cette magnifique revue aujourd'hui disparue, dont il fut un des dirigeants.

Or, il s'y trouve quelques pages sur la conquête arabe qui m'ont paru de tout premier ordre. Elles se laissent assez facilement détacher de l'ensemble et j'en publie ici une traduction complétée par diverses notes.

On remarquera, tout d'abord, que les erreurs de documentation (l'auteur ne cite pas ses sources) sont très peu nombreuses chez ce non-spécialiste ; elles ne gênent en tout cas pas la marche de la pensée. Quant à l'interprétation, elle est essentielle-

ment faite pour être discutée ; l'ère des controverses n'est pas close ; mais on ne saurait nier que sa thèse mérite de l'être.

Il ne faut point reprocher à l'auteur d'avoir passé sous silence le fait historique, le hasard sociologique, qu'à la mort du Prophète, les deux empires, byzantin et sassânide étaient absolument épuisés par leurs luttes (comme, plus tard, les Arabes devaient se trouver en face d'une Espagne wisigothe également épuisée). Si Schumpeter ne parle pas de la chose c'est qu'elle ne l'intéresse pas : il examine les causes de la conquête, et non les raisons du succès des Arabes.

Situons maintenant le passage qu'on va lire dans l'ensemble de son étude (il en forme un peu moins du dixième).

Le problème, dit-il, est le suivant : on observe historiquement que des états, ou d'autres groupes sociaux, adoptent parfois une attitude agressive à l'égard de leurs voisins, qui ne peut pas s'expliquer de façon immédiate, certaine, et indiscutable, par un intérêt économique, ou même politique (par exemple, désir de fonder l'unité italienne). Il n'y a pas impérialisme, lorsqu'un état exige, même très brutalement, quelque chose d'un de ses adversaires, mais renonce ensuite à l'agressivité, le but concret une fois atteint ; mais il y a impérialisme, lorsqu'on est en face d'une agressivité de principe « dont le vrai fondement ne se trouve pas dans la poursuite d'un but fixé, mais en une agressivité en soi que chaque succès nourrit ». Ce qu'il faut alors expliquer, c'est l'origine et le développement de l'impérialisme : « propension, sans objet défini, à l'expansion violente, sans limites assignables ».

Il examine alors divers exemples. Son analyse l'amène à écarter l'« impérialisme » anglais dans la deuxième moitié du XIXe siècle, qui ne fut qu'un mot d'ordre, s'expliquant par la conjoncture politique du moment. Mais il y a aussi des impérialismes de fait, l'impérialisme de l'Egypte, après les Hyksos, celui des Perses, tous deux non religieux ; celui des Assyriens qui fut un impérialisme à tendances religieuses, les adversaires du roi, étant les « ennemis du Dieu Assour ». Mais, dit l'auteur, cette explication « religieuse », n'explique rien, car le roi, ou son peuple, en affirmant ceci, « ne font que manifester des habitudes de penser ou de sentir, correspondant à une psychologie sociale, très ancienne, formée par les circonstances sociales ». Il y a là bien plutôt un instinct, analogue à celui de la chasse ; il faut rapprocher les conquêtes des rois assyriens de leurs fameuses chasses.

I

La structure sociologique du peuple arabe et ses conquêtes

Pour éclairer la nature de l'action des facteurs religieux de l'impérialisme, nous allons étudier brièvement le cas des Arabes. Les faits qui nous importent ici sont simples et indiscutables.

Les Arabes étaient des nomades montés, c'est-à-dire un type guerrier bien connu, comme le sont aussi les guerriers montés mongols. C'est au fond ce qu'ils sont restés, malgré toute l'évolution de leur culture et de leur organisation. C'est tardivement seulement et jamais complètement que certaines parties de ce peuple ont renoncé à leur « métier de chevaliers », car personne ne s'instruit si difficilement, — même sous une pression forte et durable des circonstances —, que ne le font les guerriers montés. A ce titre d'ailleurs, — car ce type social ne peut jamais se suffire à lui-même —, ils étaient, en Arabie un peuple de maîtres qui utilisaient, par le pillage, ou une exploitation systématique, une population sédentarisée çà et là, adonnée à l'agriculture et au commerce, et également sémite.

A l'intérieur, les Arabes étaient organisés très démocratiquement, comme le sont les nomades montés. C'était un type gentilice et patriarcal de démocratie correspondant aux « conditions de production » (1) d'un peuple de pasteurs et de

(1) Allusion à la théorie marxiste. L'auteur n'admet pas, d'ailleurs, dans notre cas, l'hypothèse de l'interprétation économique de l'histoire (matérialisme historique). Comme il le dit (plus loin) : « l'impérialisme « est un atavisme, une survivance sociale d'époques antérieures, qui ne s'explique pas par les conditions de vie présentes mais par celles du passé ; du point de vue de cette interprétation économique, il doit donc s'expliquer (contrairement à l'orthodoxie marxiste) par les conditions passées, non actuelles, de la production ». Sous cette réserve très importante, Schumpeter semble disposé à admettre assez largement ce type d'interprétation sociologique (cf. p. 49, du tiré à part).

Nous ne sommes pas en réalité très bien renseignés sur l'état des tribus arabes par rapport au nomadisme. Ce que dit l'auteur est sans doute exact en très grande partie, mais l'est-ce bien pour la Mekke ?

chevaliers, très différente d'une démocratie agraire et urbaine, mais démocratie tout de même, en ce sens que chacun de ses membres entrait politiquement en considération, et que toutes ses manifestations émanaient du peuple entier. Les Arabes étaient divisés en tribus, faiblement organisées ; à leur tête se trouvait un cheikh, ou émir, librement élu et dépendant pour toutes les décisions importantes du consentement des chefs de famille. Ces familles, bases des tribus, constituaient la communauté primaire, le lien social fondamental.

Trois ferments mirent ce monde en évolution. Tout d'abord, la domination étrangère, byzantine et perse. A la fin du VIe siècle, y échappaient seules le Hedjaz, le Nedjd et le Yemen. Ensuite le lien religieux idéal des relations entre tribus ; celui-ci, matérialisé dans le vieux sanctuaire de la Kâ'ba, à la Mekke, où elles se réunissaient, où on entendait l'écho de toutes sortes d'influences, religieuses en particulier, du monde sémitique, et qui, en somme, était un centre rituel et de culture. Or, ce centre, où fermentaient de nouvelles tendances, n'était pas seulement aux mains d'une tribu, qui occupait par là une position privilégiée, heurtant souvent d'autres intérêts, mais, à l'intérieur de cette tribu, celle des Coréichites, il était sous la domination d'une clique particulière, comme c'est le cas normal. Enfin, dans les centres ouverts sur l'extérieur et précisément surtout à la Mekke, se développa une culture urbaine et commerciale qui s'étendit à certains individus, familles et tribus arabes.

Ceci ne manqua pas d'entamer bien des particularités de l'ancienne constitution sociale et de la mentalité traditionnelle. Mais, en même temps, cela créa une divergence de vues entre ces éléments et le simple Bédouin, vieux style, ennemi de toutes ces nouveautés étrangères, et c'est tout d'abord comme réaction contre ceci qu'apparut le mouvement révolutionnaire, social ou réformateur, du début du VIe siècle. Les premières pensées de Moh'ammed furent : le retour à la simplicité primitive, la diminution de la tension entre riches et pauvres, l'abandon volontaire de la chasse au profit. La lutte contre les intérêts établis et les « droits acquis » expliquent sa levée ; sa première exigence pratique fut celle d'un impôt volontaire,

la Zekat, en vue d'effacer l'impureté de la recherche du gain pécuniaire (2).

Ses disciples ont pu penser ce qu'ils ont voulu, mais les intérêts menacés comprirent la situation avec la clairvoyance qui leur est propre ; ils agirent promptement. Leurs mesures ne détruisirent pas Moh'ammed, mais il dut, seulement s'exiler. Un an après l'hégire, il était maître de Médine. Le résultat fut donc de l'acculer à une position défensive, puis offensive, et de modifier son point de vue. Le réformateur d'une tribu élue devint un farouche guerrier, dressé contre les « infidèles » ; l'exigence pratique essentielle de la guerre sainte, attitude normale du croyant vers l'extérieur, prit la place de la conversion intime (3).

Une organisation guerrière pratique vit le jour en même temps que cet idéal nouveau, et ce à moitié comme sa conséquence, à moitié comme sa base. Le facteur de la conversion intime fut rabaissé au rôle d'une discipline personnelle du guerrier. Cette organisation convenait aux Bédouins comme

(2) Ici, l'auteur paraît admettre au moins en grande partie certaines thèses de H. Grimme (qui ont été examinées et critiquées par Snouck-Hurgronje, *Vespr. Geschr.*) et pour qui le Prophète aurait été un socialiste. Je tiens la thèse pour inexacte, en ce sens que, certes, il y a dans la prédication de Moh'ammed certains éléments qui isolés peuvent faire conclure en ce sens ; mais toute personne qui lit, même superficiellement, les sourates du début de la Révélation (c'est-à-dire notre seule source d'information pour cette époque) est contrainte d'en déduire qu'alors le Prophète prêche à son peuple la crainte du Jugement Dernier, et qu'il le croit imminent ; nous sommes encore très loin de son action comme chef politique à Médine, mais loin aussi du type du réformateur social. Par conséquent ce qu'avance l'auteur ne peut venir en ligne de compte que de façon tout à fait secondaire. Pour ce qui concerne la période mekkoise, les idées de C. H. Becker (voir ci-après) sont bien plus justes : la religion domine.

(3) Ce passage me paraît fondamental et d'ailleurs bien analysé. Il est certain que Moh'ammed avait échoué à la Mekke et qu'il réussit à Médine, non point parce que les gens suivirent mieux son enseignement (primitif), mais parce qu'il modifia celui-ci, en s'adaptant aux circonstances et au milieu, et en prêchant contre les incroyants la guerre sainte, chose beaucoup plus compréhensible pour ses auditeurs, que le Jugement Dernier, la Prière et le payement de la Zekâa. Il est certain encore que, pour la majorité de ses auditeurs, c'était là l'essentiel et l'accessible (comme de nos jours, il y a beaucoup de marxistes, d'ailleurs convaincus et fanatiques, qui n'ont jamais lu une ligne de Marx). Il faut encore rapprocher ce que nous disons ici, de ce que l'auteur lui-même dit (voir notre Postface ci-après) du mot d'ordre religieux comme « expliquant » les conquêtes assyriennes ou franques. Pour employer le langage de la sociologie paretienne, les diverses phrases religieuses ne sont que les « dérivations » d'un même « résidu » psychologique.

l'eau au poisson. Idéologie et organisation firent leurs preuves et permirent d'atteindre le but pour lequel elles avaient été créées : lutte contre la Mekke et conversion unificative des tribus arabes. Devenues puissantes elles obéirent à l'impulsion reçue. Déjà Moh'ammed avait essayé de s'étendre au delà de l'Arabie (expédition de Zaïd), mais sans succès. Abou Bekr, après avoir réprimé des révoltes et fortifié la nouvelle organisation politico-militaire, entra sans autre en Syrie.

L'état guerrier et religieux resta démocratique, malgré la puissance séculière et spirituelle du Khalife ; et cela parce qu'il était né du peuple lui-même, le butin était commun et fut divisé d'après le rang militaire. L'idée primitive avait été que les Arabes ne devaient être qu'un peuple de seigneurs tenant garnison, et Othman, seulement, permit l'acquisition de terres dans les pays conquis. Sous 'Omar, on attaqua la Perse, sans aucun prétexte, mais avec un succès éclatant : presque en même temps et de même, la Syrie byzantine, puis la Palestine, la Phénicie, l'Egypte. On expulsa d'Arabie, Juifs et Chrétiens et on leur interdit l'usage de l'écriture et de la langue arabes (4) ; après une période de troubles, le zénith fut atteint sous les Omeyades (661-750), et, à cette époque le centre de l'empire fut transféré à Damas.

L'idéologie et l'organisation perdirent leur force primitive ; on vit bientôt à l'œuvre la division du travail, la différenciation, le mélange avec les peuples conquis, le développement du despotisme ; — la forte centralisation périt et le Khalifat occidental se détacha de l'oriental. Les Arabes échouèrent devant Byzance. — Mais les traits fondamentaux demeurèrent. L'Afrique du Nord et l'Espagne furent conquises. L'offensive arabe s'arrêta non d'elle-même mais devant la puissance des Francs ; en Asie, il en fut de même : on accomplit encore bien de faits d'armes et on ne s'arrêta que là où on ne pouvait continuer et, comme il fallait s'arrêter, des difficultés intérieures éclatèrent, qui finalement détruisirent l'empire.

(4) Je ne sais d'où est tiré ce renseignement qui me paraît erronné ; il n'a d'ailleurs pas de rapport avec la thèse en discussion.

Le diagnostic est aisé : il s'agit d'un « peuple de guerriers » qui devint tel par suite des circonstances : une organisation militaire uniforme naquit du désordre intérieur et toutes les forces de la nation, y compris les idéologiques, se mirent à son service. Ce fut comme une machine de guerre qui, une fois lancée, continue sa marche tant qu'elle est sous pression et qu'elle ne se heurte pas à un obstacle infranchissable, — et ce n'est pas là une simple analogie inadmissible mais bien plutôt le fait que toute organisation créée en vue d'un but donné tend à pousser ses membres à l'atteindre. La guerre est la fonction normale de cette théocratie militaire. C'est là son principe admis de tous, ses chefs seuls pourront en discuter les modalités. Ici la chose apparaît avec une clarté particulière, car les Arabes ne prirent, en général, même pas la peine de chercher des motifs de guerre, ou seulement de la déclarer. Cette organisation sociale avait besoin de la guerre (5), et, sans victoires, elle devait s'effondrer. La guerre était aussi le métier normal de chacun, son absence signifiait révolte ou discussions théologiques internes. Cela correspond aux primitives théories sociales et surtout au désir d'éviter la fixation des guerriers dans le pays conquis pour les maintenir dans l'état militaire. Comme ceci ne réussit pas, comme ils furent attirés dans des pays nouveaux et plus riches, par une nouvelle existence, avec un autre contenu, comme ils s'y fixèrent et surtout devinrent propriétaires fonciers, l'élan guerrier se ralentit et des centres de culture naquirent : Cordoue, le Caire, Baghdad. L'énergie de l'élite se tourna dans une autre direction.

Ainsi donc, ce fut là un cas typique de poussée expansionniste dépourvue de but concret, brutal et né des nécessités vitales du passé ; devenu impulsion par habitude et se manifestant jusqu'à épuisement. Nous avons donc là un cas, historiquement très précis d'impérialisme qui nous montre bien les conditions de sa naissance et surtout de sa fin.

(5) Tout ceci me paraît juste : la prédication, seconde manière, de Moh'ammed, constitue un langage qui était compris de tous, correspondait aux intérêts et surtout aux tendances psychologiques de ses disciples de la première et de la seconde génération. Ceci correspond exactement à cette observation de la sociologie de Pareto : qu'il vaut mieux utiliser les « résidus » existants que de tenter de les transformer.

II

Y a-t-il eu influence du facteur religieux ?

Mais quel rôle a donc joué, en tout ceci, le facteur religieux, le commandement d'Allâh, la Loi du Prophète ? Il a dominé la vie arabe avec une intensité dont on trouverait difficilement l'analogue, en créant un nouvel idéal, en modifiant la conception des choses et, en pénétrant dans la mentalité du croyant, il a fait de lui un être essentiellement différent des autres ; il a séparé par un abîme le croyant et l'ennemi à combattre sans cesse. L'influence religieuse a joué dans toutes les particularités de la politique arabe et dans tout l'ensemble de la Loi de l'Islam. La guerre sainte, qui ouvre les portes du Paradis est le commandement essentiel.

En conclurons-nous, pourtant, que le facteur religieux a été une cause des conquêtes arabes et a fait de cet impérialisme quelque chose de *sui generis* ? Non, et pour trois raisons :

1° Les conquêtes des Arabes peuvent s'expliquer par des causes qui n'ont rien à voir avec la religion. Elles ont leurs bases qui, comme nous l'avons vu par l'exemple des Perses, auraient existé et sans doute agi sans l'ordre d'Allâh. Certes, bien des particularités de l'impérialisme arabe peuvent s'expliquer par la parole du Prophète, mais, et cela nous crève les yeux, sa force fondamentale se trouve ailleurs.

2° On ne peut pas dire, non plus, que la religion était un facteur autonome, agissant dans le même sens que les tendances impérialistes d'expansion, car le rapport entre la parole du Prophète et ces données du milieu social qui, précisément expliquent, à elles seules, la tendance aux conquêtes, est bien trop évident pour pouvoir être négligé : c'est le Prophète des nomades montés, non pas un prophète *quelconque*, qui ordonne la guerre à titre continu. On ne peut pas en aucune façon oublier combien ceci devait apparaître évident à lui et à ses auditeurs ; on ne peut absolument pas se contenter de dire que la pensée religieuse est, par essence, autonome et

pourvue d'une force sociale créatrice ; comme si une vision libre, insondable, non soumise à l'influence du milieu avait fait naître la parole du Prophète et que cette parole eût poussé le peuple en avant, *in agmen, in pulverem, in clamorem*. Il ne sert à rien de dire : « La parole du Prophète est un fait ultime, au delà duquel l'analyse sociologique ne peut pas aller, pas plus qu'au delà des données du monde physique », puisque ce fait s'explique, précisément et aisément, par le milieu social, psychique et physique, lequel par lui-même explique déjà totalement ce que « ce fait ultime » devrait expliquer. Il y aurait donc là une explication *ignoti per ignotius* et aussi une hypothèse superflue.

3° Admettons même que cette doctrine du Prophète puisse s'expliquer sans l'intervention du milieu ; nous nous heurterons alors, pour expliquer son succès, au même fait déjà observé quant à sa conception. Que l'on imagine seulement la guerre sainte prêchée aux pacifiques pêcheurs de Galilée, aux petites gens de Palestine. N'est-il pas évident qu'ils n'auraient pas écouté, qu'ils n'auraient pu le faire, que toute tentative en ce sens aurait eu pour résultat l'insuccès et la destruction de la communauté ? Et si, *vice versa*, Moh'ammed avait prêché l'humilité, et la soumission, à ses chevaliers du désert auraient-ils écouté, n'auraient-ils pas plutôt fait défection ? Et si ils avaient obéi, n'est-ce pas, pour le coup, que cette communauté-là aurait disparu (6) ? Le Prophète ne proclame pas seulement ce qui répond à la situation de ses premiers disciples, (il n'y a pas lieu de tenir compte de ce que des croyants ultérieurs ont prétendu lire dans ses intentions en conservant la même phraséologie), il ne remporte du succès et celui-ci ne devient compréhensible que si, en même temps, il suit une politique adéquate. Voilà justement ce qui distingue le prophète qui réussit, « le vrai » de celui qui ne réussit pas, « le faux » : il sait reconnaître ce qu'impose une situation donnée et qui ne dépend pas de lui, puis, quand une

(6) Tout ce passage est admirable de profondeur ; il me rappelle cette réflexion que me fit un jour le grand Snouck : « Je me suis parfois demandé, me dit-il, ce qui aurait bien pu arriver, si les gens de La Mekke avaient écouté Moh'ammed leur prêchant la crainte du Jugement Dernier ». Rien de semblable chez Becker.

nouvelle situation s'impose à lui, il réussit à changer son propre comportement, sans que les croyants éprouvent, alors, le sentiment qu'il trahit.

On ne peut guère, je pense, nier ceci. Il s'ensuit que, même avec cet éclatant succès, on ne peut attribuer à la parole du Prophète le rôle d'une cause : l'impérialisme arabe est de même essence que les autres, et ceci est également vrai (nous pouvons maintenant le marquer nettement) de tout impérialisme d'un peuple, ou d'un état, lorsqu'il est « teinté » de religion. Mais ce n'est pas exact, bien entendu, des tendances expansionnistes d'une communauté religieuse en tant que telle, par exemple l'Eglise au Moyen Age. Certes elle non plus ne dédaigna pas l'usage de la force et pratiqua la guerre religieuse. Elle, aussi, utilisa souvent l'instinct de conquête, qui, p. ex. joua un grand rôle à l'époque des Croisades ; et elle servit souvent des instincts de domination, p. ex., de bien des papes. Lorsque, de plus, un état dominait l'Eglise, comme cela eut lieu temporairement p. ex. de suite sous les empereurs romains, puis, plus tard, sous Charlemagne et Henri III, alors, la tendance à l'expansion de la foi présente de suite des symptômes d'absorption dans les tendances expansionnistes de l'état, et ceci aurait été observé bien plus fortement si cette relation entre l'état Universel et l'Eglise eût été plus durable ; mais tout cela resta accessoire, ou aberrant, parce que l'Eglise dans l'ensemble, et sans cesse plus, sut se maintenir comme une puissance spécifiquement spirituelle, au-dessus des états et des nations.

Ceci est vrai en principe comme en pratique, car l'Eglise eut sa propre organisation et ses propres moyens d'action ; c'est pourquoi sa volonté de conquête demeure pure volonté de conversion. La conquête d'un peuple par un autre a pu servir, à l'occasion, les missions de l'Eglise et les intérêts de sa politique, mais elle n'a jamais été recherchée pour elle-même : la conversion seule lui aurait suffi et, en règle générale, elle s'en est contentée. Son moyen d'action de principe et usuellement de fait, fut la prédication. Ce qu'il s'agissait d'étendre, c'était la domination du dogme et de l'organisation de la vie religieuse correspondante, non pas d'une organisation politique. Si des instincts belliqueux se sont faits jour à cette occasion, ce n'est que par hasard et rarement.

Nous voyons tout ceci clairement au fait caractéristique que les Espagnols, pourtant si catholiques n'ont jamais songé à motiver leurs conquêtes par une cause religieuse (7), bien qu'ils servissent largement les intérêts de l'Eglise. Il en fut de même pour les guerres menées contre les Turcs, surtout par des nations catholiques. Ce ne furent pas des Croisades, le facteur religieux a pu jouer, mais il n'a pas *motivé* ces guerres. Si l'on veut donc ici parler d'impérialisme, cet impérialisme religieux est, quelque chose de *sui generis*, où la religion est bien une cause. Mais nous ne parlerons pas d'impérialisme pour désigner ce phénomène et nous n'en tiendrons compte que dans la mesure où il agit sur les impérialismes nationaux, ou d'état.

Les Arabes, par contre, ne furent pas des convertisseurs. Lorsque les peuples conquis passèrent en masse à l'Islam, ce ne fut pas à la suite d'un plan de conversion, mais la conséquence très compréhensible d'un phénomène d'adaptation. De plus, loin de détruire les incroyants, les Arabes les traitèrent avec une douceur remarquable. Leur conversion ou leur destruction n'aurait pas correspondu à la nature de leurs guerres pour la foi. C'eût été, du point de vue de leurs intérêts, chose irrationnelle, car, pour vivre et mener l'existence parasitaire d'un peuple de guerriers et de seigneurs, ils dépendaient du travail et du tribut des peuples vaincus. Leur conversion ou leur massacre signifiait la perte d'un objet d'exploitation, d'un élément de la base nécessaire de toute l'organisation sociale, et du mode de vie arabe. On laissa donc bien volontiers à l'incroyant sa foi, sa vie, ses biens. Que l'incroyant servît le croyant et il pouvait rester à jamais incroyant.

On ne voit pas du tout apparaître l'idée que, par cette politique, on conservait, fait scandaleux, une classe d'incroyants ; or ceci aurait du être, bien entendu, décisif du point de vue du sentiment religieux et précisément pour le senti-

(7) Il serait bon de rappeler ici l'attitude violemment anticolonialiste d'un Las Casas (et consorts). Ce prêtre réclame l'évacuation par ses compatriotes des territoires conquis, au nom de la justice.

ment chrétien tel qu'il s'incorpora dans l'Eglise Catholique. Peu importe de savoir si cette politique peut s'accorder avec la logique interne de la religion musulmane. Plus tard, entre autres dans l'Inde et sous les Mongols, il y eut une expansion de l'Islam par conversion, mais cela ne change rien à notre diagnostic de l'impérialisme des Arabes, qui se manfesta par la pratique en question. Et c'est là justement ce qu'il y a de caractéristique dans la position du facteur religieux en notre cas.

Ce qui donne aux conquêtes arabes leur véritable sens ne fut pas l'extension de la foi, mais celle de leur domination ; c'était une manifestation de la volonté de lutte et de conquêtes (8).

(8) La thèse de Schumpeter rejoint donc, négativement, celle de C. H. Becker (*Islam studien*, I, p. 5 et suiv.), précédée de celles de Caëtani (*Annali*) et de H. Winckler (*Arabisch - Semitisch - Orientalisch*) à savoir que la conquête arabe est une chose, et l'islamisation du monde conquis une autre, s'expliquant différemment. L'image des Arabes ne laissant aux vaincus que le choix entre la conversion et la mort est tout à fait inexacte ; c'est ce qui rend le diagnostic de Schumpeter excellent. Becker écrit : « La conquête politique du Proche Orient par les Arabes doit donc être séparée objectivement, comme dans le temps, bien séparée de son islamisation. Les Arabes voulaient se tenir au-dessus de la masse des Hilotes tributaires, comme une classe supérieure de colonisateurs dans le sens moderne du mot. Entre les deux processus s'étend un espace de temps d'un, de deux, voire de trois siècles ».

Donc, la conquête arabe n'est pas essentiellement due à des motifs religieux, j'en demeure bien d'accord. C'est un cas remarquable de migration de tribus ; c'est bien certain. S'explique-t-elle par des raisons économiques ? Oui, en un certain sens, mais la thèse positive de Caëtani, celle du « dessèchement » progressif de l'Arabe, est à repousser. En effet, ce phénomène naturel (en le tenant pour exact) n'a pu se produire qu'avec une extrême lenteur, alors que la conquête arabe explose en quelque sorte vers 632 et après un siècle il n'en est plus question.

Or cet appauvrissement si progressif ne pouvait pas pousser brusquement les habitants à une émigration quelconque, et la population avait eu tout le temps de s'adapter au niveau des subsistances (pour employer le langage de la théorie malthusienne). Enfin l'émigration aurait pu être pacifique, le « dessèchement » ne préjugeant en rien du caractère de l'émigration.

Sur tous ces points, l'analyse de Schumpeter est bien supérieure : un état d'esprit guerrier très ancien est la cause générale. J'aurais cependant aimé qu'il insistât sur divers facteurs : *a*) l'épuisement, dont j'ai parlé ci-dessus, des empires byzantin et sassanide, hasard historique ; *b*) le fait que l'Arabie en 632 contenait en puissance des chefs de guerre d'une valeur étonnante (cf. les généraux de la Révolution), tels qu'Omar, Khâlid, 'Amr, etc., hasard sociologique ; *c*) le fait que tous ces facteurs aient pu jouer comme ce fut le cas, grâce à la prédication du Prophète, hasard de nature religieuse, qui a fait que cet homme put, non seulement adapter sa prédication eschatologique aux conditions politiques de Médine, mais

Naturellement, nous ne songeons pas à nier la signification du commandement religieux dans la conscience des intéressés. Si l'on avait demandé à l'Arabe : « Pourquoi combats-tu » ? il aurait pu répondre, lui le guerrier de naissance, s'il s'était analysé, par une autre question : « Pourquoi vis-tu » ?, car, pour lui, la lutte et les tendances expansionnistes allaient de soi comme quelque chose de tout à fait supérieur aux décisions rationnelles, mais il n'aurait pas répondu cela, il aurait répondu : « C'est la volonté d'Allâh et de son Prophète », et cette réponse était pour lui un soutien moral dans sa lutte, lui donnait une règle adéquate, qui le maintenait dans sa vie de guerrier.

A cet égard, la religion était plus qu'un simple reflet tout en particulier du corps social. Je ne veux pas exagérer mon point de vue, d'autant que nous touchons ici à des problèmes beaucoup trop profonds pour que nous puissions les étudier

créer un organe qui, après sa mort, s'est trouvé être d'une puissance étonnante, — en même temps d'ailleurs que l'ensemble de sa prédication a pu donner naissance — avec moins de contresens que dans le cas du christianisme — à un système dogmatique, rituel, juridique, etc., remarquable. Ce sont tous ces éléments qui expliquent la formation et l'expansion de l'Islâm.

A la vérité, et du point de vue où l'auteur s'est placé, c'est-à-dire la théorie des impérialismes, il n'avait pas à y insister, ni même peut-être, à en parler, sauf pour ce qui est du rôle de Moh'ammed.

En ce qui concerne, maintenant, Becker, celui-ci a bien vu que l'Islam a uni les tribus arabes en vue de la conquête, que bien des conquérants, tels que Khâlid, ou 'Amr, précisément « ne se préoccupaient guère de religion », qu'en somme pour tous les guerriers, l'Islam signifiait la domination mondiale des Arabes. [Pourtant, selon moi, dans un sens différent de celui où on l'entendrait de nos jours : on sait que des querelles *préislamiques* entre tribus ont continué à agiter des Arabes en Espagne. On n'imagine guère des partisans de Beust, ou du Roi de Hanovre, se battant, à Dâr es-Salâm, avec des admirateurs de Bismarck, en 1913. Et encore ma comparaison ne vaut-elle rien ; il faudrait parler de luttes en 1950 de partisans du grand Frédéric et de Marie-Thérèse].

Par contre, je n'admets pas, pour les raisons susdites à propos de Caëtani, ce qu'écrit Becker :

« Cette colossale émigration ne peut s'expliquer que par un motif économique, dès l'instant que le facteur religieux n'a pu avoir qu'une importance secondaire. Si les Arabes avaient eu une bonne situation économique, s'ils avaient eu du bien-être chez eux, la perspective du butin ne les aurait pas chassé de chez eux ... La force agissante qui a poussé à l'expansion de l'Islam est donc le facteur économique ... Ce n'est pas la parole enflammée du Prophète....., mais la détresse économique, l'agitation des tribus ».

L'analyse de Schumpeter est supérieure, en ce que les habitudes psychologiques acquises des Arabes expliquent bien mieux que la détresse écono-

à fond dans le cadre de notre étude. C'est pourquoi j'ai souligné moi-même, à l'instant, la possibilité d'une action autonome de l'idée religieuse dans la vie sociale, mais il est impossible d'expliquer de la sorte l'impérialisme d'une race, ou d'un état.

L'impérialisme des Arabes était aussi l'impérialisme d'un peuple. En vue de mieux étudier celui-ci, nous choisirons l'exemple des anciens Germains.

mique leur expédition jusqu'à Moultan et à Poitiers : ce n'est pas la misère qui les forçait à accomplir ces fantastiques randonnées. Il s'agit bien d'un instinct guerrier diffus et que coagule le Coran, et cet instinct a pu naître (c'est probable, à mon sens, sinon certain comme le veut l'auteur) grâce aux conditions économiques *préislamiques*, et survivre aux changements de conditions.

En résumé, les vues de Becker, complétées et amendées par celles de Schumpeter, me paraissent de nature à jeter quelques clartés sur ce grand phénomène de la conquête arabe.

Bien entendu, il faut y ajouter encore bien d'autres considérations : p. ex., il y a eu, en même temps que ces conquêtes, formation et développement de cette classe de Docteurs de la Loi, les fouqahâ, qui ont formé le ciment religieux de l'ensemble conquis, et nous ignorons presque tout sur cet aspect des choses.

Mais, la comparaison sociologique de Schumpeter est précieuse en soi, pour la période des conquêtes ; de même pour la période médinoise est extrêmement précieuse la comparaison, du point de vue psychologique et sociologique, entre Moh'ammed et J. Smith, junior, le fondateur du Mormonisme ; ce point de vue a été exposé avec grande clarté pour la première fois par Ed. Meyer ; je l'ai ensuite reprise et développée. Ce n'est pas il est vrai ici le lieu d'en traiter, mais il fallait y faire allusion.

Postface

On ne peut parler d'impérialisme de race, chez les Germains, poursuit l'auteur, que dans le cas des seuls Francs Saliens, les autres envahisseurs « ne cherchaient que des terres pour s'y installer, et se contentèrent de les occuper, sans vouloir s'étendre sans cesse ». Ces guerriers n'étaient pas des impérialistes ; l'impérialisme Carolingien d'autre part n'était pas impérialisme de toute une race, mais celui d'un chef, Charlemagne, contre le gré du peuple (et il fut de même pour les rois allemands du moyen âge).

Au contraire les Francs Saliens furent des impérialistes dans le sens où tout le peuple arabe fut animé aussi de cette tendance et le prétexte religieux ne manqua pas. Grégoire de Tours se lit comme une proclamation d'un roi assyrien : les ariens sont des ennemis de Dieu (comme aussi les Perses, ou Byzantins, les ennemis d'Allâh). Mais cet impérialisme des Francs Saliens disparut plus vite que celui des Arabes ; il était moins ancré dans leurs dispositions primitives qu'il ne l'était chez ceux-ci ; d'autre part, ils restèrent, durant leurs conquêtes, des agriculteurs « et ne formèrent pas, comme les Arabes, une armée en pays ennemi ».

L'auteur poursuit ensuite son étude en examinant de nombreuses autres formes historiques d'impérialisme ; mais ces pages ne sauraient intéresser l'islamologie.

Puisse le fragment que je viens de publier rendre quelque service à cette science ; le modeste hommage que j'ai voulu rendre à la mémoire d'un Maître aimé et d'un grand savant n'aura alors pas été inutile.

G.-H. Bousquet.

LA MUSIQUE ANTIQUE DANS LE MONDE ORIENTAL

La Musique Arabe [1]

En manière de Prélude

Ce n'est que par la Science et par l'Art que valent les civilisations.

(H. Poincaré).

La Musique est la clé de l'existence elle-même.

(G. H. Farmer).

Dans le Vercors sur les flancs duquel je naquis, qu'ils soient traditionnels ou de fête, pour les cours d'amour ou pour les danses à « sons de gueule », les chants populaires avaient conservé les caractères et les modes de la Renaissance Française [2]. Instinctivement je m'intéressai dès 1919 à la musique dite Grégorienne, et les recherches des Bénédictins de Solesmes et plus encore celles de Gevaert [VII] orientaient mes goûts vers la musique modale. Ils se développèrent sous l'influence de mon maître ès sciences musicales, l'organiste lyonnais Bois, qui multiplia les thèmes grégoriens dans les exercices contrapunctiques, et me fit reconstruire de nombreux chorals de J.-S. Bach.

Ma venue à Alger (1930) m'incita à l'étude des musiques arabe, turque et des musiques d'Orient. Il me devint difficile de ne pas être impressionné par les sentiments douloureux de J. Rouanet [IX, 10] devant la mort de la musique arabe, par la volonté de rénovation de Raouf Yekta bey [IX, 11], par le désir et les efforts d'El-Boudali Safir [XI].

Comment peut-on laisser mourir la Musique, sa Musique, sans abdiquer ce qui est tout soi-même ?

(1) Cette étude doit son existence à M. Despois, professeur à la Faculté d'Alger, qui a mis à ma disposition une précieuse documentation, et à M. L. Balout, professeur de préhistoire, dont la collaboration dévouée est celle d'une amitié profonde et éprouvée.

Qu'ils veuillent bien agréer ici l'expression de ma très vive et très sincère gratitude.

(2) Cf. Gauthier-Villars (Marguerite), Chants du Dauphiné, Paris, 1929.

Le premier et le plus universel des moyens d'expression est l'emploi des sons. Le premier des arts est donc la musique, auquel s'associe souvent le geste. « La musique c'est le rythme » (Confucius). « La musique par rapport à l'oreille est son, par rapport à l'œil attitude » [3]. Le langage de la passion et du sentiment fut toujours instinctivement musical : les mélopées naissent, étranges et dolentes ou charmeuses et gaies, inspirées par la mort, l'amour, les victoires.

Vocaux ou instrumentaux, les chants implorent les divinités bienveillantes ou redoutables et les puissants du jour, ils se font serviles ou vengeurs, ils charment les animaux, ils s'associent à la magie et à la sorcellerie, ils guérissent, ils consolent, bref, ils sont la vie.

On utilise, pour « justifier (!) » l'abandon de tout renouvellement, des arguments généralement spécieux.

1° L'homophonie, dite de tradition. Tout naturellement, en dehors du fait que les voix masculines et féminines forment deux groupes de voix quintoyantes, séparées par une octave, on chante, dans les coins les plus reculés, à la tierce. Une mélodie bien construite contient son harmonisation. De telles traditions sont sans valeur. A-t-on attendu les arithméticiens pour improviser de remarquables mélodies...?

2° Les événements politiques et sociaux. N'est-il pas de règle presque générale que les vainqueurs empruntent leur civilisation aux vaincus ? Et si l'on est vaincu, le besoin d'expression musicale n'en est-il pas plus puissant ?

3° La stagnation, les codifications excessives, les interdictions politico-religieuses, la transmission orale sont autrement néfastes. « Le système des gammes, des modes et de leur enchaînement harmonique ne repose pas sur des lois naturelles invariables, mais est au contraire, la conséquence de principes esthétiques qui ont varié avec le développement progressif de l'humanité et qui varieront encore » [XIII]. Les premiers développements de l'harmonie ont détruit la richesse modale du Moyen âge et de la Renaissance, et deux modes particuliers naquirent : le *majeur*, maintenant dissous dans le

(3) D'un philosophe chinois.

chromatisme atonal orchestral moderne, et un *mineur* à trois formes concomitantes assez mort-nées.

Nos organistes ont résisté. Des Charles Bordes, des Vincent d'Indy, beaucoup d'autres ont œuvré. Nos plus grands maîtres ont écrit dans les modes dits grégoriens. M. Charles Koechlin, savant entre tous, leur a consacré de nombreuses pages dans son traité d'Harmonie. Je pense que, la fatigue auriculaire aidant, le retour au modal sera caractéristique de notre renouveau.

4° En ce qui concerne les musiques arabe et turque, on ne veut connaître que leurs éléments grecs. Comme si la musique était née en Grèce au Ve siècle avant J.-C. ; « Elle échangeait avec l'Etranger ses harmonies et ses danses, dans un de ces trocs séculaires en quoi se résume une bonne moitié de la culture humaine » [IX, 4]. Ce que dit ainsi de la Chine, Maurice Courant, vaut pour toutes les civilisations.

Que les échanges soient volontaires ou imposés, ils furent. Les instruments de musique, les modes, les formes poétiques, les rythmes s'échangèrent et s'échangent.

« Il y a plus de ressemblance entre les arts de différents peuples à une même époque, qu'entre les arts d'un même peuple à des époques différentes » (4). Il n'est donc pas possible d'éviter une étude à caractère historique, assez étendue, dans l'Espace et dans le Temps.

Les Premières Civilisations et la Musique

« Dans les terres à vocation agricole devaient se développer les grandes civilisations sédentaires. La ruée des nomades pauvres vers ces objectifs de pillage provoque les premiers brassages de civilisations [I] ». De ces brassages naquirent de nouvelles civilisations qui s'interpénétrèrent à leur tour Il n'est pas possible de tout étudier. Quelque intérêt que présente par exemple, la civilisation hébraïque antique, comme elle a été musicalement englobée en d'autres (mésopotamienne surtout) elle n'a pu faire, comme beaucoup d'autres, l'objet d'un paragraphe particulier. Seuls seront étudiés les cinq grands groupes protohistoriques classiques.

(4) Bergson.

1° *Le Monde Chinois.*

La Musique, c'est l'Harmonie du Ciel et de la Terre,
Les Rites, c'est la hiérarchie du Ciel et de la Terre,
C'est pourquoi les hommes saints se sont bornés à parler des Rites et de la Musique.

(Philosophes chinois).

Le Monde chinois a été probablement le plus ancien de tous, sûrement le plus isolé, le plus fermé et le plus difficilement pénétrable ; néanmoins, il a enrichi de sa pensée et de son art, non seulement ses voisins, mais l'Univers. « La musique, je veux dire la poésie chantée, soutenue par des instruments et accompagnée par des danses, a pendant de longs siècles joué un premier rôle dans la vie chinoise » [IX, 4]. Elle devint « un art délicat et puissant, une science souvent subtile ». Qu'on en juge par l'extraordinaire théorie musicale qui aurait effrayé les Pythagoriciens eux-mêmes.

Aux complications mathématiques de l'échelle des lyû, des degrés, des systèmes, de la transposition s'ajoutent de nombreux éléments cosmologiques et philosophiques.

Imaginez 60 degrés à l'octave, 360 tuyaux fondamentaux (en relation avec les 360 jours de l'année), 6 tons mâles et 6 tons femelles, un ensemble solide de 84 modes.

Au temps des Ming et des Song la théorie donnait 12 mélodies, 60 systèmes, 120 sons (Noter, avec l'exemple I l'échelle pentaphone utilisée dans « Yi lân »).

Inutile de dire que dans la pratique « vulgaire », peu de ces systèmes étaient utilisés !

On en arriva à une division « plus simple » de l'octave en 14 degrés pour les tuyaux, et 12 pour les cordes. Le Khin, instrument à cordes pincées, qui produit de nets accords plaqués, a choisi une échelle intermédiaire entre l'échelle à 14 degrés et l'échelle pythagoricienne à quintes justes. Tout cela tend vers le tempérament égal, mais la logique aryenne n'y trouve guère son compte.

L'harmonie et le rythme se lièrent étroitement à la mélodie chinoise. On fait entendre : a) la fondamentale ; b) la fondamentale et son octave ; c) la fondamentale, la quinte et

l'octave ; d) la fondamentale, la quarte et l'octave. Notons que les parallèles de quintes et de quartes sont évités autant que faire se peut. Voyez l'exemple musical n° 1, constitué par la première mesure de la strophe de l'Ode Kwan tshyù. Nous notons l'accompagnement du Khin, négligeant auge de bois, rouleau de cuir, tambour, tambourin et claquettes. L'orchestre rituel comprend le chant, les cordes, les tuyaux : orgues et flûtes. Dans l'antiquité, selon le prince Tsai-yu, jamais le chant n'est admis sans les cordes, jamais les cordes ne sont employées qu'avec le chant.

Sur une ligne de chant (5) toute en notes longues, répondant note pour syllabe au texte poétique, les artistes improvisaient une broderie de notes, instrumentale ou sur des paroles. Cela créait évidemment des harmonies assez complexes, et on doit songer à nos pédales de tonique, de dominante et de sous-dominante, isolées ou simultanées. « La poésie exprime l'idée, le chant module les sons, la danse anime les attitudes ; ces trois termes ont leur principe dans le cœur de l'homme, et c'est plus tard que les instruments de musique leur portent secours. »

La danse chinoise revêt les formes les plus variées, d'une extrême complexité réglée avec un luxe inouï de détails précis. Aux danses rituelles pourraient s'appliquer le mot de Tolstoï : « L'art n'est pas une jouissance, un plaisir, ni un amusement : l'art est une grande chose ».

Que dire de l'extraordinaire richesse instrumentale des orchestres chinois ?

Un orchestre impérial, sous les Han (env. 200 avant J.-C.) employait 829 musiciens, en 3 sections,... et il y avait une 4e section. Sous les Thang et les Song (618-1278), on trouve des orchestres : pour rites majeurs, moyens, mineurs ; pour les chœurs barbares ; pour les divertissements ; de marche. Dans la masse énorme des instruments, notons parmi ceux à cordes, des instruments à archet (bambou et crin de cheval) dont la paternité est attribuée à l'Inde, mais qui étaient employés au moins sous les Han.

(5) D'après Tchang Tsai, lettré de l'époque Song.

2° *Le Monde Indien.*

Il n'est rien de supérieur au chant.

(Penseur Hindou).

Partout où porte le son pur des instruments, il ne saurait y avoir jamais là rien d'impur.

(Bharata).

L'Inde antique n'eut ni histoire ni historiens, elle ne fut pas une nation, mais elle eut son « indianité » et une civilisation qui pénétra toutes les autres. Des découvertes récenter (1921) ont révélé une puissante civilisation urbaine proto historique enéolithique présentant de nombreux synchronismes avec la civilisation mésopotamienne ; on en a conclu :

1° que l'apogée de cette civilisation se place au IIIe millénaire avant notre ère, probablement entre — 2800 et — 2500 ;

2° qu'elle semble se lier par le Beloutchistan à la civilisation sumérienne.

Les Arya, qui, descendus des régions européennes nordiques, s'étaient établis en Iran, envahirent, par leur branche orientale, vers le XIIIe siècle avant J.-C., le Pendjab puis la plaine Gangétique après de bassin de l'Indus, eurent une influence considérable sur la civilisation indienne (et asiatique), religions et art compris, avec interpénétration au moins en ce qui concerne la musique. Le Védisme devint le Brahmanisme ; puis trois religions dissidentes naquirent : le djaïnisme fondé par Mahâma (540-468) et le bouddhisme fondé par le bouddha Çakya-Mouni (563-483). Les Mounda du Dekkan furent relégués dans quelques districts sauvages de l'Inde orientale, et les Dravidiens furent concentrés dans le Sud du Dekkan. Les influences religieuses modifièrent les formes extérieures de la musique et des arts de la Scène.

L'influence indo-européenne se traduit par la mise en ordre des éléments de l'art musical, et par son expansion extérieure au travers de l'Iran, de la Perse, de l'Asie mineure, de la Crète, de la Grèce. On ne saurait trop insister sur l'énorme influence indo-européenne dans tout l'ancien continent. « Le système des Grecs n'est assurément pas originaire de leur pays... Il est permis de supposer que Pythagore a rapporté d'Orient le système musical... Ce sont des étran-

gers venus de l'Inde, de la Perse et de l'Asie mineure... qui importèrent la musique en Grèce. Nous croyons donc... que le système tonal hellénique est originaire de l'Inde, et peut-être de Chine ; les instruments grecs étaient d'origine asiatique... Les Grecs, si remarquables en d'autres genres artistiques, ont été de tous les peuples de l'Antiquité, les plus mal partagés en ressources propres à la Culture de la Musique » (6).

« Les Grecs regardaient la musique, considérée au triple point de vue de la mélodie, du rythme et des instruments, comme originaire de la Thrace et de l'Asie » (7).

M. Gaston Knosp [IX, 8] attribue aux Tziganes une origine hindoue. La gamme principale hongroise est l'échelle Karnatique Çrimhanda de la 2e classe (prati-madyama). (Cf. Ex. musical II). M. Ryb [IX, 9] signale l'emploi de tonalités orientales dans la musique polonaise, résultat de migrations aryennes, comme ci-dessus. M. Montandon [X, 9] qui revendique pour la Roumanie la propre civilisation thrace, sans apport asiatique, signale dans la musique folklorique en dehors du « majeur roumain » (Ex. mus. II), deux autres modes : le tzigane déjà noté, et un « mineur roumain ». Ce dernier est le mode Karnatique Mâyâmalavagaula de la 1re classe, ou l'Hindoustani Kalnigra ; c'est aussi le mode turc Evidj-Ara, le mode arabe Zidân, c'est-à-dire le célèbre chromatique oriental.

La musique a été pour l'Inde sa vie même et probablement sa seule valeur unificatrice. L'Hindou a une prédilection caractéristique pour la musique, à laquelle il attribue encore un pouvoir magique considérable : Krishna n'a rien à envier à Orphée ou à Apollon. La musique vocale et instrumentale aussi bien que la danse régnait dans toutes les cérémonies religieuses ou profanes, à tous les moments de la vie de l'individu.

Comme en Grèce, — comme partout —, les arts de la scène et la musique subirent les assauts les plus rudes, au

(6) David et Lussy, *in* Histoire de la notation musicale depuis ses origines [IX, 5].

(7) Strabon « Géographie ».

nom de la religion, de la morale, de la politique, pour les besoins autoritaires. De même que Platon proscrivait le groupe modal phrygo-lydien amollissant et n'autorisait dans sa République que le Dorien, les lois brahmaniques de Manû prescrivaient, parmi les dix sortes de vices qui naissent de l'amour du plaisir, le chant, la danse, la musique instrumentale. Mais, de même qu'en Grèce, malgré les anathèmes, ces trois « vices » continuèrent à prospérer ; les Sûtras bouddhiques et jaïniques, plus sévères, durent capituler. Une éclipse fut le fait de la conquête musulmane au XIe siècle de notre ère, mais elle ne fut que partielle : certains conquérants et surtout les princes indous du Sud maintinrent les arts musicaux en honneur. Les Arabes ne purent qu'en bénéficier. Puis les arts de la scène et la musique hindoue se revivifièrent et reprirent leur développement.

Les *Véda* sont un témoignage de la liaison de la musique et de l'organisation sociale indienne. Une Véda est une somme du savoir. C'est dans le sanscrit védique, proche parent des anciennes langues iraniennes (vieux perse, avestique) qu'ont été oralement fixés, de 1500 à 1000 environ av. J.-C., la Bible de l'Inde, que constituent les recueils sacrés des Véda. Il est évident que les hymnes florissaient bien avant. Le Rgvéda comprenait 1028 Sûkta, qui se chantaient sur des mélodies recueillies dans la Samhitâ du Samavéda. La notation musicale n'existait pas encore, et la strophe était la matrice du chant. Plus tard, on nota la musique : d'abord par des syllabes, puis par des chiffres de 1 à 7 (de fa à sol). Et une science musicale comprenant toutes les branches s'y rapportant se développa d'une manière extraordinaire, stupéfiante. Le remarquable indianiste que fut Sylvain Lévi, écrivait en 1890 : « La musique, où les Hindous ont excellé, n'a pas encore été l'objet d'études spéciales. Les raffinements d'une théorie trop savante ont paralysé les recherches des Européens ; pourtant c'est à la musique hindoue que l'Occident paraît devoir son système de notation par les lettres initiales du nom des notes, il l'aurait emprunté, comme il l'a fait pour les chiffres, aux Arabes, qui l'avaient appris des Hindous ».

Depuis, les études souhaitées ont été entreprises. (Cf. [IX, 5]). Une documentation rigoureuse et complète est difficile, sinon impossible : l'enseignement était oral (le maître indiquait les notes avec ses doigts). Et pourtant, tout était minutieusement étudié : formation des mélodies, modalités d'exécution, physiologie du son et de la voix avec ses sept registres vocaux correspondant à diverses qualités du son et ses trois octaves descendantes de sept notes chacune (modifications des accents poétiques), rythmes etc., etc... Le chant avait une importance considérable dans le culte ; les *mantras* liturgiques comprenaient : a) des *ric*, vers d'invocation et de louange, psalmodiés à haute voix (A rapprocher de la récitation coranique) ; b) des *yajus*, formules relatives aux sacrifices, murmurés, recueillis dans le Yajurvédâ ; c) des *samân*, cantilènes d'une structure plus ou moins compliquée, suivies d'un refrain chanté en chœur, le tout avec maniement des vases sacrés et manipulations culturelles. Des chants particuliers accompagnaient l'exercice de la magie, et de la sorcellerie.

Le théâtre indien, étudié avec autorité par Sylvain Lévi fut remarquable. Dans les *Védâ*, *Rg* et *Athawa*, on trouve des Ballades avec Khyânas dialoguées et des Hymnes semblant appeler la mimique ; des danses faisaient partie du culte. Dans les intervalles de l'action scénique, un bouffon amusait le public par des farces triviales. Cela n'était pas inutile : la *nataka*, forme supérieure de la *rûpaka*, avait de 5 à 10 actes, et il n'y avait jamais plus de cinq acteurs sur la scène. « Ajoutons : monologues, farces, féeries, spectacles héroïques ou bouffons, gais ou tristes, huit autres genres où règnent la danse, le chant, l'amour. » Il n'est pas possible, dans le cadre de cette étude d'une civilisation musicale millénaire raffinée à l'extrême, d'entrer dans de plus grands détails. — Qu'est devenue la théorie musicale dans l'Inde moderne ?

Comme à l'époque classique, l'Inde moderne connaît divers systèmes musicaux, mais le fonds commun est resté le même : « L'Inde est, par excellence, le pays où rien ne se perd ».

A la base, une notion d'une importance d'autant plus grande, — et que nos musiciens orientaux devraient profondément méditer, — qu'elle est due à des artistes dont

l'ouïe était plus fine et plus éduquée, la notion de *Çruti*, Le Çruti, est le plus petit intervalle que l'oreille puisse percevoir clairement et distinguer ; on ne peut aller au delà sans tomber dans la confusion et détruire le plaisir auditif. Il est la 22e partie de l'octave supposée divisée en parties égales, et de ce fait, il est légèrement supérieur au quart de ton tempéré. La différence en savarts est 13,6 — 12,5 = 1,1 (8). La quinte hindoue surpasse respectivement de 2,2 et 1,7 savarts la quinte tempérée et la quinte exacte (environ 1/3 de comma, ce qui est tout à fait remarquable).

Les sept notes de la *saptaka* (heptacorde), bien définies en crutis, (la 7e entrait rarement dans les sâmans ; cf. le premier sâman védique entre les ex. IV et V) groupées en systèmes, se classaient en : fondamentales, consonantes, dissonantes, auxiliaires ; et définissaient des gammes. La gamme principale hindoue moderne est notre gamme chromatique tempérée. Notez la compréhension parfaite des notions acoustiques élémentaires associées à la physiologie auditive et aux nécessités des réalisations formelles. Sur cette gamme est fondé le système Karnatique de 72 modes répartis en deux classes de 36 modes : la Classe Çudda madhyama à quarte pure, dominante en général et la Classe prati-madhyama à quarte augmentée, la quinte, — toujours pure —, étant généralement la dominante des modes de cette 2e classe. A titre d'exemple, j'ai donné les noms hindous des modes erabotures cités dans la 2e partie.

Le système Hindoustani a pris ses 12 modes ou thâts, dans les échelles Karnatiques, en changeant les vocables. On est loin des 8.000 anciens modes que comptait un écrivain tardif, et des 16.000 qu'admettait tel autre auteur (9).

Passons sur le reste de la théorie ; on peut deviner quels en seraient les développements. C'est que « en art, l'Inde

(8) Le Savart est l'intervalle musical dont le logarithme décimal est 1/1000. Voici les mesures en savarts, de quelques intervalles. Octave, 301. Comma des physiciens 81/80, 5,39. Comma de Pythagore, 5,88. Ton majeur 9/8, 51. Ton mineur 10/9, 46. Tempéré, 25.

(9) Il est possible de créer harmoniquement d'autres modes : avec d'autres bases fixes que la quarte ou la quinte, avec un nombre de notes différent de 7 (à l'octave), etc.

recherche l'impression de vie, de vibration, de mouvement que donnent la surcharge et l'enchevêtrement des motifs ». Elle a horreur du vide.

On n'y contredira point, surtout si l'on considère le nombre et la variété inouïs des instruments de musique. Nous reparlerons plus loin (2e partie) des instruments à cordes, dont une grande partie étaient joués indifféremment avec les doigts, avec le plectre, avec l'archet, — en particulier des ravanastra, ravana, amrita, à archet, qui sont védiques, et qu'on ne trouve pas représentés dans les figures grecques. (La Grèce antique avait refusé le droit de cité à l'archet).

3° *Le Monde Egyptien.*

Le Monde n'est réalisé que par la Musique.
(SCHOPENHAUER).

Le Monde Egyptien est un des plus anciens mondes civilisés, le plus grandiose peut-être, mais le plus décevant : pas un signe musical parmi les milliers de papyrus parvenus jusqu'à nous. A moins qu'une fouille heureuse ne vienne nous dévoiler les secrets d'une musique plusieurs fois millénaire, nous devons, si nous ne voulons échafauder d'extravagantes hypothèses, et découvrir les règles du contrepoint d'accords dans la croupe du Sphinx comme le nombre π dans la Pyramide de Chéops, nous devons, dis-je, nous contenter de l'Etude des représentations figurées des instruments et de quelques-uns d'entre eux, et aussi du rôle historique (plutôt pressenti) que l'Egypte a joué. Nous empruntons beaucoup à l'étude de M. Loret [IX, 1]. Les instruments à percussion : crotales, mainit, cymbales, sistres, tambours, accompagnaient les danses de l'époque préhistorique (VIe et Ve millénaires). La flûte, la flûte à anche double (type hautbois), la flûte double à tuyaux parallèles (espèce de clarinette double) apparurent, — et certains auteurs en attribuent l'importation à des Asiates venus par l'Arabie et la Somalie ! — au IVe millénaire, avec le premier royaume pharaonique.

C'est vers le milieu du IIIe millénaire (Ancien Empire ?) sous les pacifiques IVe, Ve et VIe dynasties, à l'apogée des

Arts plastiques, que s'enrichit la musique égyptienne. La harpe, seul instrument à cordes d'origine spécifiquement égyptienne, apparaît ; atteignant jusqu'à 1 m. 50 de hauteur environ, elle avait de 1 à 7 cordes. La civilisation pharaonique ou memphite donne une impression de présence réelle, d'humanité fraternelle. Dès la préhistoire, l'Egyptien souhaitait dans l'autre monde, et représentait, la vie terrestre calme et heureuse qui était la sienne. Et on l'imagine le soir, au bord du Nil, sur un monticule, battant les crotales avec d'autres hommes, rythmant les danses de leurs femmes et de leurs filles.

Si les hymnes de la plus grande antiquité sont un témoignage de l'importance presque exclusive de l'inspiration religieuse dans la poésie, le « Chant du harpiste de la maison du bienheureux roi Antif » est un exemple d'une poésie profane qui n'est pas négligeable.

Si le Moyen Empire se désagrège, le refoulement des Hyskos, barbares asiatiques, permet le renouveau de la musique, de la XVIIIe à la XXe dynastie. Les armées rapporteront de l'Asie antérieure et de la Mésopotamie, en passant par la Libye, la Nubie, l'Ethiopie, l'Abyssinie, des instruments, et, je pense, des modes et formes musicaux.

La cithare, la guitare, le trigone à 22 cordes, furent importés. Le nombre des cordes de la harpe passa à 8 - 10 - 15 - 20.

La trompette apparut. Au Louvre, un exemplaire en bronze doré, rectiligne, de 54 cm. de longueur, permet de comprendre ce qu'elle avait de criard et de justifier qu'elle fut abhorrée à l'égal de l'âne et ses braiements par les habitants de Busiris et de Lycopolis (10).

Je vais parler plus longuement d'un instrument importé d'Asie, plus exactement de l'Inde, remarquable, dit « flûte asiatique ». Cette flûte double à tuyaux en V, est très nettement différente de la flûte grecque à tuyaux parallèles identiques (11).

(10) D'après Plutarque.

(11) On a des raisons de penser que les tuyaux parallèles de cette dernière flûte pouvaient être du même type que les tuyaux en V.

Dans l'Inde, les deux instruments accouplés, sanaï et surnaï, sont des hautbois en bois de santal, à pavillon de métal, à anche double. Ils présentent deux formes : 1° un sanaï de forme normale avec 7 à 8 trous sur lequel on joue la mélodie, et un autre normal, ou généralement plus petit à 5 trous. On bouche certains de ces derniers à la cire pour ne faire entendre que les notes de basse importantes : tonique, dominante, sous-dominante. 2° les deux sanaï sont à 4 ou 5 trous (dimension moitié) et permettent une harmonisation ou une polyphonie intéressante. Une peinture tombale de Thèbes (XVIIIe dyn.) montre l'emploi simultané des deux mains.

En Grèce, deux dessins sur coupes (IX, 6, p. 476) montrent une double modalité d'exécution sur la flûte asiatique, devenue l'aulos double : avec la phorbeia ou sans phorbeia, les deux anches pénétrant librement dans la bouche de l'aulète. Les deux mains sont également actives. Or les coupes étant du Ve siècle (1re moitié), que faut-il penser de l'homophonie ?

En Egypte, la double flûte asiatique était jouée par les femmes alors que les trois flûtes simples étaient jouées par les hommes. A partir de la XVIIIe dyn. ce sont presque exclusivement des femmes qui jouent et qui dansent. « La musique s'est faite efféminée et quelque peu perverse. L'Asie a déteint sur l'Egypte » [IX, 1]. Les effets de lèvres et de langue sur l'embouchure des roseaux, et des combinaisons de doigté permettaient (et encore de nos jours) aux exécutants de produire les demi et les quarts de ton. La conquête de l'Egypte par Kambysès, roi des Perses en 525, puis par Alexandre le Grand (fondateur d'Alexandrie) sur les Perses en 332 ne paraît pas avoir beaucoup influencé la musique, ce qui ne laisse pas que d'être un peu surprenant.

A l'époque gréco-romaine, vers 246 av. J.-C., Ktêsibos inventa l'orgue hydraulique, qui a fait couler... beaucoup d'encre, et de sottises, jusqu'à Clément Loret (1878). Le célèbre théoricien et historien Fétis se demandait pourquoi on qualifiait d'hydraulique un instrument où l'on met de l'eau qui ne sert à rien.

Bien avant l'hydraule, les chinois avaient des « orgues à bouche » et les Hindous des pungi et des moshuk.

En 395 de notre ère, l'Egypte passait sous la domination byzantine.

4° *Le Monde de l'Asie antérieure.*

> Du fils de Sirah : *Dans un festin, un concert de musiciens est comme une escarboucle ou une émeraude enchâssée dans de l'Or.*

Ce monde est d'une telle complexité qu'il n'est pas possible de lui consacrer l'étude que mériterait l'importance de sa civilisation et son influence.

Sumer et Akkad. — De la fondation de ces deux villes dans la basse vallée de l'Euphrate, par les Sumériens venus du Nord ou du Nord-Est, semble dater au Ve millénaire avant J.-C., l'histoire de la Chaldée. Des Sémites apparurent et entre ces deux peuples différents de race et de langue les conflits d'autorité et l'alternance des influences politiques créèrent une civilisation mixte suméro-sémitique. Mais ce n'est guère que vers la fin du IVe millénaire, avec la première dynastie d'Ur, que l'on trouve des traces précises : 1° la première version connue, en sumérien, du plus ancien poème épique de l'humanité, le Poème de Gilgameh, auquel s'adaptait de la musique ; 2° la cithare, assez riche en cordes, quoique primitive de construction ; 3° un monaule sans anche ni bec (analogue à toutes les flûtes primitives) ; 4° des cymbales.

La musique organisée était surtout religieuse. C'est vers la fin de ce millénaire que fut inventée l'écriture (à caractères cunéiformes).

Babylone. — Le IIIe millénaire marque une éclipse de la musique, dont il est difficile de dire ce qu'elle put être, ou mieux, ce qu'elle put conserver. Le dernier empire sumérien (d'Ur), très civilisé, fut renversé par les Elamites, à l'Est, qui envahirent la Chaldée du Sud, et par les Amorites à l'Ouest. Le sémitique akkadien devint la langue officielle ; le

sumérien fut réduit au rôle de langue sacrée ; mais il disparut bientôt, et ce ne fut pas sans influence sur la musique (12).

C'est alors que l'on peut constater le rôle considérable des peuples dits indo-européens, non seulement dans l'organisation de leurs conquêtes, mais dans les arts des peuples envahis. Je suis persuadé, qu'il n'y a pas entre la musique dite occidentale, et la musique dite orientale, de différence d'essence, et moins encore cette espèce d'opposition qu'on a trop voulu marquer. D'autre part, dans son universalité, la musique est un art néanmoins individuel, et il n'est pas de jouissance supérieure à celle qu'éprouve un auditeur lors qu'il a pu, à travers l'œuvre, pénétrer et ressentir lui aussi, les pensées et les sentiments du ou des créateurs. Tout ramener à soi, ou à des conventions étroites de quelque origine qu'elles soient, c'est nier l'Art, et au fond, se renier soi même.

Les envahisseurs indo-européens de l'Asie provenaient d'une zone plus que difficile à délimiter et qui s'étendait de l'Allemagne du Nord à la Russie méridionale.

Vers le milieu du IIIe millénaire, les Louwites entrèrent par le Bosphore en Asie mineure et vers la fin passèrent en Cappadoce au centre de l'Anatolie où ils organisèrent le peuple indigène asianique : les Hittites. Les Arya se divisèrent en deux groupes : l'un d'eux se dirigea vers l'Est et atteignit l'Inde ; l'autre s'infiltra en Asie mineure par le Caucase et le Turkestan occidental.

Hittites, Hourrites et quelques autres. — Le IIe millénaire est caractéristique : conflits d'influences, luttes incessantes avec des alternatives diverses ont créé, surtout du XXe au XIIe siècle, avec le brassage des peuples, le brassage de leurs civilisations et de leurs arts. Il n'est pas aisé de résumer même l'essentiel.

(12) M. Jamil Hamoudi nous apprend (*Arts*, 25 avril 1950) la découverte, dans les fouilles entreprises en 1949 dans la colline de Tel *Harmal* (4 km. E. de Bagdad) d'une tablette musicale portant 7 lignes en caractères sumériens. Son déchiffrage, non encore réalisé, serait particulièrement révélateur ; elle daterait des environs de l'an 2000 av. J.-C. et serait à rapprocher des poèmes sumériens sur l'origine du monde.

Les Hittites prirent et perdirent Babylone (Kassites), mais finirent par dominer la Phrygie et la Lydie, la Syrie du Nord (que Ramsès II leur abandonna), en fait, de la mer Noire aux frontières assyriennes. Au XVIe siècle, une aristocratie européenne organisa les Hourrites (peuple asianique installé dans le Hourri et le Mitam) ; et ainsi arrivèrent à imposer leur suzeraineté à l'Assyrie et à la Syrie du Nord que l'Egypte leur disputa et laissa aux Hittites. Mésopotamiens (surtout Hittites) et Egyptiens étaient très influents en Phénicie où s'ébaucha au XIVe siècle une écriture alphabétique.

Ils avaient l'hégémonie dans l'Orient et furent les intermédiaires entre la civilisation chaldéenne antique et la civilisation assyrienne postérieure, et à mon avis, beaucoup plus que des intermédiaires. Leur souveraineté fut à son tour ruinée par de nouvelles invasions indo-européennes :

a) de tribus protohelléniques plutôt barbares qui prirent leur civilisation ;

b) de Thraco-Phrygiens venus d'Europe.

Les Peuples de la Mer chassaient les Egyptiens de la Syrie méridionale. Des Sémites, les Israélites nomades d'Arabie, s'installèrent en Palestine, les Araméens à Damas, à Hama, en Akkadie.

Si, selon Moïse, Jubal fut le père des joueurs de Kinnor et d'Ougab, c'est-à-dire si la musique existait avant le déluge, elle dut son développement, chez les Hébreux, aux autres civilisations, mais elle joua, par la suite, un rôle important dans l'histoire de ce peuple.

Deux influences furent particulièrement importantes :

1. La double influence mésopotamienne et égyptienne, qui s'étendit sur toute l'Asie mineure, sur Chypre et sur la Crète. Enrichissement réciproque d'ailleurs, surtout dans le domaine instrumental et celui des sons simultanés.

2. L'influence des invasions indo-européennes sur laquelle il est nécessaire d'insister.

Boëce disait : « Les modes musicaux portent les noms des peuples qui les ont conçus ». Il est... étrange, et imputable à la suprématie dorienne, de voir les philosophes grecs

du Ve siècle av. J.-C., repousser les modes « barbares ! ! », phrygien et lydien que certains auteurs considèrent comme nés dans les cultes orgiastiques d'Asie mineure.

M. Montandon écrit [IX, 9] à propos de la Roumanie antique : « Les mythes asiatiques en seraient descendus vers la Grèce avec la légende de l'Apollon hyperboréen. Les Thraces, vantés par Homère, le plus grand peuple de la terre après les Hindous selon Hérodote, furent à l'époque néolithique les détenteurs de la remarquable civilisation européenne primitive, dont le rayonnement vers les îles de la Méditerranée aurait fait éclore la civilisation crétomycénienne ». Cela n'est pas très différent de ce qui a été dit plus haut. Les modes phrygien et lydien passèrent en Grèce vers le XIVe siècle av. Jésus-Christ ([13]).

C'est à Olympos (690-671 env.) qu'on attribuait les chants liturgiques grecs : Nome d'Athéna, en phrygien enharmonique, Nome d'Arès en prosodiaque, nomes du chariot d'Apollon, et Polycéphale. Vers les VIe et Ve siècles av. J.-C., les flûtes d'Hyagnis et de Marsyas le Silène s'opposèrent aux cithares ; l'aulétique pure et le solo instrumental furent révélés aux Grecs.

L'Empire assyrien. — Au XIIe siècle, l'hégémonie en Mésopotamie passa de la Babylonie aux Assyriens, sémites aussi, qui la conservèrent jusqu'au VIIe siècle.

Les Assyriens, brutaux et cruels, qui ne régnaient que par la terreur (boucheries systématiques, vaincus empalés ou écorchés vifs) se montraient, après la victoire, fastueux, sensuels et cultivés. Héritiers de la vieille culture suméro-akkadienne, n'ayant avec Assourbanipal (668-626) plus de rivaux en Orient, leur influence artistique s'exerçait sur leurs voisins d'Iran, d'Asie mineure, sur les Israélites du Nord (Royaume d'Israël, Samarie), sur ceux du Sud (Royaume de Juda, Jérusalem), sur les Phéniciens commerçants qui portaient, avec leurs marchandises, la civilisation à Chypre, à Malte, à Carthage, sur la Transcaucasie, la Russie Méridionale, jusqu'à l'Altaï).

(13) D'après Telestes, Pausanias.

La civilisation chaldéo-assyrienne contenait en germe presque toute la civilisation arabo-persane ([14]).

La musique s'enrichit, tant par sa source propre, que par les voisinages Égyptien et Indo-persan.

Il y avait de véritables orchestres vocaux et instrumentaux. Si l'on en croit l'historien Ctesias, un noble babylonien avait un orchestre de 150 femmes, chanteuses et instrumentistes. Dans la hiérarchie sociale, les musiciens venaient immédiatement après les Dieux et les Rois, avant les scribes (savants et fonctionnaires).

Lorsque le Roi d'Elam, Tioumann, déclara la guerre à Assourbanipal, il fit part de son inquiétude à la déesse Ishtar qui lui répondit : « Ne crains point, demeure ici, en cet endroit où Nebo réside; mange ta nourriture, bois du vin, fais de la musique ». L'historien ajoute : « Le roi obéit et s'en trouva bien ». On doit le croire, puisque, en 645, Suse fut prise, et le royaume d'Elam détruit.

Mais les invasions aryennes reprirent. Des steppes de la Russie méridionale arrivèrent les Cimmériens de race Thracoprhygienne, et les Scythes iraniens. Le déclin s'accéléra.

En 612, Mèdes et Babyloniens unis, détruisirent Ninive et l'Empire Assyrien. Les Mèdes prirent l'actuelle Arménie où des Thraco-phrygiens s'étaient déjà installés, et l'Assyrie proprement dite. Les Babyloniens eurent la Chaldée, la Syrie, la Palestine ; Nabuchodonosor détruisit Juda. Le royaume de Lydie dominait l'Ouest et s'enrichissait en commerçant avec les Grecs.

Et l'Orient subit dès lors les influences grecque et perse.

5° *Le Monde Egéen.*

Ce qui est proprement Grec, c'est l'aptitude à communiquer avec les hommes.
(Synésius).

Hérodote (V[e]) reconnaissait l'existence en Grèce d'une race protohellénique « barbarophone », autochtone, les Pélasges. Au IIIe millénaire, Grèce Centrale et Iles appartiennent à la

(14) René Grousset, op. cit.

même zone de civilisation, très en retard sur la civilisation de la Crète qui était en relations suivies avec l'Egypte des Pyramides et de la VIe dynastie.

Au début du IIe millénaire, des relations existent entre l'Egypte, la Mésopotamie, la Syrie, l'Asie Mineure, Chypre, les Cyclades, la Crète et la Grèce.

Pendant que l'insularité de la Crète protégeait sa civilisation, un groupe protohellénique envahissait la Thessalie, et couvrait de ruines la Grèce centrale et le Péloponèse.

Au XVIe siècle, la Crète minoenne recevait d'Asie et d'Egypte les éléments de sa culture, et c'est beaucoup par son intermédiaire que se fit une civilisation méditerranéenne « que la Grèce devait parfaire en culture universelle ». Apollon vint du Nil, et Orphée de Phrygie, et répétons-le, c'est aux XIVe et XIIIe s. que les Thraco-phrygiens importèrent en Grèce leur art, et leur musique en particulier.

Ce sont encore des Nordiques, les Doriens, qui vers 1.100 envahirent la Grèce, et lui apportèrent leur costume, leurs armes (âge de fer), et un esprit européen qui va régénérer la culture mycénienne imprégnée d'esprit Crétois, et d'orientalisme (15). Les Doriens avaient peu de penchant pour les jeux subtils du langage, de la poésie, de l'art ; ils aimaient les concepts simples et logiques, et même dogmatiques, hélas! En difficulté avec les Achéens, ils finirent par s'entendre... contre les Mèdes.

Du XIe siècle à l'an 480 av. J.-C., le dualisme artistique hellénique s'épanouit : à l'Ionisme, rêve individualiste d'opulente félicité (Olbos) s'oppose le Dorisme, rêve d'ordre, de domination, de rigorisme (Arété).

L'*Ionisme* fut surtout lyrique au VIIIe siècle : en Lycie, avec Olen, les hymnes à Delos ; en Thrace, avec Orphée ; à Lesbos, avec Terpandre, Alcée, Sapho, fleurirent l'Ode, le nome, l'élégie, le dithyrambe, etc.

Au VIe siècle vivaient et chantaient : Archiloque, Simonide (satire, iambe), Mimnerme de Smyrne (joies de la vie), l'épicurien Anacréon de Théos, Simonide de Céos (chants de

(15) Les Achéens, apparentés aux Doriens, en opposition aux Pelasges, avaient adopté cette culture.

victoire, thrènes, élégies, épigrammes, péans, hyporchèmes, épinicies).

Le Dorisme cultivait en Grèce Continentale le lyrisme religieux et civique, celui des péans, des marches guerrières, des chants choriques. A Thèbes (fondée avec la lyre d'Amphion) se développèrent au VIIIe s. les épopées. Athènes, sous Pisistrate, transforme, adjoint les chœurs, des dialogues entre choristes et aèdes, les intermèdes musicaux et orchestiques du dithyrambe bachique, et crée la tragédie et la comédie.

La conquête perse (Cyrus, 546) affligea les Grecs. Les échanges gréco-lydiens étaient très étendus et très compréhensifs : cultes, modes, coutumes, élégances, lyrisme. La Lydie où s'étaient donné rendez-vous les influences phrygiennes, hittites, mésopotamiennes et égyptiennes, apportait à la Grèce une adaptation occidentale d'un fonds indo-européen de civilisation.

Dès la deuxième moitié du VIe siècle, les rapports gréco-persans s'améliorèrent, et se maintinrent même pendant les guerres médiques.

Au début du Ve s., Carthage dominait les villes phéniciennes d'Afrique du Nord, sauf Utique, et chassait les Phocéens de Corse ; et la culture semi-orientale se rapprochait du Sud-Ouest européen.

Le poète le plus « dorien » était le Béotien Pindare (518). On lui doit des Odes triomphales ou épiniciès, des chants religieux. On lui attribue, sans certitude, un fragment musical de la 1re Pythique, en éolien. A l'Ionien Bacchylide de Céos, on doit des poésies familières, des satires, des chansons de table.

Le grand Eschyle, chantre des guerres médiques, faisait répondre au récitatif improvisé sur la tombe, la plainte rythmée de l'assistance. Pisistrate institua la célèbre fête printanière des « dionysies ». Il faut cependant reconnaître la lenteur du développement de la poésie. La codification de la musique commencée au VIe s. avec Pythagore, se compléta avec Aristote (384-322).

Aristote était disciple de Platon (428-347), grand esprit chez lequel on ne peut comprendre l'ostracisme politique

qu'il manifesta à l'égard des modes du groupe « barbare (!) » phrygo-lydien.

Si la conquête de la Macédoine par Philippe II (360-336) fut sans action sur la civilisation grecque, il n'en fut pas de même pour les conquêtes d'Alexandre, qui mirent en contact les vieilles civilisations hindo-persanes et l'assez récente civilisation grecque, contact d'où résulta un véritable cosmopolitisme tant poétique que linguistique. C'est ainsi que les mimes exprimèrent les goûts réalistes et l'esprit caustique des Orientaux.

Réduite à sa portion congrue sous l'hégémonie athénienne, ou dorienne, la poésie reprit ses droits dans les villes d'Ionie à la prospérité renaissante. Malheureusement l'absence de naturel et de spontanéité, le pédantisme, l'abus de la virtuosité et du bel esprit prennent le dessus et font présager la décadence des siècles futurs.

6° *La Musique Grecque.*

Dans les apports de l'Asie, non seulement les musiciens grecs ont éliminé, — ce qui ne fut pas toujours heureux —, non seulement ils ont fait un choix, mais ils ont transformé. Ils ont recréé un art musical très coordonné, adapté à leur état d'esprit, qu'ils ont jalousement conservé, et qu'ils ont légué, par l'intermédiaire des Romains, à nos artistes Médiévaux. Un art ne peut réellement vivre, et se transmettre, sans science, sans base solide ; et ceci explique cela. La musique du fait du dogmatisme hellénique étroit, y a perdu beaucoup de sa richesse asiatique, mais elle a vécu et évolué, alors que se mourait la musique arabe, par exemple.

Voici un bref résumé des théories grecques.

Le cadre élémentaire était la quarte, considérée comme le plus petit intervalle consonant (16). La quinte, son renversement, n'est pas nommée comme base, et est pourtant un élément constitutif (au moins involontaire).

(16) Ladite quarte, chez nos théoriciens européens des derniers siècles, était une dissonance. La quinte et l'octave étaient soumises à des règles tyranniques (d'ailleurs parfois nécessaires) qui ne rendaient pas les contrepoints faciles.

Le grand système parfait comprenait 18 notes en 2 octaves (17).

Les sons fixes, la, mi, si (la 3 = mèse) limitent les tétracordes.

Les sons mobiles déterminent les genres mélodiques :

a) le diatonique, la, sol, fa, mi (descendant) ;

b) le chromatique, la, fa dièse, fa nat., mi ;

c) l'enharmonique, la, fa nat., mi +, mi, ces deux derniers intervalles formant un *pycnon*.

Ces successions se compliquaient de nuances, c'est ainsi qu'on avait :

un diatonique tendu (normal) et un diatonique amolli (5/4 de ton, 3/4, 1/2) ;

un chromatique tonié et un chromatique amolli (5/6 de ton, 1/3, 1/3) ;

un chromatique moyen ou sesquialtère (1 3/4 ton, 3/8, 3/8).

On imagine ce que pouvait devenir l'enharmonique... ; et quant aux nuances mixtes...! Aristoxène de Tarente (IV av.) se contentait déjà d'approximations « grossières » et en fait, on arriva à notre gamme tempérée. Mais l'Ecole de Pythagore ne désarmait pas et s'acharnait à la recherche de la valeur mathématique des intervalles (18). Si l'on en juge par le sesquialtère ci-dessus, il faudrait croire que les Pythagoriciens étaient des surhommes aux ouïes ultra-fines (à entendre lever le blé) et dont les lyres ne se désaccordaient jamais ! Et les professionnels surenchérissaient. Mais leurs excentricités enharmoniques leur restèrent pour compte.

Une codification limitative, mais bienfaisante par la clarté qu'elle apporta, fut celle qui créa les harmonies, ou modes.

(17) Environ de la 2 à la 4 (approximatif...).

(18) La leur. Sa base ? Des postulats sur les nombres, et leurs propriétés. Il fallait que les faits acoustiques s'y subordonnent. A partir des nombres simples, on arrivait à des fractions invraisemblables telles que : le limma (demi-ton diatonique, 243/256, ou 22,63 savarts) ; le Comma pythagoricien = 1 ton — 2 limmas = 524288/531441 ou 5,88 savarts ; l'apotome = 1 limma + 1 comma = 2048/2181 ou 28,5 savarts, environ le demi-ton chromatique.

La permutation tournante d'Aristoxène (19) donna les sept manières de disposer les sept successions d'intervalles de l'octave du système parfait, soit les sept modes diatoniques connus ; En fait huit modes car il y a deux Doristi, l'un d'eux, le doristi si, ou doristi I est désigné dans l'école russe qui utilise ces huit modes, par le mot hypomixolydien, en raison de sa connexité avec le mixolydien, connexité identique à celle des trois autres couples modaux (exemple musical IV).

Th. Reinach [VIII] indique pour les sept modes des origines dont plusieurs sont beaucoup trop conjecturales. Sa conclusion est meilleure : « Les modes grecs et les modes barbares adoptés par les Grecs se sont formés spontanément et isolément et ont dû revêtir à l'origine des types variés, irréductibles au clavier de la lyre dorienne, lequel devint peu à peu le clavier panhellénique ».

Dès Aristote, la réduction fut poussée à l'extrême : deux harmonies fondamentales, phrygisti et doristi. — Un système de tons, ou échelles de transposition, fut créé, mais incohérent. Aristoxène l'ordonna en treize échelles ; malheureusement il conserva la mauvaise nomenclature précédente, qu'on retrouve dans les noms des modes Grégoriens.

L'harmonie simultanée, la polyphonie, était proscrite en principe. Si l'accord de trois sons était exclu, l'hétérophonie (accord de deux sons) était employée, mais rudimentairement : pour les chanteurs, unisson et octave ; lorsqu'il y avait des instruments, la quarte et la quinte s'y ajoutaient.

Cependant, Aristoxène mentionnait des secondes dans les synaulies liturgiques, et Gevaert signale des septièmes dans la seconde strophe du 1er Stasimon d'Oreste (exemple musical VIII). Vraiment, Euripide avait l'esprit plus libre.

La rythmique a été étudiée avec une extrême minutie, — comme en Asie —, en relation étroite avec la métrique poétique.

Pour en terminer, remarquons que les restes notés de la musique grecque sont peu nombreux, et se situent surtout entre le IIe siècle av. et IIe s. après J.-C.

La décadence suivit.

(19) Aristoxène reconnut que son prédécesseur Eratoclès avait réalisé le même groupe modal diatonique.

En manière d'interlude.

La Perse, carrefour des civilisations.

Ils laissent couler à flots le vin de l'harmonie, ce vin qui augmente la griserie des uns, et dégrise les autres.

Raouf Yekta [IX, 11] dont le vœu fervent était que son étude sur la musique turque fût « la première pierre du monument qui porterait le nom d'union musicale entre l'Orient et l'Occident », écrivait : Il n'y a pas de théories différentes pour la musique des Arabes, Turcs et Persans, la théorie des sons musicaux était la même... ; et applicable à tous les peuples orientaux et occidentaux.

La Perse, aussi bien dans le temps que dans l'espace, a été le carrefour des civilisations. L'aptitude à diviser l'octave en 24 intervalles s'est manifestée dans la plus haute antiquité chez les Aryas de la Perse. La musique qui est née de cette aptitude, une fois réalisée en Perse, s'est propagée d'un côté vers les Indes et de l'autre côté, vers l'Asie mineure, puis elle a gagné la Grèce par les Lydiens et les Phrygiens, qui sont les descendants des émigrés de la Perse, connus sous le nom de « Pélasges » [IX, 11] (20).

Au milieu du Ier siècle de l'Hégire, l'Arabe Saïd ben Mouçadjidj, alla en Perse et en Syrie grecque et revint chanter « le premier parmi les Arabes, d'après les règles reçues des Persans ». Selon Jules Rouanet [IX, 10], l'immigration des ouvriers persans dans le Hedjaz et l'Iraq, s'ajouta aux réformes des musiciens : l'influence est manifeste dans les noms des notes, des cordes, des modes, jusqu'à l'introduction après le Xe siècle de la Wosta persane.

(20) On trouve dans cette phrase des notions en contradiction avec celles que nous avons exposées. Ce genre de contradictions, s'il n'est pas rare, s'explique néanmoins par l'imprécision inhérente aux époques préhistoriques et au début des époques historiques. En ce qui concerne le côté « Inde » il faut y voir l'importance des échanges indo-persans ; quant au côté « lydio-phrygien » il y a contradiction flagrante avec Hérodote. J'ai puisé les éléments de la 2e partie à des sources historiques plus récentes et plus objective que celles où avait pu puiser Raouf Yekta, musicien de la plus grande valeur et de la plus haute et indépendante compétence.

Empire Perse Achéménide. — Mèdes et Perses, de même race, exerçaient, au VIe s. av. J.-C., l'hégémonie en Iran, puis en Lydie, en Babylonie, en Egypte. Darius Ier (521-486) et son fils Xerxès (485-464) échouèrent contre la Grèce, sans que la prospérité et l'influence perses en soient amoindries.

Cette civilisation perse, une des plus brillantes de l'Orient, éblouit les Grecs. Militairement et culturellement inférieurs aux Grecs les Perses n'étaient pas des Barbares, mais (21), « une des plus nobles races du vieux monde ». Ce sont eux qui transmirent l'art chaldéo-assyrien, — d'où l'accent assyrien de la sculpture hindoue à l'époque achéménide —, comme ils transmirent la musique indo-européenne.

Civilisation Sassanide. — De la conquête par Alexandre (334-327), en passant par la lutte des Arsacides (250-224) contre les Séleucides grecs, la Perse avait su conserver son aryanisme. Les Sassanides (22) virent, avec l'extension de la Perse en Syrie, en Palestine, en Egypte, et en Asie mineure, jusqu'en 628 (23) un développement artistique d'une importance historique considérable. L'art Sassanide établit la continuité d'arts aussi dissemblables que l'art assyrio-achéménide et l'art musulman.

La musique florissait. Le luth, la flûte, le hautbois, la mandoline et la harpe, étaient les instruments préférés. D'après l'historien arabe Mas'Oudi, on attribuait aux Perses l'invention des modulations, des rythmes et des divisions, des sept modes royaux. Choroès II favorisa particulièrement les musiciens. Des joueuses de harpe accompagnaient les chasses. Behrâm V, dit Goûr, le chasseur d'onagres, fit venir des harpistes grecques, des Bohémiens gitanes et tziganes hindous.

La Perse moderne n'a pas négligé la musique : un hymne national persan fut composé en 1873 par le musicien militaire français Lemaire, qui était depuis 1868 directeur général des musiques impériales (perses).

(21) René Grousset, op. cit.

(22) Ardashur Ier fut le premier Roi des Rois.

(23) En l'an 628 de notre ère, l'Empereur byzantin Héraclius vainquit en Mésopotamie, le roi Khusran II (590-628).

La musique persane. — L'octave est divisée en 17 parties donnant 17 notes ; certains intervalles, diminués, sont compris entre un tiers et un quart de ton, mais sont des intermédiaires variables, d'ailleurs adoptés comme tels par les Arabes et les Turcs.

Aux douze signes du zodiaque, les théoriciens avaient associé douze tons, lesquels avaient des combinaisons dérivées : 6 avaz et 24 choba ; ceux-ci donnant 48 variétés (Goûché).

A chaque ton, un moment de la journée, un éthos particulier, une action médicale ou magique ; cela se retrouve dans la musique arabe ou turque [XII] [IX, 10].

Le Monde Arabe et le Monde Turc

Dans les coins sont des trésors cachés. (Prov. ar.).
Vivez avec celui qui chante, et vous chanterez. (Prov. ar.).

L'ombre des arbres, un recueil de vers, du vin, ton chant dans le désert, et voilà le désert changé en paradis.

(Inde Musulmane).

1. *L'Arabie antéislamique.*

« Les Arabes, avant Mahomet, n'étaient nullement des barbares » (24).

Une chaîne de montagnes parallèle à la mer Rouge divise l'Arabie en deux parties climatiquement distinctes :

a) entre la chaîne et la mer, le Yémen, Arabie heureuse, et le Hedjaz, berceau de l'Islam ;

b) en arrière, jusqu'à la mer d'Oman et le golfe Persique, bordant la Syrie du Nord, une zone de déserts, le *Pays des Nomades.* Là les Bédouins acquirent une résistance incroyable aux privations et aussi un individualisme farouche qui entraînait de nombreux conflits entre tribus. Mais quel terrain favorable à l'éclosion d'une musique propre ! L'instinct du jeu, dans la joie du son et du rythme, aide l'homme

(24) René Grousset, op. cit.

primitif à supporter les fatigues de la vie (Cela ne vaut-il pas pour nous ?...).

Le h'idâ, chant du chamelier, est un des plus anciens témoignages.

Au temps de la djâhiliyya, les poètes avaient un rôle important : puissance magique du verbe rythmé ; invocation aux dieux, presque tous sidéraux, en particulier à la lune (Dieu masculin) et à Vénus ; Satires ; malédictions. Les premières manifestations poétiques et musicales sont surtout, avec les précédentes, des chants funèbres. Au IIIe siècle av. J.-C. une terrible sécheresse provoqua l'émigration de nombreuses peuplades arabiques vers le Nord ; elles adoptèrent en Mésopotamie la culture sumérienne et en Syrie, Palestine, Phénicie, la culture levantine des Cananéens, Hébreux, Araméens. Mais selon Brockelmann [V] « La conscience de former un peuple malgré toutes les oppositions tribales, les Arabes la doivent principalement à leur commune possession spirituelle, l'Art poétique ».

Au pays des sédentaires, l'Arabie heureuse, royaume très convoité des parfums, la civilisation se développait, et subit plus tard d'autres influences.

Entre 700 et 500 environ, les rois de Saba y florissaient. Du IIe siècle av. au VIe après, poètes et musiciens purent célébrer les hauts faits des Homérites, rois de la race de H'imyar.

Ere des qaçîda. — C'est vers 450 av. J.-C. que ces poésies savantes seraient nées. Nous retrouverons les qaçîda, plus loin. Une qaçîda comprenait : a) un prélude, expression de la nostalgie du bonheur disparu ; b) une description de la nature (le désert, le chameau, et autres animaux) d'ailleurs basée beaucoup plus sur des rites traditionnels que sur l'observation directe ; c) le thème proprement dit, qui glorifiait la personne du poète, sa tribu, son mécène ; il chantait les hauts faits guerriers, les gloires, les haines de la tribu, mais aussi l'amour, les douces veillées où l'on savourait du vin.

Ces qaçîda créèrent une langue de chansons, unificatrice, laquelle fut la mère de la langue classique dont les Arabes firent la langue du Levant, de la Méditerranée méridionale.

Cette langue des qaçîda pénétra au cœur de la Babylonie, et on peut concevoir son rôle dans les échanges musicaux et artistiques. *L'influence achéménide* a enrichi les formes musicales et l'instrumentation.

2. *L'Islam*

A La Mekke, point d'eau, grand centre commercial, naquit vers 570 de notre ère, le prophète Mouhammed qui substitua au polythéisme, un monothéisme adapté aux conditions sociales. Ami fidèle et charitable, d'une grande ardeur de conviction, il avait un sens remarquable de l'opportunité. Mais, comme presque tous les conducteurs d'hommes, bien qu'il fut passionné et sensuel, il n'était pas favorable aux poètes et aux musiciens. C'est que l'art des poètes, une des plus belles fleurs du paganisme, recevait beaucoup plus d'attention que les révélations, et cela comptait plus encore que les nécessités guerrières qui faisaient interdire le vin et les plaisirs amollissants. Le prophète entretenait bien un poète de cour, Hasan B. Thabit, mais c'était pour pouvoir répondre dans leur style, aux orateurs bédouins ; et il ne pardonnait jamais au poète qui abusait de son art contre la foi.

Henry George Farmer [XII] montre que le prophète Mouhammed n'était pas seul à avoir une telle attitude hostile :

a) du Juif Isaïe « Malheur à eux... la harpe, le luth, le tambourin, la flûte et le vin, sont de leurs fêtes, mais ils ne respectent pas le nom de Yahveh ».

b) du Chrétien St-Clément d'Alexandrie « Si les gens occupent leur temps avec des flûtes et des psaltérions, ils deviennent immodestes et indociles ».

c) du Musulman Ibn Abid-Dunyâ « Toute dissipation commence par la musique et finit dans l'ivrognerie ».

Ces rigueurs sont sans excuse: la musique n'est ni bonne, ni mauvaise en soi.

Malheureusement, si la musique n'en mourut point, elle en pâtit énormément.

Le 7 juin 632, lorsque Mahomet mourut, toute la péninsule arabique était, au moins en apparence, musulmane.

La poursuite de la Guerre Sainte et l'édification d'un empire musulman allaient mettre l'Islam en contact avec les vieilles civilisations de l'Inde, de la Perse, de la Mésopotamie, de la Syrie araméo-byzantine. Comme de coutume, les vainqueurs allaient emprunter la civilisation des vaincus. C'est l'influence perse qui fut la plus sensible ; elle s'accrut à partir de 660 où l'ommayyade Mo'awiya devint khalife et fonda une dynastie qui régna jusqu'en 750.

A la cour de Damas, les Khalifes Yazîd et Walîd développaient le goût du luxe, de la poésie, de l'art, d'un dilettantisme surprenant chez ces fils du désert. L'amour de la femme qui, dans la vieille poésie et chez les continuateurs de Syrie et d'Iran, s'était manifesté presque uniquement dans l'introduction de la qaçîda, prit une forme plus sexuelle et fit naître un genre indépendant de chansons d'amour. Celles d'Omar B. A. Rabî'a, tendres et badines ignoraient la souffrance d'amour et la douleur des séparations. Walîd II ouvrait à la joie de vivre un domaine inédit : la chanson du vin. Avec le déclin des Omayyades, les Syriens et les Arabes perdirent la domination exclusive de l'Islam.

L'élément persan triompha dans la civilisation *abbasside*.

L'établissement des Abassides à Baghdâd (Babylonie 762) marque l'apogée de la civilisation arabo-persane. La science a un développement inoui. A partir de la logique d'Aristote, Khahal et son élève persan fixent la métrique et la grammaire. C'est dans le vocabulaire bédouin que se chantent la chasse, l'amour et le vin.

Vers 850, commence une période de déclin. Mais vers 905, les *Hâmdanides*, purs Arabes yéménites, prirent le pouvoir et la cour d'Alep devint un centre brillant de culture arabe.

C'est à la cour de l'émir Alep Sayf ad Dawla (944-967) qu'arriva de la Transoxiane le célèbre philosophe turc Al Farabi, fondateur de l'Aristotélisme arabe, auteur d'un précieux traité de musique, inspirateur d'Avicenne ; il y mourut en 950.

3. *Perses et Turcs.*

Les Turcs, originaires des vastes plaines de Sibérie et des steppes comprises entre la Caspienne et les Monts Altaï, de

race touranique voisine des Mongols et des Tougouses. avaient pour voisins : à l'ouest, les finno-ongriens, au nord, les Sibériens (paléasiatiques), à l'est les Thibétains et les Chinois. Leur civilisation artistique resta rudimentaire jusqu'à la pénétration des civilisations voisines.

Au VIe siècle de notre ère, deux empires s'étendaient de la Mongolie et la frontière septentrionale de la Chine, jusqu'à la mer Noire : à l'ouest, vers 700, dominaient les Omayyades (arabes) et au nord (vers 746) les Wighour turcs. Il est donc très naturel de retrouver chez les Turcs les arts et la musique arabo-persans.

Au IXe siècle, alors qu'en Berbérie l'amalgame entre Arabes et Berbères devenus musulmans se réalise difficilement. en Transoxiane (Boukhara, Samarkand) l'influence arabo-persane est considérable. Sous Naça II (913-942) brillait le premier poète lyrique des Perses sur lequel on soit sérieusement renseigné : Roudaki « Sa langue contient des mots arabes, sa métrique est arabe. Il prêche une sagesse plus gaie qui, malgré les prescriptions de l'Islam, s'enthousiasme autant pour l'amour de la femme et pour la chanson que pour le vin » ([25]).

Les guerres continuelles, sous les Perses Ghaznavides, accélérèrent le déclin. Mahmoud qui régna vers 977 ne comprit rien au plus grand des poètes persans : le poète épique Firdawsi.

Les Turcs Seldjoukides supplantèrent les Persans, et ce fut un renouveau.

Le grand mathématicien Omar al-Khayyâm écrivit de subtils quatrains.

Un poète arabe fut extraordinaire. Une faible partie de ses thèmes se retrouve dans les Mille et une Nuits, recueil qui ne date que du XIIIe et du XIVe siècle, et qui est si riche en enseignements musicaux.

Vers 1080 les Seldjoukides vassalisèrent Samarkand, Kachgar, la Syrie, Jérusalem, Damas, et ce fut l'hégémonie turque en Orient.

---

(25) Brockelmann, op. cit.

Sous les Turcs Ghaznavides, l'Islam s'étendit sur le monde Indou et une liaison étroite s'établit entre ce dernier et le monde iranien ; l'art de la Perse Orientale se renouvelle et s'enrichit, la littérature demeure iranienne. Firdawsi, Ibn Sina (Avicenne) sont les maîtres. Al Birouni propagea dans l'Inde les notions scientifiques empruntées aux Grecs et reçut en échange les trésors de la culture hindoue.

Al Ghazali marque l'effondrement des philosophes et la renaissance des sciences et de la religion.

Les Seldjoukides implantèrent la culture arabo-persane en Anatolie, avec la codification grecque, étroite.

4. *L'Islam en Espagne et en Afrique du Nord.*

En même temps qu'il s'implantait en Asie et entamait le monde chinois, l'Islam gouvernait la Berbérie, et abordait l'Europe occidentale. C'est l'époque de la grandeur de Séville et de Tolède (Capitale).

Mais les conquêtes de Narbonne (715) et de Carcassonne, furent suivies des défaites infligées par Eudes et Charles Martel.

Les rivalités de tribus, les querelles religieuses, les revendications perses et berbères, la révolte syrienne, achevèrent de ruiner les ambitions Omayyades.

A l'origine, l'Andalousie des Khalifes était de civilisation orientale. La civilisation musulmane Omayyade, en pleine période d'abaissement politique, était féconde dans le domaine de la culture spirituelle : dithyrambes et élégies florissaient.

Déjà à la cour d'Abdallah (882-912) le poète aveugle Almuqaddam Alqabri avait osé interrompre la monotonie de la qaçîda par une division strophique, mais l'Andalousie des rois berbères de Grenade, des rois slaves de Valence, et même des rois Arabes de Séville, cesse de se rattacher à l'Orient. L'art subit l'influence espagnole : la profondeur et la douceur de la sensation, une forme moderne d'impressions de la nature qui se traduit d'une manière intuitive agréable. Seule la langue des conquérants arabes enveloppe cette sensibilité ibéro romane. Il n'y a plus à séparer l'Espagne musulmane de l'Europe occidentale.

En Afrique du Nord, la Berbérie se rapproche du Maghreb, et l'ensemble se rapproche de l'Occident. Les petits états de l'Ouest africain subissent les influences alternatives de l'Espagne et de l'Algérie (26).

Un cycle musical de l'Ancien Continent s'est fermé ; il n'y a pas deux musiques qui s'opposent, l'une Occidentale, l'autre Orientale. Des formes se sont particulièrement développées dans telle ou telle région, et ont diversement évolué. Des évolutions se sont arrêtées, telles celles des pays musulmans, et en particulier de nos pays arabes, qui donnent l'impression d'être restées au stade moyenâgeux.

Pourquoi ne reprendraient-elles pas, dans le cycle général, au bénéfice général, et de la seule chose qui rende une vie entière digne d'être vécue : l'art, « Enchantement qui fait penser » (Hinzelin) ?

5. *Ce qu'a été la musique arabe.*

Comme en Perse, et il n'est que de lire les Mille et une Nuits, — Alf Layla wa Layla, — pour en être assuré, et malgré toutes les interdictions, la musique participait pleinement à la vie.

La *Musique* était une partie du système macrocosmique des hommes de sciences et des philosophes arabes : chaque mode mélodique ou rythmique avait son éthos particulier, s'associait aux éléments, aux humeurs, aux planètes, aux signes du zodiaque, aux parfums, et avait son action médicale et thérapeutique [XII] [IX, 10].

Les Exécutants, professionnels rétribués, comprenaient :

Les Ménestrels, mâles, chanteurs et instrumentistes, joyeux compagnons, largement rétribués, et qui ont eu, seuls, leur histoire.

Les Instrumentistes, humbles, souvent en chômage.

---

(26) Dans ces états naît le mouvement des Almoravides sahariens qui tend à dominer l'Occident du territoire islamique.

Les Chanteuses, généralement des matrones ou des affranchies.

Les... comment dire ? chanteuses aussi, mais esclaves, achetées ou troquées à un prix fonction de leurs talents... et de leurs charmes.

Les Instruments de Musique, presque tous d'origine asiatique, sont presque tous encore en usage, et méritent notre attention.

A) Instruments à percussion : a) substances sonores : *schenachek* (crotales), *zils* et *halilé* (cymbales), *çandj* ou *çnûdj*, *kerkabat* (castagnettes).

b) à membrane de peau : les *noukkayrat*, ou *noqaïrat* ou koudumé turques, sont deux timbales à deux sons, l'un doum, sourd, l'autre tek, clair. La *tabella* est une grosse caisse, le *tebeul* est intermédiaire entre la grosse caisse et le tambour. Le *daff* ou *diff* (*T'âr* dans le Maghreb) est un tambour de basque (avec cymbales), le *bendir*, analogue au diff, n'a pas de cymbales, de même le *chèkchak* (pour les femmes). Sont vulgaires : la *darbukka*, le *guellal*, etc.

B) Instruments à vents : a) sans anches. Le *nay*, au nom persan, donne avec ses sept sons une gamme diatonique hypophrygienne ; sept variétés de tonalités différentes ; obtention de petits intervalles par obturation partielle des trous. En Turquie chaque nay a son nisfié (sa moitié) à sons octaviants perçants. Dans le Maghreb, nombreuses espèces de *flûtes* donnant aussi les échelles hypolydienne et hypodorienne.

b) à anches. Le *zamr*, ou *zammoun*, ou *mizmâr*, tout à fait analogue au *soutak* persan, est un flageolet muni d'une anche en sifflet. Il porte sept trous sur le devant, et un huitième sur l'arrière, pour le pouce gauche face à l'intervalle des deux trous supérieurs. D'une justesse douteuse, de tessiture variée, il est criard et ne s'emploie pas à l'orchestre.

Il y a un autre *soutak* persan : sifflet à eau, en terre cuite, imitant le chant du rossignol.

L'arghanoun est un orgue portatif persan.

La *R'aïta* ou *ghaïta* a une anche double analogue à celle du hautbois, et a 7 à 11 trous. Ainsi que les *sournay* d'Al

Farabi, les sorna ou zorna perses sont des instruments pour l'extérieur, les Noubas (27).

Une *r'aïta* de nouba a la tessiture suivante : si b3, do 4, ré, mi b., fa, fa dièse, sol, la, si bém., si nat., do, do dièse.

Une *r'aïta* de Laghouat donne, de mi 3 à fa 4, une échelle mixolydienne avec, en plus le VIIIe degré bémolisé.

La *r'aïta* des musiciens civils d'Alger donne de sol 3 à la 4, une échelle lydienne, avec en plus le Ve degré (diésé).

L'*arghoul*, devenu rarissime, tient de la flûte double grecque par ses deux tuyaux parallèles et de la flûte asiatique (en V) par leurs sons. Le roseau de gauche avec ses six trous donne une gamme diatonique de sept sons ; celui de droite, ouvert, dispose de deux ou trois allonges et permet de donner en bourdon, l'octave grave, la quinte ou la quarte de la fondamentale. Chaque tuyau a sa anche simple.

La *souqqarah*, sorte de cornemuse, a un trou pour souffler et deux tubes de roseau portant chacun quatre trous, accordés à l'unisson, donnant un pentacorde diatonique. La *magrouna*, musette du même type avec deux tuyaux à cinq trous, se trouve surtout en Tripolitaine.

Le *néi-amboûn* cornemuse à un tuyau, populaire en Azerbeidjan, a dû précéder et préparer la souqqarah.

c) *à embouchure*. Il est surprenant de ne pas trouver chez les musicologues de mentions relatives à ces instruments, pourtant en usage chez les peuples où les Arabes puisèrent les éléments de leur civilisation. Est-ce répulsion provoquée par les instruments bruyants ? Mais la r'aïta ! Leur usage s'est-il perdu ? Les Mille et une Nuits les citent souvent (XII).

Le *cornet* à bouquin, en corne, dénommé *Néfir* en Perse, Keren et Schophar chez les Hébreux (qui utilisent ce dernier dans les synagogues), Çringa dans l'Inde, devint métallique, et Hébreux, Assyriens, Persans, Indous, Grecs (au IVe s. av.) l'employèrent. (Les Mahométans Hindous l'emploient toujours).

Les *trompettes* sont probablement d'un usage plus antique que les cors métalliques. De l'Egypte à la Chine, on les

(27) Les Zourna sont jouées en Turquie par les Bohémiens, les Kurdes et les Arméniens des provinces orientales de la Turquie d'Asie.

trouve partout. « Dans les représentations des mystères qui commémorent la tragique destinée de l'Iman Hosèin, fils d'Ali, la voix pompeuse des Karna qui ressemble au son d'une cloche, et s'entend de fort loin, annonce l'arrivée des acteurs et le commencement de la pièce [IX, 12]. Le Karnâ a donné l'idée des trompettes d'Aïda (de Verdi).

Négligeons les trompettes de Jéricho et passons au *buccin.*

Le *buccinum* des Latins, grande trompe en bois de tilleul, clissée d'écorce de bouleau ou de merisier dont un exemplaire de 7 mètres de long provient de Transylvanie, savait passer de la douceur mélancolique d'un cor pastoral à la puissance éclatante et terrible d'une trompette de guerre à grande portée.

C) *Instruments à cordes.* — Si les Arabes perdirent les trompettes conservées par les Grecs, ils surent conserver les instruments à cordes frottées, que les Grecs bannirent.

Les instruments à cordes pincées le sont, en général, indifféremment, à la main ou au plectre. Ainsi les *gumbri*, ont deux ou trois cordes pincées à la main et une quatrième corde non pincée.

Les *guerrib* se jouent avec les doigts ou le plectre.

a) *à cordes pincées, à manche.*

Le *t'unbûr* a deux groupes de cordes donnant ré 3, la 3, ou trois groupes donnant : ré 3, la 3, si 3, *ou* ré 3, mi 3, la 3.

Le *t'unbûrchargy* (Arabo-turc) et le *t'unbûr-boursouk* (persan, encore joué en Syrie, Palestine, Egypte) sont semblables au Târ et au Setar persans.

Le *chargy* donne une échelle chromatique très voisine de l'Occidentale.

Le *boursouk* avec les 25 ligatures de ses trois cordes doubles, donne une gamme arabe allant du ré 3 au fa dièse 5.

Le *t'unbûr* turc a quatre groupes de deux cordes ; ré 3, ré 3, do 3, la 2 et donne une échelle à vingt-quatre quarts de ton, sur deux octaves environ de ré 3 à ré 5.

La *kouitra*, instrument de prédilection dans le Maghreb, du type mandoline, a quatre groupes de deux cordes donnant : sol 1, mi 2, la 1, ré 2.

La *louvata* turque, qui lui est très ressemblante, a le même accord que notre alto, soit : la 3, ré 3, sol 2, do 2.

El'ûd, le luth antique, semblable à la kouitra, est joué comme elle avec un plectre en plume d'aigle. Le technicien Abd-ul-Kadir, attribue l'invention de l'el-ûd à Lamech, fils de Caïn, celle de la grosse caisse à Sala, fille de Lamech, celle du t'unbûr au peuple de Loth, et celle du qânûn à Platon.

El'ûd a 5 ou 6 cordes doubles, dont l'accord variable est à base de quartes, ex. sol 1, la 1, ré 2, sol 2, do 3 ; ré 2, mi 2, la 2, ré 3, sol 3 ; ré 2, mi 2, la 2, ré 2, sol 2, si 2.

A *Tlemcen* et au *Maroc*, sol 1, la 1, ré 2, si 2, mi 2, la 2.

A *Tunis*, la 1, ré 2, sol 2, do 2, mi 2, la 2, ou sol 1, mi 2, la 1, ré 2, la 2, mi 3 ;

En *Turquie* (11 cordes, la 1re simple) la 2, sol 4, ré 4, la 3, mi 3, ré 3.

b) à cordes pincées sans manche. — Le *qânûn*. Sur une caisse trapézoïdale sont montés un nombre variable de groupes de trois cordes, jouées avec deux plectres (baleine, corne, écaille). Alors que le khin (28) avait 21 cordes de boyau, le qânûn les avait en cuivre et en acier. Il y a des qânûn de $3 \times 17 = 51$ cordes à $3 \times 25 = 75$ cordes donnant de deux à trois octaves. La qânûn à 17 notes s'étend sur deux dar ou maisons, plus les trois notes (séparations) d'une tierce. On a ainsi en général, une mesmoun, gamme du type majeur

(28) Les instruments à cordes pincées dérivent d'instruments hindous généralement plus riches :

a) A manche : Vinâ, Sitâ, Sitâr, Tunbur-vinas ou tamburis (du nom du musicien mythique T'umburu Rabab ;

b) Sans manche : le Kin (sorte de harpe chinoise, ou Kâtgaryânamari ; le Kanoun, le Santir. On a relevé dans le Rg Vèdâ et l'Atharva-Vèdâ des noms d'instruments de musique : cymbales ou crotales, tambour ou timbale, flûte et flageolet ou hautbois et cornemuse, cor ou trompette guerrière, instruments à cordes pincées. La plupart des Vinâs se jouaient indifféremment avec l'archet ou le plectre, ou au pincement manuel. Les anciens textes ne permettent pas de distinguer : le terme Kona, dans le Samgita désigne, sans doute possible, le plectre et l'archet du luth aussi bien que la baguette du tambour.

On attribue souvent aux importateurs arabes (Al Farabi, Avicenne) des instruments d'origine réellement asiatique : qânûn, sentû, flûte).

de sol 2 à si 4. Certains qânûn ont trois maisons complètes. Le qânûn turc a 24 notes et s'étend du si 1 au ré 5 (29). Chaque changement de ton ou de mode nécessitait autrefois le réglage des cordes par les chevilles de fixation. Le qânûn dit égyptien, évite ce réglage par l'emploi, en avant du sillet fixe, de trois sillets mobiles sous chaque groupe de trois cordes ; ingénieusement déplacés par un levier, on obtient successivement à partir de la corde à vide, makamé, des abaissements de 1/4, 1/2 et 3/4 de ton. Dans le cas jusqu'ici exceptionnel, où dans le cours du morceau une note doit être altérée (ascendante), le musicien appuie sur les trois cordes avec la tranche du pouce gauche.

Le qânûn se prête admirablement aux traits rapides, aux arpèges, aux glissandi, aux notes de passage, aux broderies.

Que devient l'homophonie ?

La *djanah*, lyre à 4 ou 5 cordes se trouve encore en Palestine et en Turquie d'Asie.

c) *A cordes frappées.* — Le *sentir*, ou santour des Turcs, dérive du santir hindou, qu'on retrouve en Afghanistan, en Perse, en Egypte, et qui est le prototype du psaltérion (ou tympanon) moyenâgeux.

C'est une espèce de qânûn à cordes métalliques (en cuivre de préférence) frappées par deux baguettes terminées par un petit marteau de corne (cuir ou feutre dans l'Inde).

Les 18 groupes de deux cordes du sentir donnaient des sons du ré 2 au sol 4. Presque abandonné dans le Maghreb, cet instrument a deux formes importantes à Constantinople : 1) le *santour à la franque* ressemble au cembalo hongrois, mais il n'a que 105 cordes de laiton donnant (par 5) 21 notes

(29) *a*) Le Rabab hindou, joué au plectre, l'était parfois avec un archet. Il avait 6 cordes et des cordes sympathiques. Voici un exemple d'accord : do 3, fa 3, *sol 3, sol 3, do 4, do 4.*

b) Le râvanastra hindou, ancêtre des rebab perses et arabes, est attribue à Ravana roi légendaire de l'île de Ceylan, démon, un des personnages du poème épique Ramayanà, composé par Valmiki au IVe ou au Ve siècle avant notre ère. En bois de sycomore, avec un archet en bambou et des cordes en intestins de gazelle, cet instrument daterait de 2 ou 3.000 ans av. J.-C.

c) Les instruments des types Sarangi et Chikara sont les ancêtres du Siné-Kunan et des violes. Les Sarinda sont plus voisins des rebab modernes.

curieusement réparties, dont l'étendue chromatique va de ut 2 à fa 4.

2) Le *santour à la turque* a 160 cordes en 32 groupes de 5, de ré 2 à fa 4.

d) *A cordes frottées.* — Le *rebeb, rebab; rabâb* ou *rababa*;

Le *rebab el moyanny* (du chanteur) a deux cordes en crin de cheval, accordées en quinte ou en quarte : sol 2, ré 3, ou sol 2, do 2. L'archet en bois courbe, a une mèche en crins de cheval.

Le *rebab ech cheir* (du poète) a une corde, généralement le ré 3. Joué surtout par les nomades dans l'intervalle d'une quarte, il ne donne souvent que la note à vide sous la psalmodie.

Le *rebab maghebin* actuel, en cèdre ou en noyer est une boîte ovoïde très allongée recouverte en partie par une peau tendue, en partie par une lame de cuivre ouvragée. Les deux cordes de boyaux donnent les notes : ré 2 et la 2. Archet en bois ou en fer.

Le *rebab turc* a trois cordes : ré 3, la 3, ré 2.

Le *kamendja* ou *kemandgeh* (mot persan) est un alto ou un violon (les formes anciennes achèvent de disparaître). L'accord est variable. Ex. : sol 2, si 2, ré 3, sol 3 ; la 2, ré 2, sol 3, do 4 ; la 1, ré 2, la 2, mi 3.

En *Turquie* : le *keman* (violon) s'accorde : sol 2, ré 3, la 3, ré 4.

Le *kemantché* à 3 cordes s'accorde : ré 3, la 3, ré 4.

Le *siné-kéman* est une viole d'amour : ré 2, fa d. 2, la 2, ré 3, fa d. 3, la 3, ré 4 et est préférée au violon dans la musique de chambre, en raison de son timbre poétique et mélancolique.

Un *orchestre* arabe pour bonne musique, comprend : 1 luth, 1 qânûn, 1 ou 2 kamandja, 1 paire de noqairats, 1 daff, 1 darbukka.

J'ai toujours pensé que l'emploi des instruments à archet, dans la musique arabe est plus ancien qu'on ne le prétend généralement.

Le rebab est mentionné dans les « Nuits ». Bien que la viole n'y soit pas expressément mentionnée, G. H. Farmer pense que les auditeurs des Nuits ont dû la connaître.

M. Cintas, Inspecteur des Antiquités en Tunisie, a découvert récemment dans des fouilles attribuées au IVe siècle av. J.-C., un chevalet arrondi, normalement caractéristique d'un instrument à archet. Cela est très possible : Utique a dû bénéficier de la civilisation de ses fondateurs phéniciens. L'archet en matériau facilement destructible, a difficilement survécu, s'il a survécu. (*Histoire du violon*, cf. note 28).

La théorie musicale. — Ses bases sont l'œuvre d'Al Farabi C'est une hellénisation compliquée de la musique arabo-persane, une codification mathématique à forme pythagoricienne [IX, 10, 11].

Intervalles, genres, systèmes, modulations, rythmes (30), modes, tout a été calculé avec des fractions dont les termes ont jusqu'à sept chiffres ! On n'a négligé que les possibilités auditives réelles.

Les Arabes modernes ont réduit, pratiquement, cette complexité. Les notes s'étendent sur trois octaves. La gamme ou diwan se compose de 24 intervalles entre 25 notes. Selon Rouanet [IX, 10], ce n'est pas une gamme tempérée à quarts de ton, mais théoriquement une variété pythagorique [IX, 10, p. 2753]. Les *modes* sont caractérisés par leur tonique et par les intervalles employés. Rouanet dit que deux modes peuvent différer seulement par l'accentuation de telle note, et en déduit une interdiction d'harmoniser la musique arabe ; ce serait « la travestir et la trahir ». Ce n'est ni l'avis de Raouf Yekta, ni le mien. C'est d'abord une question de fonctions modales dont la définition est attachée à la notion de mode. C'est la raison qui m'a fait reproduire (ex. musicaux V) les formes de Raouf Yekta Bey, en négligeant les modes de certains théoriciens, — qui atteignaient 95 (Meshaya), 107 (Safarjalani), 273 (Iman Djesba), et en n'oubliant pas nos possibilités auriculaires! On voudra bien l'admettre, à moins de tenir essentiellement à couper longitudinalement les cheveux en 16.

(30) On n'y trouve cependant ni arsis, ni thésis.

Principaux éléments constitutifs :

— Notes essentielles : fondamentale, sa quarte, sa quinte, son octave.

Deux dispositions : la plus fréquente a la quarte au grave, la quinte à l'aigu ; l'autre a la quinte au grave, la quarte à l'aigu.

Le tétracorde défini par la quarte comprend neuf formes consonantes, et le pentacorde défini par la quinte en comprend quatorze.

Leur association deux par deux donnerait 126 combinaisons modales dans une octave ; mais un grand nombre sont éliminées parce qu'elles donneraient des octaves dissonantes.

Pour « orner » la mélodie, il arrive qu'on complète l'octave par une quinte ou une quarte, ce qui entraîne parfois une contradiction, et des altérations (Cf. mode turc Ouchak, VIe degré). L'ambitus, c'est-à-dire l'ensemble des notes du grave à l'aigu, en est modifié ; les compositeurs turcs ajoutent les compléments à la fois au grave et à l'aigu.

Le commencement est déterminé pour chaque mode. La dominante est la quinte, ou la quarte, quelquefois la tierce de la tonique. Le repos par le complément final se fait toujours sur la tonique précédée souvent du VIIe degré à *un* ton (et non sensible) ou à un demi-ton (sensible). La promenade et la résolution (en turc) : on tend vers la dominante ou la tonique.

Rouanet lui-même confirme [IX,10] : « La musique moderne turque, héritière incontestée des musiciens arabes et persans, attribue à chacun de ses modes, dont beaucoup portent encore les vieux noms des modes arabes, une tonique parfaitement définie... » Cela vise surtout la dominante, d'ailleurs.

Rythmes. — Comme chez les Grecs, le rythme était soumis à des lois essentielles. La richesse rythmique était une contre-partie pour l'homophonie.

Les rythmes « oussouls » ne sont pas rigoureusement conservés. Il est difficile de concevoir clairement des rythmes inscrits dans des mesures énormes, des 46/2, des 88/4. J'ai

personnellement pêché ainsi, mais l'expérience de la musique polyphonique aidant, — surtout par les conditions réelles de l'exécution — je fais amende honorable.

Les exemples nécessaires pour illustrer cet ensemble ne peuvent être reproduits ici : Prière Cf. [IX, 10 et 11].

Les formes musicales

A. *La musique religieuse.* — 1) L'appel à la prière (en haut du minaret, depuis Wali ben Belmalik (705-714) se chante à Alger, Tunis, dans le mode Sîka ancien (voisin du mixolydien), à Oran dans le mode Ramal Maya, à Laghouat dans le mode Maya Faregh ; 2) la psalmodie coranique emploie les modes Arâq, Sîka, Muwal, Ramal Maya, Zidân, Mazmûn, Djârkâ. Dans le chant d'une sourate on note des modulations passagères. En principe, chaque passage du Coran peut être chanté sur n'importe lequel des sept modes usités [X].

3) Des Qâçida profanes sont quelquefois chantées à l'occasion des grandes fêtes musulmanes.

4) Aux enterrements ; psalmodies coraniques et chants funèbres.

5) Dans les pèlerinages aux tombeaux de saints, outre les psalmodies coraniques, on exécute des airs célèbres : Ranâ djînâk, Ebqaalâ Kheir [IX, 10].

B. *La Qâçida.* — Genre auquel les meddâh' (chanteurs ambulants) et les chou'arâ (poètes locaux) ont souvent recours. On distingue actuellement la qâçidâ proprement dite réservée aux chants religieux et le Rekab profane.

Actuellement, c'est généralement un thème varié : a) El hedda expose le sujet et exprime quelques pensées saillantes ; b) El ferâch développe et ornemente les idées du thème ; c) d'autres couplets analogues suivent, chacun formé de vers groupés par deux avec la même assonance.

C. *Musique profane.* — Elle accompagne tous les actes extérieurs de la vie sociale.

Elle est exécutée par un individu ou un orchestre avec ou sans chanteur (31). Négligeons les danses légères (Danses du ventre, des Ouled Naïl). Les danses sérieuses sont empruntées aux touchiat et aux noubat andalouses.

La musique intervient non moins abondamment dans les fêtes privées.

D. *La nouba.* — Elle évoque chez les Maghrebins le souvenir des siècles heureux de l'Andalousie. Les Mille et une Nuits sont remplies de formes variées de musique vocale ou instrumentale et de nouba.

La nouba est une forme classique de suite vocale et instrumentale.

1. *La nouba ghernâta.* — Elle comprend :

a) Le Daïra, prélude vocal, sans accompagnement de percussion. Dans ses deux types, sont des vocalises sur Ya la lan len la lan !

b) Le Mestekhber eççenà, prélude instrumental sur une ligne mélodique intangible, joué en principe par des kouitra et des rabab, allegretto.

c) La Touchia. Ouverture instrumentale construite avec les motifs des autres pièces de la nouba. Mouvement allegro, s'accélérant, puis une phrase ralentie conduit à la gamme du mode et, dim. et rall., à un point d'orgue final. La Touchia est jouée par tous les instruments de l'orchestre, à l'unisson, à l'octave, à la double octave. Il y a cependant des broderies (dont on ne veut pas avouer le rôle harmonique), sauf dans la finale.

d) Une série de meçdarat, en nombre variable, constitue la partie noble et émouvante de la nouba.

Après une khersi, petite ritournelle à notes sautillantes, au rythme vif, vient un meçder. Les instruments s'effacent devant le chanteur, marquant seulement les arsis et thésis de la mesure, en soutenant la tonalité.

---

(31) Napoléon III fut reçu en Alger par 20 kouitra, 12 rabab, 15 kamandja, 10 qânun, 2 târ.

La mélodie du meçder, cantilène lente et solennelle, est souvent langoureuse.

Une meçder comprend plusieurs bît (maisons). Un bît comprend trois gheçen (couplets) soit trois vers à rime pareille. Après les deux premiers, un interlude instrumental brode la mélodie sur un rythme deux fois plus rapide. Après le dernier gheçen, un metlà de deux vers termine le bît.

e) Une série de bétath'i, ou métah'i, en nombre variable (de 4 à 6), construit comme un meçder, mais de mouvement un peu moins lent. En Alger, entre deux bétaîh'i on intercale un mestekhber emprunté à la nouba des neqlabat, dont le ma'alem (chef d'orchestre) et les deux premiers kouitra, chantent chacun un vers.

f) Une série de derdj (2 ou 3) précédée d'une khersi, les rythmes en sont ternaires (3/4 ; 3/8) au lieu des binaires et quaternaires précédents, et plus vifs.

g) La touchia des neç'rafat. Intermède instrumental qui sépare les mélodies de style sévère entendues, des mélodies plus légères qui vont suivre. L'exemple unique [IX, 10] de la nouba ghrib, est construit sur un 3/8 presto, et est accompagné en binaire par la percussion.

h) Les en-neç'rafat ou lansrafat en nombre variable (10 à 12) sont enjouées, sur des rythmes ternaires très vifs (160 à la noire). Même structure que les meçdarat : khersi — (mesure et tonalité), un neç'raf, deux gheçen, interlude instrumental, trois gheçen, metlà et reproduction de la mélodie du metlà par les instruments (3e temps faible).

i) Le meçlaç sert de final, sur un mouvement très accentué et aboutit, après quelques mesures de rall., à un point d'orgue conclusif. C'est un air à mesure ternaire formé de deux ou trois gheçen coupés par une vocalise de Ya la len et par la répétition instrumentale de la mélodie. Le meçlaç se termine par une phrase large, non mesurée, chantée et jouée à l'unisson [I] et portant une dernière fois la gamme caractéristique du mode.

Notons que le concert turc suit un plan analogue.

2. *Les noubat de Neqlabat et les Mestekhbarat.*

Un neqlab est une romance, généralement d'amour, plus légère de forme et de poésie que celles des mélodies grenadines, quelquefois bachique. Le plan est voisin du précédent.

a) Tchenbar. Ouverture instrumentale assez vive, pour tous les instruments et la percussion.

b) Mestekber. Prélude vocal et instrumental, non mesuré, spécial à chaque mode.

c) Les neqlabat d'un mode.

d) Modulation pour passer à un autre mode. Par exemple, on avait la tonique *la* du mode Ramal Maya ; le Ma'alem fait entendre un *si*, l'orchestre le reprend au point d'orgue, et on attaquera le mode Sîka.

e) Mestekber du nouveau mode.

Etc. pour les six mestekber. En général : Ramal Maya sur la, Sîka sur si, muwâl sur do, zidân sur ré, araq sur mi, djârka sur fa.

E. *Les musiques de l'intérieur :* Arûbi, H'awzî.

F. *Les qadriât*, chants de dames, réservés ordinairement aux messem'ât (chanteuses). Mélodies gracieuses, à mesure ternaire, pour quatrains de poésie amoureuse.

Un petit prélude mizân, donne le mouvement et le ton ; le 2e vers du premier distique est répété et se termine par une longue vocalise ; les instruments reprennent le motif. De même pour le 2e distique. Rythmes d'accompagnement variés sur le t'ar et la darbukka. Les quadriât çenâà ont une distinction classique ; les qzemdani sont populaires.

Deux remarques classiques : 1) La musique du Maghreb ouest est très imprégnée d'andalou, alors que la tunisienne est restée plus orientale. 2) Un dicton maghrébin attribue à Tunis le don d'invention musicale, à Oran (Tlemcen) sa mise en ordre, à Alger son perfectionnement définitif. Bien que les bashraf de Tunis soient formés d'airs (tebas) groupés selon la fantaisie du musicien, cela paraît un peu exagéré.

G. *La musique kabyle* est restée cristallisée — les airs sont courts, l'instrumentation et l'ambitus sont réduits. Les Ber

bères, guerriers et agriculteurs, volontaires et travailleurs, cherchent à s'assimiler le plus rapidement possible la culture française [IX,10].

H. *La musique instrumentale Maghrebine* est caractérisée comme l'architecture décorative par l'arabesque capricieuse appuyée sur une ligne solide et pure, qu'il n'est d'ailleurs pas toujours aisé de retrouver, car lorsque le motif se répète, il conserve ou brise son accentuation métrique.

Musicalement, les thèmes sont généralement accouplés, les deux éléments d'un couple étant antithétiques, à l'instar des thèmes d'une sonate beethovénienne. Comme dans la musique européenne, périodes et motifs subissent des variations, des modulations, présentées avec un souci de construction architectonique, d'ordre, de symétrie, qui n'excluent ni la pensée, ni le sentiment, ni la fantaisie.

La faible tessiture des instruments, leur faible puissance ont eu pour conséquence des mélodies à ambitus réduit, et des formes à broderies qui font songer à l'écriture des pièces de clavecin. On observera :

1) Des apoggiatures assez longues, des notes et des triolets de passage dans une suite par degrés conjoints, surtout descendante.

2) La prise d'appui d'une note tenue par une apoggiature inférieure ascendante à un ton ou à un demi-ton.

3) Qu'une note de longue durée est trillée, brodée non seulement rythmiquement, mais par des grupetti, etc. (qui créent une harmonie dite dissonante).

4) La syncope est fréquente ainsi que les changements de division du temps dans une même mesure.

Il y a même souvent surcharge d'ornements.

I. *La musique vocale* bénéficie des mêmes remarques. Aux quatrains les plus divers s'adaptent des *timbres* (comme en nos anciens cabarets montmartrois) et réciproquement. La vocalise est reine, aussi abusivement parfois que dans le bel canto, et y perd aussi facilement son texte de vue.

Le saut d'octave est loin d'être rare, car il remédie souvent à l'insuffisance du chanteur, lequel est tout aussi irrespectueux des rythmes rigoureux que ses camarades européens.

En manière de Postlude

Se renouveler, ou mourir.
(G. d'Annunzio).

L'art, comme la vie, est une évolution continuelle. Les formes d'art, comme les productions vivantes doivent se renouveler, s'adapter, ou dégénérer et disparaître.

Stagnation et renoncement individuels préludent à la décadence artistique. Il est commode, mais faux, d'attribuer cette dernière à une décadence politique ; alors que celle-ci provoque plutôt une activité réelle dans les profondeurs mêmes, dans les sources intimes de l'art. Le besoin d'exprimer sa peine, de s'évader des misères de l'existence développe au maximum la fantaisie imaginative et le rêve enchanteur qui créent les Edens.

Les conflits politiques et sociaux, les guerres cruelles ont pour corollaire un violent désir de rénovation. Evidemment les voies que l'on ouvre conduisent parfois, souvent si l'on veut, à des impasses, une grande partie des terres qu'on défriche s'avèrent stériles, les outrances et les antithèses brutales creusent fréquemment des abîmes. Qu'importe ! Le creuset de renouveaux n'est jamais vide.

L'abus des recherches orchestrales et harmoniques a conduit la musique européenne à un cul-de-sac bruyant, où très rarement la pensée et la sensibilité pure arrivent à trouver, quelquefois sous le voile, une place modeste. C'est au contraire d'inanition qu'agonise la musique dite orientale, car on ne peut mettre sur un vrai plan musical quelques jeunes tendances qui « trop souvent, ne sont que des démarquages plus ou moins conscients ou adroits des danses les plus en vogue : fox, valse, rumba, tango » [XI].

Gémissements et velléités ne résolvent rien. Si l'on s'en tient là, si l'on n'a pas de volonté, si l'on renonce à ce qui est l'essence d'une civilisation et la seule vraie raison de vivre autrement qu'un végétal, à l'Art, on méritera la subtile dissolution hydrogénée qu'on nous propose.

Y a-t-il des obstacles insurmontables à une reviviscence de la musique arabo-turco-persane ? Il n'y a que ceux qu'on

reconstruit à chaque écroulement, ou qu'on érige, hélas ! et qui n'ont aucune base solide, qui ne sont que le fait de traditions plus ou moins fausses, plus ou moins déformées, et de la superficialité ou de l'inexistence des connaissances vraiment et logiquement scientifiques nécessaires. Que l'on m'excuse si ce qui va suivre paraît un peu technique, mais il y a des morts qu'il faut tuer.

Dans le *domaine instrumental*, pourquoi refuse-t-on les instruments à sons fixes ? Le cello et la contrebasse en seraient-ils ? La r'aîta, le nay, el'ûd, le qânûn, n'en seraient-ils point ?

On accorde le qânûn pour chaque mode, dit-on. Pense-t-on qu'il conserve l'accord pendant la durée d'une touchia animée ? Et dans un tel mouvement la tranche du pouce gauche permet-elle de réaliser des modulations passagères, dont quelques-unes sont dogmatiques, et des quarts de ton rigoureux ?

L'aulète peut-il, dans les traits ornementaux rapides, si fréquents dans le Maghreb, réaliser des obturations partielles bien définies ? Combien doit-il avoir de nay dans ses poches ? et quelle dextérité pour les échanger ! On paraît tenir particulièrement au quart de ton. On a réalisé des pianos à quarts de ton et de la musique en quarts de ton : qu'en est-il advenu ? Peut-on affirmer : 1) que l'accord initial, en unissons et octaves, des instruments devant donner des notes séparées par des quarts de ton est réellement établi ? Dans ce cas quel serait le seuil différentiel de perception ? 2) Cet accord existe-t-il encore, non seulement pour l'ensemble des instruments, mais pour chacun d'eux, après quelques mesures ?

Un peu d'acoustique : le comma 81/80 des physiciens est généralement considéré comme le plus petit intervalle perceptible. Or, il n'est perceptible en fait, que dans l'expérience de présentation successive de deux sons de hauteur moyenne, considérés comme différant d'un comma, et pour une oreille éduquée. Il n'est pas possible d'apprécier de grands intervalles faussés d'un comma : qu'on essaye avec une octave. Bien plus, voici une loi qualitative qu'il est facile

de vérifier : les redoublements successifs d'un intervalle donné diminuent sa consonance s'il est dit consonant, sa dissonance, s'il est dit dissonant. On vérifiera ceci, qui paraît paradoxal, et étonna, il y a trente ans, un luthier accordeur de mes amis. Au piano, frappez do 4, do dièse 4 et redoublez cet intervalle autant qu'il est possible. Frappez aussi, à deux secondes, l'octave redoublée au maximum, pure, et la même octave augmentée, l'auditeur ayant le dos tourné. Intervertissez. C'est l'octave redoublée augmentée d'un demi-ton, et non plus d'un comma, qui est la plus agréable.

Sait-on que les harmoniques des sons graves s'entendent fort bien et battent par conséquent avec des sons aigus : en est-on gêné ?

Sait-on que normalement, un chanteur pratique la gamme naturelle et ne peut se mettre à l'unisson de toutes les notes d'un qânûn ?

Sait-on que les différences réelles sont bien supérieures à un comma ? Ainsi le *fa* 7° de la dominante sol, et qu'on entend fort bien, surtout avec une fondamentale grave, en donnant un accord agréable, diffère de trois commas (soit env. 1/3 de ton) du fa sixte du la, qu'on fait entendre soit mélodiquement, soit harmoniquement ?

Voici en commas, quelques hauteurs de sons de la gamme harmonique de Ptolémée ; leur examen sera suffisamment suggestif (rapportés à ut).

la	la dièse	si b.	si	ut b.	si dièse	ut
41,12	44,41	44,32	50,60	52,51	53,89	55,80

le la tempéré d'Aristoxène (déjà) vaut 41,85 C.

Ajoutons que le vibrato produit des variations de hauteur atteignant 2 à 3 commas.

Négligeons les glissandi.

La conclusion s'impose : 1) Le quart de ton, non seulement n'est qu'approximatif et relativement faux, mais n'a de place que dans les notes de passage, les broderies, les trilles, le vibrato, c'est-à-dire des ornements mélodiques qui faussent les éléments fondamentaux pour donner du piquant, et des harmonies dites vraiment dissonantes, 2) L'exclusion des

instruments à sons fixes est une aberration qui appauvrit à l'extrême, comme sans raison, le domaine des sons, et est une grave cause de décadence.

Le grand musicien turc que fut Raouf Yekta l'avait parfaitement compris et admis.

Passons à l'écriture musicale et à la polyphonie.

L'obligation de l'homophonie est une inanité, un non-sens. Nous l'avons suffisamment établi !

On fait d'autres objections à l'harmonisation des modes.

1) La perte de leur saveur modale. Qu'on écoute les œuvres de nos musiciens de la Renaissance, des Costeley, des Josquin des Près, etc., les chorals de Bach, les œuvres des maîtres du chant grégorien, les œuvres de Ladmirault, de Ch. Koecklin, de Maurice Emmanuel, de quantité de nos maîtres (Debussy, Dukas, Ravel, etc.), des maîtres russes (Glinka, Moussorgsky), etc...

Evidemment cela exige l'acquisition, et surtout l'assimilation parfaite par le compositeur, de la science musicale. Il est beaucoup plus aisé d'écrire du jazz atonal !

(2) *L'impossibilité* d'harmoniser certains modes. Même si cela était, quel inconvénient général en résulterait-il ? Préfère-t-on ne rien avoir ? *Or cela n'est pas.* C'est un problème d'analyse minutieuse, de formes, et de « palette ». Qu'il soit parfois difficile à résoudre ne signifie pas qu'il ne soit pas résoluble. Qu'on me permette, en m'en excusant, de me citer. Le mixolydien grec, dont la suite diatonique se retrouve dans l'Eridj turc et l'ancien Sîka arabe, a été considéré par les théoriciens comme non harmonisable (l'accord de trois sons porté par sa fondamentale étant l'instable accord de quinte diminuée) (32). J'ai accompagné une mélodie chantée en mixolydien, avec neuf voix réelles, dont huit du quatuor à cordes, et une de clarinette basse contrepointée avec le chant (33).

(32) Pourtant, on utilise depuis longtemps des accords de 4,5... sons. Et les harmoniques d'un son ?

(33) Le Rêve de Philocomasie dans « Miles Gloriosus... » adaptation littéraire de G. Moignet ; adaptation musicale de A. Sautin, utilisant les 8 modes grecs.

Raouf Yekta est d'un avis conforme, et ce sont les fonctions tonales qu'il a déterminées que j'ai indiquées dans le tableau des modes turcs. Il est fort regrettable que ne nous soient pas connus les travaux entrepris par cet auteur. Cf. [IX, 11] son projet de gamme chromatique à 12 sons, non rigoureusement tempérée.

Citons avec lui, ce vœu de Bourgault-Ducoudray « Le jour où les nations de l'Orient pourront (34) appliquer l'harmonie à leurs modes, la musique orientale sortira enfin de son immobilité. De ce mouvement, jaillira un art original et progressif, dont l'avènement ouvrira de nouveaux horizons à la musique d'Occident ».

Veut-on perdre les *formes* musicales dont nous avons parlé, au lieu de les conserver, de les enrichir ?

Veut-on la rénovation nécessaire, et pour elle, l'acquisition de la science indispensable (il n'y a pas d'art sans science), les sacrifices utiles ?

« Alors peut-être, puisant aux sources vivifiantes retrou-
« vées, de jeunes auteurs modernes, qui auront appris les
« techniques nouvelles, le respect des valeurs inestimables
« du passé, pourront-ils créer, sans erreur, sans plagiat, sans
« atteinte sacrilège au grand œuvre de Mossili et de Ziriab.
« la véritable musique arabe de demain » [XI].

Aimé SAUTIN.

En manière de point d'orgue... et d'excuse,

Cet extrait de *Choses tues* de Paul Valéry : « ... (La musique) vient gêner ce qu'elle vient d'engendrer en moi, de pensées, de clartés, de types et de prémisses...

« J'en conclus que le vrai connaisseur en cet art est nécessairement celui auquel il ne suggère rien. »

Mars 1950.

(34) Je dirais : voudront.

ERRATA

Des irrégularités dans la gravure des portées, au cours de la reproduction photomécanique ont faussé ou rendu difficile la lecture de certaines échelles modales, et de quelques notes. Il faut lire dans les exemples :

II : do, ré, mi bémol, fa dièse, sol, la bémol, si, do.

III : do, ré, mi, fa, sol d., la, si, do.

IV, 1re l. : la, sol, fa, mi, ré, do, si, la.

V, 4e : do, ré, mi, fa d., sol, la, si, do.

V, 8e : ré, mi, fa d., sol, la, si, do, ré, mi, fa d., sol, la, si.

V, 22e : mi d., fa d., sol, la 1/2 dièse, si, do d., ré, mi d., fa d., sol, la, si (avec fa d. et do d. à l'armure).

VII, dernière mesure : ré, la, si b., la, si b., do, ré.

Ex. musical 5

N° des modes	Noms *Turcs* et Arabes	Voisins Hindous et *Grecs*	Particularités
1	*Raste.* Sika moderne. Mesmoun d'Alger (en fa).	*Lydien* K 1. Dehraçan Karabharla. H. Bilâval.	Notre majeur R : 1, 5.
2	*Adjem-Achiran.*	Id.	R : 1. Cadence : 7-1.
3	*Chèvk-Efza.*	Id.	R : 1, 2, 4, 5. C : 2-1.
4	Maya d'Alger. Abscin de Tunis. Mesmoum de Tlemcen.	*Hypolydien* K 2. Matsyakaliani. H. Imankalyani.	
5	*Husséyni.* Ramal maya.	*Phrygien* K 1. Karahâraprya. H. Kafi.	R : 1, 5, 3. C : 2, 7-1.
6	*Mouhayére.* 'Araq.	Id.	Initiale : 7. R : 1. C : 2-1.
7	*Néva.*	Id.	In : .. R : 4, 1. C : 2-1.
8	*Yeghiah.* Autre 'Araq.	*Hypophrygien* K 1. Hârikambogi. H. Janjuti.	R : 1, 3. C : 2-1.
9	*Pendjughiah.* 'Araq. Djarka de Tlemcen (en la).	Id.	R : 1, 5, 3. C : 2-1.
10	*Hidjaz-Kiar-Kundi.*	*Dorien* K 1. Hanumatodi. H. Bhairavi.	R : 1, 4, 7. C : 2-1.
11	*Férahnaque.* Sika à Tlemcen.	Id.	In : 6. R : 1, 7. C : 2-1.
12	*Evidj.* Ancien Sika ou Hosseini.	*Mixolydien.*	R : 1, 7, 6. C : 2-1-1.
13	*Nihavend.* Maya Faregh.	*Hypodorien* K 1. Nâtabhairavi. H. Sinda Bhairavi.	R : I, 5 3. C : 7 dièse-1.
14	*Beyati.*	Id.	In : 3. R : 1, 5. C : 2-1-1.
15	*Isfahan.*	Id.	In : 4. R : 4, 1. C : 2-1.
16	*Ouchak.*	Id.	In : 7. R : 1, 4. C : 7-1.

Ex. musical 5 = (suite)

N° des modes	Noms *Turcs* et Arabes	Voisins Hindous et *Grecs*	Particularités
17	*Husseyini-Achiran.* Hassine Achirane.		In : 7. R : 3. C : 2-1-1.
18	*Saba.*	*Hypodorien* K 1. Nâtabhairavi. H. Sinda Bhairavi.	R : 1, 3, 6. C : 7-1.
19	*Poucelique.*	Id.	In : 3. R : 5, 3, 6, 1. C : 7 d-1.
20	*Férah-Fezâ.*	Id.	In : 3. R : 1, 3, 5. C : 7 d-1.
21	*Arazbar.*	Id.	In : 6. R : 7, 3, 4. C : 2-1.
22	*Evidj-Ara.* Zidân.	K 1. Mâyamâlavagaula. H. Kalingra.	Chromatique Oriental. R : 1, 3, 5. C : 2-1.
23	*Hidjaz.* Muwâl.	K 1. Vakulabharma.	R : 1, 4, 5. C : 2-1-1.
24	*Ched-Araban.*	Id.	R : 1, 5. C : 2-1.
25	*Hidjaz-Kiar.*	K 1. Suryakânta. H. Bhairubahar.	R : 1, 4, 5. C : 2-1.
26	*Souzinaque.*	K 1. Sârasângi.	R : 1, 5. C : 2-1.
27	*Soultani-Yéghiah.*	K 1. Kyravâni. H. Pilu.	R : 1, 5. C : 2-7-1.
28	*Séghiah.*	K 1. Dânuka.	R : 1, 3. C : 2-1.
29	*Kardjagar.*		In : 3. R : 1, 4. C : 2-1-1.
30	Djarka d'Alger.	K 2. Hamovasantha.	
31	*Huzzam.*		In : 2. R : 1, 3, 5. C : 2-1.
32	*Besté-Nighiar.*		R : 1, 5. C : 2-1.

Notes : *a*) Les compléments sont indiqués en noires.
b) En tempéré, supprimer le demi-dièse et le demi-bémol.
Exception : Dans le chromatique oriental n° 22, lire la dièse (en ronde).
c) L'initiale n'est pas indiquée quand elle est la tonique ; sinon In.
d) R indique les repos, dans l'ordre des fréquences, avec le degré.
C : Cadence.

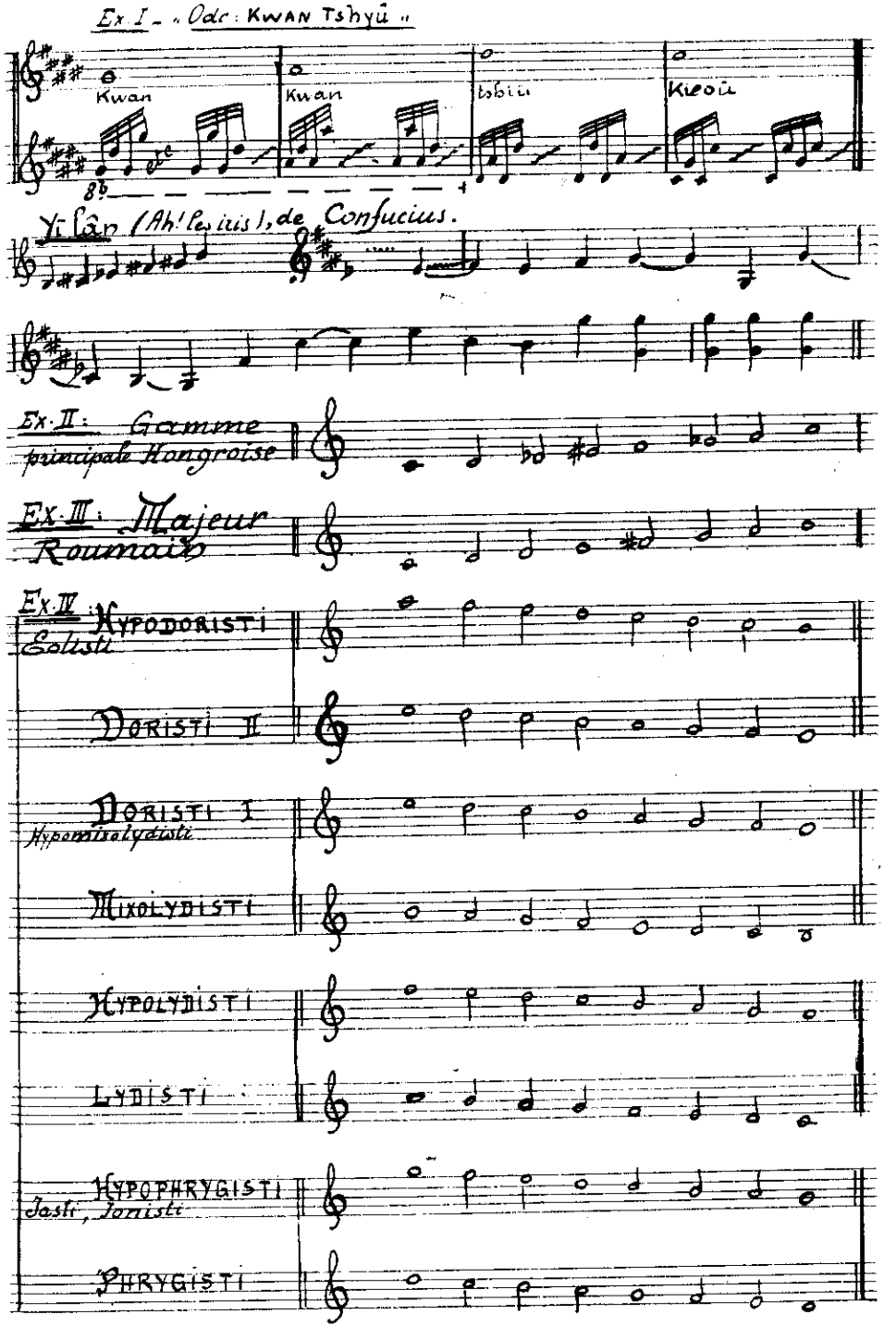

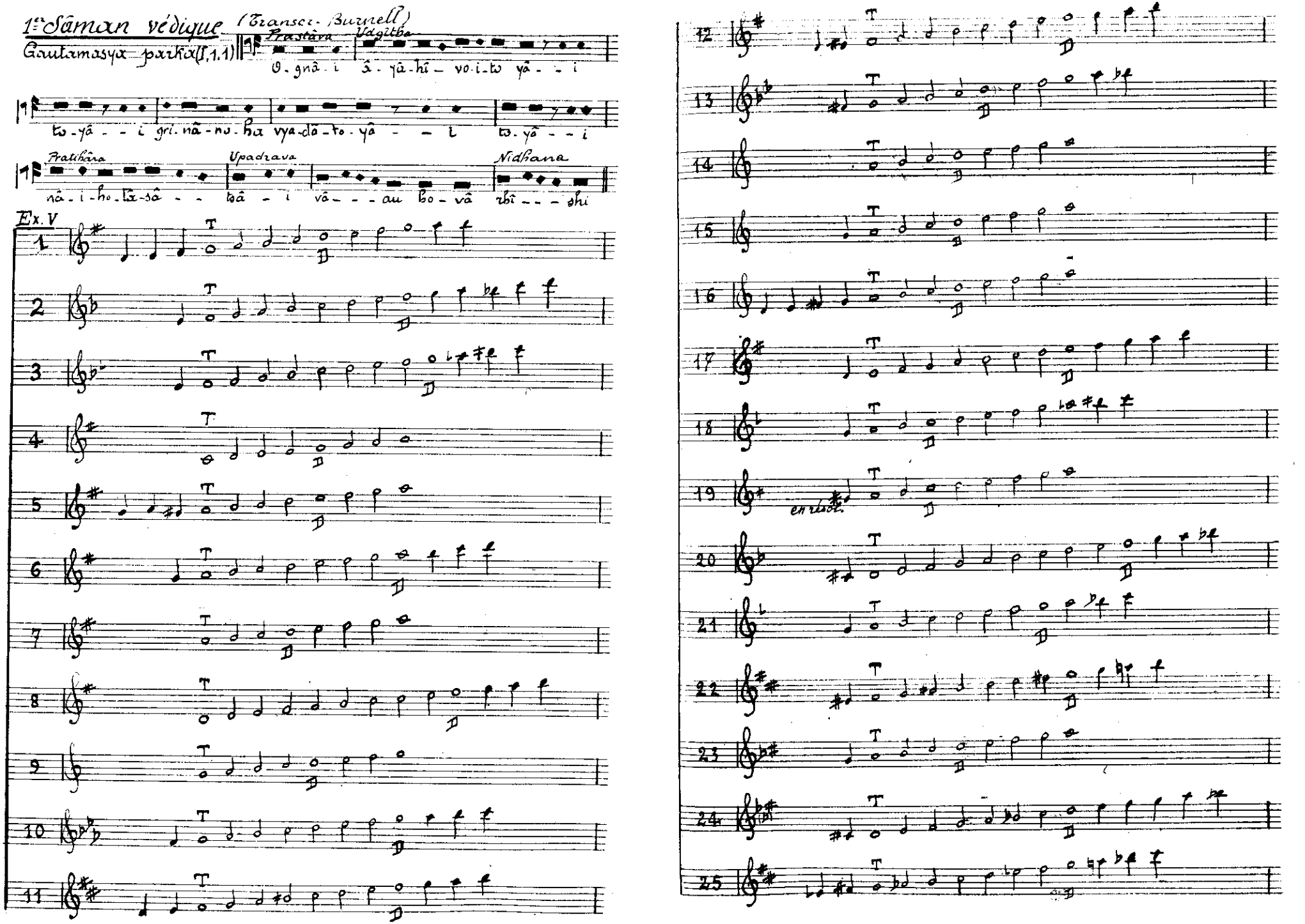

1er Sâman védique (Transcr. Burnell)

Gautamasya parka (I, 1, 1)

Prastâva — Udgîtha

O-gnâ-i â-yâ-hî-vo-i-to yâ-i

to-yâ-i gri-nâ-no-ha vya-dâ-to-yâ-i to-yâ-i

Pratihâra — Upadrava — Nidhana

nâ-i-ho-lâ-sâ-tsâ-i vâ-au ho-vâ rhî-shi

Ex. V

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

12 13 14 15 16 17 18 19 en résol. 20 21 22 23 24 25

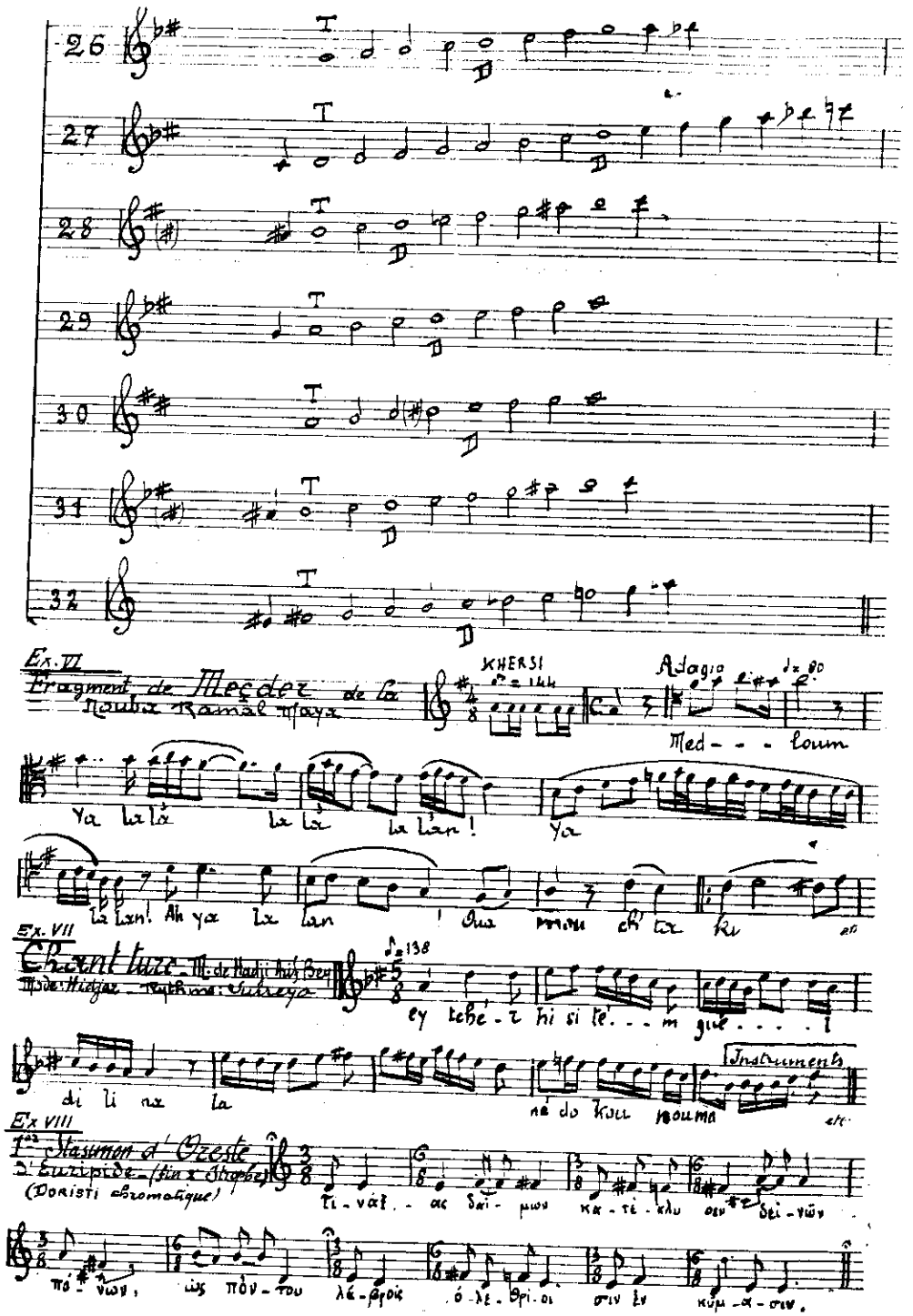

BIBLIOGRAPHIE

(I). GROUSSET (René), Histoire de l'Asie, Coll. Que Sais-je ?, Presses Universitaires de France, 2e éd., 1947.

(II). GROUSSET (René), Les civilisations de l'Orient (T. I et II), éd. Grès, 1929 et 1930.

(III). HALPHEN et SAGNAC, FOUGÈRES, CONTENAU, GROUSSET, LESQUIER, Les premières civilisations, Peuples et Civilisations, Alcan, 1926.

(IV). MASSON-OURSEL, de WILMAN-GRABOWSKA, STERN, L'Evolution de l'Humanité, l'Inde antique et la Civilisation indienne, Renaissance du Livre, 1933.

(V). BROCKELMANN, Histoire des Peuples et des Etats Islamiques, Payot, 1949.

(VI). DIEHL (C.) et MARÇAIS (G.), Histoire du Moyen âge, III, Le Monde oriental de 395 à 1081, Presses Universitaires, 1936.

(VII). GEVAERT, La Mélopée antique dans le chant de l'Eglise latine, Hoste, Gand, 1895.

(VIII). REINACH, La Musique Grecque, Payot, 1926.

(IX). Encyclopédie de la Musique (T. I 1 et I 5), Dou LAVIGNAC, Delagrave, 1924 :

1. Egypte, LORET (V.), 1910.
2. Assyrie et Chaldée, VIROLLEAUD (Ch.) et PELAGAUD (F.), 1910.
3. Syriens et Phrygiens, PELAGAUD (F.), 1910.
4. Chine et Corée, COURANT (M.), 1912.
5. Inde, GROSSET (J.), 1907.
6. Grèce, EMMANUEL (Maurice), 1911.
7. Russie, MALHERBE (H.) et DELANGE (R.).
8. Tziganes, KNOSP (G.).
9. Roumanie, MONTANDON, 1914.
10. Musique arabe, ROUANET (J.), 1920.
11. Musique turque, RAOUF YEKTA, 1913-1921.
12. Musique persane, HUART (Ch.), 1920.
13. Musique polonaise, RYB (M.).
14. Hébreux, Grand Rabbin CAHEN, 1910.

(X). Cantineau (J.) et Barbès (Léo), La Récitation coranique à Damas et à Alger. *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales*, T. IV, 1942-1947.

(XI). El Boudali Safir, La Musique arabe en Algérie. *Documents Algériens* (*Arts*, n° 36, juin 1949).

(XII). Farmer (G. H.), The Minstrelsy of the « Arabian Nights », éd. Hinrichsen, 1945.

(XIII). Helmholtz, Théorie physiologique de la musique, 1863.

(XIV). Guillemin, Notions d'Acoustique, éd. Rudeval, antérieur à 1904.
Guillemin, Acoustique musicale, Alcan, 1904.

(XV). Bouasse, Bases scientifiques de la musique, *Scientia*, avril 1906.

(XVI). Richard, La gamme, Hermann, 1930.

Un Glossaire Notarial Arabo-Chleuh du Deren (XVIIIe s.) (*)

Un magistrat coutumier de Taddert (Haut Dwiran) utilise pour sa gouverne et son prestige un petit manuscrit intitulé *al-Majmû' al-lâ'iq 'alâ muchkil al-wathâ'iq* « Le recueil pertinent sur la difficulté des formulaires ». C'est à la fois un jardin des racines arabes à l'usage des Chleuhs et un bréviaire des notions les plus courantes de la vie montagnarde : pour nous double intérêt. A quoi s'en ajoute un autre : celui des stylisations qu'a dû subir la matière locale pour affleurer au plan de l'écrit notarié.

L'auteur se camoufle : son nom, suggère-t-il seulement, est de la forme arabe *fu'al*. Serait-ce un *'Umar* ? La date de composition est d'autre part, dans le même genre devinette, indiquée par la combinaison des lettres *chaq'az*, où il faudrait lire 1177 hég., soit 1764. Ainsi que le commentateur le relève lui-même, la plupart des termes berbères mentionnés sont de la région du Nfis. Mais son information déborde cette vallée : il cite encore les Iseksawen, les H'âh'a, et ces Hantûka, mauvaise graphie arabe pour in-Tugga, plur. de a-Tiggi : nos Mtougga. Cette extension de son enquête aux tribus d'Imintanout, qui nous sont directement accessibles, autorisera de notre part la référence constante à ce secteur.

(*) J'ai consulté avec fruit, sur le cadre physique du pays : J. Dresch, *Recherches sur l'évolution du relief dans le massif du Grand Atlas, le Haouz et le Sous* ; sur les genres de vie : R. Montagne, *Villages et kasbahs berbères* ; J. Dresch, *Documents sur les genres de vie de montagne dans le massif du Grand Atlas* ; sur la sociologie politique de l'époque récente : R. Montagne, *Les Berbères et le Makhzen* ; sur l'ethnologie et la philologie : E. Laoust, *Mots et choses berbères*, et plusieurs publications d'A. Basset ; sur la région d'Imintanout, de nombreuses monographies de première main et inédites aux archives de ce bureau, et notamment l'enquête du lieutenant de la Chapelle, à qui revient la première exploration scientifique, encore valable ; sur le droit du Sous, Surdon, *Esquisses de droit coutumier berbère*.

L'Anonyme du Nfis se meut dans l'orbite nâcirienne. Cela n'a rien d'étonnant en ce sud-ouest marocain où, depuis la fin du XVIIe siècle, la maison de Tameggrût a su asseoir un primat spirituel, traduit par la perception de dîmes collectives, et ramener à son propre cycle le plus gros de l'hagiologie locale. Elle patronne tous ces séminaires de petits lettrés qu'a essaimés la médersa de Timgilcht de l'Anti-Atlas. Bien qu'il ne s'agisse point dans tous ces cas d'affiliation confrérique au sens strict, l'unité de ton est grande d'un système qui compose, sur une forte homogénéité géographique, sociale et linguistique : pénétration populaire et enseignement, initiation et frairie.

A ce système se rattache le document à la fois didactique et familier dont je présente ici quelques fragments. Le texte en vers est entrecoupé, chapitre par chapitre, d'un commentaire formant lexique arabo-chleuh. Il débute ainsi :

« Voilà pour vous, notaires de montagne, des libellés pour vos actes, que vous écrivez sans (règle), et cela composé en vers, pour que quiconque perd la tête y retrouve le terme berbère en toute clarté ».

Versification rustique et expression embarrassée : mais ce ne sont là sans doute que traits de sapience aux yeux du scoliaste, qui commente :

« *Voilà pour vous* signifie : recevez, et que la conscience revienne aux notaires du *jabal* sing. de *ajbâl*. Les *Barâbir* plur. de *Barbar*, ce sont les habitants de la montagne. Quiconque a oublié (la correspondance à l'arabe) d'un terme de *'ajamiyya* mon commentaire la lui dit en berbère ».

J'arrête là la traduction des gloses. Leur intérêt est pour nous fort restreint. Mais il ne laisse pas d'être extrême pour ces demi-lettrés que sont les scribes montagnards. Ils tirent en effet le plus gros de leur prestige de ce qu'ils savent d'une langue encore purement ésotérique. Encore ne le savent-ils le plus souvent que par routine et seulement en vue de l'application pratique. Leur arabe est pure langue de métier, plus ou moins inaccessible au vulgaire, et étrangère à la vie courante, qui s'exprime en chleuh. On reviendra sur ce caractère conventionnel et initiatique qui fait de la logomachie

notariale une catégorie aussi réservée que celle des formulaires magiques, autre spécialité du *t'âleb* rural (1).

Quant aux transpositions arabo-chleuhes, c'est-là dans le Sous un genre familier, qu'illustrent les commentaires berbères dont s'assortit dans les zaouias l'enseignement des manuels classiques, et les nombreux recueils dits *Awzâl* paraphrasant dans la langue du cru Khalîl ou Ibn 'Achir (2).

Notre *Majmû'* n'en est qu'un cas particulier, et je ne ferai que parcourir poème et commentaire en soulignant çà et là un trait qui mérite l'attention parce qu'ouvrant quelque échappée sur le milieu.

LE CADRE PHILOLOGIQUE : NOMS DU "CHAMP"

L'intérêt de ce vocabulaire notarial à consonance arabe (3), c'est qu'il n'est pas arabe.

S'il y a quelque paradoxe à énoncer ainsi le fait, du moins quelques-uns parmi les vocables plus importants, ceux même qui traduisent la notion essentielle de champ, non seulement sont étrangers à la technologie du *fiqh*, mais ne procèdent de la langue du *d'âd* que par des cheminements d'un caractère assez singulier.

---

(1) Le nom verbal de *ara* « écrire » est attesté dans le sens de « charme, présage, talisman », dans certains parlers. Mais A. Basset « Six notes de linguistique berbère », *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales*, t. V, (1939-41), nie le rapport pourtant tentant entre cette racine et *tiuri* « malédiction ».

(2) Les études du col. Justinard ont rendu familière, pour sa partie poétique, cette littérature bilingue. La partie juridique est moins connue : l'étude des équivalences berbères données dans la paraphrase du *Mukhtaçar* par exemple devrait tenter un linguiste. Un problème historique et philologique (celui des livres dogmatiques berbères du haut Moyen âge) pourrait peut-être ainsi s'éclairer.

(3) A côté des légendes de fondateurs, si fréquentes dans l'histoire traditionnelle du pays, il n'est pas rare que la mémoire collective relate encore le nom du premier initiateur ès-écrits notariés. Par exemple, en Nfifa, ce serait un certain Ab'aqil, dont le paraphe est encore conservé sur des actes du XIe siècle de l'hégire.

Il serait intéressant de collectionner ces légendes d'origine, et de se

Le terme central, celui de « parcelle », fréquent dans les actes chleuhs, est *bat'îra*. A quelle racine classique le rapporter valablement ? *H'aqla* dans le sens de berb. *tighermt* « champ construit », n'a que peu de rapports avec class. *h'aql* « champ fertile, tout couvert de céréales ». Ce rapport se laisse entrevoir entre chleuh : *ddment* (4), not. *dimna* « champ » et class. *dimna* « tas de fumier, traces alentours (d'un campement) ». Mais alors ce serait une sorte de calembour étymologique basé sur l'analogie (5) de chleuh : *tamazirt* « champ, pays » et *amazir* « fumier ».

De telles formations posent un problème que je ne puis que renvoyer aux spécialistes. Du moins me sera-t-il permis d'en relever le caractère élaboré. Le fait ne serait qu'à moitié surprenant. On pense à toutes les transpositions arabes que le scribe berbère impose notamment aux noms propres de son canton. Il y a là un véritable style, procédant et d'une option éthique, et d'un argot professionnel : non seulement volonté tendue vers une naturalisation philologique, mais peut-être aussi usage d'une langue presque entièrement conventionnelle et secrète. Le caractère initiatique qu'ont dû revêtir dans les débuts, et qu'ont gardé ensuite l'emploi de l'écrit et la fonction de lettré dans cette partie du Maroc, ne me paraît pas étranger à un tel aspect.

laisser guider par elles à l'identification de foyers culturels anciens : en l'espèce, semble-t-il, l'Anti-Atlas. La bibliographie du Sud marocain relève un *Kitâb ummahât al-Wathâ'iq* d'un certain Daud at-Tamuli, ou Timlî, c'est-à-dire des Ammeln, mort en 841 hég. = 1438. Quel lien établir entre cette poussée locale de l'acte notarié et la poussée plus ancienne qu'illustre à Fès, dès notre XIIe siècle, Abû'l-H'ajjâj al-Mattît'î ? Premier point dont l'élucidation serait essentielle à une histoire institutionnelle du Maroc.

D'autre part, à côté de l'activité talismanique de ces premiers lettrés, et de leur activité notariale, il faut également noter leur rôle en tant que rédacteurs et collecteurs des « tables de la Loi ». C'est là en effet la traduction littérale du pluriel *alwâh'* « tablettes, planchettes », rappelant un précédent africain de Bas-Empire inattendu, et que les vieux juristes du Sous emploient comme synonyme de toute codification de droit coutumier. Cf. par exemple as-Suktânî, *Nawâzil*, ms. de la zaouia des Ulâd 'Abd al-Mawlâ, p. 139 b et 140 b (spécialement en ce qui concerne les Maçmouda). N'oublions pas d'ailleurs cet autre emploi d'*alwâh'*, chleuh *ikchchuden*, dans l'acception de *tabulæ defixionis*. Tout cela confère au rôle primitif du *t'âleb* une physionomie bien particulière.

(4) Cf. en coutume Gedmiwa l'acceptation de *ddment* « réserve patrimoniale » : préciput d'une moitié au profit des mâles dans les partages successoraux.

(5) Hanoteau et Letourneux *La Kabylie et les Coutumes Kabyles*, 1872, t. I, p. 414, semblent faire ce rapprochement.

Quoi qu'il en soit, voici les équivalences posées par l'Anonyme entre le vocabulaire des doctes et celui de son parler.

« arabe »	chleuh	sens approximatif du mot chleuh
h'aqla, h'oqla	*tafenġa, tiġermt*	« champ » construit le long d'une pente plus ou moins escarpée.
bat'ira	*aġan, taġent*	« parcelle ».
kads	*aġerras, imiri*	« mur » de soutènement ou de clôture.
walja	*taġzut, tazrurt*	« cuvette alluviale humide ».
mi'râd'	*usul, asarag,*	« surface plane » de cultures ou autres.
it'walâ (sic)	*issil, tassila*	« champ en longueur » ?
marja	*agudal*	« pré ».
khandaq	*iġzer*	« ravin, défilé ».
jibal	*adrar*	« montagne ».
manhal	*osggun, adaġas.*	« local de transhumance ».
jalja (sic).	*taglagelt*	« dépression où séjourne l'eau ».
ah'wâd'	*uẓẓun*	« carré d'irrigation ».
maçraf	*asaru*	« filet d'eau, rigole ».

On ne cherchera naturellement dans les équivalents français donnés plus haut à ces termes chleuhs hétéroclitement rassemblés, en correspondance à des termes « arabes », aucune précision. Aux étroits conditionnements de terroir caractéristiques du berbère, et qui font qu'un mot ne peut être interprété que dans le climat local, s'ajoute une difficulté corollaire: si le même phonème change de sens d'une vallée à l'autre, le même sens s'exprime diversement à quelques kilomètres de distance. Renvoyant donc à une enquête menée le long du Nfis la critique lexicographique du *Majmû'*, je me contenterai d'éclairer et de compléter ses listes par une recherche sur les noms du « champ » ou plutôt des organes du champ dans une région voisine, celle d'Imintanout, où une telle

recherche m'est plus praticable. Bien qu'il ne soit ni dans mes moyens, ni du cadre du présent travail de pousser en ce sens l'investigation, et je ne m'y essaierai que dans la mesure voulue par le contexte sociologique, j'exposerai donc ci-dessous quelques premiers résultats, en modeste contribution à l'enquête inaugurée récemment ici-même par M. A. Basset (6).

Il sera seulement question de l'agriculture de vallée, dont le régime, les techniques, le vocabulaire, les incidences juridiques et morales n'ont pas encore fait l'objet d'inventaires systématiques. C'est pourtant un monde. Un monde de vie concentrée et policée. Et de foisonnement linguistique. La notion maîtresse en est celle de quartier. Le quartier est une surface homogène à la fois constituant unité agraire et individualisée dans la toponymie. C'est une notion de fond de vallée, d'irrigation et de mœurs municipales. En sec, sur les hautes croupes et les clairières de la forêt, règne une bien moindre condensation toponymique : l'unité, beaucoup plus vaste, est celle du lieu-dit (7), et ne correspond plus à une technique culturale. Corrélativement, le climat juridique n'est plus celui de la cité, mais du débat entre groupes voisins : droit international, dirait-on, s'exprimant surtout en conventions et luttes pour l'utilisation des pâquis.

Je n'ai pas trouvé de mot désignant ce « quartier toponymique », sinon le terme générique de *tamazirt*. (A noter toutefois, en ait Bula'wân et ait Mûsâ, le mot *tighremt*, mis en rapport avec l'équivalent arabe *rokna*). L'ensemble des *timizar* donc (plur. constant de *tamazirt*) constitue le terroir du groupe. L'œuvre humaine y est tout. On dit des ancêtres

(6) Nous avons la chance de disposer, pour l'étude linguistique de la région, non seulement des inépuisables *Mots et choses berbères* d'E. Laoust (Cf. surtout, p. 258, n° 1), mais de sa *Contribution à une étude de la toponymie du Haut-Atlas*, ouvrage plus excitant pour l'imagination que son titre ne le laisserait supposer, et des enquêtes d'A. Basset, qui ont jeté justement l'accent sur une anarchie sémantique bien révélatrice.

(7) La distinction du « quartier », dans ce sens précis, et du lieu-dit, lequel est une donnée de base de la toponymie universelle, me paraît résoudre notamment les doutes si instructifs émis par l'abbé Berthet *Annales (économies, sociétés, civilisations)*. « Des lieux-dits aux provinces », 1948, n° 2, p. 41. Cf. l'excellente étude d'E. Buthaud, *Ibla*, n° 50, 1950, p. 153 sq., qui montre l'importance de cette notion dans les répartitions d'hoirie : « De l'utilisation des documents cadastraux en Tunisie ».

qu'« ils ont bâti le terroir » *bnan timizar*. Chaque quartier est desservi par sa prise d'eau sur le canal.

Dans les secteurs les plus typiques, une correspondance parfaite règne entre la division toponymique du terroir en quartiers, le rythme de l'irrigation par tours *tiwaliwin*, la représentation foncière des sous-groupes *ikhsan* dans chaque quartier. C'est ce que j'ai appelé ailleurs « l'orchestration parcellaire » (8).

Les champs dévalent en gradins le long de parois souvent abruptes. Les flancs de la vallée sont ainsi entaillés de véritables courbes de niveaux.

A partir des prises principales sur le canal mené le plus haut possible, s'innervent des rigoles secondaires. Elles-mêmes aboutissent, de ramification en ramification, à la planche de terreau exiguë que reborde et ameublit inlassablement la houe. Le seul système d'irrigation pratiqué est en effet la submersion : c'est le plus funeste aux sols, qu'il délite et entraîne. Mais la foi dans l'eau est si vive que parfois sur les fonds plats et caillouteux se pratique une sorte de céréaliculture en rizière, dite *tanuri* (ait Cha'ib) : l'orge est forcé presque sans humus sous inondation permanente. Plus normalement, la coutume pratique une irrigation préalable au labour *adunkal*, puis une seconde, destinée à « casser les mottes » *erz'-ul't'ib*, puis d'autres, d'abreuvement *tisswil*, en nombre aussi grand que possible.

J'élimine ici la technique des épandages accidentels (9), surtout employés dans le piémont immédiat, et dits *lfid'*. Mais même en montagne existe la séguia de ruissellement. Et même là où il y a barrage d'accumulation *uggug* sur un thalweg, comme le débit dépend, au moins pendant une bonne partie de l'année, de facteurs irréguliers, tels qu'un orage, *rra'da*, presque tout le système ressortit à une tactique de l'eau dont la soudaineté dans l'aubaine, l'égalité des chances ouvertes à chaque ayant-droit, et la préoccupation de sub-

(8) « Documents anciens sur la coutume immobilière des Seksawa ». *Revue Africaine*, 1949. Compte-rendu, dans le *Bulletin de l'Association des Géographes français*, de ma communication du 3 juin 1950.

(9) De là l'importance de cette notion, opportunément mise en valeur par J. Despois au Congrès de Lisbonne, 1949.

merger le plus possible de surfaces, font une sorte de guerre de mouvements.

Après un essai de définition des notions les plus fréquentes, je consignerai dans le tableau ci-dessous les résultats d'une enquête menée dans une vingtaine de groupements de montagne, et, par comparaison, de piémont ou de plateau. Chaque notation résulte de quatre ou cinq recoupements, le nombre des sujets interrogés représentant 2 à 3 p. 1.000 de l'effectif d'ensemble :

1° « Prise principale » sur le canal, desservant un quartier.

2° « Rigole d'amenée », provenant d'une prise principale et fournissant les rigoles de distribution d'un même quartier.

3° « Prise secondaire », pratiquée sur la rigole d'amenée et donnant sur une rigole de distribution, ou « prise tertiaire » pratiquée sur la précédente, et donnant sur une rigole versante ou directement sur une planche d'irrigation.

4° « Rigole de distribution » ou « versante », selon qu'elle donne directement ou non sur les planches d'irrigation.

5° « Bourrelet » de terre bordant une rigole, ou déterminant un niveau d'irrigation.

6° « Carré d'irrigation » : petit quadrilatère de niveau, déterminé par un bourrelet de terre et irrigable par submersion.

7° « Planche d'irrigation » : rectangle de longueur variable desservi par une rigole versante et se décomposant ou non en carrés d'irrigation, selon qu'interviennent divers facteurs : dénivellation du sol, divisibilité du module d'irrigation, exigence en eau de certaines cultures.

8° « Banquette » de culture en irrigué.

9° « Banquette » de culture en sec.

10° « Talus » de soutènement en pierres.

11° « Talus » de soutènement en terre.

12° « Parcelle » de culture sur banquette en irrigué : exiguë.

13° « La même » : moyenne.

14° « La même » : spacieuse.

15° « Champ irrégulier » en sec, dans les hauteurs, ou « essart ».

16° « Enclos ».

17° « Bornes ».

18° « Champ à cultures intercalaires ».

	1. Imṭddan (moyen Seksawa)	2. Ait Mh'and (moyen Seksawa)	3. Ait Zemlal (haut Seksawa)
1	iġin - iġaniwn.	iġin.	iġin.
2	asaru - isura.	asaru.	asaru.
3	taġamut - tiġuma.	iġin.	taġamut.
4	asaru - isura.	asaru.	asaru, tagjdit, aderf tanmmaysut - tinmmwiss.
5	abadu - ibuda.	abadu.	abadu.
6	uẓẓun, lh'waḍ, tirit.	uẓẓun - uẓẓunen.	uẓẓun (invariable).
7	id.	tirit - tisirit.	tisirit.
8	arechmi - irechmiyen.	tibh'irt - tibh'irin.	tibh'irt.
9	tiçġart - tiçġarin.	arechmi.	arechmi.
10	imiri - imaran.	imiri.	imiri.
11	agenza - igenzwan.	agenza.	rare
12	tiçġart - tiçġarin.	tibh'irt.	tibh'irt, tamettult, tiġremt.
13	aġozi, taġozit - taġoziwin.	id.	id. taqd'i't « recoin délaissé par la charrue ».
14	id.	id.	amnar - imnaren.
15	albur - talburin, talburt - tulbar.	albur, talburt, iger - igran.	igran « terroir cultivé » en irrigué ou sec (inusité au sing.).
16	agellay.	rare	rare
17	awur - iwuran, tiktit - tiktatin, awuttu - iwutta.	ikti-iktan.	awuttu, ikti.
18	lh'ira, asekklu « ombre portée de l'arbre », dite aussi tanut.	urti, twurtit, asekklu.	asekklu.

	4. Ait Cha'ib (haut Demsira)	5. Ait Bkhayr (haut Demsira)	6. Assen (haut Demsira)
1	iġin.	iġin, açder.	açder.
2	asaru.	asaru.	asaru.
3	taçdert - tiçdar, abazzer « gouttière formant conduit entre deux niveaux ».	taçdert.	taçdert.
4	asaru.	asaru.	asaru.
5	abadu.	abadu.	abadu.
6	użżun.	użżun.	użżun.
7	tisirit.	tisirit.	timmsswit - timmsswatin.
8	tibh'irt - tibh'irin.	tibh'irt.	tibh'irt.
9	id.	id.	id.
10	imiri.	imiri.	imiri.
11	agenza.	ikti.	agenza, abadz - ibuddaz.
12	użżun, tamettult.	ad'ar.	tamettult.
13	tibh'irt, ibh'ir.	taġult.	amettul.
14	taġult.	uġzif (en long).	ibh'ir.
15	talburt.	iger.	iger.
16	urti.	urti.	urti.
17	awur - wuran, ikti « ligne formant limite entre cohéritiers ».	awur, ikti.	awur, ikti.
18	asekklu.	asekklu.	asekklu.

	7. Taddert (haut Dwiran)	8. Iguntar (moyen Seksawa)	9. Ait Lah'sen (moyen Seksawa
1	açder, iġin.	iġin.	iġin.
2	targa.	asaru.	asaru.
3	açder, iġin, taġamut : « prise donnant directement sur planche d'irrigation ».	iġin, taġamut - tiġuma.	iġin.
4	targa.	asaru.	asaru.
5	abadu.	abadu.	abadu - ibuda.
6	lh'ud' - lh'wad', uz'-z'un.	użżun.	użżun.
7	tirit - tiritin, tisirit - tisariyin.	tisirit.	tisirit.
8	sans distinction de l'irrigué et du bour: tibh'irt (large modelé).	tibh'irt.	ibh'ir, tibh'irt.
9	arechmi (modelé étroit).	id.	id. et tayçġart - tiçġarin.
10	imiri.	imiri.	imiri.
11	asekter - isektar : « talus couvert de végétation ».	agenza, asekter : « marge verticale laissée en végétation ».	agenza.
12	abnik - ibniken.	użżun, tamyayt.	tamyayt - timyay.
13	tamettult - imetlan.	tamettult, taghult.	taġozit.
14	ibh'ir - ibh'rem.	taġozit, agozi.	aġozi.
15	iger, albur.	iger - igran, lh'çidt.	iger.
16	rare	rare	rare
17	asekter « traînée de gazon », awur, awuttu, tiktit.	tiktit, asekter, awur-iwuran.	tiktit, awuttu.
18	iger ou urti selon la prédominance de l'arbre ou des céréales.	iger (en bour).	iger, urti.

	10. Alassen (Mtougga N. W.)	11. Ida u Nifi (Mtougga S.)	12. Ait Khtab (Mtougga S. W.)
1	açder - içdar.	açder.	açder.
2	asaru.	targa.	asaru.
3	açder, taçdert.	açder, taçdert.	taçdert.
4	asaru (se confond avec 2 : système peu ramifié).	targa (confusion avec 2).	asaru (confusion avec 2).
5	abadu.	abadu.	abadu.
6	lh'ud' - lh'wad'.	lh'wad'.	użżun.
7	se confond avec 6. Tisirit - tisaratin s'entend de la technique du labour.	Même observation que pour Alassen.	tisirit - tisaratin.
8	rare. Il n'y a d'irrigation que dans les fonds de cañons : urtan et tibh'irin.	Même observation que pour Alassen.	rare. Tibh'irt : toute parcelle irriguée.
9	rare. Mais il y a des bandes de niveau ménagées sur les pentes : ad'ar - id'aren.	Même observation que pour Alassen.	timaratin (cf. 10).
10	rare. Se confond avec « mur de clôture » : ad'erras.	Même observation que pour Alassen.	imiri.
11	« marges verticales séparant les id'aren » : tiktit - tiktatin.	Même observation que pour Alassen.	
12	La parcelle irriguée de fond de cañon est dite ibh'ir ou tibh'irt. Si complantée : urti - urtan, ce mot s'appliquant aussi au bour.	Même observation que pour Alassen.	
13			
14			Peu d'irrig.
15	iger - igran, nom générique. « Lot spacieux » : tayçĝart.	Par ordre de grandeur ad'ar, tayçĝart, tagult, lmelk, iger.	Cultures sur « essart » : afrad'. Tayçĝart « subdivision du champ ».
16	urti - urtan.	urti - urtan. « Champ d'amandiers » : aferrad' - iferrad'en.	
17	avec différence de niveau tiktit. Entre riverains awuttu - iwutta.	ikti, awuttu.	
18	urti - urtan.	Comme 16.	

	a'wân 13. Bûlacwan (bas Seksawa)	14. T'ih'ûna Imzilen (bas Mezzoud'a)	15. Irohalen (moyen Demsira)
1	açder. içdar, aĝamu - iĝuma.	taĝamut - tiĝuma.	iĝin.
2	lmeçref - lmçaref.	lmeçref.	targa - tiroggin.
3	taĝamut - tiĝuma, rrebt'a - rrbat'i.	taĝamut.	taĝuni.
4	lmeçref. Confusion avec 2.	lmeçref. Confusion avec 2.	asaru - isura.
5	abadu - ibuda. Cf. le verbe sbudu « reborder ».	abadu.	abadu.
6	lh'ud - h'wad'. Confusion avec 7.	lh'bel - lh'bal. rrâkeb - rrwakeb.	użżun.
7	(tisirit - tisariyin s'entend du marquage du guéret).	(tirit s'entend du marquage du guéret).	tisirit - tisarayin.
8	amettul - imetlan. Le terme de tibh'irt s'entend de toute parcelle irriguée.	inconnu.	ibh'ir - ibh'irin.
9	rare	inconnu.	tiçĝart - tiçĝarin.
10	imiri.	inconnu.	imiri.
11	agenza - igenziwn.	inconnu.	ikti - aktan.
12	tibh'irt - tibh'irin.	iger, lmelk. Iger : aspect patrimonial du champ, accompagné d'un possessif.	agezzum - iguzzman, tisirit, ad'ar.
13	ibh'ir - ibh'iren.	Confusion avec 11.	tibh'irt.
14	lh'bel - lh'bal.	Confusion avec 11.	uĝzif - uĝzifen.
15	lh'çidt - lh'çayd.	Confusion avec 11.	albur - ilburan, talburt, anzellif - inzellaf (essart).
16	agellay - igellayn.	tal'ârçt.	urti - urtan.
17	awuttu - iwutta.	awuttu - iwutta, azekkay - izzekkayn.	awuttu.
18	agellay (surtout amandiers). Autres arbres : twurtit, urti - urtan.	agellay, afrad'.	asekklu.

	16. Agadir Irjdalen (bas Dwiran)	17. Taskemt (sud Demsira)	18. Ait Werdas (« dir » des Mezzoud'a)
1	açder.	açder.	ṭaġamut.
2	irz - arziwn, lmçerf - lmçaref. Agafay - igafayn « dérivation exhaussant le plan d'eau ».	asaru.	lmçerf.
3	taġamut.	taçdert.	taġamut.
4	lmçerf.	asaru.	asaru.
5	abadu.	abadu.	abadu.
6	lh'wad' - lh'ud'.	uẓẓun.	lh'wad'.
7	lh'bel. (Tisirit ne s'emploie que pour marquage du guéret).	tisirit - tisaratin.	id.
8	abnik - ibniken.	tibh'irt.	tibh'irt.
9	id.		id.
10	imiri - imaran.		imiri.
11	asekter - isektar.		
12	tamettult.	tamettult.	lbh'ira.
13		taghult.	
14		ibh'ir.	
15	iger.		iger.
16		urti.	
17	tiktit, awuttu.		ikti (jamais awuttu).
18	agellay, rryad'.	asekklu.	

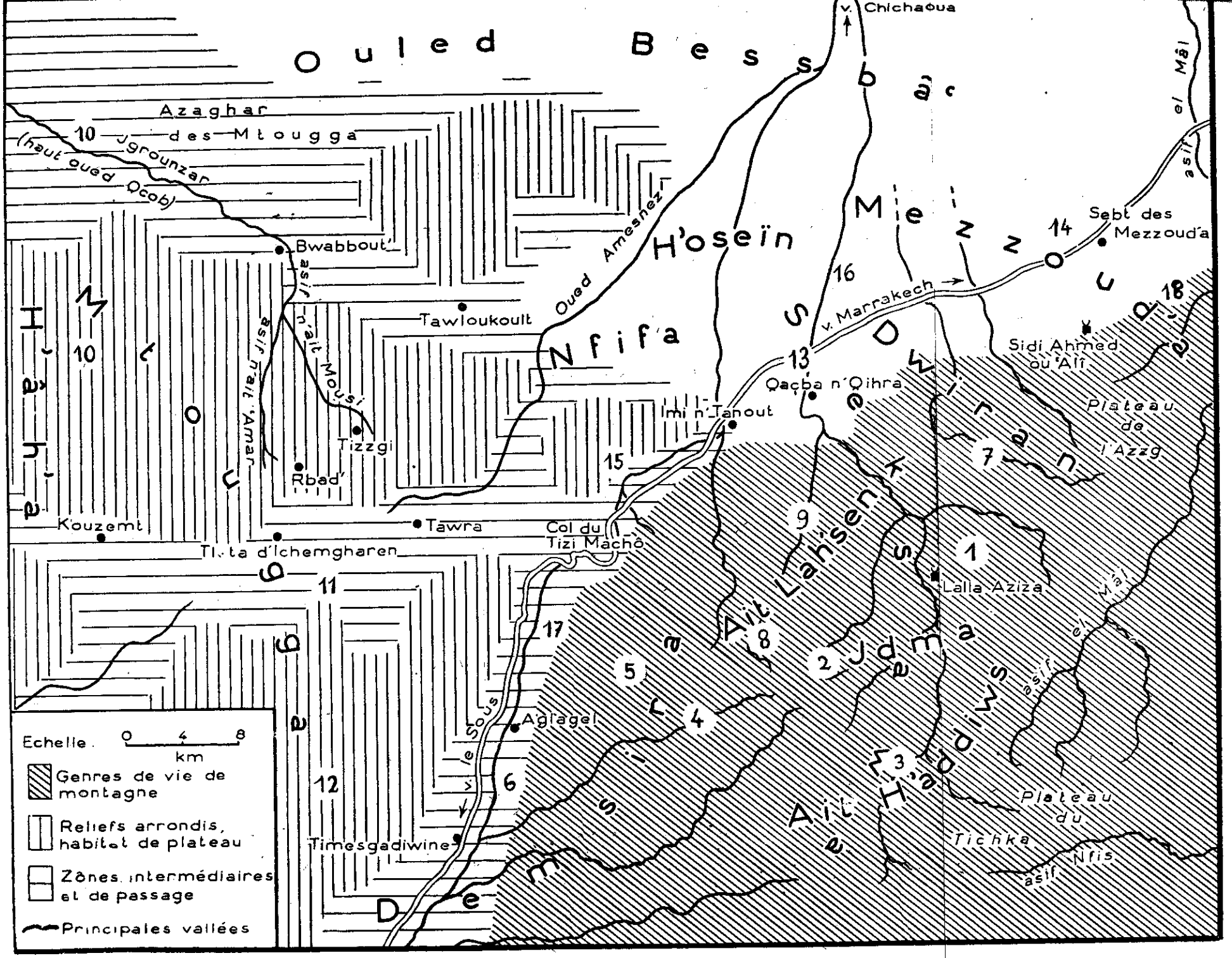

Croquis de la région d'Imintanout. Les numéros renvoient aux noms des cantons, mentionnés sur les tableaux des pp. 368 sq., et où a porté l'enquête sur le vocabulaire du champ.

De cette prospection ressortent divers traits, que je n'énumérerai, faute de compétence, que sous bénéfice d'inventaire, et à titre d'invite aux spécialistes.

a) Un immense papillottement philologique non seulement fait varier le terme avec le canton, mais ne compose cette variation avec celle d'autres termes selon nulle constante. Il n'y a pas seulement anarchie cantonale, mais accumulation d'anarchies, et non superposables. Cette caractéristique, sur un plan plus vaste, fait que le berbère, comme l'a vu A. Basset, est une langue à parlers, mais non à dialectes. Et cela malgré une vie économique et sociale extrêmement particularisée. Ce contraste semble spécifique, et doit frapper non seulement le philologue (10), mais le sociologue au sens large. Et peut-être un jour l'historien...

b) Malgré cette fluidité fondamentale, il y a constance sur quelques notions essentielles : le canal *targa*, le bourrelet de terre *abadu*, etc...

c) A peu près clair est le seuil de vocabulaire entre la vie de hautes et moyennes vallées (n°s 1 à 9) et la vie de « piémont » ou de plateau (n°s 10 et suiv.). A mesure qu'on remonte la pente, et tout naturellement semble-t-il, beaucoup plus riches et précis deviennent les termes concernant la culture de montagne. Puisque celle-ci, on l'a vu, touche intimement à la vie sociale comme à l'assiette du groupe montagnard, cette remarque devrait être recoupée ailleurs, le plus ou moins de densité linguistique constituant un coefficient sociologique non négligeable en pays berbère.

d) Très significative de cette antithèse est l'opposition des sens du mot *tisirit* en horticulture de montagne et en céréaliculture de piémont. En montagne, *tisirit*, ou *tirit*, c'est la planche d'irrigation, groupant en long deux ou plusieurs carrés ou caissons. En plaine, c'est la bande de terre, déterminée par deux sillons *id'erfan* ou *lkhyût'* parallèles, et qui sert au laboureur à ajuster son jet de semence. Cette pratique du marquage initial du guéret est générale au Maroc. Dans le

(10) Cf. notamment A. Basset, « Le berbère », *Cent cinquantenaire de l'Ecole des langues orientales vivantes*, 1948, p. 253, A. Basset est revenu à plusieurs reprises sur cette observation fondamentale.

Ghârb, on dessine des carrés spacieux, dits *mt'îra* pl. *mt'â'ir*. Ici, le marquage dessine sur le champ, en forme de gril, des paquets de bandes parallèles *tisariyin* ou *tisaratin*, dits *ing* pl. *angyûn* (bas Seksawa et Mezzoud'a) ou *amettul* pl. *imetlan* (haut Mtougga). L'importance ethnologique de cette notion peu remarquée m'a paru requérir ces quelques détails (11).

LE CADRE BIOGÉOGRAPHIQUE : PLANTES FAMILIÈRES

J'ai dit ailleurs le lien qui unit, dans ces hautes vallées, la structure sociale du village à son système foncier, à la division toponymique de son terroir, et à la technique hydraulique qui scande sa vie. Ce quadruple rapport semble original.

Plus habituelle, et familière à toute paysannerie — je veux dire européenne ou méditerranéenne — est une autre liaison : celle de l'homme avec le champ, la plante et l'animal. La nécessité de renouveler l'humus, requise par l'exiguïté de la terre, commande en pays chleuh, comme elle le fait ailleurs

(11) Cette technique du quadrillage initial du guéret a été peu étudiée. En pays chleuh, elle revêt toute sa signification, et est expliquée aisément par l'indigène comme quelque chose correspondant à la *hate* de notre ancienne agronomie. En effet, l'ensemencement est, ici, toujours antérieur au labour : d'où l'évidente nécessité de délimiter préalablement le jet de semences. Mais là où la chose se complique, c'est là où, comme chez nous, le labour est préalable à l'ensemencement. C'est le cas du Ghârb par exemple. Qu'en penser ? Quoi qu'il en soit, cette pratique, dont nous observons ici la nette démarcation linguistique d'avec les techniques montagnardes, a été peu expliquée.

Voir pourtant W. Marçais, *Textes arabes de Takrouna*, p. 190 ; une note et un croquis d'E. Laoust, *Mots et choses*, p. 298 ; J. Despois, *La Tunisie orientale, Sahel et Basse steppe*, p. 287. Le terme *mt'îra* que j'avais (*Etudes d'histoire rurale maghrébine*, p. 11 sq.) rapproché du verbe *t'âr - it'îr* « échoir » (avec idée d'augure), en pensant à l'ancienne coutume des allottissements périodiques, semble curieusement proche de chleuh *tirit*. Pourtant, W. Marçais, qui note ce mot jusqu'en Hadramaout, a bien voulu me faire penser à une racine méditerranéenne, impliquant l'idée de « mesure » (Cf. grec *metron*). L'incertitude même et l'extension des *discursus* possibles sur cette notion trop peu étudiée, en montrent bien l'importance assez énigmatique.

dans des conditions similaires, la collecte et le transport du fumier : d'où des phases de stabulation, les rudiments d'une pratique des fourrages artificiels, et l'usage d'animaux de bât dont l'effort vient se composer avec le façonnage incessant du sol à la houe, dans l'exacte horlogerie des tours d'eau.

Caractéristique, en revanche, est la démarcation qui oppose ici, à flanc de paroi ou dans l'alluvion du torrent, le champ à son pourtour.

L'agronomie en sec au Maroc, voire ici même, sur les hautes croupes à seigle ou les lointains essarts, connaît non seulement la jachère mais la rotation irrégulière, avec longs retours à la friche. Il règne donc là une certaine continuité entre la nature cultivée et la nature sauvage. Continuité par ces marges botaniques bordant le labour, par la flore de plantes adventices dans le labour même, et le retour victorieux des espèces sauvages ou subspontanées lors des phases de repos.

Rien de pareil dans l'horticulture de fond de vallée. De dures limites, un désherbage incessant, toute une fortification d'enclos, de terrasses, de murettes, font du terroir une île bien défendue. Ile construite, voulue, érigeant avec ses champs non moins qu'avec ses maisons, au sein de l'immense silve montagnarde, le contraste et le défi de la cité.

Mais la familiarité du citoyen ne s'étend pas seulement aux végétaux de l'île. Il est aussi éleveur, forestier, et par là initié à toute la gamme des pâtures et des simples. Sa femme est une sorcière : j'entends qu'elle s'affaire, dans la solitude de l'initiée, à la cueillette, laquelle a, ici comme ailleurs, valeur de témoin archéologique. Car plus d'espèces ont jadis été cultivées : beaucoup ont régressé de l'agriculture à la collecte d'aliments complémentaires, ou de la nourriture à la pharmacopée. C'est là un phénomène général, qu'accentue seulement ici, on le verra, l'archaïsme d'un milieu où les « herbes » doivent naturellement équilibrer un régime encore à base de bouillies.

Si sèche et pédantesque que l'Anonyme en dresse la liste, le choix même des plantes qu'il cite comme d'usage courant, et si j'ose dire de fin notariale, n'en est pas moins riche d'en-

seignements sur une matière trop peu explorée. Ecoutons-le. Il cite : 1° le navet ; 2° l'orge ; 3° le blé...

... « et puis le mil, tout sphérique, le blanc et le rouge d'entre les maïs, si semblables à cette autre plante, le mil, quant au capitule, ces deux espèces confondant leur aspect ».

Soit, selon les équivalences posées par le commentateur :

dukhn = *tafsut* (= mil).
durrat al-bayd'â = *asengar* (= maïs),
durrat al-h'amrâ = *anli* (= maïs).

Le maïs blanc, dit la glose, est celui qui ressemble au mil par l'aspect général et le capitule. Aussi le cheikh Abû'l-'Abbâs ibn Nâçir les unit-il quand à l'obligation de *zakât* et en fait-il une seule espèce. Un de ses disciples l'énonce en un vers :

... « le mil chez nous se dit *tafsut* et *anli* : ne les confonds pas avec le maïs *asengar*, mon maître !... » (12).

Notre versificateur n'est certes pas botaniste. Ne lui demandons nulle précision dans l'identification de termes dont le sens varie d'ailleurs de canton à canton, selon ces flottements caractéristiques du berbère. Mais notons qu'il cite le mil, cette vieille culture africaine, tout de suite après l'orge, le blé et le navet. Cette hiérarchie n'est pas indifférente.

L'uniformité actuelle des soles de culture irriguée dans le Deren, avec la place prépondérante qu'y a prise le maïs, n'est pas en effet un legs tellement antique. Un texte comme celui-ci, qui indique d'abord le mil, mène à des questions qui, pour avoir été peu abordées jusqu'ici, n'en feront pas moins ressortir, je l'espère, tout l'intérêt d'une agronomie historique du Maghreb.

Ailleurs se sont a définitivement rompues des associations d'idées ou d'images aussi tenaces que celles qu'éveillait le fameux « paysage méditerranéen ».

Nous ne voyons plus aujourd'hui, comme le bon Flaubert, les cactus se hérisser dans les campagnes de la Carthage punique. Nous les en balayons en tant qu'anachronisme. Faudra-t-il, dans l'Atlas, être aussi iconoclastes à l'égard du maïs ?

(12) An-Nâcirî, *Ajwiba*, ms de la zaouia des Mezzoud'a, p. 45, l. 6 sq.

Tout au moins certaines précisions chronologiques, certaines remises en proportion s'imposent-t-elles. C'est peu, mais c'est de quoi troubler tout ce que nous nous figurions de la traditionnelle horticulture berbère.

Tout d'abord, le mil (13) a dû, dans ces montagnes, précéder le maïs comme culture de printemps. La plante est encore semée dans de hauts cantons comme les ait H'addiws, les Ait Wawzgit et plus encore en Meçfiwa. Là-dessus la mémoire orale est naturellement défaillante. C'est dans les textes antérieurs au XVIe siècle que nous risquons de trouver, au chapitre de la *zakât* notamment, les énumérations de plantes susceptibles de vérifier une telle induction : elles confèrent, en quelque sorte, à chaque culture son état civil théologique. Au XIIe siècle, al-Bakrî parle de quantités massives de mil *dukhn* entreposées dans un port marocain (14). Au XIVe siècle, Ibn Khaldoun attribue à la consommation de *durra* la supériorité physique et intellectuelle des Maçmouda sur les autres Berbères, qui mangent du blé (15). Il s'agit là, je crois, du mil ou du sorgho, dont la noblesse maghrébine remonte également loin. En Kabylie, le mil est anciennement cultivé, sous le nom de *ilni*, qu'il faut rapprocher de notre *alni*. Ce nom se retrouve au Hoggar.

Quant au maïs (16) notre secteur ignore et son nom arabe *durra* et le terme curieux *missr* (l'« égyptien » ?) (17) qui lui est donné dans le Sous. On ne connaît ici qu'un mot préten-

(13) Cf. notamment A. L. Guyot, *Origine des plantes cultivées*, p. 86 sq., et Maurizio, *Histoire de l'alimentation végétale* (*passim* et repères nombreux à l'index), qui montre toute l'importance de cette culture, à laquelle, dans le Sud-Ouest européen, s'est substituée celle du maïs. Dans l'Atlas, plusieurs variétés semblent être cultivées à titre résiduel, et portent divers noms : *anli*, *ilni*, *illan* et ce *tafsut* dont il faut rapprocher le nom de celui du *tifest* : « lin alimentaire », cultivé pour la graine, selon une autre pratique très ancienne, attestée encore en Abyssinie.

(14) Al-Bakrî, *Description*, p. 219.

(15) Ibn Khaldoun, « Prolégomènes », t. I, p. 179.

(16) A. L. Guyot, *ibid.*, p. 90 sq. ; Guillaumin, *Les plantes cultivées* p. 21 sq. ; Th. Lefèbvre, *Les Modes de vie dans les Pyrénées atlantiques orientales*, p. 203 sq., Laumont et Laby. « Le maïs et sa culture en Algérie », *Doc. alg.*, n° 75, 1950.

(17) *missr* est la prononciation notée en Mezzoud'a. A Tamarout (moyen Demsira), le maïs précoce est dit *tmenrar*, *missr* étant réservé au maïs plus tardif. Cependant E. Laoust, *Mots et choses*, p. 266, n. 1, note *miçr* et observe le nombre des appellations métaphoriques du maïs, contrastant avec l'uniformité de *irden* « blé » et *tomzin* « orge ».

dument arabe : *mezgur*, dont la forme *maf'ûl* ne camoufle peut-être que la racine berbère *z.w/g.r.* « être le premier, devancer », et un mot revendiqué comme berbère : *asengar*.

Quelle est l'étymologie de ce mot d'*asengar* à forme et sonorité berbères contrastant avec celles tout arabes du terme *ddrâ*, employé ailleurs pour désigner le sorgho ?

Le chleuh connaît un thème *n.g.r.* donnant une conjugaison *ngara* « séparer » et un factitif *sngara* « détourner (fâcheusement) d'une autre occupation, faire diversion ». Ex.: *tsengarat-iyi zegh taghusa-yad*: « tu m'as détourné de cette affaire ». Noter l'expression-calembour, employée en parlant du maïs : *assengarah* « quel contretemps ! ». L'étymologie du nom de la plante doit-elle être cherchée dans la racine verbale, ou est-ce là seulement un à-peu-près ? Du moins celui-ci aurait-il l'intérêt de rendre compte du caractère prêté à la culture du maïs, jugée intempestive par rapport à d'autres cultures. Ne serait-ce pas parce que le maïs est un parvenu ?

« Plante révolutionnaire » [18], a-t-on pu dire. Mais quand situer cette révolution ?... Si l'on élimine l'hypothèse, à vrai dire subsidiaire, d'un foyer oriental de diffusion, ce serait d'Amérique que, comme dans la péninsule ibérique, cette plante serait venue au Maroc. Avec quels relais ? Peut-être ces îles portugaises de l'Atlantique dont on a justement marqué le rôle important qu'elles jouèrent au XVIe siècle à l'égard de la côte Sud-Ouest du Maroc [19]. Or c'est à cette époque que les Saâdiens, « princes du Sous et de Héa », y répandaient la canne à sucre dont on connaît et les exigences en main-d'œuvre, et les tyranniques incidences sur le paysage rural [20]. Quel lien établir entre ces deux conquêtes botaniques ?

L'histoire du Maroc est ainsi pleine de tranquilles certitudes qu'un peu de critique transforme aussitôt en questions.

(18) D. Faucher, *Géographie agraire*, p. 105 sq.

(19) *Sources inédites* (Portugal III), p. 323 sq. Le Castello Real de la future Mogador est « une sorte de dépendance de Madère » (p. 324). Ces notes sont de R. Ricard.

(20) Dans la région qui nous intéresse, l'actuel Wâd Lqçob, qui prend naissance sur le plateau Mtougga, dans une région qui semble avoir été autrefois boisée, était entièrement aménagé pour des irrigations. De même Chichaoua et même le bas Seksawa, si j'en crois une note des *Sources inédites*.

Notre texte, qui, en tête de son énumération et avant même l'orge et le blé, mentionne le navet, nous mène à un nouveau débat [21].

Il semble bien, en effet, que dans le Haut Atlas, la place et dignité du maraîchage aient été autrefois plus grandes qu'aujourd'hui. Qui sait si ces abusives cultures d'orge en irrigué auxquelles s'acharne le montagnard, ne doivent pas leur développement à un isolationnisme qui, pour être un trait solide et apparemment « naturel », n'est peut-être pas historiquement aussi fondé pour toutes les époques ?

Je ne puis m'étendre maintenant sur ce considérable problème. Toujours est-il que la place du maraîchage dans ces chartes de noblesse que constitue l'hagiologie du Sous est immense.

Le cycle de Sidi Ah'mad u Mûsâ contient à cet égard maintes anecdotes familières : le saint a mangé de la bouillie à l'ail ; ses disciples en sont incommodés : « Et moi, leur dit-il, suis-je incommodé par l'odeur de votre iniquité ?... ». Ailleurs il promet à ses fidèles le Paradis, qu'ils auront mérité par la dure épreuve du travail des planches d'irrigation. Un autre saint, Ah'mad b. Ibrâhîm at-Tamggrûtî a comme nourriture préférée la bouillie de lentilles : car la lentille, dit-il, élève l'âme.

On recueillerait dans cette littérature tout un pieux symbolisme des plantes domestiques [22]. Une sorte de bonhomie franciscaine, toute grasse du terreau natal, sourit dans ces anecdotes où l'élan mystique frôle sans dégoût l'humble peine du jardinier. Ces fleurs solides du cœur berbère nous enseigneraient, si besoin était, à quel point cette société est une société d'horticulteurs. Or le curieux est qu'elle connaisse l'arbre, certes, et l'enclos, et la planche d'irrigation, et la rigole murmurante, mais non le potager. J'entends par là cette annexe obligée de la maison paysanne où poussent dans

(21) La question n'a été abordée, à ma connaissance, et de façon fort générale que par Boudy, « L'origine des plantes cultivées en Afrique du Nord ». *Bulletin de l'Enseignement public* du Maroc, n° 209, 1949.

(22) Surtout dans les *Manâqib al-H'ud'aygî*, dont la partie relative à Sidi Ah'mad u Mûsâ a été traduite par Justinard.

une familiarité, un désordre et une variété caractéristiques la plus grande part des végétaux dont la famille assaisonne son pain.

Dans le Deren, un tel potager n'existe pas. L'assemblage absolument compact des demeures sur leur site escarpé en exclut d'ailleurs souvent la possibilité. Mais surtout c'est que le maraîchage est ici grande culture. Digne réplique du caractère d'horticulture que revêt le labour céréalier. Carotte, et surtout navet ([22 bis]) s'insèrent dans un système ample. Au point, parfois, de faire assolement par grandes plaques collectives avec orge ou maïs. Même si cet assolement reste individuel, l'alternance du navet avec les graminées le transforme techniquement en grande culture, de même que ses modes de conservation *akhchawn*, pour usage humain et animal, lui assurent dans la vie ménagère une dignité inattendue. Il n'est pas exclu d'en trouver la mention dans les anciens actes de vente comme étalon d'échange.

Constatons donc soit la promotion du navet au cycle des grandes cultures, soit la décadence de celles-ci au cycle du maraîchage. D'importantes conséquences découlent d'un tel classement.

Après navet, orge, blé, mil, maïs, le versificateur poursuit, entremêlant d'ailleurs ces noms de végétaux d'autres termes alimentaires, par une liste que je synthétise dans le tableau ci-dessous. J'ai essayé d'y noter la correspondance des vocables ainsi donnés à un nom botanique latin ou français. Outre un certain nombre de recoupements dans les ouvrages dont j'indique en note la bibliographie, j'ai simultanément, chaque fois que c'était possible, opéré l'identification par envoi de spécimens à M. Sauvage, botaniste de l'Institut, qui trouvera ici l'expression de ma gratitude. Il n'a pas tenu à lui que, dans tel ou tel cas, cette identification ne pût, du fait de l'insuffisance des spécimens, être absolument précise. Enfin, m'engageant ici dans une matière réservée, je m'excuse auprès des spécialistes de mes erreurs : seul le

([22 bis]) E. Laoust, *Mots et Choses*, note, p. 419, n. 1, que le goût des Chleuhs pour le navet a suscité nombre de dictons.

contexte sociologique m'a engagé à cette tentative, dont j'escompte pour lui quelque contribution ([23]).

Terme arabe ou prétendu tel	Terme vernaculaire	Equivalence latin ou français	Repères bibliographiques
kirsinna	ikiker, waikiker	Vicia ervilea	M. 134, Ch. 392, 396, L. 270 n. 1
julbân	tinifin	pois, gesse	Ch. 395, L. 296 n. 2
sulla	tunjifin	sainfoin de Narbonne	
'ads	tilentit	lentille	
thûm	tiskert	ail	L. 420 n. 3
harjân	argan	arganier	
baçala	az'alim	oignon	L. 420
khizzu	khizzu	carotte	L. 420 n. 4
bat't'îkh	lemnun	melon	L. 419 n. 7
qar'a	takhssayt	courge	
dallâh'	tadellah't	pastèque	L. 420 n. 1
kurunb		chou	
badhinjân	biteljan	aubergine	L. 420

([23]) Les repères bibliographiques du tableau renverront sous les abréviations suivantes : L. à E. Laoust, *Mots et Choses*, qui p. 481 sq. donne une précieuse étude des noms de plantes berbères, accompagnée de bibliographie ; M. à Maurizio, dont l'*Histoire de l'alimentation végétale* identifie dans le passé européen la plupart de ces végétaux alimentaires ou « paraalimentaires » ; Ch. à Charnot, *La toxicologie au Maroc* (avec nombre d'indications de noms, empruntées souvent pour le Maroc à A. Roux) ; enfin, et bien que s'agissant d'une toute autre aire linguistique, VMS. à Vincent Monteil et Ch. Sauvage, *Contribution à l'étude de la flore du Sahara occidental*, t. I.

Terme arabe ou prétendu tel	Terme vernaculaire	Equivalence latin ou français	Repères bibliographiques
fûl	ibawun	fève	
fulful	tififelt	piment, poivron	1. 426
chîh'	izri	Artemisia h. alba	Ch. 563, L. 483 WMS. 495
za'tar	azwkkenni	thym	Ch. 486
sadhâ b	awurmi	Ruta montana	Ch. 491
rijla	ażelluz	ortie	
'abir	za'fran	safran	
h'ulba	tifid'as	fenugrec	
h'arf	h'ubb er-rchad	Lepidium sativum	M. 191
marrût	ifezzi	Marrubium vulgare	VMS. 446 bis
nu'mân	flilu qawch (?)	coquelicot	Ch. 353
fawdanij	timejja	sauge	Ch. 484, M. 314
buraztam	takhssay n-wuchchen	aristoloche	Ch. 281
chantakûra	timerna	Ajuga iva	M. 135 (A. reptans)
h'urriqîya	ażżunti	Urtica pilulifera	Ch. 277, M. 120, 121
khatm	tibi	mauve	M. 177
fawat	tarubi	Rubia (indét.)	
qaçab	aġanim	roseau, canne	
muççâça (?)	talamçud, tamegdaman	plantain d'eau	Ch. 203
hunduba	tifaf	laiteron (?)	M. 128, VMS. 542, 543
karafs	gernunch	cresson	
kammûn aswad	chanuj	Nigella sativa	M. 522, Ch. 298
kammûn	lkammûn	cumin	

Sans doute le versificateur a-t-il rassemblé ici, au gré d'une énumération que l'on devine légèrement dédaigneuse et amusée, tout un pêle-mêle de plantes cultivées, ou sauvages et recherchées par la cueillette, ou médicinales. Mais la différence entre ces trois catégories est flottante. Telle plante aujourd'hui considérée comme d'herboristerie et n'intéressant plus qu'une suspecte pharmacopée, fut jadis consommée, voire cultivée, et le redevient en temps de crise.

Les sociétés du Haut Atlas n'échappent pas à cette loi générale. Même, elles l'offrent plus aisément à l'observation. D'abord parce qu'un certain archaïsme entoure le lot étroit des espèces cultivées de toute une vaste marge de végétaux, dont la quête occupe femmes et bergers. Puis parce que ces végétaux sont d'autant plus recherchés que la pénurie alimentaire en fait parfois une obligation, et que même en période d'abondance l'assaisonnement d'une nourriture monotone à base de bouillies en impose l'usage aux plus modestes des gourmets. Complément, succédané ou condiment : tel est l'emploi de toutes ces espèces marginales.

De quel intérêt de recoupement n'est-il pas que plusieurs d'entre elles, que nous classerions parmi les médicinales, soient données par Maurizio comme ayant été systématiquement exploitées pour l'alimentation humaine ? D'autres sont rangées par nos chercheurs dans la toxicologie, mais sans que la démarcation entre l'une et l'autre série offre toute la netteté que souhaiterait un hygiéniste.

C'est ainsi que la vesce noire ou ervilier est considérée par Charnot comme toxique. Or c'est encore une plante cultivée ici et largement utilisée. Une espèce voisine, la gesse jarosse, qui s'en distingue d'ailleurs mal linguistiquement, est mentionnée comme anciennement cultivée par les Kabyles (24). Très vieille plante méditerranéenne, en tout cas, que cet *ikiker* au nom encore latin ! Or dans la plaine, au bas de ces montagnes où l'*ikiker* donne la bouillie dite *tagulla*

(24) Hanoteau et Letourneux, t. I, p. 415 sous le nom d'*ajilban*, alors que les petits pois seraient *thajilbant themellisit*. A noter que dans les énumérations de l'Anonyme, nous n'avons pas vu mentionnée la menthe, aujourd'hui accessoire du thé : mais l'extension de ce breuvage dans nos montagnes est tardive.

et même du pain, ce n'est plus qu'une plante adventice, un parasite des céréales : ainsi pensent les Ouled Bessebâ'.

Dans notre domaine au contraire, une diète avare et l'archaïsme de ces nourritures aqueuses que Maurizio retrouve dans le passé européen, agissent comme révélateurs de faits partout ailleurs disparus. Puisque nous parlons cuisine, citons ces deux vieilles recettes qui consistent : l'une à ébouillanter du grain grossièrement concassé (*ibrin*) : c'est la *tagulla*, qui est avec la *talekhcha* l'aliment de base ; l'autre à cuire des grains encore en lait (*mentk*), à les réduire en farine (*azenbo*), ou encore à consommer telle quelle, délayée d'huile ou même simplement d'eau, une mouture de graines grillées : c'est la *toummit*. Antiques recettes, reflétant pauvreté et monotonie, et qui n'ont rien de commun avec le menu soi-disant traditionnel qu'on sert au visiteur européen ou notable : dans nos montagnes, le « couscous » fait l'effet de luxe exotique !...

Pour revenir à ces plantes qui de « salade » ou de condiment, redeviennent périodiquement l'aliment de disette, une brève collecte dans la région d'Imintanout en donne, en plus de celles portées au tableau ci-dessus, les espèces suivantes, dont la liste pourrait vraisemblablement être allongée.

Terme vernaculaire	Equivalence en latin ou en français	Repères bibliographiques
ilumman	Scorzonera laciniata	M. 109 (Sc. hispanica)
ainri, airni	Arisarum	M. 128, L. 513, VMS. 80, Ch. 217
ukkan.	Caralluma europea	
ikhmouchchan	Scorzonera undulata	
lkhizzu n-umeksa	oseille	M. 121
iggaz	Lavandula multifida	
taǧeddiut	chardon (?)	
ssuq n-yizan	Lotus sp.	
wamsa	carotte sauvage	M. 132, 253, Ch. 462
ikfilu	Urginea maritima	Ch. 223
taderyusst	Thapsia garganica	Ch. 466

Tigemmi Yiggiz (Moyen Seksawa). Habitat sur un éperon de la rive. Type de maison jointive, logeant tout un *ikhs*. Cultures dans le lit de l'Oued.

Tamarout (Moyen Demsira). Plusieurs *ikhs* composent le village. Cultures en gradins. Nette démarcation du terrain irrigué.

Terme vernaculaire	Equivalence en latin ou en français	Repères bibliographiques
wamsiġer	Scandix Pecten Veneris	
waskikd	Glaucium corniculatum	
talġasult	Mesembryanthemum nodiflorum	
abûhu	Quercus ilex	
kerremdil	Arum italicum Miller	
anemgar, etc...	Scorzonera pygmaea	

VIANDE FRAICHE ET DROIT COMMUNAL

Les gens du Haut Atlas vivent, on l'a vu, surtout de bouillies. Leur appétit de viande n'en est que plus vif. Aussi l'abatage des bêtes a-t-il chez eux une grosse importance. Et pas seulement économique : tension sociale, solidarité collective, incidences rituelles s'y fondent en une institution sociologiquement riche, l'*uzi't* (25).

(25) Il n'y a pas, que je sache, d'étude de l'*uzi't* en tant que rite. Mais diverses descriptions : Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, éd. 1873, t. II, p. 52 et t. III, p. 170 (sur la *timechret*, précieuses analyses juridiques) ; W. Marçais, *Textes arabes de Takrouna*, p. 340 sq. (avec p. 308, la notation des divers modes de répartition et de consommation) ; E. Laoust, *Mots et choses berbères*, p. 100 sq. (richesse d'observation ethnologique familière à cet auteur) ; Delphin, *Recueil de textes*, p. 234 sq. ; J. Berque, *Etudes d'histoire rurale maghrébine*, p. 53, etc... Cf. al-'Abbâsî, *Ajwiba*, éd. lith., t. I, p. 142, l. 2 *de fine*.

An-Nâçiri, *Ajwiba* (ms. de la zaouia des Mezzoud'a), p. 34, l. 3 *de fine* décrit des pratiques de bombance alimentaire entre membres du groupe : échange d'aliments entre voisins à l'occasion des fêtes ; p. 35, l. 1 : aliments de *'urs* ou *tiwizi* (sic) « où tous les présents consomment ». Le juriste constate une contradiction entre ces échanges à surenchère de comestibles et les principes musulmans en matière d'usure.

Beaucoup de ces rites alimentaires collectifs se sont légalisés par l'intégration à la fête, devenue légale sous les Mérinides, du Mîlâd prophétique. Cf. la coutume relatée par Ibn 'Askar, trad. *Arch. Mar.*, p. 50.

Dans ce milieu déjà acquis à un Islam ratiocinant, et spontanément porté à l'individualisme du gain et de l'aventure, l'*uzi't* offre un rappel de l'antique veine communautaire. D'où un caractère complexe qui l'apparente d'un côté au fameux sacrifice communiel, de l'autre à la boucherie coopérative et au crédit municipal.

J'exagère à peine. Cette diversité, où s'étreignent l'individuel et le collectif, l'archaïque et le moderne, le donné et le construit est de règle en Afrique du Nord.

Le difficile est d'y circonscrire le règne respectif de ces plans, d'y doser ce que j'ai appelé, du nom de l'un des plus grands initiateurs ès-magies maghrébines, la part du coefficient Doutté. Eh bien ! cette part est relativement faible. Dans ce pays, les faits, comme des Dieux Termes, ne plongent que jusqu'à mi-corps dans le terreau primitif. Par le visage, ils respirent déjà notre air. En eux la sève ethnologique, jaillissant de plantureuses profondeurs, tourne toujours un peu court. Ce mélange de richesse et de sécheresse déconcerte les chercheurs. Il leur rend ingrates et difficiles des institutions dont il fait pourtant la force d'adaptation et le génie original. En tout cela règne une ambiguïté proprement nord-africaine.

L'étude de l'*uzi't*, dans un des coins les plus archaïques de l'Afrique du Nord, va nous donner l'occasion de contrôler ces vues. Essayons de démêler dans cette pratique, telle du moins qu'elle affleure au plan de l'écrit notarial, — et cet affleurement est lui-même caractéristique — la part des différents thèmes. Et pour éviter une description qui soit déjà une interprétation, reportons-nous à des notes prises sur le vif en 1929, dans un canton reculé du Moyen-Seksawa, par un excellent observateur, le lieutenant Dupas.

« Cinq *mârouf* ou « frairies patronales » ont lieu successivement, en août, après la récolte des amandes. Ils sont fréquentés par tous les Awines. De quinze à vingt chèvres sont sacrifiées à chacun de ces *mârouf*, qui ne donnent lieu à aucune imposition.

« Chaque santon a un fonds alimenté par le produit des biens habousés, les aumônes et les quêtes. De plus parmi les indigènes qui assistent au *mârouf*, beaucoup prennent une *gorâa*

(part de viande). Chaque *gorâa* est estimée suivant la valeur de la viande au moment du *mârouf* entre 0 fr. 75 et 1 fr. 25. Le prix de ces parts de viande n'est pas versé tout de suite. Une liste des indigènes qui ont pris des *gorâa* est dressée, et une quinzaine de jours avant le *mârouf* de l'année suivante chacun acquitte le prix de sa part. Les peaux des animaux sacrifiés sont vendues et servent avec l'argent des parts de viande à alimenter le fonds. Deux animaux dépecés sont offerts aux tolbas et les tripes et les têtes sont offertes aux pauvres ....

« ... Quant un bovin malade est en danger de mort le propriétaire fait constater son état aux gens de son douar et abat l'animal. La tête et la peau reviennent au propriétaire, le reste est débité en autant de *gorâa* qu'il y a de feux dans le douar et chaque feu doit obligatoirement prendre une part de viande. Chaque part évaluée uniformément un franc est payée un an après. Cette coutume a pour but d'indemniser en partie le propriétaire d'un animal malade devant être nécessairement abattu ....

« A Wanzid, huit jours environ avant chaque *mârouf*, ceux qui l'année précédente ont pris une *gorâa* la payent. La somme ainsi obtenue ajoutée au produit de la vente des peaux des animaux sacrifiés l'année précédente donne un total. Ce total joint aux faibles revenus du fonds affecté à chaque santon donne la somme disponible pour l'achat des animaux à sacrifier au *mârouf* qui va avoir lieu. Si les animaux sont bon marché, l'argent ainsi rassemblé est suffisant, si au contraire les animaux sont chers, la somme complémentaire est évaluée et obtenue par une collecte faite parmi tous les feux de la fraction. Pour les *mârouf* de *rrmâ* « tireurs », la coutume est la même, mais les *rrmâ*, seuls convives, sont également les seuls imposés ».

Voyons maintenant notre texte.

« La *jemâ'a* dans un village sacrifie une bête à la place consacrée. Elle la dépèce en dix lots — patience ! — ou bien huit, ou bien à la livre, plus les abats, la peau, les pattes de devant et de derrière, la tête. Et pour ces lots l'on s'engage *takaffalâ* ».

Certaines explications du glossateur méritent ici qu'on s'y arrête. Il souligne l'idée de réunion et de publicité *ajtama'û ahl ba'd'i'l-qurâ ... wa'ttafaqû*. Le lieu n'est pas indifférent : c'est celui de l'assemblée chleuhe : *asays* ou *asarag*, forum rustique où se tiennent délibérations, danses et autres actes de la vie municipale. Equivalence *al-qur'a* « lot » = *tay'çghart*, mot que nous avons vu plus haut employé dans le sens de « parcelle de terrain ».

Poème : « En ce qui concerne cette viande, inscris celui à qui elle échoit, avec quotité et prix, et qu'il est bien d'accord. C'est une vente aux enchères *tafâd'ul*. Si tu veux de l'ornement, inscris même le poids, ce sera plus juste ». Commentaire : ... « En matière de *mu'âmalât*, le droit veut qu'il y ait accord exprès dans une prise en charge. Cela pour éviter le *taqyîd* qui est mauvais parce qu'il suscite la confusion, le litige, le serment et le déni quant à la réception (de la chose dont est réclamé le prix) ».

Teqyida est le nom fréquemment employé dans le Deren pour toutes sortes d'actes notamment immobiliers. D'autre part, la règle de la publicité, voire de la bilatéralité des actes n'est pas toujours considérée comme une condition de validité, dans un milieu où la notion de titre authentique n'est pas nettement dégagée, et où l'écrit recèle en lui-même une certaine valeur probatoire. Dans l'incidente sur le *taqyîd* « inscription unilatérale », se décèle donc un scrupule de lettré, et peut-être l'allusion maligne aux confrères.

Comme on le voit, l'opération transpose sur un plan individuel et contractuel, et mieux encore, de droit écrit, la vieille solidarité communale. Ce n'est pas le seul cas au Maroc où toute une floraison d'actes juridiques de type moderne traduise, en la masquant, l'institution collective. Rajeunissement d'arête répondant à une évolution sociale, et peut-être aussi, dans certains cas, adaptation culturelle. Quoi qu'il en soit de cet important phénomène, il concourt ici avec d'autres traits de même type.

Tout d'abord il est bien remarquable qu'il s'agit d'une pratique purement profane ou devenue telle. Elle se distingue à ce titre d'autres actes sacrificiels tels que l'objurgation *'âr*,

l'oblation *dbîh'a* où joue à plein la magie du sang répandu. Rien de tel dans l'*uzi't*. Quant à l'égorgement même, s'il doit sans doute respecter les règles générales de cet acte, cet *adab adh-dhabîh'a* (26) dont légifèrent les manuels et qui est chose si importante en Islam, aucun prestige rituel ne s'y vient mêler.

En tant que répartition alimentaire, expression et véhicule d'une certaine solidarité, l'*uzi't* tranche ainsi avec telles autres pratiques modernes ou anciennes, où l'on n'est guère loin d'un aspect communiel. Ici, c'est l'ordre municipal et la fonction notariale qui sont surtout en jeu, et le sec comput du doit et de l'avoir d'un chacun.

C'est sur cet aspect qu'il faut insister. La lecture du passage nous aura offert une excellente occasion de remarquer tout ce que la cérémonie a de raisonné, de contractuel et d'individuel. Si ces traits n'arrivent pas à effacer le fond communautaire, si l'institution dans tout le Maghreb, arabe ou berbère, reste le signe concret de la vie de groupe, peut-être cette extension même est-elle corrélative d'un appauvrissement intrinsèque. De là le caractère profane qui l'oppose à tant d'autres faits, pourtant comme elle liés aux émotions qu'éveillent le sacrifice de la bête et le partage alimentaire.

Institution-refuge, l'*uzi't* l'est par cela aussi : cette réduction, si j'ose dire, a un dénominateur commun qui lui permette de survivre sans heurt dans les milieux les plus éloignés du climat originel. Cette démarcation ténue entre le sacré et le profane, tirant vers le profane la majeure part des aspects, — et cela-même étant en rapport avec l'universalité maghrébine du fait, — c'est en de tels partages, de tels équilibres qu'il faut chercher l'une des caractéristiques du pays.

(26) Il y a dans an-Nâçiri (*ibid.*) tout un *adab adh-dhabîh'a*, p. 29, l. 10 sq. et p. 30. A l'autre bout de l'Islam, la wahhabisme note que le sang « est la plus pernicieuse des impuretés, car il sert de véhicule au démon » (cit. par H. Laoust, *Contribution...* p. 161, n° 1) : ce texte eût ravi Durkheim ...

NOTAIRES ET CADIS DE MONTAGNE

La galerie judiciaire à laquelle s'en prend la verve de l'Anonyme — homélie bien pensante et malignité de professionnel — n'a rien de commun avec celle qu'illustrent, en ville, les vénérables figures du cadi, de l'*'adel* ou même de l'« aspirant-ès-sciences », le *t'âleb*. Ces fleurs acides et racées de tout un passé citadin jureraient paradoxalement avec les durs paysages de l'Atlas.

Est-ce à dire pourtant que dans ces vallées — triple système du Nfis, de l'Asif el-Mâl et du Seksawa rayonnant vers le Nord des hautes combes du Tichka — il n'y ait aucune organisation judiciaire ? Sans entamer le gigantesque débat de l'antiquité et de l'authenticité du stade berbère aujourd'hui ouvert à notre observation, peut-être peut-on affirmer, sur le seul indice de ce dernier, que cette société montagnarde est une société anciennement policée et où la justice affecte toute la régularité compatible à la fois avec l'aléa des temps et les constantes du milieu.

Mettons à part les litiges plus ou moins importants dont l'*amghar* ou le *moqaddem* s'arroge la décision : l'expansion du pouvoir personnel est ici limitée par une tradition très stricte sur les dévolutions de compétence. Mettons aussi à part les conflits ressortissant à des techniques de règlement immédiat apparentées à l'ordalie (par exemple les disputes de limites). Reste la matière personnelle et immobilière. La procédure y est à deux temps : l'autorité temporelle, saisie en premier lieu, *amghar, moqaddem* ou petit sénat des *ait Arbâin*, provoque et enregistre l'accord des parties sur la personne d'un arbitre. C'est tantôt un *fqih* lettré de plus ou moins grand renom, ou un cheikh de zaouia, ou un « marabout » *agurram*, tantôt un personnage spécialisé qu'on appelle cadi. L'existence de ces magistrats est sporadique. Elle paraît toujours liée aux tentatives d'un pouvoir personnel en progrès : le cadi est alors soutenu, mais aussi imposé et dirigé par le chef politique. Il n'en juge pas moins toujours « en

conciliation » *s-tarâd'i* et son intervention est récusable, comme celle de tout autre arbitre (27).

Je ne m'étendrai pas sur un dualisme procédural dont il ne servirait de rien de dire qu'il rappelle un peu, à travers le gouffre du temps et de la distance, la distinction romaine des phases *in jure* et *in judicio*, et plus encore peut-être la pratique du Bas-Empire où le *judex datus* est l'évêque. De telles perspectives sont pour l'instant stériles.

Bien plus significatif est le respect professé par ces cantons apparemment barbares à l'égard du lettré, cheikh de zaouia ou cadi, et qu'un tel arbitre, éloigné du lieu du litige, coupé de toute possibilité d'enquête, ne puisse autoriser sa sentence d'aucune donnée objective, mais tout au contraire et manifestement de prestiges externes : poids de la personne, de l'écrit, de la référence à la Loi.

Ce dernier aspect prédomine dans le libellé des sentences, le plus souvent énoncées sous forme d'épître remise à la partie gagnante et où le signataire s'évertue à de pédantesques alibis dogmatiques. De véritables consultations sont parfois délivrées. En Seksawa, j'en ai trouvé où la formidable illicéité des codifications de droit pénal, dites *inç'âf* (cf. les *qânûn* kabyles) était légitimée par Khalîl et l'exemple des Compagnons !

Le rôle de ces juges est fort complexe. La conciliation arbitrale, l'appel sententieux à une sapience éminente, l'action talismanique de l'écriture arabe s'y mêlent. Etrange contradiction de ces milieux cramponnés à l'us cantonal, jaloux de leur indépendance et systématiquement hostiles à l'étranger et au novateur ! Dans des cas et des matières bien circonscrits il est vrai — et cela même est instructif —, l'esprit local échange son farouche quant-à-soi pour une accueillante réceptivité. L'hommage à la science externe et la sauvegarde du particularisme se compensent en ces dosages précis et comme voulus que l'on trouve si souvent au fond de la culture berbère.

---

(27) as-Suktânî, *Nawâzil*, ms. de la zaouia des Ulâd 'Abd al-Mawlâ, p. 135 b., distingue à ce propos *qad'â'* et *tah'kîm*. Egalement an-Nâçirî, *Ajwiba*, ms. de la zaouia des Mezzoud'a, p. 52, l. 22 sq.

Ecoutons maintenant l'Anonyme haranguer ses pairs :

« Messieurs les notaires *l'ullâb*, comme vont les choses vous ne voyez en l'inscription des contrats que votre facilité. Quant vous établissez un acte, vous ne faites qu'en lier les caractères selon un texte de formulaire, même s'il ajoute ainsi au sens, ou au non-sens ! Mais tout cela, vous en chargez votre nuque, et dès lors que vous en tirez ne fût-ce qu'une obole, le faux devient patent ».

L'essentiel du commentaire consiste dans une citation des *Ajwiba* d'Ibn Nâçir : « Vous vous précipitez à cet office, sans savoir quel en est le danger. Le plus grave en est que la justice bâtit là-dessus ses sentences. Parfois vous écrivez les titres de mauvaise encre : une fois vieillis, ils se gâtent : cela n'est pas licite à vous. De même ce que vous trouvez dans la prose des formulaires, vous l'apprenez par cœur et le colloquez au petit bonheur dans un acte, et cela ajoute au sens, ou au non-sens, sans que vous vous en avisiez. Vous croyez que la science est affaire de feuillets ! Voilà l'industrie dont vous rivalisez comme si vous étiez des *'udûl*, ce que vous n'êtes nullement dans l'ignorance et l'égarement avérés. Prétérit et aoriste n'offrent pour vous qu'un même sens. Tout ce que vous écrivez ne suscite que nuisance. Et vous suspendez ces péchés sur vos nuques ! Surtout quand vous recevez une obole : c'est alors un pur faux que vous inscrivez, avec ou sans malice · car le salaire est permis dans votre office, à condition qu'il n'y ait pas transgression, et qu'on ne touche que la valeur des vacations ».

Le commentateur ajoute simplement de son cru à cette homélie une allusion aux actes de sauvegarde *istih'fâz'* (ou de réserve *istir'â'*) rendus souvent nécessaires dans une société où la dépossession a parfois des causes violentes, mais où la revendication ne se prescrit pas. Une connaissance critique du milieu est recommandée au notaire, dont ces opérations, encore qu'unilatérales, ne manqueront pas d'avoir le poids automatique de l'écrit :

« Sachez le comportement des gens. N'inscrivez pas d'actes de sauvegarde en ignorant qui a le bon droit pour lui. Ne vous hâtez pas dans l'inscription de la répudiation, qui est la chose que Dieu hait le plus ».

Puis le versificateur s'attaque aux cadis.

« C'est comme les cadis de montagne. Leur superbe s'exerce, aux dépens du public, dans des jugements dont se détourne le vrai magistrat. Satan les égare. Ils ne voient que repos dans leur système, alors qu'ils n'en tireront qu'indigence et ignominie, et n'y gagneront ni pour ce monde ni pour l'autre. Ils demeurent liés à la vilenie d'actes et de paroles, ô châtiment ! Chaque fois que les parties les abordent, assoiffées de droit, toutes deux ensemble ils les subjuguent, réponse après réponse, au point de les abrutir. Ensemble sont mangés demandeur et défendeur. Est-ce là votre Loi, ô plongés dans l'ignominie ?... Avez vous oublié demain, le jour de l'épouvante, négligez vous la mort pour l'argent qui vous remplit ?... Dans tout partage d'hoirie, il faut leur compter une part pour salaire, si l'on veut que l'opération tienne. Ils ignorent le calcul, ne savent même pas compter. S'il y a un reste dans la division, ils l'escamotent, fût-il considérable. Eux qui ratiocinent à un dirhem près, si le manque ne lèse que l'ayant-droit, ils l'oublient. Ils n'exercent sur l'*'adel* nul contrôle, mais quiconque se fait leur complice, celui-là est respecté. Ce qu'az-Zaqqâq dit de la fonction, ils le récitent en série, mais ne s'en égarent pas moins hors de la route ».

On sera frappé de la couleur et de la vigueur du passage. Le scoliaste, qui se garde bien de paraphraser quelques termes véritablement obscurs, surenchérit sur l'aimable portrait. Ces prétendus cadis ne sont occupés que de manœuvres *tah'ayyulât* et de tours de passe-passe *malâ'ib*. Ils remplissent d'argent des marmites *mawâ'în* qu'ils enterrent au jardin. Eux-mêmes, dociles au symbole, s'emplissent simultanément de turpitude. L'arme terrible que leur donnent à l'encontre de simples le subtil échange des dicts et des répons *murâfa'ât* dans la procédure musulmane, l'infinie complication empirique du calcul des successions : tels sont les deux principaux moyens d'abus que flétrit le versificateur, en homme qui s'y connaît.

Sans doute cette véhémente apostrophe aux confrères ressortit-elle à un genre littéraire conventionnel. Mais plus encore elle procède de ce malentendu de commande qui fait se soumettre l'arbitre de montagne aux règles de la magistrature citadine. S'y soumettre, ou bien plutôt feindre de s'y soumettre. Car ces mises en règle sont tout naturellement superficielles et passagères. L'Aristarque ne peut ignorer que le milieu et la tradition commandent. Et pourtant, il affecte d'attribuer telles étrangetés procédurales à la pure iniquité : elles ne sont que particularité, mais il n'en a cure. Ses victimes, d'ailleurs, le suivront docilement sur le même terrain. Elles savent — mais se l'avouent-elles ?... — que l'algarade une fois passée, toute chose suivra son cours comme devant, et que le versificateur leur confrère en restera pour sa morgue parvenue et son mouvement d'éloquence.

Cette acrimonie querelleuse d'ailleurs n'est que l'autre face d'une attitude plus nuancée que nous trouvons chez les grands cadis du XVIe et du XVIIe s. à l'égard de leurs collègues rustiques : l'indulgence et la curiosité mais aussi quelque résignation. As-Suktâni leur décoche de véritables épîtres pédagogiques. Al-'Abbâsî leur emprunte des consultations pleines de suc. Ar-Rasmûkî s'inspire d'eux. An-Nâçirî constate mélancoliquement qu'ils opèrent en pleine *sîba*, sans l'investiture de quiconque, et que leurs honoraires, selon le cas, sont frappés de *makrûh* ou de *h'arâm* : mais il les en absout au nom du bien commun ([28]).

Entre les ascètes, comme at-Tamanartî, les maîtres de Marrakech ou Taroudant, et les juges hasardeux qui vivotent au fond des tribus, règne un va-et-vient caractéristique du passé du Sous. Et tout cela se compose en définitive selon les besoins et les aspirations singulièrement concurrentes du milieu. Equilibre précaire, échange de concessions, « parts du feu » mutuellement consenties pour sauvegarder l'essentiel,

(28) as-Suktâni *ibid.* (épitres aux juristes des Sektana) ; an-Nâçiri *ibid.*, p. 98 sq., « Bâb ar-rasâ'il » ; al-'Abbâsî, citant fréquemment des juristes des Ammeln, *Ajwiba*, éd. lith., t. I, p. 211 etc..., et l'usage du Deren.

désaveu foncier du compagnon ou du voisin dont il faut bien s'accommoder, et dont on s'accommode en effet, sourde révolte sous l'adaptation, ou inversement ralliement intime sous la révolte des mots : — tout cela c'est le Maghreb même, celui d'hier et d'aujourd'hui.

Et maintenant, quelle place conférer au témoignage du texte que je viens de traduire dans l'histoire culturelle du Sud Marocain, et spécialement du Sous ? La magistrature et le notariat qu'il décrit semblent traduire une époque où l'écrit arabe, en milieu rural, procèderait d'une langue de métier, conventionnelle et artificielle pour la plus grande part, et, en tout cas, ésotérique. Où il agirait moins par le sens que par la forme et le son, *ex opere operato*, comme disait notre Moyen-Age.

Contemporain de notre texte, l'*Itinéraire* du marabout de Tasaft mentionne à Imsker et à Tafingoult, parmi des « cadis » de ce type, le dernier spécialiste de l'*istikhâra* : ces pratiques augurales, si joliment décrites par Gobineau, étaient donc jusque là dans l'Atlas le fait de magistrats. Ailleurs, voici une assemblée de *t'olba* incapable de comprendre un mandement sultanien ([29]). Qu'on est loin ici des grandes zaouias du Sous et du Dir, foyers culturels rayonnant jusqu'à Marrakech, et qui ne le cèdent en rien à la ville pour la science et l'éloquence : mais de tels contrastes sont dans la nature du pays.

En 1198 hég., c'est-à-dire une génération après la rédaction de notre poème, mais certainement avant celle du commentaire, dans cette même région du Nfis, un sultan en tournée, Muh'ammad b. 'Abd Allah, reçoit l'hommage d'un « cadi » de haute montagne, qui lui apporte un bélier et du miel. « Le cadi fut introduit auprès de S. M. qui se mit à parler avec lui, et lui demanda quels avaient été ses professeurs. Il fit des réponses extravagantes ». Le Sultan l'adresse alors en hôte au cadi de l'armée, au vrai cadi 'Abd ar-Rah'mân b. al-Kâmil, et l'incident donna lieu le lendemain à un badinage érudit du monarque : quelques siècles auparavant, dans le Sous, le cadi royal al-Manjûr avait été, par un simple lettré bédouin,

(29) Trad. par col. Justinard, *La Rihla du marabout de Tasaft*, pp. 71, 109.

« mis de cul » comme les Sorbonnicoles par Gargantua. C'est tout le contraire dans le cas du bucolique cadi du Nfis, et l'on sent percer dans l'anecdote l'ironie un peu hautaine du savant citadin à l'égard du bonhomme (30).

Ces deux témoignages visant la même région, et approximativement la même époque, conféreront à notre poème toute son acuité documentaire.

CONCLUSION

C'est une encyclopédie de la vie montagnarde que l'Anonyme et son scoliaste prétendaient nous offrir. Ne nous laissons pas entraîner à leur suite dans ce louable mais peu scientifique souci d'universalité. Déjà l'analyse de quelques passages seulement du *Majmû'* imposait le recours à bien des disciplines. Ethnologie juridique, histoire sociale, lexicographie, folklore, géographie humaine ont dû être mises à contribution. Trop évidemment, avec un succès inégal. Si je soumets à la critique des spécialistes ce petit essai dont ils relèveront utilement les erreurs, ce n'est certes pas pour leur apporter quelques premiers et partiels résultats d'une recherche encore loin de ses aboutissements, mais pour proposer à leur discussion la méthode suivante :

1° Contrôler l'observation directe par le document local, qui l'authentifie et la date ; éclairer celui-ci à l'aide de celle-là.

Hélas ! dans notre connaissance de l'Afrique du Nord, sociologie et archives n'ont pas encore fait leur jonction. D'abord, parce qu'il n'y a guère d'archives, j'entends indigènes et qui soient inventoriées et accessibles. Mais plus encore peut-être par suite de je ne sais quelle querelle des Anciens et des Modernes.

(30) *Istiqṣâ*, trad. *Arch. Mar.*, IX, p. 341 sq., et al-'Abbâs b. Ibrâhîm *I'lâm*, t. V, p. III.

Le masque dogmatique et finaliste imprimé à cette société par l'Islam a suscité chez beaucoup le souci inverse de la saisir à nu, hors de son cadre culturel et des interprétations qu'elle s'est données d'elle-même. A l'égocentrisme des chroniqueurs médiévaux, pour qui le seul débat est celui de la cité de Dieu au Maghreb, réplique la tendance de la recherche moderne à exagérer la contre-partie. Les chroniqueurs, dans le foisonnement de vies locales, l'invincibilité à rester soi-même qu'oppose ce milieu aux aliénations, n'ont voulu voir qu'aventure dynastique et tribulations de l'unitarisme culturel. La recherche scientifique, sous l'adhésion offerte par ce même milieu à un système universaliste, qui l'a profondément transformé et mûri, ne s'attache qu'à la part du primitif : magie, folklore, etc..., ou inversement à celle de l'élaboration positive coupée de ses sources spirituelles.

Pour s'en tenir à ce dernier ordre de problèmes, puisque aussi bien le *Majmû'* est une œuvre d'*'amal* marocain, observons combien l'étude d'un texte permet de situer des institutions qu'on a trop souvent considérées pour ainsi dire hors du temps.

2° Outre ces contrôles d'état civil, le présent travail se réclame d'une autre tentative.

Celle d'envisager le fait maghrébin sous son aspect en quelque sorte polygonal : c'est-à-dire sous toute la diversité d'angles possible.

Mais ce ne doit pas être la seule collection statistique d'aspects. De l'« induction énumérative » trop familière à une certaine ethnologie, celle de Westermarck par exemple, notre recherche doit se préserver par un souci de synthèse qui regroupe et hiérarchise.

Ici le fait majeur, autour duquel s'ordonnent philologie du champ, frairie comptabilisée, ordre des eaux, des quartiers et des plantes, dualisme procédural, — c'est la communauté chleuhe de montagne, réagissant d'une façon qui lui est propre à la nature, aux forces externes et au destin.

Une telle façon de voir tend, somme toute, à réintroduire l'histoire en une matière que, du dédain des chroniqueurs à la curiosité déformante des sociologues, tout le monde a cru

pouvoir considérer — qu'elle parût survivance damnable ou archaïsme méritoire — en dehors et des structures qui portent l'homme, et du temps qui les transforme, et de la volonté collective qui les émeut.

Déterminisme d'un milieu, d'ailleurs lui-même évolutif, — effort du groupe à le servir, l'amender ou le travestir : ces deux facteurs s'affrontent à chaque page du *Majmû'*. D'un côté, personnalité cantonale, étroitement reliée au terroir. De l'autre, référence précautionneuse aux valeurs islamiques. Quant-à-soi irréductible, mais hommage à l'externe et au transcendant.

Entre les deux s'entrevoit quelque chose de personnel : des essais de réglage, un souci de maîtriser le rapport, de le systématiser. Cela put s'exprimer, à basse époque, dans telles jurisprudences composites, dans telles institutions naïvement et savamment équilibrées, voire dans l'initiative même de ce petit manuel.

Mais l'imagination peut aussi le situer, sous des proportions plus amples à d'autres moments du passé : et combien s'éclairerait ainsi l'histoire du Maghreb ....

J. BERQUE.

PASSAGES DU *MAJMU'* TRADUITS CI-DESSUS

Adresse initiale

وبعد فهاكم يا عدول بأجبال * وكدس ووجلة ومعراض اطولا
بنظم لا بيات لينظر فيهم * من اذهل قولة البرابر تحتلا

.... noms du « champ » ....

فمنها فى الأرض حقلة وبطيرة * وكدس ووجلة ومعراض اطولا
ومرج وخندق جبال ومنهل * وجلجلة الاحواض مصرفها انحلا

.... noms de plantes ....

* ... وخضرة ولفت كباقلا
وبدر وزرع كالشعير وحنطة * يسمى بقمح ثم الدخن مقلقلا
وبيضا وحمرا من درة فسنبلا * للاخرى كدخن فى الصفات تشاملا
وكسر سنة جبن وحلبان سلتها * عدس وزيت ثوم هرجان ابصلا
وزبد وبيض والدجاج وفرخها * وسمن ومدية وملح وعسلا
وخبز وبطيخ دلاح وقرعة * كرنوب بدنجان وفول وفلفلا
وشيح وزعتر سداب ورجلة * عبير وحلبة وحرف يماتلا
ومروت نعمان وفودنج كذا * اعضم برزطم شنتقورة حلا
وخطم وفوة وقصب مصاصة * وهندب كرفس كمونين تحتلا

.... l'*uzi't* ....

ساداتنا يا طلاب كيف جرى لكم * ذبحوا ذبيحة فى رحب تنزلا
ووصفها فى الانعام ذاك تقدما * قسموها عشرة قرع تمهلا
او اثمن او ارطال وسقط وجلدها * وركب وكرعتين رأس تكفلا
وسم فى ذاك اللحم عند فلان من * ثمن وربع بالثمن ويقبلا
وبيعه هكذا ففيه تفاضل * وان شئت حلية فبالوزن اعدلا

.... notaires de montagne ....

ساداتنا يا طلاب كيف جرى لكم * ترون كتابة العقود مسهلا
وان ترسموا رسما فتربطوا حرفه * بنثر وثيق زاد معنا وأجهلا
وعلقتم الجميع اعلى رقابكم * وان اعطيتم موزونة فالزور احتلا

.... cadis de montagne ....

كذاك قضاة فى الجبال تجبروا * على الناس فى الاحكام رغما لمن ولا
وغرهم الشيطان يرون راحة * فى ذلك ومالهم سوى الفقر والبلا
وما ربحوا دينا قد اوثقوا * بخسة قول والفعال المنكلا
ومهما اتى الخصمان ظمئا بشرعة * معا يقمعا قولا بقول تبهلا
مدعى فياكلون مع مدع معا * اهكذا شرع يا من اغرق فى البلا
نسيتم غدا يوم الفزع غفلتم * المنية من أجل الدراهيم ممتلا
اذ افرض الميراث حظا حسبته * للاجرة ان تشأ ان تصح المعاملا
فليس لهم علم الحساب بل الحصا * وان فضلت كسور فترمى وان جلا
كذاك يحاسبون منه بدرهم * اذا ضيعت من ذى الفروض تذاهلا
وليس ينبهون عدلا بل الذى * بعاملهم بخلطة فهو مبجلا
ونقل ذوى الزقاق حالة شأنهم * ويقرؤها دولا فضلوا تسبلا

Le Conflit Franco-Marocain de 1844 d'après les Notes de Warnier

Quoi de mieux connu en apparence que le conflit franco-marocain de 1844 ? La correspondance diplomatique, les lettres de Bugeaud sont là pour nous en faire connaître les détails, et M. de Cossé Brissac, scrupuleux chartiste, en a tiré jadis un beau livre (1). Mais quand j'essaye de comprendre le *pourquoi*, et même le *comment*, je butte à tous les pas.

Nous ne comprendrons les tergiversations du sultan du Maroc que lorsque nous connaîtrons bien la situation économique à l'intérieur de son empire, l'action de certaines corporations et des grandes confréries religieuses. Quant à l'action diplomatique, pour la connaître, il ne faut pas se contenter des rapports du consul général de France à Tanger, mais rechercher aussi ceux des agents des autres puissances, particulièrement de l'Angleterre, et ceux des collaborateurs directs du prince de Joinville. Nous devons donc verser au dossier des pièces nouvelles. Celle que je présente ici est particulièrement importante parce qu'elle émane d'un homme qui n'était asservi ni à Bugeaud ni au prince.

Warnier, chirurgien militaire, ancien membre de la mission française à Mascara après le traité de la Tafna, ancien membre de la Commission scientifique de l'Algérie, était un bon connaisseur du monde arabe. Il collaborait au journal saint-simonien « L'Algérie », qui ne ménageait pas les critiques à l'égard de la politique et de l'administration de Bugeaud. Ce journal publia en partie les longues relations que Warnier, engagé par le prince de Joinville comme spécia-

(1) *Les rapports entre la France et le Maroc pendant la conquête de l'Algérie* (1830-1847), Paris, Larose, 1941, in-4°.

liste des affaires musulmanes, envoyait régulièrement au Père Enfantin. Le texte complet de ces relations a été publié depuis (2), mais l'auteur, espérant que l'Algérie le reproduirait intégralement dans ses colonnes, n'a pas osé y faire figurer des informations qui auraient gêné notre diplomatie, ainsi que des jugements un peu rudes sur Bugeaud. Il rédigea donc plus tard une note qui devait rester secrète et dont il existe deux exemplaires, écrits de sa main, l'un aux Archives Nationales (3), l'autre aux Archives du Ministère de la Guerre (4), mais dans ce dernier, Warnier a eu la prudence de ne pas reproduire la fin du document, celle qui concerne l'attitude de Bugeaud, passage dont le tour satirique aurait pu déplaire aux compagnons d'armes du maréchal. C'est le texte le plus complet, celui des Archives Nationales, que je reproduis ci-dessous.

Warnier s'attribue un rôle peut-être excessif, mais rien de ce qu'il nous confie n'est invraisemblable, et celui qui connaît bien l'histoire de notre diplomatie au Maroc à cette époque peut admettre que les portraits, alertement brossés, des personnages en action sont très ressemblants.

Nous saisissons bien, en lisant Warnier, le conflit entre deux hommes également ambitieux et vaniteux, Bugeaud et le prince de Joinville, conflit que la correspondance officielle, conservée dans nos archives (5), révélait déjà en partie. Bugeaud, nommé maréchal, souffrait de ne pas avoir encore remporté une grande victoire sur un champ de bataille comparable à ceux de l'épopée napoléonienne, à laquelle il avait été mêlé comme jeune officier. C'est pourquoi il rechercha le contact avec l'armée du sultan du Maroc, avec l'angoisse de se laisser devancer par le commandant de la flotte.

(2) Publié par H. D'Allemagne, d'après les originaux conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal (Warnier, Correspondance du Maroc, 1844), dans *Nouvelle Revue rétrospective*, tomes IX et X.

Warnier attaque plus ouvertement M. de Nion dans une lettre du 2 août, publiée dans *L'amateur d'autographes*, 1906 ; « Un incident devant Tanger en 1844 ».

(3) F 80/1695.

(4) Arch. Hist. (actuellement au fort de Vincennes), Algérie, 97.

(5) *Ibid.* Correspondance entre Bugeaud et le prince de Joinville (registre). Il en existe un double aux Arch. Gouv. Gén. de l'Algérie, 2 EE 19. Voir aussi Arch. Min. Marine (conservées aux Arch. Nat.), BB 4/624-626.

La bataille de l'Isly, qui suivit de peu le bombardement de Tanger, est-elle vraiment une grande bataille et était-il possible pour Bugeaud d'entreprendre, après ce succès, la conquête d'une partie du Maroc ? Les documents nouveaux que j'ai recueillis sur la question me permettront bientôt de l'exposer dans toute son ampleur. Dès maintenant je puis indiquer mes conclusions. Grande victoire ? Non. Bugeaud semble avoir eu la supériorité du nombre : 11.500 hommes (6), contre une troupe composée surtout de cavaliers mal armés et inexpérimentés (7). Les Français n'ont eu que 27 tués. Les Marocains auraient laissé 800 morts sur le terrain ; mais les a-t-on comptés ? Et Bugeaud a oublié de nous dire dans ses rapports quelles furent ses pertes par suite des maladies au cours d'une campagne faite pendant la plus mauvaise saison : 1.500 à 2.000 malades, soit près du cinquième de l'effectif, et le tiers des chevaux (8). Il eût été insensé, après un tel déchet en hommes et en montures, d'entreprendre la conquête du Maroc, où les tribus, combattant sur leur territoire, nous auraient opposé une résistance vigoureuse.

L'expédition navale du prince de Joinville a été beaucoup plus efficace, puisqu'elle a atteint le sultan dans ses principaux revenus, les douanes de Tanger et de Mogador. D'ailleurs la France n'était pas seule. L'Espagne, en conflit avec le Maroc à propos de l'exécution de l'un de ses agents consulaires, se préparait à la guerre. La Suède et le Danemark étaient disposés à joindre leurs flottes à la nôtre pour obtenir l'abolition des tributs que le sultan exigeait encore des Etats scandinaves. Mouley Abderrahman, dans une lettre à son fils, déclare que c'est cette coalition maritime qui l'oblige à céder (9).

(6) Tableau d'effectifs dressé par le Général de Crény, Arch. Min. Guerre, Algérie, 235.

(7) Cf. Archives Marocaines, vol. X (1907), p. 167-168, et lettre de Sidi Mohamed à Bugeaud, 1er sept. 1844, Arch. Rabat, Corr. pol., n° 4.

(8) Etude faite par des officiers de l'Etat-Major d'Oran en 1893-1894, Arch. Gouv. Gén. de l'Algérie, J. Tlemcen, n° 3.

(9) Arch. Rabat, Corr. pol., citée plus haut, 17 juillet 1844.

La correspondance entre Bugeaud et Sidi Mohammed vient d'être publiée par M. Caillé dans *Hespéris*, 3e-4e trim. 1948, p. 383 à 401 (« Au lendemain de la bataille d'Isly »).

Le traité de paix est l'occasion d'une lutte d'influence entre Bugeaud et le prince de Joinville, dépositaire de la volonté du roi Louis-Philippe. Le maréchal se croit seul compétent pour régler une affaire qui est, à son sens, le sceau de la conquête de l'Algérie. Il s'irrite de ne pas être chargé des négociations, déclare qu'on veut lui enlever les fruits de sa victoire et se répand en invectives à l'adresse des diplomates de Tanger. Eclats inutiles, la paix blanche de Tanger étant déjà un fait accompli.

MARCEL EMERIT.

AFFAIRES DU MAROC

Préliminaires - Hostilités - Traité de Paix

Dès les premiers jours de la puissance d'Abd-el-Kader, l'empereur du Maroc avait témoigné la plus grande bienveillance au jeune chef arabe. Il lui donna l'investiture et l'aida, par un prêt d'environ 2 millions, à subvenir aux dépenses de son avènement. De son côté, Abd-el-Kader paraissait plein de déférence et de respect pour le pontife empereur. Pendant longtemps le Maroc fut l'arsenal et la mine d'or de l'Emir. Il y trouvait des armes, des munitions et même des soldats. A l'époque du traité de la Tafna, l'Empereur était créancier d'Abd-el-Kader de plus de 6 millions. L'avare souverain réclamait depuis longtemps le remboursement de cette créance et son débiteur, dont les ressources, d'abord considérables, avaient été toujours diminuant, ajournait sans cesse le paiement à des temps plus heureux. Après le traité de la Tafna, pour donner à son voisin une preuve de bon vouloir, il lui envoya, à titre d'acompte, la plus grande partie des présents que lui avait faits le roi Louis-Philippe. Le tout ayant une valeur qui n'excédait pas 70.000 francs. Mais Muley-abd-er-Rahman, peu satisfait de ce remboursement partiel, craignant, d'ailleurs, de mécontenter sérieusement la France par une intervention prolongée en faveur de l'Emir, parut abandonner son ancien protégé.

Dans l'hiver de 1843-44, l'Emir députa vers l'Empereur son frère Sidi Saïd, Hadj el Habib et Miloud Ben Arach, avec mission de solliciter l'assistance active de Muley-abd-er-Rahman. Celui-ci répondit par un refus à la demande des envoyés, et réclama le remboursement des sommes dues par Abd-el-Kader.

Cependant l'occupation de Lella Maghrnia par les Français devait fournir un prétexte à notre ennemi pour éveiller les ressentiments du vieil Empereur. Cette ville était réclamée par le Maroc, et l'absence de délimitation précise favorisait cette prétention. Cependant Abd-el-Kader ne s'était pas fait scrupule, durant les jours de sa puissance, de nommer des Kaïds de Lella Maghrnia comme si ce point du territoire algérien lui appartenait. Or, comme nous avions succédé, non seulement aux Turcs, mais encore à l'Emir, et comme l'Empereur n'avait jamais protesté contre l'acte de souveraineté d'Abd-el-Kader, il s'ensuivait que Lella Maghrnia nous était échoué en légitime héritage avec le reste des domaines de l'Emir. L'Empereur protesta contre l'occupation de Lella Maghrnia, mais de façon pourtant à pouvoir revenir sur cet acte politique.

Le fils de Sir Thomas Reid, consul anglais à Tunis, ennemi acharné de la France, fut l'instrument de la politique de l'Emir. Il vint à Gibraltar, conseilla à Sir Robert Wilson, gouverneur de cette place d'intervenir auprès de l'Empereur, et de le pousser à une résistance énergique. Sir Wilson écrivit, en effet, à Muley-abd-er-Rahman et plaida chaudement la cause d'Abd-el-Kader. L'Empereur faisant toujours la sourde oreille, M. Th. Reid se décida à se rendre en personne au Maroc. Il fit trois voyages consécutifs, le premier à Melilla, le deuxième à Tanger, le troisième à El-Araich. Enfin l'Empereur se laissa persuader, et la politique anglo-arabe triompha. Mais les anglais avaient, sans s'en douter, été plus loin qu'ils ne voulaient. Ils n'avaient d'abord désiré que l'appui de l'Empereur pour l'Emir, et ils avaient tout simplement préparé un conflit entre ce souverain et la France, conflit que le gouvernement britannique ne pouvait approuver.

Les Marocains de la frontière n'ont jamais attendu les ordres ou l'autorisation de leur souverain pour commettre des actes d'hostilité contre leurs voisins de l'Algérie. Ces tribus n'obéissent que fictivement à l'Empereur, et leur indépendance est à peu près complète. Discrètement poussées par Abd-el-Kader et attirées aux environs de Lella Maghrnia par le rassemblement de troupes françaises qu'on venait d'y former, elles avaient pris les armes et gardaient sur la frontière une attitude menaçante.

Il s'agissait de nommer un chef à ces troupes impatientes. Abd-el-Kader désirait un chef turbulent et qui compromît immédiatement le Maroc envers la France, de façon à rendre un conflit inévitable. En conséquence, on intrigua pour faire nommer un homme selon le cœur de l'Emir. Cet homme fut bientôt trouvé. Ce fut le neveu d'Abd-er-Rahman, Muley-Mohammed, fils de Muley-Sliman qu'Abd-er-Rahman avait été accusé d'avoir empoisonné pour lui succéder. Muley-Mohammed est un fanatique ardent, ennemi implacable des chrétiens. Il ne tarda pas à donner des preuves de ses dispositions guerroyantes : à peine arrivé devant Lella Maghrnia, il prêcha la guerre sainte et tenta une échauffourée. Mais l'Empereur le rappela aussitôt et le fit remplacer par El Guenaoui, homme sage et prudent, en qui il avait toute confiance.

A la nouvelle des complications survenues dans le Maroc, le gouvernement central jugea nécessaire d'envoyer une escadre imposante dans les mers de cette contrée. Le cabinet anglais, qui redoutait un conflit, offrit sa médiation à la France. Elle fut refusée par M. Guizot, qui déclara que dans cette affaire, la France n'avait aucun désir d'extension de territoire, et que, du reste, elle agirait avec la prudence nécessaire pour prévenir la guerre. Le Prince de Joinville accepta le commandement de la flotte. Il ne l'aurait pas accepté s'il n'avait pas été informé du refus d'admettre la médiation anglaise. Mais le cabinet de Londres ne se tint pas pour battu. Il ordonna à son consul général à Tanger, M. Drummond Hay, de tout faire pour empêcher les hostilités entre la France et le Maroc.

La flotte se rendit directement à Oran. Le Prince devait se mettre aux ordres du Maréchal Bugeaud et, dans tous les cas, s'entendre avec lui. Les instructions particulières étaient très vagues : elles portaient seulement que, si son pavillon était insulté, il devrait le faire respecter. Il était, en outre, chargé de faire accepter par l'Empereur des conditions dont il sera question un peu plus loin. Mais, en somme, la conduite du Prince était en grande partie, subordonnée aux intentions du Maréchal Bugeaud, ou plutôt aux événements qui se passeraient sur la frontière.

Le Prince, à peine arrivé devant Oran, écrivit au Maréchal pour lui annoncer son arrivée et prendre ses instructions. Le Maréchal lui répondit qu'il n'avait rien à lui ordonner, et qu'il le laissait maître de suivre ses propres inspirations, qui ne pourraient être qu'excellentes.

Cependant un événement important vint donner aux affaires une physionomie nouvelle : le Général Bedeau avait été chargé de négocier avec El Guenaoui au sujet de la délimitation des frontières. Pendant l'entrevue de cet officier général avec le plénipotentiaire marocain, les troupes de l'Empereur les plus voisines du camp français se livrèrent à une fantasia que, de loin, on aurait pu prendre pour une agression. Des coups de fusil furent tirés, sans toutefois que le Général Bedeau s'en fût aperçu, ce qui prouve combien ils étaient inoffensifs. Le Général se retirait avec sa petite escorte, quand il fut rejoint par le Maréchal Bugeaud qui accourait tout ému : « Eh ! quoi, s'écria-t-il, c'est ainsi que vous vous laissez traiter par ces barbares ! — Qu'y a-t-il donc ? demanda avec surprise le Général Bedeau. — Vous ne voyez donc pas que les Marocains vous poursuivent et vous insultent ? Nous ne pouvons tolérer de semblables injures ». Et sans que le Général comprit davantage ce qui se passait, le Maréchal se rua sur les Marocains, que quelques coups de fusil suffirent à disperser (1).

(1) Warnier est ici en contradiction avec les rapports militaires français. Il veut donner à Bugeaud la responsabilité des hostilités. Il ne faut pas oublier qu'il n'assistait pas à ces escarmouches et qu'il peut avoir tendance à exagérer, par aversion pour Bugeaud et sa politique.

Cependant c'est aussi la thèse du fils du Sultan, dans une lettre à Bugeaud datée du 5 septembre 1844 : « ...Quant à El-Guenaoui, jamais il n'est allé à Marghnia. Je l'avais envoyé avec des troupes pour me trouver près d'Ouchda un emplacement pour mes camps, et, comme le bruit courait parmi tous les allants et venants que vous aviez fui de Marghnia, une faible partie de ces troupes alla jusqu'auprès de ce poste. Mais El-Guenaoui leur envoya immédiatement l'ordre de revenir. S'il eût marché sur Marghnia avec toutes ses troupes, ainsi qu'on vous l'a dit, il aurait facilement vaincu ceux qui y restaient. Mais il n'y avait pas seulement songé, car il lui était impossible d'enfreindre les ordres que notre Seigneur nous avait donnés de ne nous livrer à aucune hostilité contre vous en aucune circonstance... », Arch. Rabat, 1re section, n° 3, Aff. pol.

Sur un autre point, chez les Beni Snacen, des auxiliaires indigènes ayant été voler du blé et de l'orge dans les champs appartenant à cette tribu, furent assaillis par elle, et ramenés jusque sur le territoire algérien.

Ces faits, qu'un esprit sage aurait interprétés dans un sens pacifique, exaltèrent l'imagination du Maréchal Bugeaud et furent pour lui comme un tocsin de guerre. Aussi, quand le Prince de Joinville lui écrivit pour la seconde fois afin de prendre ses instructions et de s'informer de ce qui se passait, le Maréchal lui répondit : « Pendant une entrevue du Général Bedeau avec l'envoyé de l'Empereur, les Marocains nous ont attaqués. Chaque jour nous sommes exposés à de semblables insultes. Une telle situation ne peut se prolonger, elle est intolérable ». C'était dire: la guerre est imminente, et tout espoir de l'éviter est désormais perdu. Le Prince dut se le tenir pour dit.

Pendant ces pourparlers, M. Drummond Hay, consul anglais à Tanger, ayant appris les derniers événements dont la frontière avait été le théâtre, jugea que le moment était venu d'agir conformément aux désirs de son gouvernement pour prévenir la lutte prête à s'engager. Mais au lieu de persuader à notre consul général de faire lui-même les démarches nécessaires auprès de l'Empereur, ou au lieu de les faire lui-même, et de son propre mouvement, il pensa qu'il valait infiniment mieux faire accepter par la France, à Tanger, la médiation qui avait été refusée à Paris. Il se rendit auprès de M. de Nyon et lui déclara qu'il avait ordre de son gouvernement d'empêcher les hostilités par tous les moyens possibles, qu'en conséquence il venait se mettre à sa disposition et le priait de lui dire ce qu'il devait demander à l'Empereur au nom de la France. M. de Nyon tomba dans le piège : Non seulement il donna verbalement connaissance à M. Drummond Hay des dépêches de M. Guizot, mais encore sur la demande du consul anglais il lui donna copie d'extraits de ces dépêches contenant les conditions de la France. De sorte que le consul anglais se trouva muni du mandat du représentant de la France pour traiter avec l'Empereur. La médiation était donc enfin acceptée, acceptée officiellement et par écrit. Le rôle de l'Angleterre, aux yeux de l'Empereur et de ses sujets, allait tout à coup grandir ; toute cette population barbare allait être plus que jamais convaincue que l'Angleterre empêcherait la France de faire la guerre au Maroc. Notre consul général n'avait pas aperçu la ruse de son collègue ; il se laissa duper complètement. S'il se fût borné à des recommandations verbales, la France eût été moins compromise, mais l'acceptation écrite et signée des services du consul britannique, était au plus haut point compromettante. Ceci n'a pas besoin de commentaires.

Les conditions de la France étaient :

1° Le rétablissement des frontières comme au temps des Turcs ;

2° L'éloignement des troupes marocaines et la punition des chefs qui avaient poussé à la guerre et insulté notre drapeau ;

3° L'internement d'Abd-el-Kader dans un port de l'océan.

Tel fut le programme que M. de Nyon donna à M. Drummond Hay, conformément aux dépêches de M. Guizot.

Le consul anglais partit immédiatement pour Gibraltar, où il s'entendit avec Sir Robert Wilson, puis, sans perdre un instant, il se rendit à Mogador, où il se présenta à notre consul, M. Jorelle, comme médiateur accepté par la France. De Mogador il se transporta au Maroc, mais n'y trouvant point l'Empereur, il dut se rendre immédiatement à Rabat, où il le rejoignit.

Préoccupé de ce que lui avait appris le Maréchal Bugeaud, le Prince de Joinville avait compris qu'il fallait se hâter pour n'être pas pris au dépourvu. Il quitta sa flotte, s'embarqua sur un bateau à vapeur, et vint *incognito* à Tanger pour s'entendre avec M. de Nyon. Il était accompagné du Colonel du Génie Chauchard et du Dr Warnier, que le roi avait attaché à la personne du Prince autant pour veiller à la conservation de sa santé, que pour lui servir d'interprète, l'initier aux secrets de la politique arabe, et l'assister dans ses rapports avec les chefs marocains. MM. Warnier, Chauchard et le reïs Bala Ruffa furent débarqués pour aller visiter le consul français. Bala Ruffa était un ancien corsaire algérien, que sa bravoure et des services rendus à la France avaient fait décorer de la Légion d'Honneur. Vrai loup de mer, type de pirate, figure rébarbative, mais intelligence vive et ingénieuse, en somme instrument utile et dévoué, ainsi qu'il le prouva dans toute cette campagne.

Le Docteur Warnier fut froidement reçu par M. de Nyon, qui voyait en lui le confident d'un Prince envoyé sur les côtes du Maroc pour y jouer le premier rôle. L'apparition du commandant de la flotte française était pour M. de Nyon un signal de guerre, et il en était tellement effrayé, qu'il ne pouvait voir avec plaisir l'envoyé de l'amiral. Le docteur lui ayant dit qu'il désirait se mêler aux habitants pour sonder leurs dispositions, le consul s'y opposa formellement. Il lui permit seulement d'aller, avec le Colonel Chauchard, visiter les fortifications de la place. L'entrevue fut cérémonieuse et M. de Nyon congédia M. Warnier avec un empressement qui témoignait à la fois de sa terreur et de son irritation. Du reste, il ne lui dit pas un mot de la négociation dont il avait chargé M. Drummond Hay ; de sorte que le Prince continua d'ignorer un fait capital, et dont il aurait dû être le premier instruit. Soit que M. de Nyon ait ressenti quelques remords de sa faute, soit qu'il espérât que la réponse favorable de l'Empereur arriverait avant toute complication nouvelle, il laissa le Prince dans la plus profonde ignorance de la mission du consul anglais à Rabat.

Le Prince de Joinville se rendit aussitôt à Gibraltar où il reçut la visite du Gouverneur Sir Wilson. Celui-ci lui recommanda la

prudence, et le supplia, comme l'avait fait M. de Nyon, de ne pas faire paraître la flotte française devant Tanger, disant qu'une telle démonstration équivaudrait, aux yeux des Marocains, à une déclaration de guerre, qu'on pouvait encore éviter. Le Prince, vaincu par le feu croisé de ces sollicitations, s'engagea à ne point se rendre avec son escadre devant Tanger, mais à la condition qu'aucun navire de guerre anglais n'y paraîtrait de son côté, condition qui fut acceptée par Sir Robert Wilson. L'engagement réciproque fut, dit-on, écrit ; quoi qu'il en soit, il fut pris solennellement, et le Prince ajouta que si des bâtiments de la Marine britannique paraissaient dans la rade de Tanger, il y conduirait immédiatement son escadre. Lorsque tout fut bien convenu et arrêté, il se transporta à Algésiras, pour y prendre des approvisionnements, que, malheureusement, il n'y trouva pas.

Cependant les choses ne pouvaient ainsi rester à la merci des événements. Le Prince de Joinville jugea qu'il convenait de se mettre en relation avec le Gouverneur de Tanger et d'El Araich, le Pacha Bou Sellam, qui avait une grande influence sur l'esprit de l'Empereur. En conséquence le Docteur Warnier fut chargé d'aller visiter ce personnage, mais après avoir prévenu M. de Nyon du but de sa mission.

Le consul fronça d'abord le sourcil en voyant paraître M. Warnier et quand il eut appris le but de sa visite au Pacha d'El Araich, il chercha à le dissuader de cette démarche qui, disait-il, ne pouvait avoir aucun résultat. Mais M. Warnier ayant insisté et déclaré que le Prince lui avait donné l'ordre formel d'aller conférer avec le Pacha, M. de Nyon dut se résigner. Seulement, il prévint le docteur qu'il le ferait accompagner par son chancelier et par un juif attaché à son consulat. C'étaient tout simplement des espions qu'il attachait à la personne de M. Warnier. Le docteur le comprit, mais peu lui importait, et il accepta les compagnons de voyage que lui imposait le timide consul. Pas un mot encore au sujet de la mission de M. Drummond Hay ne fut prononcé dans cette deuxième entrevue.

M. Warnier fut accueilli avec distinction, mais avec défiance, par le Pacha d'El Araich. Les façons quelque peu impérieuses de l'envoyé français déplurent tout d'abord au Pacha « qui avait l'habitude de s'entendre traiter d'Excellence ». Le docteur fut net et catégorique : il apprit à Bou Sellam les événements qui avaient ensanglanté la frontière ; il lui fit connaître les conditions de la France, et l'engagea à écrire à l'Empereur pour lui conseiller de donner satisfaction au gouvernement français. Bou Sellam finit par comprendre ce qu'il y avait de sensé dans les paroles de l'envoyé du Prince, et, devenant plus affable, il promit d'user de tout son crédit auprès de l'Empereur pour le décider à une démarche de conciliation. A son retour à bord du *Rubis*, bateau à vapeur qui l'avait conduit à El Araich, le docteur trouva une quantité d'animaux et de fruits que le Pacha avait envoyés en cadeau à l'équipage. L'impression qu'il

rapporta de sa visite à El Araich, fut que les Marocains ne croyaient pas à la guerre. Bou Sellam lui-même n'y croyait pas. Evidemment tous étaient persuadés que l'Angleterre apposerait son *veto* et que la France n'oserait passer outre.

Le docteur rejoignit le Prince de Joinville à Cadix, où parvint une lettre du Maréchal Bugeaud, datée de Lella Maghrnia. Cette dépêche portait en substance : « Nos instructions, sont, dites-vous, de faire respecter le pavillon français, s'il est insulté. Mais qu'entendez-vous par le *pavillon français* ? Est-ce seulement celui qui flotte au mât d'un navire ? Pour moi, je crois que là où se montre le drapeau d'un régiment, ou le simple guidon d'une compagnie, là aussi est la France. Or, mon drapeau est chaque jour insulté par les soldats de l'Empereur. Je ne puis donc, dans une semblable situation, attendre l'issue des négociations. Je dois ne prendre conseil que des nécessités du moment. Mais, si je livre bataille aux Marocains, le consul français et tous nos compatriotes qui habitent le littoral seront faits prisonniers et leur vie sera en danger. C'est ici, Prince, que commence votre responsabilité. Je laisse à votre sagesse le soin de décider ce qu'il vous reste à faire ».

La lettre était étrange et plaçait le Prince dans la situation la plus délicate. Le Maréchal pouvait brusquer les choses, et si nos nationaux étaient massacrés, la responsabilité en retomberait sur la tête de l'Amiral. On ne pouvait pas être plus sans façon. Evidemment le Maréchal, importuné de la présence d'un fils du roi, destiné à partager avec lui les honneurs de la guerre, cherchait tout ce qui pouvait compromettre la position de son rival.

Un incident imprévu vint fournir à l'Amiral un prétexte pour faire une démonstration contre Tanger, dans le but d'intimider les habitants de cette ville, et de placer nos compatriotes sous l'égide de ce sentiment de crainte : Pendant que la flotte se rendait d'Algésiras à Cadix, trois bâtiments de guerre anglais, commandés par l'Amiral Owen, ignorant la convention qui interdisait les eaux de Tanger aux navires de la Marine britannique, parurent devant cette place. Le commandant de l'*Argus*, brick français stationnaire, ayant connaissance de la convention, s'empressa d'aller prévenir le commandant du premier navire anglais qui se présenta dans la rade. Ce capitaine répondit brutalement : « Je n'ai pas d'ordres à recevoir de vous ». Et l'Amiral anglais, ne s'arrêtant pas à l'avis du Commandant français, jeta l'ancre devant Tanger, ce que voyant, le Commandant de l'*Argus* s'empressa d'aller prévenir le Prince. Sir Robert Wilson eut beau protester de sa bonne foi, il eut beau dire que l'infraction à la convention était le résultat d'un malentendu, et transmettre à l'Amiral Owen l'ordre de quitter sur-le-champ les eaux de Tanger, le Prince, saisissant l'occasion par les cheveux, fit immédiatement à toute son escadre signal d'appareiller et cingla vers la ville marocaine. La flotte défila devant les batteries de la place et revint à Cadix. Cette démonstration motivée par la lettre du

Maréchal Bugeaud, fut inutile, car les habitants de Tanger, encore éloignés de toute idée de guerre, assistèrent avec une froide indifférence au spectacle de la flotte paradant devant leurs murs.

Mais ce n'était pas assez. Plus on tardait, et plus la position de nos nationaux allait devenir critique, car une bataille pouvait, d'un jour à l'autre, donner le signal de la guerre sur la frontière algérienne. Le Maréchal Bugeaud était monté à un diapason trop belliqueux pour qu'on pût espérer un arrangement. Le Prince ignorait toujours, d'ailleurs, la mission de M. Drummond Hay à Rabat avec la complicité de M. de Nyon. Il se décida, en conséquence, à mettre notre consul et sa famille à l'abri de tout danger, après quoi il serait beaucoup plus libre de ses actions. Le Docteur Warnier s'embarqua avec le Prince sur un bateau à vapeur pour aller chercher M. de Nyon.

La mission était délicate. Le lendemain de l'arrivée du *steamer* devant Tanger, à 5 heures du matin, M. Warnier se rendit au consulat. Il lut à M. de Nyon la dépêche du Maréchal Bugeaud, chercha à lui faire comprendre que la guerre pouvait éclater à chaque instant, et finit par l'engager à quitter la ville, lui et sa famille. Le consul, qui croyait toujours au succès de la médiation anglaise, traita les craintes du Prince de chimères, et refusa de partir. Alors le docteur l'engagea à se rendre à bord du bateau à vapeur où le Prince l'attendait pour conférer avec lui. M. de Nyon ayant consenti avec empressement, M. Warnier le pria de se charger d'un billet pour le Prince. Il prit une plume et écrivit ces mots : « M. de Nyon ne veut pas partir ; retenez-le à bord ; je me charge de Mme de Nyon ». Il cacheta la lettre et la remit gracieusement au Consul, qui l'emporta sans se douter de rien. Arrivé sur le steamer, sa stupéfaction fut grande d'entendre le Prince lui déclarer qu'il ne retournerait pas à terre. Toutes réclamations étaient inutiles. M. de Nyon était sauvé malgré lui.

Un stratagème encore plus original fournit à M. Warnier le moyen de décider Mme de Nyon et le reste de la famille du consul à aller rejoindre M. de Nyon auprès du Prince (2).

A la nouvelle de ce qui venait de se passer, le corps consulaire protesta en masse. Il envoya une députation à bord de l'Amiral, pour se plaindre de ces façons d'agir et de l'abandon où on laissait les représentants des autres gouvernements.

Le Prince répondit qu'il mettrait des bâtiments à la disposition des nationaux de toutes ces puissances.

Arrivé à Cadix, le Prince chargea le Docteur Warnier de porter au Pacha d'El Araich l'ultimatum de la France. Il accordait 8 jours à l'Empereur, ce délai expiré, les hostilités commenceraient. M. de Nyon gardait toujours un profond silence sur la médiation de l'Angleterre. Et cependant il voyait le Prince adresser un ultimatum à l'Empereur ! Quel pouvait être le but de cette étrange conduite ? Le Docteur Warnier devait, en outre, obtenir du Pacha la permission pour tous les Français résidant sur les côtes du Maroc de partir immédiatement ainsi que tous les Juifs à leur service.

(2) Le texte des Arch. Nat. décrit ici le stratagème : On invita Mme de Nyon à un baptême, qui devait avoir lieu sur le bateau amiral.

Bou Sellam envoya sur-le-champ l'ultimatum, et consentit, sans hésitation à signer l'autorisation réclamée par le docteur. A l'arrivée de M. Warnier à Tanger, le gouverneur de cette ville avait déjà reçu et fait exécuter l'ordre d'envoyer tous les Français sur les côtes d'Espagne. Cette preuve de bon vouloir témoignait des intentions conciliantes du gouvernement marocain.

Dès que cette heureuse nouvelle parvint au Prince de Joinville, il partit de Cadix avec toute son escadre pour aller attendre devant Tanger la réponse de l'Empereur à l'ultimatum. L'escadre anglaise aux ordres de l'Amiral Owen suivait la nôtre, et la résolution du Prince étant enfin connue, le commandant anglais s'empressa de se rendre à bord du vaisseau amiral pour lui faire des observations et des remontrances. C'est alors que le Prince apprit que M. Drummond Hay était auprès de l'Empereur pour essayer d'arranger les affaires de la France, et avec le consentement écrit de notre représentant. Comme le Prince paraissait douter de l'exactitude de cette déclaration, il en appela au témoignage de M. de Nyon, qui fut bien obligé de confesser sa faute (3). Le Prince ne dissimula point le vif déplaisir que lui causait cette étrange révélation. Il comprenait qu'il avait été joué, et il adressa de sévères reproches à M. de Nyon, qui lui avait imposé un rôle absurde et compromettant. L'Amiral Owen ajouta que, si les hostilités s'ouvraient avant le retour de M. Drummond Hay, sa vie courrait le plus grand danger et que le Prince assumerait toute la responsabilité des malheurs dont ce représentant de l'Angleterre pourrait être victime. Le Prince répondit qu'il allait aviser à assurer la sécurité du consul, que, quant à sa mission, elle avait été annulée par l'ultimatum adressé à l'Empereur, qu'il connaissait ses devoirs, et qu'il les remplirait sans crainte.

Aussitôt le bateau à vapeur le *Véloce*, commandé par le capi-

(3) Le fait est rapporté, en termes plus familiers, dans la lettre de Warnier, publiée dans *L'amateur d'autographes* (1906) : « ...Et maintenant qu'on ne peut plus reculer sans honte, on apprend qu'il y a médiation, et M. Joreil, consul à Mogador, vient affirmer aussi qu'il a vu entre les mains de M. Hay, des papiers émanant de M. de Nion !... Je suis convaincu que M. de Nion, qui me fait l'effet d'un imbécile, qui pose pour les moustaches et un beau torse et qui a le faciès d'un malheureux atteint de *miserere*, se sera laissé mettre dedans par l'Angleterre... M. de Nion a été une grosse bête et sa conduite mérite la corde. Je suis la seule personne à laquelle le prince ait confié un fait de cette gravité. Aussi est-il important que vous ne vous serviez de cette révélation que lorsqu'il en sera temps... Je reste convaincu que M. de Nion a tripoté cette affaire avec M. Hay. Je vous dirai en passant qu'il a l'air aujourd'hui d'avoir fait dans sa culotte ».

taine Léon Duparc, fut expédié à Rabat, avec ordre de ramener M. Drummond Hay, et le Prince attendit patiemment la réponse à l'ultimatum.

Le choix du Commandant Duparc n'était pas heureux ; cet officier était incapable de comprendre la mission qu'on lui confiait et de l'exécuter convenablement (4). Arrivé à Rabat, il ne se rappela qu'une chose c'est que le Prince lui avait recommandé de mettre son bâtiment à la disposition de l'Empereur. En conséquence, il écrivit à l'Empereur pour l'informer qu'il se mettait lui et son bâtiment à sa disposition. Pas un mot du consul anglais. L'Empereur ne comprenant rien à cette lettre répondit : « J'ai reçu ta lettre et je l'ai comprise: tu mets à ma disposition le *Véloce* et son commandant ; je n'ai besoin ni de l'un, ni de l'autre ». La réponse était impertinente pour le Prince de Joinville, à qui elle s'adressait ; mais l'ignorance de l'Empereur l'excuse jusqu'à un certain point. L'Empereur ne parlait pas du consul anglais, ni de l'ultimatum. Le consul avait quitté Rabat pour se rendre à Mogador, où il comptait trouver un bâtiment anglais. Du reste, le capitaine du *Véloce* avait trouvé le moyen de se faire insulter par les habitants de Rabat, et d'exposer le pauvre Balo Ruffo, qui l'accompagnait, à toutes sortes d'avanies. Lui-même avait été retenu en prison pendant plusieurs heures.

Dès que les équipages de la flotte française, à l'ancre devant Tanger, aperçurent le *Véloce* qui allait entrer dans la rade, une vive émotion s'empara de tous les cœurs. Quelle était la réponse de l'Empereur ? Etait-ce la guerre ? Etait-ce la paix ? On allait enfin sortir d'inaction ; on allait savoir si le canon français garderait le silence, ou s'il parlerait. L'impatience et l'anxiété étaient au comble. Elles redoublèrent quand on vit l'embarcation du *Véloce* aborder le vaisseau amiral et le commandant Duparc monter à bord. Eh bien ! quelle nouvelle ? » — demanda le Prince.

« Monseigneur, je n'en sais rien, mais je suis chargé d'une dépêche pour votre Altesse royale ». La lettre était écrite en arabe, et le Docteur Warnier, qui parlait cette langue, ne la lisait pas. Il fallut chercher un interprète. Quand celui-ci jeta les yeux sur la lettre, un grand silence se fit et l'anxiété redoubla. Mais le traducteur restait muet et un visible embarras se peignait sur sa figure. « Lisez donc, s'écria le Prince impatienté. — Monseigneur, répondit l'interprète, cette dépêche est si singulière, que je ne la comprends pas et que j'hésite à la traduire. Mais je vais en écrire la traduction ; cela vaudra mieux ». L'impatience augmenta pendant que l'interprète écrivait. Enfin le Prince put lire: « Tu mets le *Véloce* et son commandant à ma disposition, je n'ai besoin ni de l'un ni de l'autre ».

(4) Bugeaud s'était déjà vivement plaint du capitaine Léon du Parc. En juillet 1844, chargé de conduire quelques bateaux porteurs de troupes et de vivres à la colonne Bugeaud, il avait mis un jour de retard dans l'accomplissement de sa mission. Cf. Lettre du Ministre au Préfet maritime de Toulon, Paris, 10 juillet 1844, Arch. Min. Marine, BB 4/624.

— Que signifie cela ? » s'écria le Prince, au comble de la surprise. Le Capitaine Duparc s'expliqua et le Prince, commençant à comprendre, se contenta de lever les épaules et congédia le malencontreux porteur de message.

Heureusement l'incertitude du Prince ne fut pas de longue durée: des lettres de M. Drummond Hay avaient été reçues par terre à Tanger. Elles annonçaient satisfaction complète donnée par l'Empereur à la France. Le vice-consul anglais s'empressa de communiquer à M. de Nyon la teneur de la dépêche et celui-ci en fit immédiatement part au Prince de Joinville, en ajoutant qu'il se déclarait satisfait au nom du Gouvernement français, dont il était le représentant. — « Il se peut que vous soyez satisfait, répondit le Prince, visiblement contrarié du triomphe de la médiation anglaise, mais moi, je ne le suis pas. J'ai adressé un ultimatum à l'Empereur, et l'Empereur n'y a pas répondu. Toutes ces allées et venues nous rendent la risée des Marocains. L'Empereur a répondu au consul anglais, et il n'a pas répondu à l'ultimatum. Les choses restent donc dans le même état ». M. de Nyon insista et déclara que tout était terminé, qu'il allait écrire dans ce sens au Ministre, et que, si le Prince persistait à vouloir combattre, il serait personnellement responsable des conséquences d'une lutte où l'honneur de l'Angleterre était, dès ce moment, engagé. « Eh bien! s'écria le Prince, je veux bien, pour ne pas compromettre le gouvernement, faire retirer la flotte ; mais j'exige que vous m'en donniez l'ordre écrit et signé de vous, car, moi aussi, j'ai mon honneur à sauvegarder ». M. de Nyon signa l'ordre et adressa immédiatement au Ministre une dépêche annonçant que l'Empereur avait souscrit à toutes les demandes de la France, et que tout était terminé.

L'influence anglaise triomphait donc, et nos marins se voyaient obligés de s'éloigner, après avoir joué un rôle presque ridicule, et dans tous les cas, bien inutile. Le Prince avait peine à dissimuler son dépit. Il était venu dans l'espoir de partager les lauriers du Maréchal Bugeaud, et il allait partir sans avoir rien fait. Les équipages murmuraient ; ils n'ignoraient pas à quelle intervention ils devaient ce désappointement, et leur irritation n'en était que plus vive. Qu'allait-on dire en France, quand on saurait que la paix était l'œuvre de l'Angleterre ?

Un hasard vint en aide à nos marins. Au moment où l'on se disposait à lever l'ancre, on aperçut dans le lointain la fumée d'un bateau à vapeur. Un rayon d'espoir réchauffa tous les cœurs. Bientôt le steamer fut reconnu pour français. En effet, c'était un bâtiment qui avait touché à Oran pour prendre les lettres du Maréchal Bugeaud, et qui apportait au Prince de Joinville des dépêches de France.

Le paquet contenait, outre une lettre du Roi, des dépêches des ministres des affaires étrangères et de la marine. Elles étaient d'une complète insignifiance, et ne renfermaient que des phrases aussi

vagues que banales. Mais un post-scriptum placé au bas de la dépêche du Ministre de la Marine disait en deux lignes : « Dans le cas où vous n'auriez pas reçu de réponse satisfaisante à l'*ultimatum*, je pense que vous aurez immédiatement ouvert les hostilités ». Il n'en fallait pas davantage. Ces deux lignes suffisaient pour fournir un prétexte à la guerre. La réponse à l'ultimatum n'était point arrivée ; le délai était expiré depuis plusieurs jours ; le gouvernement, prévoyant ce cas, approuvait d'avance les hostilités ; c'était tout ce qu'il fallait au Prince. Aussitôt il déclare à M. de Nyon que le lendemain il bombardera Tanger. La nouvelle se répand parmi nos équipages qui, de l'irritation et du mécontentement, passent à la joie la plus vive et à l'enthousiasme. Le plaisir de faire pièce à l'Angleterre entrait assurément pour moitié dans ce brusque changement d'humeur. A minuit, l'ordre de commencer le branle-bas de combat et de se tenir prêt pour la pointe du jour fut transmis à tous les bâtiments de la flotte.

Pendant ces préparatifs, la place était parfaitement tranquille. Le messager porteur des lettres de M. Drummond Hay pour le vice-consul d'Angleterre, et qui était arrivé de Rabat par terre, avait été chargé par l'Empereur de pleins pouvoirs pour empêcher toute hostilité des habitants de Tanger contre les Français. L'Empereur venait de signer la paix entre les mains du consul anglais, du moins il le croyait ; et il ne voulait pas que la turbulente insolence des habitants de Tanger fît naître un conflit que ses concessions à la France avaient pour but d'éviter. Il avait, en conséquence, ordonné au gouverneur de la place de veiller au maintien de l'ordre, et d'empêcher la garnison de se livrer à la moindre démonstration hostile. Les artilleurs devaient se tenir à leur poste ; mais ne point tirer, à moins que la flotte française ne commençât elle-même les hostilités. C'est ce qui explique l'inaction des Marocains pendant les opérations d'embossage. Tandis que le *Jemmapes* et le *Suffren* venaient se placer sous le feu des batteries, la place resta silencieuse et inoffensive, alors qu'elle aurait pu écraser ces deux bâtiments. C'est qu'en ce moment, Ben Abbou, gouverneur de Tanger, parcourait les batteries, le pistolet au poing, et menaçait de brûler la cervelle au premier qui tirerait sur la flotte avant que celle-ci n'eût commencé l'attaque. Le Prince ne pouvait s'expliquer cette attitude. Voyant que la place ne voulait pas se défendre sérieusement, il ouvrit le feu avant que tous les bâtiments de la flotte fussent à leur poste de combat. Les navires embossés suffisaient, et il fit signal aux autres de se placer comme ils le jugeraient convenable.

Les Marocains ne se défendirent avec quelque énergie que pendant 20 minutes environ. Mais presque tous leurs boulets passaient par-dessus nos vaisseaux, grâce à la précaution qu'avait prise l'amiral de se placer en dedans de la ligne de pointage des batteries ennemies. Voyant que les défenseurs de la place faisaient si peu de mal à ses navires, et s'apercevant que leur feu se ralentissait, le

Prince ne chercha plus qu'à l'éteindre tout à fait. Ce fut l'affaire de quelques instants. On s'aperçut aussi qu'un des pavillons plantés sur les remparts était encore debout. L'Amiral ne voulant pas que les Anglais pussent dire que le drapeau marocain flottait toujours, même après le combat, chargea quelques artilleurs d'abattre le pavillon. Quelques minutes après, le drapeau disparut. Pas une bombe, pas un boulet ne furent lancés contre la ville. La défense avait été trop molle pour que le Prince pût se décider à détruire une place aussi inoffensive (5).

En somme, l'affaire fut insignifiante. Les batteries seules furent endommagées. Quant à nos pertes, elles furent à peu près nulles.

Après cette affaire, les Anglais vivement contrariés de l'échec que venait de recevoir leur politique, rentrèrent à Gibraltar. Un seul de leurs vaisseaux, le *Warspite*, fut détaché pour accompagner la flotte française à Mogador.

Dès l'arrivée de l'escadre dans les eaux de Mogador, le consul anglais, M. Wilchir, fit informer le Prince de Joinville que tous les Français avaient quitté la ville, ainsi que la plupart des sujets des autres nations, mais que les autorités ne voulaient pas laisser partir quelques Anglais, débiteurs de l'Empereur, avant qu'ils eussent payé leurs dettes. Le consul, et un M. Robertson, négociant, étaient dans cette catégorie ; à eux deux, ils devaient environ trois millions à l'Empereur. Le Prince répondit que le seul moyen de tirer le consul d'embarras, serait de payer les 3 millions, mais que la chose lui étant impossible, il engagerait le commandant du bâtiment anglais qui suivait la flotte à mettre en sûreté, par tous les moyens possibles, ses nationaux résidant à Mogador. Le Capitaine du *Warspite*, fut, en effet, prévenu, et réclama ses compatriotes. Un refus des autorités marocaines amena des menaces du commandant de la frégate anglaise, menaces qui ne produisirent aucun effet. Le *Warspite* fut donc mis en demeure d'ouvrir les hostilités contre la ville, mais il préféra céder, et le bombardement commença sans que le consul eût pu retrouver sa liberté (6).

Les défenseurs de Mogador ne furent pas aussi nuls que ceux de Tanger. Ils ouvrirent le feu dès que nos bâtiments furent à portée. L'affaire fut donc beaucoup plus sérieuse ; aussi l'amiral se montra-t-il, de son côté, plus rigoureux. Il bombarda la ville elle-même, et y mit le feu. Il eut d'autant moins de scrupule d'en agir ainsi, qu'après la première heure de combat, les habitants avaient évacué la place, et que la multitude de Berbères qui, au premier coup de canon, étaient descendus des montagnes, avaient fait irruption dans

(5) Les instructions du Ministre de la marine au prince, en date du 16 juin, lui permettaient d'attaquer éventuellement Tanger, mais en épargnant la ville et en ne détruisant que les fortifications extérieures. BB 4/626.

(6) Décrit avec plus de détails dans *Nouvelle Revue Rétrospective*, t. X, p. 120.

la ville et l'avaient mise au pillage. Quelques-uns de ces bandits avaient dévalisé les consulats et l'on en voyait qui s'éloignaient portant sur leur dos de belles glaces, dont le soleil projetait au loin l'éclat. Nos artilleurs s'amusaient à prendre ces glaces pour points de mire et culbutaient les voleurs, aux grands éclats de rire des assistants (7).

Le feu, mis à la ville par nos bombes, dura 7 jours. Quand la flotte s'éloigna, on voyait encore de loin la fumée qui s'élevait des maisons incendiées.

La prise de l'île de Mogador a été exactement racontée par les journaux. Un fait seulement a été omis : l'île contenait une prison d'Etat, et les malheureux prisonniers furent tués par nos soldats qui, dans la chaleur du combat, les prirent pour des ennemis.

Une centaine de prisonniers avaient été faits dans ce combat. On résolut de les échanger contre les Anglais restés en ville et la proposition fut acceptée par les Kabyles maîtres de la place. MM. Wilchir et Robertson, et leurs familles, furent rendus, mais dans un état effrayant de misère et de souffrances : tous, y compris Mme Wilchir, Mme Robertson, et leurs enfants, étaient dans l'état de nudité le plus complet. Les femmes avaient été violées ; la fille de M. Robertson était blessée au bras. C'était un spectacle déchirant. M. Wilchir avait deux filles qui étaient en pension à Londres, et qui étaient venues passer les vacances à Mogador. Dans la prévision de ce qui allait arriver, il avait fait, depuis plusieurs jours, embarquer ces jeunes personnes sur un bâtiment qui les déposa sur le *Warspite*. Qu'on juge de la situation de ces pauvres jeunes filles pendant le bombardement, et de leur joie quand elles revirent leurs parents ! Ce fut alors un concert unanime de bénédictions pour les Français qui avaient eu la généreuse idée de faire servir leurs prisonniers au salut du consul anglais et de ses compatriotes. A peine le *Warspite* fut-il de retour à Cadix, que les Anglais changèrent de langage ; M. Wilchir lui-même fit chorus avec les officiers de la frégate ; et il publia dans l'*Echo de Gibraltar* une relation de sa délivrance dans laquelle les faits étaient odieusement dénaturés.

A l'arrivée de l'escadre française à Cadix, le Prince apprit que les Marocains demandaient à traiter. Aussitôt M. Warnier fut envoyé à Tanger pour y voir Bou Sellam, qui avait demandé à conférer avec lui. Le docteur partit de Cadix le 7 septembre au soir.

Le Pacha fit à l'envoyé du Prince une réception magnifique. Des soldats de la garde impériale formaient la haie sur son passage depuis la plage jusqu'au palais. Des milliers de femmes, montées sur les terrasses, agitaient leur mouchoirs et faisaient entendre leurs joyeux *you you !*

(7) *Ibid.*, p. 130. Le pillage complet de la ville par les tribus berbères est confirmé par les rapports ultérieurs de notre vice-consul à Mogador, conservés à Rabat.

L'entrevue débuta par un éclat de rire du docteur. — « Eh bien ! dit-il au Pacha, que t'avais-je dit ? Je t'avais bien prédit que l'Empereur se repentirait de marchander avec la France. Tu croyais que l'Angleterre nous empêcherait de vous faire la guerre ; tu vois que nous l'avons faite malgré elle — Hélas ! répondit le Pacha, tout cela est vrai, mais Dieu l'a voulu... — Dieu l'a voulu, sans doute, répliqua M. Warnier, mais tu as, pour ta part, contribué à ce résultat par tes imprudentes lettres à l'Empereur ». A ces mots, le vieillard se confondit en dénégations et en protestations, mais M. Warnier tirant de sa poche une liasse de papiers : « Tiens, lui dit-il, reconnais-tu cette lettre écrite par toi à Ben Dris, le ministre de l'Empereur ? Et celle-ci adressée à l'Empereur lui-même, et cette autre à son fils ? ». Le Pacha pâlissait et tremblait ; mais il se rassura en voyant le sourire qui n'avait pas quitté les lèvres du docteur. Celui-ci continuant : « Tu vois que nous sommes au courant de tout ce qui s'est passé chez vous. Tiens, veux-tu voir des lettres de l'Empereur à son fils, le commandant des troupes ? En voici plusieurs ; en voilà d'autres au ministre, puis voilà les réponses, et encore d'autres pièces importantes ». Bou Sellam n'en pouvait croire ses yeux et regardait M. Warnier d'un air consterné. Les lettres exhibées par le docteur étaient celles trouvées par le Maréchal Bugeaud, à la bataille d'Isly, dans la tente du fils de l'Empereur. « Maintenant quelles sont vos intentions ? demanda M. Warnier. — L'Empereur veut la paix, répondit le Pacha, et il m'a fait dire que si, d'ici à un mois, elle n'était pas conclue, ma tête tomberait. Tu peux me demander tout ce que tu voudras ; mais je pense que la France est trop généreuse pour exiger des choses que nous ne pourrions pas accorder sans de grands dangers pour l'empire.

— Rassure-toi, répliqua M. Warnier, la France ne veut que la justice et le respect de ses droits. Adieu, je te reverrai sans doute bientôt ».

Indépendamment du désir qu'il avait de traiter au plus vite, les lettres que le docteur lui avait montrées avaient singulièrement disposé le Pacha à accepter toutes les conditions qu'on voudrait imposer à l'Empereur. En effet, ces lettres étaient très importantes et contenaient des révélations fort curieuses. Elles constataient d'abord que les Anglais s'étaient constamment flattés qu'ils nous empêcheraient de faire la guerre ; elles faisaient connaître l'état d'anarchie où se trouvait le Maroc ; elles signalaient les tribus prêtes à se soulever au premier signal de guerre ; elles montraient, entre autres, la ville de Fez comme disposée à s'insurger en faveur d'Abd-el-Kader. Les Français étaient donc maîtres de la situation ; ils tenaient dans leurs mains les fils qui pouvaient faire mouvoir l'Empire marocain. Les avantages de cette position n'échappèrent point à l'astucieux vieillard ; en sorte qu'alors même qu'il n'eût pas reçu l'ordre de traiter, il s'y fut probablement résigné après ces foudroyantes révélations.

M. Warnier fut de retour à Cadix le 9 septembre à la pointe du jour et rendit immédiatement compte de sa mission au commandant de la flotte, qui en informa M. de Nyon.

Un incident assez difficile à prévoir vint jeter quelque inquiétude dans l'esprit du Prince. Une garnison de 500 hommes, avec une artillerie respectable avait été laissée dans l'île de Mogador ; en outre, une division navale composée de quelques bricks et chaloupes canonnières, avait été chargée de croiser à l'entrée de la rade et de prêter main-forte à la garnison en cas de besoin (8). 500 hommes environ, 150 pièces de canon, et les équipages de la flotille étaient plus que suffisants pour se maintenir dans un poste que la ville était tout à fait impuissante à inquiéter, car toutes les batteries qui avaient prise sur l'île avaient été démantelées, détruites, les pièces jetées à la mer ou enclouées. Cependant le lieutenant-colonel Chauchard, commandant de la garnison et le capitaine de corvette Massin, commandant de la division navale, écrivirent au Prince pour lui déclarer que, les Berbères, maîtres de la ville, ayant établi une batterie sur la plage, la position n'était plus tenable. Le danger était très exagéré, si même il existait. Quoi qu'il en soit, le Prince, effrayé de l'idée que l'île de Mogador allait être forcément évacuée, avait résolu d'aller immédiatement occuper la ville même de Mogador, quand M. Warnier arriva de Tanger et chercha à l'en dissuader, il lui représenta qu'il n'avait pas assez de troupes de débarquement pour occuper une ville aussi importante que Mogador, que nous y serions immédiatement bloqués par des milliers de Berbères ; que ce serait s'exposer à compromettre l'issue d'une affaire si glorieusement commencée, enfin que la situation de la garnison ne pouvait pas être telle qu'on la représentait, et qu'il ne devait pas y avoir péril en la demeure. Le Prince ne se rendit pas à ces observations et ajourna sa décision au lendemain. En attendant une résolution définitive, il invita M. de Nyon et le duc de Glucksberg à rédiger un projet de traité. Le même jour, vers 3 heures de l'après-midi, le Prince, tout en déclarant à M. Warnier qu'il ne voulait imposer aucune de ses volontés aux représentants du gouvernement français, le chargea de formuler, de son côté, un projet de traité qu'il pourrait, au besoin, opposer à celui des deux diplomates.

La conférence commença à 7 heures du soir. Le Prince, M. de Nyon, le duc de Glucksberg et le docteur Warnier, étaient seuls présents. Mais ici quelques explications sur la réunion des deux diplomates sont nécessaires :

Après le bombardement de Tanger, le Prince de Joinville, mécontent de M. de Nyon, dont il avait apprécié le peu de franchise et l'incapacité, demanda au gouvernement d'éloigner ce fonctionnaire du théâtre des événements. Un congé fut immédiatement envoyé à M. de Nyon ; mais celui-ci, piqué au vif, protesta contre le congé,

(8) Conformément aux instructions du Ministre, BB 4/624, f° 44 à 54.

et supplia le ministre de le laisser à son poste jusqu'à la fin des événements.

Dans l'intervalle, on avait ordonné au Duc de Glucksberg (9), secrétaire de l'ambassade française à Madrid, de se rendre à Cadix, pour conduire les négociations du traité de paix. Ce jeune homme valait infiniment mieux que M. de Nyon, pour cette besogne, à condition qu'il serait conseillé pour ce qui est des mœurs, des circonstances particulières et de la situation du Maroc. C'est un homme intelligent, spirituel, ayant l'habitude du monde, comme doit l'avoir un diplomate. M. de Nyon, lui, est un esprit pointu, vétilleux, aimant la contradiction, se plaisant aux ambiguïtés diplomatiques, aux mille ruses du métier, intelligence étroite et rompue à la pratique du sophisme.

Au début de la conférence, M. de Nyon et le duc de Glucksberg, le premier surtout, déclarèrent vouloir se renfermer dans les instructions ministérielles, qui consistaient à demander après la guerre ce qu'on avait exigé avant les hostilités. Ces instructions étaient pourtant assez vagues et assez élastiques pour que, en aidant un peu à la lettre, on pût en tirer un parti judicieux. Le docteur Warnier fit observer que la guerre avait changé la situation, et donnait à la France le droit d'être plus exigeante. Il démontra que la clause qui stipulait l'internat d'Abd-el-Kader pouvait et devait, pour en rendre l'exécution facile, être accompagnée de certaines conditions auxquelles le gouvernement n'avait pu songer. Dire tout simplement que l'Emir serait interné dans les ports de l'océan, était inutile si l'on ne donnait pas à l'Empereur les moyens d'exécuter cette condition essentielle du traité, et si, d'un autre côté, on ne l'y contraignait pas. M. Warnier demandait que l'Emir fût mis hors la loi par l'Empereur ; mais, comme cette expression n'a pas d'équivalent dans la langue arabe, et que, sans explication, elle ne pourrait être comprise, il voulait qu'on l'accompagnât d'un commentaire portant défense aux sujets de l'Empereur de donner asile à l'Emir, de lui fournir des armes, etc... et ordre de le livrer au souverain du Maroc. De cette façon, la mise hors la loi aurait un sens positif et clair pour l'Empereur et pour son peuple.

Le duc de Glucksberg approuva l'idée du commentaire ; mais M. de Nyon le déclara inutile. Le Prince émit un avis favorable à l'opinion de M. Warnier, mais ne voulant pas influencer les diplomates, il s'effaça aussitôt, et dit que son avis n'avait que la valeur d'une simple observation. M. de Nyon ayant affirmé que l'Empereur n'accepterait pas le commentaire, M. de Glucksberg se rallia à l'objection du consul, et le commentaire fut rejeté, ce qui rendait inutile et absurde l'article relatif à la mise hors la loi.

Poursuivant la lecture de son projet de traité, M. Warnier fit observer qu'Abd-el-Kader, interné dans une ville marocaine, serait

(9) Appelé aussi comte Decazes. C'était le fils du duc Decazes.

fort mal gardé par des musulmans. En conséquence, il demandait que l'internat n'eût lieu que dans un port où serait établi un consul ou agent diplomatique français, qui serait particulièrement chargé de surveiller le prisonnier. M. de Nyon protesta aussitôt contre cette proposition, disant que ce serait faire injure à la diplomatie que de l'appeler à fournir un geôlier et un espion ; que le corps consulaire ne lui pardonnerait pas un semblable outrage, enfin que le gouvernement, ni la France n'accepteraient une pareille idée. Il invoqua le souvenir de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène, et rappela l'opprobre dont son persécuteur est resté chargé. Espérait-on trouver un Madson Lowe dans la diplomatie française ?, etc... M. de Nyon plaidait sa cause, ou plutôt celle de l'Emir, avec tant de chaleur, que la proposition de M. Warnier fut rejetée.

M. Warnier ne se décourageant pas émit une nouvelle idée, tendant à obliger l'Empereur à exécuter la clause relative à l'internat. Il ne pouvait supposer que la France renoncerait au payement des frais de la guerre par son ennemi vaincu ; mais il voulait faire servir la clause d'indemnité à l'exécution prompte et certaine de celle qui obligeait l'Empereur à retenir Abd-el-Kader prisonnier. Il demandait donc qu'on exigeât d'Abd-er-Rahman 12 millions, à titre d'indemnité de guerre, et payables par douzièmes, de mois en mois, à partir du 1er janvier 1845 ; mais, connaissant l'avarice sordide de l'Empereur il voulait qu'on lui promît quittance de tout ce qui resterait à payer au moment où il internerait l'Emir. C'était mettre l'Empereur aux prises avec sa passion dominante. M. de Nyon se récria. C'était, disait-il, mettre à prix la tête d'Abd-el-Kader et personne en France ne ratifierait une condition aussi contraire au caractère national. D'ailleurs, ajouta-t-il, le gouvernement n'a rien ordonné à cet égard. Dans ses instructions, il n'est pas question d'indemnité de guerre ; enfin, dit-il en terminant, la présence du Prince de Joinville, d'un fils de Roi, à cette conférence, est un obstacle invincible à l'acceptation de la clause proposée. Un Prince français ne peut figurer dans une négociation en vertu de laquelle la tête d'un Prince musulman serait mise à prix. Ce serait une flétrissure..., etc..., etc... Le Prince approuva l'objection, mais en déclarant que la question méritait examen. En conséquence, il désira qu'elle fût réservée, ce qui resta convenu. A ce moment un membre proposa de tourner la difficulté en imposant ostensiblement le payement des 12 millions à l'Empereur, et en faisant un traité secret expliquant le véritable but de cette clause. M. de Nyon s'opposa encore à cette proposition ; il fallait, dit-il, agir ouvertement et franchement ; le traité secret ne manquerait pas d'être connu, et alors on tomberait dans l'inconvénient déjà signalé. D'ailleurs, les traités secrets ne pouvaient avoir qu'une valeur relative, etc..., etc... La proposition incidente fut rejetée et la question des 12 millions réservée, conformément au désir du Prince.

Le projet du docteur Warnier portait qu'une indemnité serait payée par l'Empereur aux négociants français qui avaient été contraints de quitter le Maroc pendant les hostilités et avaient éprouvé des pertes. « La chose va de soi, dit M. de Nyon, elle est de droit et de principe en matière diplomatique. Il est donc inutile d'en parler. L'indemnité sera réglée en chancellerie, c'est la moindre des choses ». A l'heure qu'il est, — mars 1847 — cette indemnité n'est pas encore payée. (Elle ne l'est pas encore en 1850). Donc, on passa à un autre article (10).

M. Warnier, qui sentait l'utilité d'établir des relations diplomatiques actives avec l'Empereur, demanda que ce souverain s'engageât à entretenir des représentants à Paris, à Alger et à Oran ou Tlemcen. « Aux yeux de l'Empereur, objecta M. de Nyon, ces représentants ne seront que des agents commerciaux ; or, comme nous voulons faire un traité de commerce, il sera temps alors de demander ce que l'on demanderait ici prématurément ». Rejeté.

Bien que le Docteur Warnier fût bien convaincu que M. de Nyon et son collègue agissaient en vertu d'instructions particulières, qui leur enjoignaient la plus grande indulgence pour les vaincus, et qui les portaient à repousser tout ce qui pouvait assurer la future prépondérance de la France au Maroc, il continua la lecture de ses propositions. Il demanda que la délimitation des deux Etats (Algérie et Maroc), fût déterminée dans le traité qu'on allait signer, au lieu d'être ajourné. Cette délimitation devait avoir pour base la délimitation admise du temps de la domination turque, or, elle était parfaitement connue ; le commandant Martimprey l'avait indiquée dans ses cartes, dont le Docteur Warnier avait eu le soin de se munir. Sans doute ce travail avait été fait d'après une simple enquête, d'après la tradition, enfin d'après les dépositions des indigènes habitant la frontière ; mais on ne pouvait pas espérer une base plus certaine que celle-là ; une délimitation de territoire ne peut se faire au Maroc comme en Europe ; il faudrait une armée nombreuse pour appuyer les négociations et protéger les opérations ; jamais un semblable travail, fait pas à pas, et le jalon en main, ne serait possible ; à quelque époque qu'on entreprit la délimitation sur le terrain, on serait toujours réduit à se contenter des renseignements des indigènes ; de la tradition, et des documents turcs. Pourquoi donc ajourner ce qu'on pouvait faire à l'instant ? Une délimitation matérielle était sans doute désirable, comme le disait M. de Nyon, mais si elle tardait, ou si on la reconnaissait plus tard impossible, du moins aurait-on une base certaine dans le traité de paix et la question serait provisoirement résolue. Les deux diplomates repoussèrent ces observations. Un traité spécial valait toujours mieux en matière de délimitation, disaient-ils. — Mais votre traité spécial sera

(10) Le passage montre que la note de Warnier a été écrite en 1847 et revue en 1850.

impossible, répondait M. Warnier, et il ne pourra se faire qu'avec les éléments que vous avez déjà entre vos mains. M. de Nyon insista, et la clause fut rejetée. (L'avenir s'est chargé de donner raison au Docteur Warnier, car le général de La Rüe n'a pu procéder à une délimitation matérielle et a dû prendre pour base de son traité de Lella Maghrnia le travail du Commandant Martimprey appuyé sur une enquête et sur la notoriété publique).

Les derniers traités entre la France et le Maroc remontaient à une date déjà ancienne. Depuis, un grand nombre d'événements, entre autres la conquête de l'Algérie, avaient changé les rapports des deux Etats. Il était bon de constater ces modifications, de les déterminer et d'en faire la base d'un nouveau droit public entre la France et les Empereurs du Maroc. M. Warnier demandait, en conséquence, qu'au lieu d'un simple traité de commerce qu'on voulait annoncer dans le traité de paix « on stipulât que les nouveaux rapports créés par l'occupation de l'Algérie fussent réglés ultérieurement. La question des personnes, des caravanes, des esclaves, du commerce par terre et du commerce maritime, etc... sont autant de questions nouvelles qu'aucun traité n'a résolues. Il fallait donc les réserver ». M. de Nyon et son collègue ne comprirent pas cette nécessité. Un traité de commerce leur parut suffisant.

(Le traité de commerce conclu plus tard a été nul dès sa signature, et est resté à l'état de lettre morte).

En conséquence de cette discussion, le traité de paix fut rédigé tel qu'il a été publié. Les inspirations de M. de Nyon et du duc de Glucksberg furent seules acceptées, et le projet formulé par ordre du Prince fut rejeté dans chacun de ses articles.

La discussion, commencée à 7 heures du soir, se termina à 11 heures.

Le lendemain matin, le Prince qui avait renoncé à occuper Mogador, mais qui sentait la nécessité de prendre un parti relativement à l'île occupée par nos troupes, expédia à Mogador la frégate la *Belle Poule*, avec ordre de maintenir à leur poste la garnison et la flottille, de leur prêter main-forte au besoin, et d'attendre des instructions ultérieures.

Aussitôt après, le Prince mit à la voile pour Tanger, afin d'y entamer les négociations qui devaient conduire à la paix. MM. de Nyon et de Glucksberg étaient sur le vaisseau amiral.

Dans le trajet, l'escadre fit la rencontre d'un bateau à vapeur qui portait au Prince des dépêches du Maréchal Bugeaud. Celui-ci écrivait : « Je suis fatigué, malade, et désire prendre un repos devenu indispensable. Mes chevaux n'ont plus rien à manger ; toute l'herbe des environs de Lella Maghrnia a été dévorée par la cavalerie et la moisson a été détruite. Je suis obligé de leur donner du foin venu, à grands frais, d'Italie. Mes troupes sont harassées, accablées par une température écrasante, abattues par la fièvre et la dysenterie. Il y a nécessité de traiter. Hâtez-vous donc de conclure

la paix et soyez indulgent envers l'Empereur ; surtout ne demandez pas d'argent, car on vous en promettrait et on n'en donnerait pas ». Telles étaient les instructions du Maréchal Bugeaud. A quelques jours de là, il critiquait les traités dans les journaux de Toulon, bien que le traité fût conforme à ses propres idées et à ses avis.

Dès l'arrivée de l'escadre à Tanger, ce fut encore le docteur Warnier qui fut chargé d'aller conférer avec le Pacha. Bou Sellam lui fit une réception des plus distinguées. Le docteur demanda tout d'abord que les notables de la ville et les autorités se rendissent auprès du Prince pour implorer la paix. Le Pacha y consentit, sans discussion. La députation, composée du gouverneur de la ville, du Kadi, du commandant du port et de quelques autres personnages éminents, arriva à midi sur le vaisseau amiral. Ben Abbou, le gouverneur, d'un air contrit et humilié, demanda la paix, et le Prince répondit qu'il voulait bien l'accorder à l'Empereur. Puis il fit cadeau à Ben Abbou d'une paire de riches pistolets, pour le récompenser de sa noble conduite avant et pendant le bombardement, et surtout de la protection qu'il avait donnée aux Français. (Ben Abbou avait brûlé la cervelle à un Maure qui voulait s'introduire dans le consulat français pour le piller).

Après cette entrevue, le docteur Warnier fut renvoyé, avec quelques officiers de Marine, pour présenter au Pacha le traité de paix. Le corps consulaire tout entier vint au devant des envoyés français, les autorités et la population les accompagnèrent jusqu'au palais.

Bou Sellam était inquiet. Le docteur Warnier lui posa nettement la question : « Ce que nous demandons est juste, dit-il ; nous aurions pu exiger beaucoup plus, mais nous voulons prouver à ton maître que la France, nation généreuse, ne veut pas la mort de ses ennemis après les avoir vaincus. Tu peux donc accepter le traité que je vais te soumettre. Je te préviens que toute observation, que toute objection serait inutile ; nous ne changerons pas une virgule au traité. Si tu refuses, ce drapeau rouge, que j'ai apporté, annoncera ton refus au Prince : la ville sera immédiatement bombardée, et cette fois le Prince ne la ménagera pas. Les canons sont chargés et prêts à faire feu. Signe donc, ou c'est entre nous une guerre à outrance. » Le Pacha prit connaissance du traité et signa. Il aurait signé des deux mains.

Aussitôt M. Warnier fit arborer un drapeau blanc au mât du consulat de Naples, suivant ce qui avait été convenu avec le Prince. Ce pavillon se détachait mal sur les maisons blanches de la ville ; on l'apercevait donc difficilement de loin. Et comme le pavillon rouge du consulat anglais flottait par derrière, à une faible distance, celui-ci fut, dans les premiers moments, le seul aperçu par nos équipages. M. de Nyon qui n'avait pas cessé de trembler, sentit redoubler sa terreur en voyant le drapeau rouge. « Je vous l'avais bien dit, s'écria-t-il, en s'adressant au Prince, c'est encore la guerre ». Le

pauvre homme ne fut rassuré que quand il eût distingué le drapeau blanc.

Quelques instants après, M. de Nyon débarqua pour aller reprendre possession du consulat, et y rétablir le pavillon français. Il trouva son hôtel parfaitement intact ; personne n'y avait pénétré ; tous les objets qu'il renfermait étaient encore à leur place. M. de Nyon a pourtant réclamé une indemnité.

Tout était fini, sauf un point qui restait à régler : l'occupation de l'île de Mogador. *La Belle Poule* avait trouvé la division navale et la garnison à leur poste. Tout était au mieux et le Colonel Chauchard pouvait parfaitement se maintenir. Cependant on l'a vu, cet officier et le capitaine Massis avaient déclaré la place intenable. Pour éviter quelque faute grave de la part de l'un ou de l'autre de ces officiers, le Prince ordonna l'évacuation de l'île. Cet ordre fut donné malgré la clause du traité qui ajournait cette évacuation, ainsi que celle d'occuper jusqu'au moment où l'Emir serait interné. Le Prince oublia aussi que lui-même avait le 8 novembre demandé au Ministre de la Marine 2.000 hommes de renfort pour occuper Mogador. Ce fut une faute ; elle doit être imputée exclusivement au Prince ; le gouvernement ni l'Angleterre n'y furent pour rien quoiqu'on en ait dit (11).

***

Le Docteur Warnier fut chargé d'aller porter en Algérie la nouvelle de la conclusion de la paix. Il rejoignit le Maréchal Bugeaud à Alger. Il eut avec lui l'entrevue la plus étrange. « Ah ! c'est vous, dit le maréchal en l'apercevant. Quelle nouvelle apportez-vous ? — J'apporte, par ordre de S. A. le prince de Joinville, le traité de paix signé à Tanger. — Ah ! elle doit être belle, cette paix ! Vous avez dû faire de belle et bonne besogne ! Une paix faite par un lâche et un cuistre (le lâche était M. de Nyon, le cuistre le duc de Glucksberg), ça doit être quelque chose de propre ! ». Et là-dessus une tirade non moins bouffonne qu'inconvenante. « Monsieur le maréchal, dit alors le docteur, je suis ici l'envoyé du prince de Joinville, d'un fils du roi, du commandant de la flotte française. Si vos paroles s'adressent soit à lui, soit à moi, il sera de mon devoir de me retirer sur-le-champ et d'aller dire au prince la manière dont vous avez accueilli ses dépêches et son envoyé. — Eh ! non, répondit brutalement le maréchal, ce que je dis ce n'est ni pour le prince ni pour vous. Le prince n'est qu'un grand mollasse, mais ceux qui l'ont assisté dans cette affaire sont coupables des plus grandes sottises et des

(11) C'est exact. Le prince donne les raisons de sa décision dans un rapport au ministre du 12 septembre 1844. BB 4/626.
La suite du document ne se trouve que dans le manuscrit des Archives Nationales.

plus insignes lâchetés ». Nouvelle tirade. Le docteur était confondu, bien qu'il connût son homme. Enfin il se décida à interrompre son brutal interlocuteur. « Monsieur le maréchal, lui dit-il, je suis porteur de plusieurs dépêches pour vous et d'une copie du traité. Voulez-vous en prendre connaissance ? — A quoi bon ? s'écria le maréchal, qui s'animait de plus en plus. J'ai parbleu bien le temps de lire ces méchants chiffons de papier ! Je sais d'avance ce qu'ils contiennent. C'est la honte de la France. Oh ! mon Dieu, j'en suis parfaitement certain ». Troisième tirade, interrompue de temps à autre pour invoquer le témoignage du colonel Eynard et du capitaine de corvette Fourrichon, qui assistaient à la scène et ajoutèrent leurs gorges chaudes aux plaisanteries attiques du caporal-gouverneur. Bref, impatienté, le Docteur Warnier prit congé de M. Bugeaud sans que celui-ci eût lu les dépêches du prince.

Le Docteur Warnier ne se fit pas faute de raconter tous les détails de cette entrevue au duc d'Aumale, qu'il vit peu de jours après, à Constantine. Le prince se borna à dire : « Cela ne m'étonne pas. Bugeaud n'est qu'un grossier caporal ».

M. de Nyon, qui pouvait se reposer sur ses lauriers, vint à Paris jouir du congé que le mécontentement du prince lui avait obtenu. M. de Mauboussin, élève-consul et gendre de M. Drummond Hay, fut installé à sa place pour gérer les affaires de la France en attendant la nomination d'un nouveau consul général.

NOTES ET DOCUMENTS

LÉON ROCHES ET LA CHAPELLE DE SAINTE-EUGÉNIE (1862)

Tout le monde sait qu'il existait à l'ancien Consulat de France à Tunis une chapelle placée sous le vocable de Saint-Louis et connue sous le nom de Chapelle Saint-Louis des Français. Lorsque, à la fin de 1861, le consul général de France transporta ses services de l'actuelle rue de l'Ancienne-Douane dans le nouvel immeuble qui devait devenir la Résidence Générale, la chapelle de Saint-Louis fut désaffectée. Elle servait, il y a encore quelques années, de magasin de gros et ouvrait sur la rue des Glacières.

Ce que l'on sait moins bien, c'est que Léon Roches, alors consul général de France à Tunis, fit installer dans le nouveau consulat une autre chapelle qui fut placée sous le vocable de Sainte Eugénie — que l'on n'oublie pas que la femme de Napoléon III, alors régnant, se nommait Eugénie de Montijo. Cette chapelle fut inaugurée solennellement le 19 janvier 1862 par Mgr Sutter, Vicaire apostolique. Les Archives générales des Frères Mineurs Capucins à Rome ont gardé trace comme il suit et du transfert du consulat et de l'inauguration de la chapelle. Nous traduisons textuellement :

« 1861, 27 décembre. — Nouveau consulat français. — L'ancien consulat français, dit communément le Fondouk Français, datait de plus de deux siècles. Nos Pères missionnaires l'ont habité de 1672 jusqu'à 1726 avec le consul de France. Ils y administraient la paroisse des Français bénie en 1662 par le Père Le Vacher sous le titre de Saint Louis Roi de France. La chapelle se trouvait dans la grande salle à droite du patio et elle y resta après le départ des missionnaires qui s'installèrent ailleurs. Le consul Mathieu de Lesseps transféra la chapelle au rez-de-chaussée, dans la skiffa. Elle existe encore aujourd'hui (décembre 1861). La chapelle du premier étage devint la salle de justice du consulat. L'immeuble du dit consulat étant vétuste, en mauvais état et trop exigu pour abriter les employés, M. Léon Roches demanda au Bey d'en construire un nouveau. Le Bey consentit et la France céda le vieux consulat au gouvernement beylical ; elle devait payer une location importante pour le nouvel immeuble. Les travaux commencèrent au début de 1861 sous la direction de l'architecte français Colin, de Marseille, et furent terminés à la fin de 1861. Aujourd'hui, 27 décembre, dans la soirée, S. A. le Bey Sidi Sadok vint en grande pompe avec son ministre des Affaires étrangères remettre le consulat à M. Léon Roches. L'immeuble est en face de notre cimetière de Saint-Antoine. Le consul l'habitait déjà depuis quelques jours. L'installation et le mobilier de l'étage inférieur sont aux frais du gouvernement français ; le premier étage est destiné personnellement à la famille consulaire.

« On a construit dans le pavillon à droite la chapelle qui communique par une tribune avec le premier étage du consulat. Elle a été bénie solennellement par Mgr le Vicaire apostolique le second dimanche après l'Epiphanie, 19 janvier 1862, sous le nom de Sainte-Eugénie.

« 19 janvier 1862. — Ce matin, second dimanche après l'Epiphanie, à 10 heures, Mgr le Vicaire apostolique, accompagné de son Chancelier (le P. Anselme des Arcs), du R. P. Vitale da Bosio, missionnaire apostolique, du Frère Séraphin, a béni solennellement la nouvelle chapelle du consulat français en dehors de la Porte de la Marine. Il y a célébré la première messe en présence du consul général Léon Roches, des officiers de son consulat, des deux députés de la Nation, Messieurs Félix Mercier et Eugène Foa et de différents autres Français invités à la cérémonie. Le Chancelier du Vicariat apostolique a dressé l'acte authentique de cette bénédiction en trois exemplaires : un pour être envoyé à Paris, le second pour être conservé au consulat, ces deux exemplaires sur parchemin, et le troisième sur papier ordinaire pour être classé dans les archives du Vicariat. L'acte dit ceci :

« Bénédiction de la chapelle Sainte-Eugénie, Vierge et Martyre, au Consulat général de France de la ville de Tunis.

« L'an du Seigneur 1862, le 19 janvier, Nous Fidèle Sutter, de l'Ordre des Frères Mineurs de Saint-François Capucins, évêque de Rosalie, prélat de la Maison du Souverain Pontife, assistant au siège pontifical et Vicaire apostolique de la Mission de Tunis, à la prière de l'éminent M. Léon Roches, Consul général, chargé d'Affaires et agent de tout l'Empire Français dans la Régence de Tunis, en présence des témoins soussignés, personnages distingués bien connus du susdit Léon Roches, ses invités et ses employés, Eugène Foa, Félix Mercier, Députés de la Nation, Alphonse Rousseau, Consul, de Sérai en Bosnie, Maurin, Chancelier et Alphonse Fleurat, premier interprète, avons béni solennellement l'autel et la chapelle érigée au nouveau Consulat de France dans la dite ville de Tunis et l'avons dédiée en l'honneur de Sainte Eugénie, Vierge et Martyre, qui à l'époque de l'empereur Gallien, Nicetius étant Préfet de la Ville, fut décapitée à

Rome. En foi de quoi nous avons ordonné l'expédition du présent acte, émanant de Nous, soussigné par Nous et scellé par notre Chancelier soussigné.

« Donné à Tunis les jour et mois dessus dits.

(Place du sceau).

« Fr. Fidèle, évêque comme ci-dessus, Léon Roches, Eugène Foa, F. E. Mercier, Maurin, A. Rousseau, Adolphe Fleurat, P. Anselme des Arcs, chancelier. » (1).

« Décembre 1859. — C'est à cette époque que l'on a commencé à niveler le terrain en face de Saint-Antoine et à porter des pierres de France pour la construction du nouveau consulat en dehors de la Marine. Les travaux sont dirigés par M. l'architecte Colin, de Marseille, le même qui a travaillé à l'aqueduc, aux frais du gouvernement tunisien. On a construit une chapelle qui a été bénie solennellement le 19 janvier 1862 sous le vocable de Sainte-Eugénie, Vierge et Martyre, par Mgr le Vicaire apostolique, qui y a célébré la première messe. »

⁂

C'est à notre excellent ami le Dr Albert Sacerdoti, de Padoue, que nous sommes redevable de la communication de ce document particulièrement intéressant et nous ne saurions trop l'en remercier. Cela d'autant plus que les Archives du Consulat de France n'ont gardé aucune trace de la cérémonie dont il est question.

G.

(1) En latin dans le texte. Nous remercions très vivement M. Louis Poinssot qui a bien voulu faire pour nous la présente traduction.

Saulty Abd er-Rahman au Service du Maroc

Les voyageurs français qui ont connu le vieux Maroc nous parlent d'un renégat, qui a joui assez longtemps de la faveur du sultan, M. de Saulty, devenu Abd er-Rahman. Cet « ingénieur » améliora la route de Fès à Meknès, puis organisa un corps d'artillerie et du génie. Après la bataille de l'Isly, dont il avait prévu l'issue, il fut très considéré et devint une sorte de ministre des Travaux publics du sultan Mouley Abd er-Rahman. A ce titre, il détourna le cours de l'oued Fès, créa une place d'armes pour les manœuvres de l'armée, fit construire des ponts et effectua de nombreux travaux dans le palais de Fès (1). Quand il mourut en 1879, il laissait, issus de son mariage avec deux femmes nobles du pays, deux enfants, qui ne savaient pas un mot de français, et un beau palais à Marrakech (2).

Il ne voulut entrer en relations avec aucun des Français qui séjournèrent au Maroc. On attribuait cette réserve, soit à la crainte qu'il éprouvait de se faire considérer comme un faux musulman au service d'une puissance étrangère, soit au regret d'avoir abandonné l'uniforme français. Car ce renégat aurait été lieutenant du génie à Alger en 1832 et se serait enfui à Tunis en enlevant la femme de son colonel (3).

L'aventure m'ayant paru suspecte, j'ai eu la curiosité de rechercher l'origine du personnage. Il n'est pas difficile de constater qu'il ne fut jamais lieutenant du génie. On ne trouve son nom ni sur l'annuaire de l'Ecole polytechnique, ni sur la liste des officiers du génie, qui étaient très peu nombreux à cette époque. Il n'y avait pas beaucoup de colonels à l'Armée d'Afrique, et, si l'un d'eux avait eu une mésaventure conjugale, la chronique scandaleuse n'aurait pas laissé échapper l'occasion de la relater. Aucune trace de cela.

J'ai donc soupçonné le personnage d'avoir quitté Alger à la suite de quelque affaire d'argent, et c'est dans les archives des services financiers que j'ai fait des sondages. Voici ce que ces vieux papiers nous apprennent :

(1) R. Le Tourneau, *Fès avant le protectorat*, p. 181 ; d'après La Martinière, *Souvenirs du Maroc*, p. 184, et Charmes, *Une ambassade au Maroc*, p. 122.

(2) Féraud, Rapport sur sa mission au Maroc, ms, Alger, 25 mai 1877, *Arch. Gouv. Gén. de l'Algérie*, 6 X 19.

(3) M. Caillé, qui en parle dans sa thèse ms. (La ville de Rabat, t. III, p. 288, n. 194), m'avait déjà signalé l'insuffisance des informations sur ce prétendu gentilhomme.

Aussitôt la prise d'Alger, les Saulty, famille de paysans artésiens, s'étaient établis dans la banlieue de cette ville pour y fonder une exploitation agricole. Les récoltes furent mauvaises. Le chef de la famille mourut. Sa femme et ses enfants tombèrent dans la plus grande misère. L'Administration française n'avait pas les moyens légaux de la soutenir. C'est pourquoi sans doute le Gouverneur, par arrêté en date du 13 septembre 1831, nomma le jeune Saulty lieutenant d'ordre *dans les douanes*, aux appointements de 1.000 francs par an (4). La brigade active des douanes, à laquelle il appartenait, était commandée par un capitaine, et nous n'avons aucune raison de mettre en doute la vertu de la femme de ce fonctionnaire, en admettant qu'il fût marié.

En 1832 Saulty s'appelle déjà Desaulty et figure sur la liste des 9 lieutenants d'ordre. En 1835 ces lieutenants ne sont plus que deux et celui qui nous intéresse ne figure pas sur l'état nominatif (5). Je n'ai pu retrouver aucun renseignement sur le personnel des douanes entre ces deux dates. Il m'est donc impossible de savoir à la suite de quelle aventure Saulty abandonna sa situation. Mais je comprends très bien pourquoi le prétendu lieutenant du génie, dont la compétence en matière de Travaux publics devait être mince, évitait tout contact avec les Français qui eurent l'occasion de séjourner au Maroc. Ce n'est pas lui qui pouvait développer le prestige de la France dans ce pays, où les renégats, suspects à juste titre, étaient détestés de la population.

Marcel EMERIT.

(4) *Arch. Min. Guerre, Algérie*, Corr. n° 8.

(5) On trouve les archives des douanes pour 1832 aux *Arch. Gouv. Gén. de l'Algérie*, I E 83, et, pour 1835, aux *Arch. Nat.*, F/80 - 916.

Une Histoire du Maroc (1)

Tous ceux qui s'intéressent au Maroc, aux problèmes qui s'y posent et que son passé nous permet de comprendre, salueront avec reconnaissance la publication de cette histoire, écrite pour eux par le savant le mieux averti, par le guide le plus sûr qu'ils pouvaient souhaiter. Cet ouvrage, né d'un enseignement de plus de vingt ans, nous fait profiter d'un examen critique des sources aujourd'hui connues et il emprunte aux nécessités didactiques la clarté et la vie.

Sans doute nos synthèses historiques sont-elles des œuvres provisoires et que nos successeurs se chargeront de réviser ; mais la méthode qui s'affirme dans celle-ci lui confère une solidité durable. On notera le souci constant d'Henri Terrasse de replacer les hommes dans le pays, ce pays qu'il connaît pour l'avoir parcouru dans tous les sens. On appréciera toute la nouveauté des pages qu'il consacre, à côté de la vie politique, de ces conflits dont les chroniqueurs nous présentent le récit broussailleux, à l'état économique, sur lequel les géographes nous fournissent d'utiles indications, et au développement de la civilisation, que jalonnent des monuments familiers à l'historien de « l'art hispano-mauresque ».

On n'a pas cru devoir attendre la parution du second volume pour rendre compte du premier. Aussi bien celui-ci forme-t-il un tout, puisque, partant des origines, il se clôt sur un apogée.

Après une introduction géographique, où apparaît la distinction des trois Marocs : le Maroc intérieur, le Maroc extérieur et le Maroc de la montagne, ayant chacun sa physionomie physique et humaine et dont chacun a joué son rôle dans l'histoire, après une peinture large et lumineuse de la population berbère, des grandes familles qui la composent et de sa constitution sociale, nous entrons dans l'examen du passé, du passé préhistorique d'abord, puis de ce que nous pouvons conjecturer des établissements de Carthage et des influences probables qu'ils exercèrent, ensuite du Maroc romain, plus saisissable, grâce à l'étude des textes et mieux encore grâce aux recherches archéologiques si heureusement productives.

(1) Henri Terrasse, *Histoire du Maroc des origines à l'établissement du protectorat français*. Casablanca, éd. Atlantis, 1949, 1er vol., VIII - 401 p.

L'Islam apparaît, d'abord sous la forme de la razzia, de l'épopée quelque peu légendaire de 'Oqba, puis de l'occupation, qui provoque les révoltes berbères ; et la résistance s'organise en adoptant l'hérésie khârijite, facteur paradoxal de l'islamisation.

Le livre III s'ouvre avec l'histoire des Idrissides, « dont l'empire ou mieux la zone d'influence » se limite en fait « au Nord marocain et à une partie du Maroc des plaines ». Cette influence rayonne de villes et de bourgades nombreuses. Fès s'affirme comme un centre d'arabisation, d'islamisation et de culture orientale, qui désormais pèsera sur le destin du pays.

Les trois chapitres qui suivent embrassent le Xe et le XIe siècle, c'est-à-dire le temps qui s'écoule entre le déclin des Idrissides et l'apparition des Almoravides, période mal connue et difficile à connaître, dont l'étude constitue peut-être la partie la plus neuve de l'histoire ; drame confus, aux acteurs multiples et aux péripéties monotones, sur lequel Henri Terrasse projette une clarté dont on lui sera particulièrement reconnaissant. C'est la lutte entre Çanhâja et Zanâta, l'attaque du Maroc Zenète par les Çanhaja, qui aboutit à des succès sans lendemain (H. Terrasse dénombre neuf expéditions victorieuses), à l'occupation de villes, qui se révoltent dès le départ des envahisseurs. Et c'est, à l'arrière-plan, la rivalité entre les Fâtimides de l'Ifriqiya et les Omeiyades d'Andalousie. La politique marocaine des souverains espagnols et ses trois étapes s'éclairent par un rappel des destinées mêmes de la dynastie, par les raisons et les possibilités de son intervention.

Le triomphe des Almoravides marque « l'apogée de l'Islâm berbère ». Dans le domaine politique, les Sahariens voilés réalisent pour la première fois l'unité du Maroc. Par la conquête qu'ils portent en Espagne et l'arrêt brusque qu'ils imposent à la Reconquête chrétienne, le Maghreb extrême joue pleinement son rôle historique. Sans doute peut-on regretter avec Henri Terrasse l'esprit de guerre sainte et d'intolérance qu'ils ont réintroduit dans la Péninsule et la rupture d'une symbiose qui aurait pu se consolider entre les deux sociétés, musulmane et chrétienne ; en revanche, ils ont fait profiter la Berbérie de cette culture andalouse qu'ils avaient d'abord méconnue. Fès, Marrakech, Tlemcen deviennent grâce à eux des centres d'art hispano-mauresque.

Tout en prenant le contre-pied des Almoravides, au point de vue religieux, les Almohades, par leur œuvre politique, par leurs entreprises militaires, par leur activité de bâtisseurs, s'affirment comme les héritiers et les continuateurs de ceux qu'ils ont supplantés. Henri Terrasse étudie la carrière et la réforme d'Ibn Toûmert à la lumière des précieux documents récemment publiés ; puis vient la conquête et l'organisation de l'empire avec le long règne de 'Abd-el-Moumin. Cet apogée se prolongera sous les trois souverains qui le suivent ; mais le règne brillant de Ya'qoûb el-Mançoûr voit naître et grandir l'orage déchaîné par les Beni Ghâniya, et son successeur En-Nâçir subit le désastre de Las Navas de Tolosa. La décadence est venue ; elle se prolongera pendant cinquante-six ans. C'est l'époque des revers en Espagne et des difficultés intérieures, de l'anarchie que créent au Maroc les Arabes immigrés et des crises successorales. Henri Terrasse, dressant le bilan de cette période, la plus florissante de l'histoire marocaine, porte à l'actif des Almohades le grand rôle qu'ils ont fait jouer à leur clan et au pays berbère, le rayonnement qu'ils ont assuré, ainsi que les Almoravides, à la civilisation andalouse ; au passif, leur échec final dans la lutte contre l'Espagne chrétienne en dépit de l'ampleur de leurs desseins et le legs funeste qu'ils ont fait au Maroc en y introduisant les Arabes nomades qui avaient dévasté l'Ifriqiya.

⁂

De cette histoire si riche d'information et d'une si claire ordonnance, je voudrais dégager quelques-uns des thèmes qui en constituent l'armature et en créent l'unité. On peut, je crois, distinguer trois de ces thèmes que l'auteur met parfois en lumière ou qui restent sous-jacents à son exposé chronologique des faits, tel le « motif conducteur » qui, dans des drames wagnériens, sonne de temps à autre à découvert ou qui demeure noyé dans la texture de l'accompagnement ; ils concernent respectivement, l'un la vie économique du Maroc, le second sa vie sociale et le troisième sa vie religieuse.

Le premier apparaît dès le chapitre qui sert d'introduction géographique à cette histoire. Et ce sont en effet des conditions du relief, du climat et de la composition du sol qui déterminent la vie économique du pays, si les vicissitudes politiques ne viennent pas en rompre le cours. Le Maroc intérieur, la région la plus riche et à la fois la plus constamment soumise à l'autorité centrale et la plus exposée aux convoitises des étrangers, c'est le Maroc des plateaux et des plaines, « le Maroc où il pleut ». Dès l'époque antique, cette grande région apparaît comme le siège d'une « solide vie sédentaire et paysanne » (p. 62). A défaut des fermes isolées, dont la prospection archéologique n'a pas encore repéré les vestiges, les ruines des villes attestent l'existence de larges ceintures d'oliviers. A Volubilis, on compte plus de quarante pressoirs à huile, une dizaine à Banasa, et les fouilles futures en augmenteront sans doute le nombre. Non moins que la Berbérie orientale, le Maroc romain s'affirme comme un pays d'arbres fruitiers, ce qui suppose une population stable, attachée à la terre et jouissant d'une relative sécurité. Car, ainsi que le remarque

Marcel Larnaude (2), plus que le champ, plus que la maison même, le verger est vulnérable, sa destruction par l'ennemi ou le pillard condamne le paysan à de longues années de misère et décourage son effort.

L'annexion du Maghreb à l'Islâm ne compromit pas cette vie économique, mais plutôt la consolida, au moins à l'entour des cités. L'époque des Idrissides vit ces centres se multiplier et, semble-t-il, conserver dans leur anatomie discontinue quelque chose du caractère rural et spécifiquement berbère, qui respecte le groupement par tribus et laisse de la place libre aux jardins. La Meknès primitive (Meknès aux Oliviers) serait un type de ces « villes archipels » (p. 118).

Le Xe et le XIe siècle furent marqués par l'immigration d'éléments Zenâta, petits nomades et transhumants, « invasion involontaire », exode de tribus refoulées vers l'Ouest (p. 177), qui se juxtaposèrent après quelques heurts aux éléments plus anciens, sans modifier gravement les conditions et le rythme de la vie locale. Les descriptions des géographes, dont nous sommes assez bien pourvus pour ces deux siècles, nous donnent l'impression que « le Maroc du Nord est resté dans l'ensemble un pays de sédentaires paysans, organisés autour de villes et de bourgades nombreuses » (p. 178).

Certains Zenâta immigrés, petits nomades de naguère, avaient cessé leurs déplacements saisonniers et vivaient dans des cabanes couvertes de broussailles, notamment au Maroc oriental. Quant aux grands nomades qui hantaient le Tafilelt, ils contribuaient à la prospérité de Sijilmasa, devenue grande place de commerce en relation avec Basra, Koufa et Bagdad, ce qui nous fait penser à la Tiaret des Rostemides, rendez-vous des marchands de l'Iraq.

L'état économique dont jouissaient les plaines marocaines et qu'Henri Terrasse considère comme le prolongement d'un « ordre latin et chrétien » revivifié par l'Islâm, cette fréquence des centres agricoles, cet enracinement au sol d'une population paysanne, qui lui semblent « très comparables à ceux des pays de l'Europe occidentale » (p. 207), allaient subir une première atteinte à la fin du XIe siècle, lors de la conquête almoravide.

A peine sortis de leurs déserts, les hommes voilés exercèrent leur ferveur religieuse et leur ardeur guerrière contre les hérétiques Berghwâta. C'est dire que ces Maçmoûda, longtemps sans histoire, donc présumés vivant en paix, furent décimés et que les plaines atlantiques qu'ils cultivaient se trouvèrent propres à recevoir des pasteurs nomades. L'époque almohade devait voir cette utilisation de la terre nourricière retournée à la steppe.

On sait comment 'Abd el-Moûmin voulut y transporter les tribus Arabes qu'il avait vaincues en Ifriqiya et comment cette immigration forcée fut réalisée à partir de 1187 par son petit-fils Ya'qoûb el-Mançoûr. Tenus en bride durant les beaux jours de la dynastie, ces bédouins furent, lors de la décadence, les agents les plus actifs de « corrosion interne » (p. 245). La collaboration de leurs grands chefs avec les prétendants au pouvoir suscitait et prolongeait l'anarchie où sombrait l'empire almohade ; mais surtout, au point de vue qui nous occupe, leur présence avait, pour des siècles, modifié le paysage du Maroc des plaines, substitué une vie pastorale archaïque et rudimentaire à l'exploitation normale d'un sol riche par un peuple de paysans pacifiques et laborieux. Ainsi le Maroc berbère, oublieux de sa vocation et de son passé, était devenu ce « pays d'économie égarée », dont Henri Terrasse nous présentait l'image dans un bel article récemment publié et dont le présent livre nous permet de suivre la genèse.

(2) M. Larnaude, *Algérie (L'Union française)*, Paris, 1950, pp. 72-73.

⁂

Même dans le temps où une vieille population sédentaire occupait le sol du Maroc et le cultivait, les divers groupes de cette population apparaissent moins attachés au pays des ancêtres que solidaires de la tribu parfois dispersée dont les membres se reconnaissent comme parents. « Patrie » est pour eux un mot vide de sens ; « race » répond à des concepts dont l'ampleur les dépasse et qui ne prend quelque consistance — comme à l'époque de la conquête arabe — qu'en face de l'étranger. Henri Terrasse consacre à la vie politique et sociale des Berbères des pages qui sont parmi les meilleures de son livre. Sur la paix berbère, qui n'est qu'un équilibre entre les clans rivaux, sur la solidarité qui groupe les membres du clan autour du chef et lui permet de conquérir une hégémonie personnelle mais profitable à tous, sur la cohésion d'ailleurs précaire du clan victorieux qui tient lieu de sens de l'Etat, les idées excellemment exposées dans un chapitre inaugural se retrouveront au long de l'ouvrage et en éclaireront le développement.

Henri Terrasse fait peu état de la distinction des Berbères entre Bernès et Botr, qui avait séduit E.-F. Gautier et dont cet esprit brillant mais parfois aventureux avait tiré des déductions difficilement recevables. La classification des Berbères en Maçmoûda, Çanhâja et Zenâta lui semble à bon droit plus solide et elle réapparaît en maintes pages de son histoire.

Que la notion de parenté ne réponde qu'à une réalité quasi-symbolique ou qu'elle recouvre des souvenirs de vie commune qui se perdent dans la nuit des âges, nous ne pouvons en décider. Ce qui importe, c'est que les intéressés eux-mêmes y croient, qu'à l'heure du péril ils fassent appel à la solidarité qui doit les unir et que cet appel ne reste pas sans écho. L'exemple le

plus caractéristique que nous en connaissons me semble la demande de secours lancée par les Çanhâja Almoravides, anciens nomades sahariens, aux Çanhâja Hammâdides, anciens sédentaires des montagnes constantinoises, et l'arrivée d'un corps hammâdite dans Tlemcen assiégée (p. 288). Il va sans dire que la personnalité des clans ne se révèle pas dans l'ordinaire de la vie et que la fraternité n'empêche pas entre parents des conflits d'autant plus acharnés que ces parents sont des voisins. Des trois pays de l'Afrique du Nord, le Maroc, pays le plus foncièrement berbère, semble d'ailleurs celui où l'esprit de clan, les groupements qu'il justifie, les luttes qu'il suscite, tiennent la plus grande place dans le déroulement des faits.

Mieux que tous autres, les Maçmoûda furent ici chez eux. « Jusqu'au Xe siècle, ils restèrent les maîtres incontestés du Maroc intérieur et de la plus grande partie du Maroc des montagnes » (p. 22). Mais leur heure historique n'était pas encore venue ; elle ne sonnera que cent cinquante ans plus tard.

Durant le Xe siècle et les deux tiers du XIe, la scène marocaine est occupée par les Zenâta. C'est l'époque de leur rivalité avec les Çanhâja du Maghreb central, « la Guerre de Cent ans de la Berbérie » (p. 148). Jamais la personnalité des deux clans n'est apparue et ne se manifestera avec la même évidence. Drame confus et monotone, dont le Maroc est le principal théâtre, mais qui en dépasse le cadre, qui dépasse même le cadre des deux Maghrebs, puisque les deux califats rivaux, Fatimide et Omeiyade, inspirent les acteurs et restent dans la coulisse.

L'affaiblissement des Çanhâja, le départ des Fatimides pour l'Egypte et, d'autre part, l'effondrement des Omeiyades de Cordoue laissent les Zenâta maîtres des bonnes terres et des villes marocaines. « On ne saisit aucune hostilité des autochtones contre ces nouveaux venus » dit Henri Terrasse. Il a probablement raison de ne pas ajouter foi au sombre tableau que brosse l'auteur du *Qirtâs* (3) : les gens de Fès étouffant sous le joug des Zenâta, se cachant dans les caves pour moudre leur blé et cuire leur pain, les agents du pouvoir guettant des hauteurs voisines les fumées montant des maisons, et ces signes extérieurs d'abondance provoquant des réquisitions brutales. Ce sont sans doute là des racontars tendancieux, qui ont pour but d'exalter le rôle providentiel des Almoravides, héros chers au cœur de l'historien.

L'entrée en scène de ces derniers, c'est l'installation dans l'histoire du Maroc de Çanhâja, dont on n'avait jamais entendu parler et qui n'ont que des rapports bien lointains avec ceux que nous connaissons. Elle est un accident imprévu et où j'ai quelque peine à voir une manifestation de la rivalité entre Çanhâja et Zenâta des oasis marocaines, tels les Beni Khazroûn de Sijilmasa (p. 217). Quoi qu'il en soit, il se trouve que la mainmise de ces nomades étrangers sur les villes et les bonnes terres marque non seulement « l'apogée de la race çanhâjienne », mais l'élargissement de l'horizon marocain et l'accession du Maghreb extrême aux grandes destinées. « Dans l'ordre politique, ce Saharien (Yoûsof ben Tâchfin) est vraiment le fondateur et le père du Maroc » (p. 240). Henri Terrasse l'affirme, et les dernières trouvailles archéologiques qu'il a lui-même provoquées mettent en évidence le rôle primordial de ce Saharien et de ses successeurs dans l'épanouissement de la civilisation hispano-mauresque.

(3) Ibn Abi Zar', *Qirtâs*, éd. Tornberg, p. 72, trad. p. 96.

Avec les Almohades, les autochtones prennent leur revanche, puisque le mouvement naît chez les Maçmoûda considérés comme l'élément le plus ancien et le plus permanent de la population marocaine.

Sans doute le convertisseur Ibn Toûmert ne manque-t-il pas de faire appel à la solidarité maçmoûdienne, et nous savons que sa conception de l'Etat s'inspire de l'organisation berbère. Mais le mouvement ne prend pas sa source dans une querelle de clans. De même que le Prophète à Médine, le Mahdi de Tinmâl entre en lutte avec ses frères de race rebelles à ses sommations ; il distant les cadres des tribus par des adoptions massives et il accorde toute sa confiance à un étranger, le Zenète 'Abd el-Moûmin. On sait au reste que celui-ci, après la mort du Mahdi, ne se fera pas accepter sans peine par les Maçmoûda, qu'il s'entourera de ses contribules, les Zenâta Koûmiya, pour faire contrepoids au clan qui lui demeure hostile. On sait aussi que les Zenâta figureront en bonne place parmi les contingents qui suivront ses successeurs en Espagne, et que les plus fermes soutiens des derniers Almohades seront les Zenâta Beni 'Abd el-Wâd du Maghreb central.

En fait, si nous admettons sans peine que la solidarité raciale n'ait pas perdu sa vertu et qu'on l'ait invoquée au besoin, il n'apparaît pas qu'elle joue un rôle décisif dans l'expansion almohade. D'autres mobiles l'inspirent, si forts que les vieux antagonismes perdent leurs droits, et d'autres besoins expliquent le comportement de ceux qui la dirigent. Avant d'examiner, en suivant Henri Terrasse, l'Almohadisme comme grand fait religieux, je voudrais suggérer une hypothèse dont il y aurait peut-être lieu de faire état.

On connaît assez bien les premières campagnes des Almohades et l'on sait les échecs qui pouvaient faire douter du succès final : la marche de hauteur en hauteur, l'annexion des chaînes de l'Atlas de l'Ouest à l'Est, puis, une fois le couloir de Taza franchi, l'occupation du Rif ; cette conquête méthodique entrecoupée de descentes infructueuses, voir désastreuses en plaine, où les Almoravides semblent invincibles. Mieux que l'importance apparemment réduite des contingents dont disposaient les Çanhâja voilés, la

nature de ces contingents explique leur supériorité dans le plat pays.

Alors que les Maçmoûda forment une infanterie de partisans merveilleusement adaptée à la résistance et à la progression dans leurs montagnes, les Almoravides défendent l'accès des plaines — dont quelques forteresses servant de points d'appui jalonnent d'ailleurs les abords — grâce à la cavalerie, que constituent leurs propres clans et mieux encore les mercenaires chrétiens, les escadrons du Catalan Reverter. Il ne fait aucun doute que ceux-ci soient montés, et nous imaginons sans peine ces hommes d'armes du XIIe siècle, vêtus du haubert de mailles à camail couvrant la tête, que coiffe le casque à nasal, portant le long écu en amande et chargeant impétueusement avec la lance et en rangs serrés. La mort de Reverter en 1145 fut le signal de la débâcle. La lutte se transporta en plaine ; Marrakech était prise deux ans après. « Dès le lendemain [de ce succès décisif] 'Abd el-Moumin recueillit sans doute la garde chrétienne des Almoravides, car on la voit employée peu après dans des expéditions de répressions » (p. 291). Les Almohades disposaient désormais d'une cavalerie. Ils devaient s'efforcer de renforcer cet élément essentiel des batailles, tant en Berbérie qu'en Espagne, où les mercenaires chrétiens n'étaient pas employables. En 1178, ils embauchaient des Aghzâz, cavaliers turcomans habiles à se servir de l'arc et qui figureront dans les troupes d'Alarcos (1195). Ils furent pour la même raison amenés à enrôler des Arabes.

De même que leurs frères des temps préislamiques ou ceux de l'époque moderne, ces nomades possédaient, outre des chameaux pour le portage et les longues courses, des chevaux considérés comme montures de combat. Dès avant l'entrée des Beni Hilâl dans l'Afrique du Nord, le ministre fâtimite El-Terjeraï les annonçait au Zîride rebelle comme de redoutables cavaliers :

« Nous vous envoyons des coursiers rapides — et des hommes intrépides — pour accomplir telle chose que le destin décide (4). »

Si les Çanhâja Zîrides avaient une cavalerie à leur opposer, elle ne tint guère contre celle des Arabes. Quant aux Zenâta, il semble bien qu'ils en étaient alors dépourvus et cela de par la volonté du Zîride Bologguîn, qui entendait s'en réserver l'usage. Bologguîn, nous dit Ibn Khaldoûn, « porta le massacre au milieu des Zenâta nomades et de leurs allliés habitants des cabanes de broussailles. Ce fut alors qu'il prononça la peine de mort contre tout Berbère qui élèverait des chevaux et qui s'en servirait comme montures (5) ». Nous ignorons si les effets de cette interdiction furent durables ; mais il semble bien que, pendant tout le moyen

(4) Ibn Khaldoûn, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, I, 33.

(5) Ibn Khaldoûn, *ibid.*, III, 235.

âge, les Arabes conservèrent en quelque sorte le monopole de l'élevage des chevaux et de leur emploi dans les batailles. En posséder constituait pour les Berbères un fait quelque peu exceptionnel qui les assimilait aux Arabes. Il en était du moins ainsi à la fin du XIVe siècle en Berbérie orientale. Des Sedwîkich, branche du vieux clan des Kotâma, Ibn Khaldoûn nous dit : « Ils se servent de chevaux pour montures et ils se prétendent Arabes (6) ». Une fraction des Oulhaça habitant la plaine de Bône « a des chevaux pour montures, ayant adopté non seulement la langue et l'habillement des Arabes, mais aussi tous les usages de ce peuple » (7). De ce que « arabe » nous apparaisse comme presque synonyme de « cavalier », cela éclaire et justifie la politique arabe des Almohades quelque funeste qu'elle se soit révélée par la suite. Certes, l'introduction des tribus hilâliennes au Maroc fut une lourde erreur, et nous en mesurons les effets avec le recul du temps ; mais les nécessités du moment pouvaient faire envisager leur venue comme désirable et opportune.

Malgré les déficiences de nos sources, peut-être conviendrait-il de « reconsidérer » l'histoire des dynasties berbères et, plus que toute autre, celle des Moûminides, en tenant compte des préoccupations d'ordre militaire que leur imposait un empire démesurément agrandi.

⁂

Il semble que l'Islâm, en s'installant en Berbérie, ait donné la première place aux questions religieuses. Chaque chapitre de cette histoire doit enregistrer l'état de l'atmosphère spirituelle. Henri Terrasse ne pouvait y manquer ; son interprétation des documents est, dans ce domaine, particulièrement clairvoyante et nuancée, et l'on ne saurait que sur peu de points de détail contester l'opinion qu'il soutient.

C'est à juste titre qu'il met l'accent sur la révolte Khârijite et le rôle primordial joué par le Maroc, qui en fut une des terres d'élection. « Le Khârijisme, dit-il, qui semblait avoir arraché presque toute la Berbérie à la Sunna, préparait de loin le retour de l'orthodoxie » (p. 104). Son succès, justifié par l'oppression des conquérants arabes, révélait du moins l'emprise de l'Islâm introduit dans le pays depuis soixante ans à peine. Cette révolte attestait l'ardeur des convictions récemment adoptées, car l'hérétique est tout le contraire d'un indifférent. La venue des Alides — des Idrîssides et des autres (8) — contribua sans doute aussi à « gri-

(6) Ibn Khaldoûn, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, I, 294.

(7) Ibn Khaldoûn, *ibid.*, I, 230.

(8) J'ai indiqué le rôle probable des Alides immigrés et fixés en divers points du Maghreb central. (*La Berbérie musulmane et l'Orient*).

gnoter » les taches khârijites des deux Maghrebs. Toutefois le sunnisme des Idrissides eux-mêmes ne laisse pas d'être douteux, ainsi que le montre H. Terrasse, qui analyse avec sagacité leur curieuse position religieuse. Ces immigrés, que les géographes qualifient de chi'ites ou de mo'tazilites, ne se réclament sans doute que d'un « chi'isme louable », une dévotion aux « Gens de la famille » du Prophète, qui se concilie sans effort « avec une théologie en ses grandes lignes orthodoxe » (p. 113).

Le chi'isme importé par les Fâtimides et leurs agents devait demeurer étranger au Maroc, que les Fâtimides eux-mêmes ne songèrent, semble-t-il, jamais à conquérir, leurs ambitions étant tournées vers l'Orient. Si le chi'isme s'y montra à diverses reprises, ce fut à la faveur de succès militaires, et ces avantages sans lendemain ne se traduisirent que par des gestes protocolaires. « Guerre de minbars », dit Henri Terrasse (p. 178), à qui nous devons de connaître un témoin authentique de cette rivalité (9). Le Maroc, où les Zenâta, clients du calife de Cordoue, avaient contribué à répandre l'orthodoxie sunnite, ne devait jamais faire retour au Khârijisme. Nous savons au reste que les docteurs mâlikites de Kairouan y comptaient des élèves. Quant au vieux rameau d'hérésie que représentait la doctrine des Berghwâta, il allait être extirpé par les Almoravides.

La venue de ces grands nomades, qui, on l'a vu, compromettait l'équilibre économique du Maroc, lui permit de réaliser son idéal religieux.

Le mâlikisme rudimentaire et formaliste des Sahariens, qui trouvera les Andalous réticents ou hostiles, s'accordait à la religiosité du peuple marocain. Leur Islâm combattif donnait un emploi à son instinct guerrier. Yoûsof ben Tâchfîn apparaît bien comme un chef tel qu'on le conçoit en pays berbère. Son ascétisme et sa rigueur même ajoutaient à son prestige.

Il semble que le Maroc ait adhéré sincèrement à un mouvement qui satisfaisait ses aspirations et qu'il lui soit demeuré fidèle jusqu'au dernier jour, voire au delà. J'en veux trouver une preuve dans la résistance des tribus — et des tribus maçmoûdiennes — à la domination almohade, bien après les désastres militaires qui laissaient le royaume décapité. Henri Terrasse l'indique et s'en étonne : « Les Almoravides abattus, rien ne semblait plus devoir s'opposer à 'Abd el-Moumin. Les Almohades eurent pourtant à faire face à toute une série de révoltes inattendues et paradoxales ». (p. 291). Je ne les conçois pas comme paradoxales et je suppose qu'elles ne durent pas être complètement inattendues. Elles furent à coup sûr très graves et affectèrent une bonne moitié du Maroc. Nées dans le Sous, elles s'étendirent chez « les Hâha, les Regrâga, les Doukkâla et les Berghwâta à travers les plaines atlantiques, pour gagner, dans le Nord marocain, Tanger, Ceuta et les Beni Ouriaghel du Rif... » tandis que, d'autre part, elles se propageaient du Sous vers le Draa et le Tafilelt. Cette agitation fut noyée dans le sang. Un nouveau « tri » fit « trente-deux mille sept cent vingt victimes ».

(9) H. Terrasse, *La Mosquée des Andalous à Fès*, Paris, 1941, pp. 33-40.

Si le succès laborieusement obtenu par les Almohades se présente à notre esprit comme une réaction contre « le mâlikisme étroit et intransigeant » des Almoravides (p. 240) contre leur conception d'un Islâm « formaliste et sec » (p. 316), cette réaction ne put vraisemblablement se produire que dans la conscience d'une élite, pour qui la doctrine d'Ibn Toûmert répondait peut-être « à un besoin de spiritualité plus intense ». Mais d'autres éléments durent faire accepter par le peuple des campagnes et des villes le nouveau credo proposé ou plutôt imposé. Outre l'emploi impitoyable du fer et du feu, outre une propagande habile, qui faisait état de miracles très propres à frapper les âmes simples, c'était le fait que la réforme, dépouillée de subtilités malaisément accessibles, se présentait, suivant l'usage, comme « une surenchère orthodoxe et puritaine... de la Sunna » (p. 306), le retour vers un Islâm plus pur ; c'étaient aussi l'ascendant personnel du convertisseur, son éloquence persuasive, l'exploitation à son propre profit de l'attente du Mahdi, toujours sommeillant au cœur des Berbères, et leur tendance à identifier une cause avec un homme.

Dans quelle mesure ces facteurs mis en jeu furent-ils efficaces ? Leur vertu survit-elle au Mahdi et dépassa-t-elle les limites du clan almohade ? Henri Terrasse en doute et il a probablement raison d'en douter : « Malgré la protection des souverains et l'organisation d'une propagande officielle, écrit-il, la réforme almohade ne semble pas avoir pénétré dans les masses de la Berbérie ». (p. 333). De même que le Chi'isme en Berbérie orientale, l'Almohadisme victorieux et militairement fort grâce à l'adhésion d'un clan, ne réalisa pas la conquête durable des cœurs. La religiosité des Maghrebins allait trouver un aliment mieux adapté à leurs aspirations avec le çoûfisme.

Il n'est pas niable que le XIIe siècle ait vu une vigoureuse floraison mystique s'épanouir dans l'Occident musulman. Henri Terrasse énumère les « Amis de Dieu » dont les Maghrebins ont conservé le plus vivant souvenir et visitent encore le tombeau. Presque tous sont morts à la fin du XIIe siècle, tels Sidi Harâzem, Moulay Bou Chaïb, Moulay Bou 'Azza, Sidi Bou Medyen, Moulay 'Abd es-Selâm ben Mechîch, Sidi Bel-Abbès es-Sebti, et ils ont vécu sous les Almohades (p. 364). Mais il semble bien que les Almohades aient été complètement étrangers au succès de leur doctrine. Ibn Toûmert n'avait rien d'un mystique ; il prêchait l'ascétisme et le refus des plaisirs profanes, mais l'extase n'était pas son fait et son royaume était de ce monde.

Le çoûfisme importé d'Orient s'était d'ailleurs manifesté avant l'action du réformateur maçmoûdien et il avait grandi sur une autre terre. Né de l'influence énorme exercée par El-Ghazzâli, il était apparu dès le XIe siècle en Espagne. « Il avait dépassé le cercle des penseurs et des lettrés et tendait à devenir la forme la plus populaire et la plus profonde de l'Islâm espagnol : parmi les çoûfis andalous du XIIe siècle, on trouve un grand nombre de petites gens et de femmes ». Il allait en être de même au Maroc et la sympathie — un peu hypothétique — des califes ne contribua pas au prestige des Amis de Dieu. Ce mouvement se développa en marge de l'almohadisme ; il devait largement lui survivre.

Le second volume de cette très belle histoire du Maroc nous montrera sans doute le rôle considérable et permanent du mysticisme musulman jusqu'à nos jours.

Août 1950.

Georges MARÇAIS.

COMPTES RENDUS

R. LE TOURNEAU, *Fès avant le Protectorat. Etude économique et sociale d'une ville de l'Occident musulman.* Casablanca, Soc. Marocaine de librairie et d'éditions, 1949, 1 vol., in 8°, 668 p., 35 fig., CV pl. et 2 cartes h. t.

On attendait avec impatience la publication de cet important ouvrage et, comme chaque lecteur, je l'ai lu avec fruit et plaisir.

Pour le bien juger, il convient de nettement distinguer entre la conception que l'auteur a eue de son sujet et l'exécution de celle-ci. Sur le premier point j'ai quelques réserves à formuler ; quant à l'exécution, elle est excellente.

1° Il est patent que M. Le Tourneau a entendu ne rien écrire de désagréable à ses nombreux amis fasis. Certes, il aime aussi la vérité : son livre n'est pas un panégyrique et, en lisant bien les incidentes et les allusions, on voit parfois apparaître des critiques ultra-discrètes, et des faits fâcheux se dessinent vaguement dans un brouillard propice à les cacher. Mais enfin, lorsqu'on se reporte directement aux sources, c'est-à-dire aux récits des voyageurs, on a l'impression que Fès était avant 1912 une ville en totale décadence et en proie à une effrayante pourriture morale. Le minimum que devait accomplir ici M. Le Tourneau était, à mon avis, de réfuter cette thèse si elle est inexacte.

2° Une chose incompréhensible, c'est que l'auteur se soit systématiquement abstenu de faire des comparaisons avec d'autres villes musulmanes maghrébines : il n'a jamais entendu qu'étudier Fès en soi. C'est une façon d'envisager le sujet mais, sans la critiquer aussi ouvertement que je l'ai fait ci-dessus, je la déplore ; car enfin nous savons tous que M. Le Tourneau a accompli avec une haute distinction sa carrière dans les trois pays d'Afrique du Nord ; il vient de publier un bel ouvrage sur l'ensemble de l'Islâm dans le monde (1) ; et enfin la *seule* fois (p. 553) où il s'écarte de ce plan si rigide pour nous donner une vue sociologique sur un point qui est tout à fait en dehors de son sujet, il le fait avec une profondeur étonnante en soulignant que « les rites funéraires sont [en fait dans tout le Maghreb] bien différents de ceux de la naissance ou du mariage », et il en donne une explication tout à fait remarquable que j'adopte d'emblée. Qu'il nous livre donc au plus vite maintenant un paquet de copeaux de son atelier (je songe au titre du fameux ouvrage : *Chips from a German workshop*) ; il s'y trouvera des merveilles.

(1) *L'Islam contemporain*, Paris, Les éditions internationales, 1950, in-8°, 183 p., 1 carte.

3° L'auteur ne s'est pas tenu strictement à la date de 1912, mais nous parle de Fès jusqu'à aujourd'hui, en particulier en note : je ne pense pas qu'il ait eu sérieusement tort, car ceci nous permet de profiter de la documentation directe recueillie par lui. Les esprits chagrins n'auront qu'à lire sur la couverture « dans la première moitié du XXe siècle » au lieu de « avant le Protectorat », et tout sera dit.

4° M. Le Tourneau examine Fès dans une série de chapitres bien distincts, sans tenter une synthèse entre ses éléments divers que sont : « Fès dans l'histoire », « Portrait physique de Fès », « La population », « Les Institutions urbaines », « La vie économique », « La vie intellectuelle », « Les mœurs », « La vie religieuse » (2). Je signale à l'auteur que si on lui reproche ce défaut de synthèse, il peut répliquer par une phrase de Burckhardt, au début de son chef-d'œuvre *Die Renaissance in Italien* : « Es ist die wesentlichste Schwierigkeit der Kulturgeschichte das sie ein grosses geistiges Kontinuum in einzelne scheinbar oft willkürliche Kategorien zerlegen muss, um est nur irgendwie zur Darstellung zu bingen ».

A mon sens l'auteur a eu parfaitement raison de traiter de Fès sous tous ses aspects ; certes, pour traiter de ceux-ci à fond, il aurait fallu dix spécialistes et dix ouvrages comme le sien ; mais c'était là une chose irréalisable. Dans ces conditions chaque spécialiste pourra relever quelques légères erreurs (3) ; mais il n'était pas possible, humainement parlant, de les éviter ; et il faut bien plutôt féliciter M. Le Tourneau de n'avoir pas craint de les commettre en osant traiter un aussi vivant sujet. Un proverbe italien dit, je crois, « qui fait fait bien ; qui ne fait rien fait mal ».

Parmi les grandes qualités de ce livre, je signale tout d'abord son extrême clarté et sa solide documentation. A cet égard un parallèle (il vaudrait mieux dire « un angle droit ! ») avec les livres de E. F. Gautier s'impose : il y a chez ce dernier des intuitions extraordinaires, certes, mais présentées avec un désordre, une fantaisie et un manque d'érudition qui ne le sont pas moins. Ici rien n'est laissé au hasard ; l'auteur avance posément ; il voit, et sait faire voir, ce qui est bien acquis ; il comprend bien ce qu'il explore. M. Le Tourneau doit être, j'imagine, un excellent pédagogue et il faut envier ses étudiants.

De plus, combien de paragraphes, d'alinéas ou de pages de tout premier ordre ! Par exemple ce qui concerne l'unification de

(2) Je pense que cette partie fondamentale aurait dû figurer au début.

(3) Par exemple, en tant qu'économiste, je lui signale que ses « lettres de crédit » de la page 288 sont des lettres de change, exactement comme celles de la page 289. Dans l'ensemble cette partie fourmille de passages intéressants.

Fès (p. 59-60), les diverses zones spécialisées de la ville (p. 124-126), certaines particularités de la topographie de la rive droite (p. 146-147), ce qui concerne les Européens (livre III, chapitre II), l'économie des quartiers (p. 223-225), les habous (p. 260-263), le chapitre de conclusion sur les institutions urbaines (livre IV, chapitre VI), le système invraisemblable des monnaies, poids et mesures (p. 277-287) plus indigne encore d'un peuple civilisé que celui de l'Angleterre !, la réaction des Fasis devant les chèques (p. 290), le rythme de la vie économique (p. 321-322), l'atmosphère religieuse où vivent les artisans (p. 367), le courrier pré-européen (p. 405-407), l'état d'esprit des grands commerçants (p. 447-448), la contrainte sociale s'exerçant sur les étudiants (p. 470), les personnages Makhzen (p. 490-497), les rapports sociaux (p. 493-494), l'anarchie latente de la famille (p. 549), la synthèse des caractères de la vie sociale juive (p. 582-583), etc... Chacun allongera à son gré cette liste qui n'est pas exhaustive, loin de là (4).

C'est dire que tout le monde pourra s'instruire, comme je l'ai fait, à la lecture d'un ouvrage dont on sent qu'il a été écrit avec amour par son auteur ; non comme un pensum administrativement nécessaire, mais avec joie et sérieux, ce qui contribue à en rendre la lecture agréable et vivante.

J'ajoute, pour parfaire l'éloge, que la bibliographie est fort complète et que le livre est très bien illustré de plus de 100 planches.

G.-H. BOUSQUET.

G. ESQUER, *Alger et sa région*. Paris-Grenoble, Arthaud, s. d. [1949], petit in-4°, ill. de 77 héliogravures (Coll. « Sites et Monuments »).

M. G. Esquer connaît une studieuse retraite qui ne ralentit pas le rythme de sa production historique. Il s'est récemment reposé de ses travaux érudits en écrivant deux petits livres destinés au grand public. Du premier, *Histoire de l'Algérie*, il a été parlé ici même dans un compte rendu que certains ont jugé trop sévère ; c'est le second que je voudrais signaler à ceux qui ne l'ont pas encore lu ou vu.

(4) Quant aux points de détail ils sont trop nombreux pour qu'on puisse en parler ici. Entre dix autres, je signalerai par exemple le « mozhih » (vérificateur, espèce de censeur des livres officieux) ; cela seul mériterait les honneurs d'un petit article que M. Le Tourneau nous donnera bien un jour.

On ne croit pas diminuer le mérite de cet *Alger et sa région* en disant qu'il est d'excellente propagande et qu'il est un cadeau que beaucoup aimeront faire à leurs amis. Une centaine de photographies fort bien reproduites en héliogravures agrémentent 170 pages au cours desquelles le lecteur fait connaissance avec Alger et les régions qui l'entourent : le Sahel et la Mitidja. Historien, M. Esquer fait revivre d'une plume alerte, au cours de la visite des différents quartiers et de leurs monuments, et des promenades à travers la campagne, bien des faits passés, bien des souvenirs du début du siècle également, qui instruisent sans efforts ceux qui veulent bien l'accompagner.

On déplore souvent que les ouvrages bien illustrés destinés au grand public et aux touristes aient un texte sans valeur. Je dirais qu'ici le texte est digne des illustrations si celles-ci avaient été choisies uniquement d'après les indications de l'auteur et si l'aquarelle de la couverture avait témoigné d'un peu plus de talent.

J. DESPOIS.

E. DERMENGHEM, *La Vie de Mahomet*, Charlot [1950], in 16, 326 p.

C'est avec un bien grand plaisir que nous signalons la réimpression (sans changements) de cet excellent ouvrage qui est le chef-d'œuvre de l'auteur.

Il est regrettable que celui-ci ait, modestement, présenté son sujet sous la forme, chère à la IIIe République en déclin, d'une vie romancée, car, muni des références aux sources qui ont été consultées avec soin, tout son sérieux et sa valeur ressortiraient beaucoup mieux ; mais au moins a-t-il ainsi atteint le grand public.

A mi-chemin entre l'hypercritique d'un R. P. Lammens et l'hagiologie d'un Dinet, l'auteur a tracé un portrait de Moh'ammed qui me paraît fort juste. On peut discuter tant sur des détails que sur des points importants ; on aura besoin de se référer, pour approfondir la question, à bien d'autres ouvrages. Mais je crois que « le Dermenghem » mérite de devenir un classique de l'Islamologie, comme la meilleure des introductions à l'étude de cette science.

G.-H. BOUSQUET.

Max VINTÉJOUX, *Le miracle arabe*, préface de Louis Massignon. Charlot, s. l. n. d. [1950], in 16, 195 pages, Alger, 1950.

Ce livre plaide une cause qui, depuis longtemps, n'en est plus une pour les historiens dignes de ce nom, mais qui a besoin encore d'être plaidée devant le public français. C'est celle de la civilisation arabe du haut Moyen âge et de sa primauté sur la civilisation occidentale d'alors. Il est bon qu'un homme de bonne volonté, dépourvu de toute partialité de spécialiste, ait réfléchi sur cette importante période de l'histoire humaine et ait exprimé sans fard le résulat de ses réflexions. On comprend que, d'enthousiasme, M. Louis Massignon lui ait donné sa caution.

La thèse de notre auteur, c'est qu'en France l'histoire du Moyen âge est enseignée en dépit du bon sens, car on y fait la place principale aux misérables querelles des Occidentaux encore barbares, alors que du VIIIe au XIIe siècle existait en Orient une civilisation digne de ce nom dont l'influence sur le réveil de l'Europe à partir du XIIe siècle ne saurait être contestée. Comme on parle d'un « miracle grec », on devrait donc parler d'un « miracle arabe » et savoir un peu en quoi il consiste.

Pour être moins neuve que ne le pense notre auteur, cette idée n'en est pas moins juste et mériterait d'être mieux connue de l'honnête homme français d'aujourd'hui. Mais on voudrait qu'elle soit présentée avec plus de solidité. Visiblement ce livre est le résultat d'une première prise de contact, sympathique mais superficielle. C'est une sorte de préface écrite sous le coup de la première émotion ; le livre qu'elle semble annoncer devra être le fruit d'études longues et approfondies qui restent à faire.

Je n'aurai pas la cruauté d'insister sur les détails à reprendre ; ils sont nombreux, comme sont nombreuses aussi les fautes d'impression. Tout cela a été écrit trop vite. Lorsqu'il reprendra son travail, comme il est souhaitable, M. Vintéjoux fera bien aussi de tempérer ses sentiments qui sont vifs. Ses sympathies et ses antipathies me paraissent souvent outrées. Les jugements sur les Romains et sur Haroun ar-Rachid sont particulièrement discutables. On admet volontiers avec lui que les Romains n'ont été ni de grands savants, ni de grands philosophes, mais il est fâcheux d'oublier qu'ils ont été de grands juristes et que l'organisation de la société est chose qui compte dans une civilisation. Quant à Haroun ar-Rachid, il est présenté dans ce livre comme un personnage de légende, pendant de Charlemagne, beaucoup plus que comme le personnage historique sur lequel nous renseignent les historiens arabes. Enfin l'Islam est traité en quantité négligeable, sinon en facteur de désagrégation. C'est tout de même le Prophète et ses successeurs immédiats qui sont les premiers responsables du « miracle arabe ».

R. LE TOURNEAU.

M. HADJ SADOK, *Description du Maghreb et de l'Europe au IIIe/IXe siècle.* Extraits du « *Kitâb al-Masâlik wa'l Mamâlik* », du « *Kitâb al-Buldân* » *et du* « *Kitâb al-A'lâq an-nafisa* ». Texte arabe et traduction française avec avant-propos, des notes et deux index. Edit. Carbonel, Alger, 1949, XV + 136 pages.

M. Hadj Sadok, professeur agrégé d'arabe, vient de publier dans la collection « Bibliothèque arabe-française », que dirige M. Pérès et où a déjà paru notamment une remarquable édition de la *Conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne* d'Ibn 'Abd al-H'akam, par le regretté A. Gateau, de larges extraits des plus anciens géographes arabes relatifs à l'Afrique du Nord et à l'Europe méridionale au Moyen âge et réunis sous le titre de « Description du Maghreb et de l'Europe au IIIe/IXe siècle ».

Tous ceux qui s'intéressent au passé des pays situés autour de la Méditerranée sauront gré à M. H. Sadok d'avoir entrepris ce travail. Laissant à juste titre de côté le *Kitâb al-Buldân* de al-Yakûbi, dont M. G. Wiet a donné avant la guerre une excellente édition, M. H. Sadok présente d'abord Ibn Khurradâdhbih (+ 885 ?) dont on sait fort peu de choses, sinon que, d'origine persane, comme l'indique son nom, il fut directeur du service des postes à Bagdad, où il jouissait de la confiance du calife al-Mu'tamid et entretenait des relations avec les savants et les artistes de l'époque, principalement le célèbre musicien al-Mawçilî. Les loisirs que lui laissaient ses fonctions administratives devaient être fréquents, puisqu'ils lui permirent de rédiger un assez grand nombre d'ouvrages relatifs à la musique, à la cuisine, au vin, etc., et un manuel de géographie, *Kitâb al-Masâlik wa'l Mamâlik* (Le Livre des Itinéraires et des Royaumes) qui est considéré comme le plus ancien traité arabe de géographie.

En vérité, il s'agit moins d'un traité de géographie que d'un simple répertoire des itinéraires et des relais en territoires musulmans, destiné sans doute aux agents des postes et qui comporte presque uniquement des noms de localités et de tribus, suivis de l'indication des distances en milles. Les descriptions y sont rares. Lorsque l'auteur se risque à représenter des pays étrangers (ex. description de Rome et de ses Merveilles), tout en continuant à faire mention des trajets, il donne libre cours à son imagination : ses descriptions s'apparentent alors à celles qu'on trouve dans les *Mille et Une Nuits*. Ce n'est plus un savant, c'est un conteur. Mais si la science n'y gagne guère, la littérature est loin d'en souffrir. M. H. Sadok le note finement : « Ce précis technique se change, sans transition, en ouvrage littéraire ». On peut mesurer les progrès que la prose d'art, qui s'épanouira au siècle suivant, réalisera grâce à cet écrivain d'une classe incontestable.

Ce caractère apparaît encore plus nettement chez Ibn al-Fâqîh al-Hamadhânî, à peu près contemporain d'Ibn Khurradâdhbih, dont la biographie est également très mal connue et qui a laissé

un « Livre des Pays » (*Kitâb al-Buldân*), en cinq volumes, qui nous ont été conservés sous forme d'extraits seulement. A vrai dire, la géographie n'y tient pas la première place. Selon un procédé très courant à cette époque, elle est prétexte à des digressions. C'est, comme l'indique justement M. H. Sadok, une anthologie littéraire, qui a certes pour point de départ l'étude de la géographie, mais uniquement sous forme d'un cadre commode dans lequel l'auteur accumule « des versets coraniques, des hadîth, des proverbes, des sentences en prose et en vers, des légendes et anecdotes pour amateurs de lettres, dans le but de les instruire en les divertissant ».

On le voit : le but d'Ibn al-Faqîh, comme de nombreux écrivains arabes tels que le prestigieux Al-Djahidh, est d'être moins un savant qu'un moraliste. Il lui arrive même d'être un historien : à l'inverse d'Ibn Khurradâdhbih, il n'hésite pas, en effet, à évoquer le passé du pays qu'il décrit, sa situation politique et économique, ce qui ne manque pas d'éclairer utilement le contenu géographique. Qu'au surplus il apparaisse des ressemblances entre les textes d'Ibn Khurradâdhbih et d'Ibn al-Faqîh en ce qui concerne les itinéraires et les relais, c'est ce qui est à noter, sans qu'il soit toutefois possible de déceler des emprunts ou de parler de plagiat. D'ailleurs ce point est secondaire. Ce qui est remarquable et qui, semble-t-il, vaut d'être souligné, ce sont les résultats obtenus par l'écrivain. Ces récits légendaires, ces anecdotes mi-historiques, mi-merveilleuses, rendues dans un style précis, souple, coloré, annoncent Ibn Battutah. Ainsi perfectionnée, assouplie par les grammairiens des Xe et XIe siècles, la prose arabe tendra à devenir, entre les mains d'artistes comme al-Djahidh, un instrument incomparable.

Ce souci constant de la notation pittoresque, fraîche et précise se retrouve chez Ibn Rustih, dont la vie est encore bien moins connue que celle des deux auteurs précédents et dont l'œuvre nous est parvenue très mutilée. Le peu qui ait subsisté du « Livre des Bijoux Précieux » (*Kitâb al-A'lâq an-Nafisa*), la 7e partie, constitue une sorte d'encyclopédie contenant, à côté de pages consacrées notamment à la description de l'Iran — pays d'origine d'Ibn Rustih — et aux Villes Saintes de l'Islam, une foule d'indications sur les curiosités du monde et de l'humanité, principalement chez les hommes célèbres. Il n'en est pas moins vrai que ces descriptions, bien qu'elles ne présentent que peu de rapport avec la géographie, sont très évocatrices. Ibn Rustih est un écrivain de qualité, dont le nom méritait de ne pas tomber dans l'oubli.

En résumé, la connaissance que les géographes arabes d'Orient avaient de l'Afrique du Nord et de l'Europe méridionale au Moyen âge était, somme toute, assez mince. Ces écrivains, qui n'avaient pas visité les pays qu'ils ont essayé de décrire, ne pouvaient, en dehors des itinéraires et des relais établis par les autorités, que

se limiter à des récits légendaires et à des descriptions imaginées qui rappellent, ou peu sans faut, celles que Hérodote avait tentées de la Libye, quatorze siècles auparavant. Cependant, la valeur documentaire de leurs ouvrages n'est pas totalement négligeable : on songe, par exemple, aux précisions que ces auteurs du IXe siècle fournissent sur les richesses du sol et surtout du sous-sol du Maghreb et de l'Espagne. D'autre part, même s'ils déçoivent nos savants modernes, ils ont néanmoins ouvert la voie à El-Bekri et à Ibn Battutah. Enfin ils ont préparé la langue arabe pour une prose d'essais littéraires, de curiosité pseudo-scientifique ou de pur agrément anecdotique. A ces titres divers, ils étaient dignes de passer à la postérité. Il faut remercier leur traducteur et commentateur, M. H. Sadok, pour le travail consciencieux, probe et complet qu'il a réalisé en vue de les présenter au lecteur français d'aujourd'hui.

R. Ben Cheneb.

H. A. R. Gibb et Harold Bowen, *Islamic Society and the West*, vol. I, *Islamic Society in the eighteenth century*, part. I, Oxford University Press, 1950, un volume de 386 pages, appendices et index compris.

C'est une œuvre considérable et de la plus haute importance qu'entreprennent MM. Gibb et Bowen en publiant ce premier volume d'une série qui promet d'être longue. Le contact de la société musulmane et de l'Occident est en effet l'événement saillant de la récente histoire du monde musulman. Les conséquences sont loin d'en être épuisées : nous vivons ce phénomène, peut-être même vivons-nous l'un de ses moments cruciaux. D'aucuns peuvent penser que, dans ces conditions, il vaudrait mieux attendre, tant il est difficile d'atteindre à l'objectivité à propos d'un phénomène aussi actuel et qui met en jeu tant d'intérêts vivants ; d'autres — et j'en suis — se félicitent que les auteurs de ce livre n'aient pas hésité à fixer leur attention sur un sujet dont le caractère à la fois brûlant et mouvant ne leur échappe pas et à tenter une synthèse qui n'a pas son équivalent à l'heure présente. Si en effet de nombreuses études de détail, plus ou moins complètes et pertinentes, ont déjà été publiées, en plusieurs langues, aucun travail de synthèse n'a encore été rédigé sur cette question, pourtant essentielle ; il est bon d'essayer de l'aborder dans son ensemble, telle au moins que nous pouvons la voir pour le moment.

D'ailleurs le reproche de trop grande actualité ne peut pas s'appliquer à ce premier volume, puisque, très logiquement, il vise à présenter un tableau de ce qu'était la société musulmane à la veille de sa prise de contact avec l'Occident, c'est-à-dire pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ensuite sera étudiée la rencontre entre Islam et Occident au début du XIXe siècle et, dans une troisième partie, ses aspects actuels. Précisons que le champ d'investigation géographique de nos auteurs se limite à la Turquie et à ses provinces arabes d'antan. C'est là que s'est produit le premier contact ; c'est là aussi que se sont développées quelques-unes de ses conséquences essentielles.

Avant d'entrer dans le vif de leur sujet, MM. Gibb et Bowen ont exposé dans une substantielle introduction les conditions de leur travail. Ils ont abordé un sujet pratiquement vierge, en dépit de nombreux ouvrages qu'on pourrait citer à son propos : récits de voyageurs pressés, mémoires ou relations de personnages qui, bien qu'ayant séjourné dans le Proche-Orient, n'avaient pas les connaissances nécessaires pour faire œuvre valable. Les seuls ouvrages en langue européenne qui leur paraissent pleinement utilisables pour la période considérée sont la *Description de l'Egypte, état moderne*, due aux savants qui accompagnaient Bonaparte et le *Tableau général de l'Empire ottoman* de Mouragea d'Ohsson. Ils y ajoutent, pour la langue turque, l'*Histoire* d'Ahmed Jawdat pacha et l'ouvrage de Seyyid Mostafa Nouri pacha intitulé *Netâ'icü l-Vukû'ât* (Les conséquences des événements) ; en arabe enfin la chronique du cheikh égyptien 'Abd er-Rahman el-Jabartî qui traite des « dernières décades du gouvernement des Mamlouks, de l'expédition française et des quinze premières années du gouvernement de Méhémet-Ali. « Ils ont eu recours, cela va sans dire à bien d'autres sources, mais pour des points de détails. L'ensemble représente donc une synthèse absolument neuve et à laquelle devra désormais recourir quiconque s'intéressera à l'Empire ottoman de la fin du XVIIIe siècle.

Les deux premiers chapitres, intitulés : *L'empire ottoman et la loi religieuse* et *Califat et Sultanat*, forment une sorte d'introduction générale sur le pouvoir politique dans le Proche-Orient. Viennent ensuite des développements consacrés aux *Institutions gouvernementales* (armée, maison impériale, marine, administration centrale, gouvernement des provinces), au *Gouvernement et Administration des provinces arabes*, à la *Paysannerie* et à la *Cité*. La deuxième partie, à paraître, traitera des *Finances*, des *Institutions religieuses*, des *Ulemâ*, de l'*Administration de la Justice*, de l'*Education et culture littéraire*, des *Investissements religieux* (*awqaf*), des *Derviches* et des *Protégés*.

L'étude des *Institutions gouvernementales* forme l'essentiel du présent volume, car, sur ce point, les sources sont relativement abondantes. Ainsi dispose-t-on d'un tableau très poussé de l'armée ottomane, non seulement dans l'état où elle se trouvait au XVIIIe siècle, mais encore dans son évolution depuis l'établissement d'une féodalité militaire, les *Sipâhîs*, certainement influencée par les institutions byzantines, et la constitution d'une armée d'esclaves

chrétiens, les Janissaires (*Yeni-çeris*). Ce tableau est complété par un important appendice relatif aux Janissaires. Comme c'est d'une puissance déclinante qu'ils nous parlent, les auteurs sont amenés à examiner les causes de ce déclin. Ils en énumèrent plusieurs, d'inégale importance, mais de leur analyse se dégage l'impression que, comme bien d'autres Etats, l'Empire ottoman, si vigoureux aux XVe et XVIe siècles, n'a pas su faire peau neuve ; fondé sur un régime féodal et esclavagiste, il est resté tel quel, au moins en apparence, alors que le monde changeait autour de lui ; toutes ses institutions ont été frappées l'une après l'autre de vieillissement et se sont désagrégées : ainsi l'armée turque, l'une des plus solides du monde au XVIe siècle, n'était plus, au XVIIIe siècle, qu'un agrégat de corps de troupes mal commandés, indisciplinés et à peine capable d'assurer l'ordre à l'intérieur de l'Empire.

Quand ils en viennent à parler de la condition des paysans et de la vie des cités, MM. Gibb et Bowen disposent d'une documentation beaucoup moins abondante : les préoccupations économiques et sociales qui sont les nôtres étaient bien moins répandues au XVIIIe siècle ; elles commençaient à peine à se faire jour. Aussi leur analyse — et l'on ne saurait leur en faire un reproche — est-elle beaucoup moins riche dans ces chapitres qui nous paraissent essentiels.

Les lecteurs de la *Revue Africaine* regretteront sans doute que nos auteurs n'aient pas étendu leur investigation aux provinces excentriques de l'Empire turc, la Tripolitaine, les royaumes de Tunis et d'Alger. A vrai dire, dès le XVIIIe siècle, ces pays menaient une vie quasi-indépendante, la grande majorité de leurs habitants n'avaient jamais subi l'influence turque, leur contact avec l'Occident allait se produire sous des formes différentes ; rien d'étonnant qu'ils n'aient pas trouvé place dans cet ouvrage. Néanmoins, il y a là une lacune : l'étude des provinces occidentales de l'Empire ottoman avant 1830 reste à faire ; le beau livre dont je viens de rendre compte y invite, puisque, grâce à lui on pourra désormais faire d'utiles comparaisons entre ce qui se passait dans les Etats barbaresques et dans le reste de l'Empire ottoman.

R. LE TOURNEAU.

Mlle G. MOLLARD, *L'évolution de la culture et de la production du blé en Algérie de 1830 à 1939*, Larose, Paris, 1950, in 8°, 128 p., 18 graphiques h. t.

On a beaucoup écrit sur la culture de la vigne en Algérie, son développement, son importance économique et ses conséquences sur la colonisation. Les céréales ont moins attiré l'attention des historiens, des économistes et des géographes. Cependant « le blé a été, jusqu'en 1885, la grande plante colonisatrice de l'Algérie, la grande plante de peuplement » européen. D'autre part il a toujours été, — et plus que l'orge depuis le début du XXe siècle, — la culture essentielle en même temps que l'alimentation de base des populations musulmanes. C'est ce que montre fort bien, avec beaucoup d'autres choses, le récent livre de Mlle Mollard (devenue Mme Martin-Dupont), livre rédigé avec les conseils de M. Emerit.

Ce travail, travail d'histoire économique, est conduit selon une méthode et un plan qu'on ne peut qu'approuver. Après trois pages, évidemment superficielles mais simplement destinées à rappeler brièvement le rôle du blé (et il faudrait ajouter : de l'orge) dans l'Algérie au cours des siècles, l'auteur pose le problème qui le préoccupe par l'analyse de graphiques construits à l'aide de statistiques remontant jusqu'en 1851 et relatifs aux superficies cultivées en blé et en orge, en blé dur et en blé tendre, puis à la production ; pour chaque graphique sont distinguées la part qui revient aux Européens et celle qui revient aux Indigènes. Cela lui permet déjà de dégager bien des faits, entre autres l'importance relative croissante de la culture européenne (culture du blé tendre surtout) et plus encore les grandes inégalités des surfaces ensemencées chaque année et de la production.

Ces inégalités s'expliquent à la fois par les conditions naturelles, exposées au chapitre III, en particulier par les caprices du climat, mais aussi (chapitre IV), pour des variations de longue durée, par des conditions humaines et économiques : méthodes de culture de plus en plus opposées des indigènes et des colons, fluctuations des prix dues à des causes locales ou générales, concurrence d'autres cultures.

A la lumière de ces « considérations générales » qui forment le tiers du livre, Mlle Mollard est à l'aise pour retracer et expliquer l'histoire de la culture et de la production du blé en Algérie. On ne la suivra pas dans ces pages toujours bien écrites et clairement exposées. Enumérons seulement les titres des chapitres qui sont éloquents : « Illusions et tâtonnements (1830-1850) ; Le blé plante de colonisation (1851-1884) ; Stagnation de la culture du blé (1885-1900) ; Le dry-farming et la reprise de la colonisation (1900-1915) ; La guerre et ses conséquences (1915-1939) ». Suit un chapitre intitulé « Le terme de l'évolution. Les grandes fermes à céréales du Sersou » : quel que soit son intérêt, il n'a pas une por-

tée générale et j'aurais préféré que soit rapidement examinée la période 1939-1949... Mais l'historien n'aime pas se rapprocher du présent !

Ajoutons que quelques pages exposent *in fine* le développement des industries et du commerce, qu'une abondante et précieuse bibliographie termine l'ouvrage et que de nombreux graphiques, autres que ceux qui ont été cités, l'illustrent.

On ne saurait trop conseiller la lecture de ce livre à tous ceux qui s'intéressent à l'évolution de l'Algérie française : c'est un bon chapitre de son histoire économique.

J. DESPOIS.

L. GOLVIN, *Les tissages décorés d'El Djem et de Djebeniana. Etude de Sociologie tunisienne*, Tunis, Publication de l'Institut des Belles-Lettres Arabes, 1949, in-4°, 186 p., 19 photos, 72 fig. dont 19 en couleur, 1 héliog. h. t.

Les travaux sur les métiers des artisans nord-africains, en particulier sur le tissage, ne manquent pas. Mais il en est peu qui soient aussi précis et qui aient en même temps une aussi large portée que la monographie que M. L. Golvin, actuellement chef du Service de l'Artisanat au Gouvernement Général de l'Algérie, a consacré aux tissages décorés d'El Djem et de Djebeniana, villages de la bordure méridionale du Sahel tunisien.

L'auteur nous explique lui-même comment il a conçu son sujet, et je préfère le laisser parler : « Lorsque nous avons entrepris ce travail, seul un intérêt de curiosité pour une technique curieuse nous animait. Il nous semblait utile de décrire le métier et tous les travaux qui l'entourent ; nous pensions ainsi contribuer à l'étude du tissage sur métier de haute lisse, étude qui, se joignant aux autres, intéresserait certainement l'ethnologue.

« Cependant, sous la technique, peu à peu se découvrait la vie. Derrière le métier, des femmes assidues préparaient le gagne-pain de leur famille, le métier lui-même apparaissait comme partie intégrante du groupe avec ses légendes, ses croyances, sa personnification. Le tissage prenait vie à son tour. Il nous a semblé qu'une monographie devait aborder un à un tous ces problèmes divers qui pourtant n'en font qu'un.

« L'étude du pays lui-même nous a semblé indispensable pour situer et mettre en valeur le tissage. Une recherche sommaire sur les conditions économiques de la région nous a paru pouvoir expliquer le maintien d'une technique désuète, arriérée, dans une

région de passage, dont le stade d'évolution générale est bien au delà du stade ethnographique caractérisé par l'art géométrique. Cette recherche pouvait aussi justifier, d'une point de vue social et économique, les efforts que nous entreprenions pour maintenir ce tissage artistique et lui conserver sa valeur. »

La partie principale du livre est naturellement consacrée à la technique (chapitre II) : elle montre la précision des connaissances pratiques et l'esprit d'observation de l'auteur. Il l'a encadrée entre une esquisse du milieu géographique et économique (chapitre I) et une étude du décor et des coutumes (chapitre III). Cette étude du décor, écrit M. G. Marçais dans la préface de ce beau livre, conduit l'auteur « aux confins de domaines plus mystérieux. Des questions d'histoire, d'ethnographie et d'esthétique le sollicitent. M. Golvin les aborde avec la prudence qui convient ; mais il nous apporte des documents qui, confrontés avec les résultats d'enquêtes futures, nous suggéreront des solutions que nous attendons encore ». Le paragraphe consacré aux coutumes, aux croyances et au folklore reproduit en particulier quelques-uns des chants qui accompagnent le travail des femmes. « Depuis le lavage des toisons jusqu'à la teinture de la pièce achevée, écrit M. G. Marçais, tout une suite de gestes, que dicta la magie et que justifièrent après coup des intentions pieuses, écarte de l'ouvrage les influences maléfiques. Tout un chapelet de formules facilite la tâche. Parmi ces formules, il en est qui guident l'ouvrière dans le compte des fils de chaîne alternativement garnis et laissés nus, que nécessite le dessin. M. Golvin en a surpris le secret dans les murmures qu'il percevait à peine. Or ce très naïf « chant de métier » semble associer le rythme des mots au rythme des formes, ce qui chante dans la tête à ce qui charmera les yeux ».

Lorsqu'il a préparé et écrit ce livre — publié tardivement en 1949 — M. Golvin était encore collaborateur du Service de l'Artisanat en Tunisie. Il se devait donc de le terminer par des développements d'ordre pratique sur les dangereuses conséquences de de la commercialisation, les améliorations souhaitables et les remèdes possibles à une activité féminine menacée qui aide à vivre les familles d'El Djem et de Djebeniana.

M. Golvin a apporté autant de soin à la présentation de son livre qu'à sa confection. L'illustration est riche et soignée et des bibliographies, un glossaire des termes techniques arabes et des tables en font un très commode instrument de travail. Félicitons aussi l'Institut des Belles-Lettres Arabes de Tunis qui en a assuré l'édition.

J. DESPOIS.

François Bonjan, *Au Maroc, en roulotte.* Hachette, Paris, 1950, in 16, 318 p. (Coll. « Choses vues. Aventures vécues »).

Voici, sans aucun doute, une excellente invitation au voyage, par un auteur qui est à la fois un des meilleurs connaisseurs et un des meilleurs écrivains du Maroc. Après quelques développements généraux sur le Maroc, nous partons, à la suite de notre guide, à Fès, dans le Moyen Atlas, le Rif, la Haute Moulouya, puis dans les steppes, les déserts et les oasis du Sud ; de là nous revenons sur Marrakech et le Haut Atlas occidental et nous visitons, pour terminer, les côtes et les ports de l'Atlantique. Chemin faisant des descriptions évocatrices nous font connaître des paysages variés ; nous prenons contact avec une humanité singulièrement diverse ; nous sommes mis au courant, presque sans nous en douter, des principaux problèmes marocains. L'auteur a poussé le scrupule jusqu'à donner, en appendice, un résumé de la situation politique, sociale et économique du Maroc, avec les précisions indispensables.

On ne saurait trop engager les esprits curieux à monter dans la roulotte de M. François Bonjean ; mais qu'ils se munissent d'une carte au départ.

J. Despois.

CHRONIQUE

76e CONGRES DES SOCIETES SAVANTES.

Le prochain Congrès des Sociétés savantes aura lieu à Rennes, à partir du 27 mars 1951. Les communications devront être adressées avant le 15 février au Ministère de l'Education Nationale, Service des Bibliothèques de France (Comité des Travaux historiques et scientifiques, Congrès des Sociétés savantes), 55, rue Saint-Dominique, Paris (VIIe). Un résumé succinct de chaque mémoire devra être joint au manuscrit.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1950)

Articles :

J. Berque. — Petits documents d'histoire sociale marocaine : les archives d'un cadi rural 113
J. Berque. — Un glossaire notarial arabo-chleuh du Deren (XVIIIe siècle), (*avec 1 carte et 1 planche hors texte*).. 357
G.-H. Bousquet. — Les conquêtes musulmanes et l'impérialisme arabe, par J. Schumpeter (1883-1950) 283
Chr. Courtois. — Saint Augustin et le problème de la survivance du Punique 259
M. Emerit. — Le conflit franco-marocain de 1844 d'après les notes de Warnier 399
M. Emerit et H. Pérès. — Le texte arabe du traité de la Tafna (*avec 2 planches hors texte*) 85
J. Guey. — Lepcitana Septimiana VI (1re partie), (*avec 2 figures et 6 planches hors texte*) 51
M. Mammeri. — Evolution de la poésie kabyle 125
J. Marion. — Les agglomérations antiques des environs de Paul-Robert (Départ. d'Alger), (*avec 40 figures et 3 planches hors texte*) 209
H. Pérès. — Voir M. Emerit et H. Pérès 85
G. Ch. Picard. — Un homme de confiance d'Hadrien : le consulaire Bruttius Praesens 25
A. Sautin. — La musique antique dans le monde oriental. La musique arabe (*avec 4 figures*) 298
X. Yacono. — Un contrat de colonisation sous le Second Empire 101

Notes et Documents :

G.-H. Bousquet. — Promenades sociologiques. IV. Le Boualif dans le Guergour 157
G.-H. Bousquet. — Notes sur quelques petites Bid'as 158
M. Emerit. — A propos des déportés du Second Empire... 153
M. Emerit. — Saulty Abd er-Rahman au service du Maroc.. 429
G. — Léon Roches et la chapelle de Sainte-Eugénie (1862).. 426

G. Marçais. — Une histoire du Maroc 431
G. Peyre. — Notes sur le Contrôle civil de Mahdia (Tunisie). 161
A. Sacerdoti. — Le plan du bagne de Tunis dit de Saint-Léonard et de Kara Ahmed (*avec 1 figure*) 149

Comptes Rendus. — F. Arnaudiès, *Le Maréchal Bugeaud* (M. Emerit), p. 195. — J. Baradez, *Fossatum Africae. Recherches aériennes sur l'organisation des confins sahariens à l'époque romaine* (Chr. Courtois), p. 184. — Fr. Bonjean, *Au Maroc, en roulotte* (J. Despois), p. 456. — G.-H. Bousquet, *Les grandes pratiques rituelles de l'Islam* (R. Le Tourneau), p. 190. — R. Burnand, *Le Duc d'Aumale et son temps* (M. Emerit), p. 194. — *La Chambre de Commerce de Marseille* (J. Despois), p. 198. — E. Dermenghem, *La vie de Mahomet* (G.-H. Bousquet), p. 446. — G. Esquer, *Histoire de l'Algérie* (M. Emerit), p. 191. — G. Esquer, *Alger et sa région* (J. Despois), p. 445. — H. A. R. Gibb et H. Bowen, *Islamic Society and the West. I. Islamic Society in the eigheenth century* (R. Le Tourneau), p. 450. — M. Hadj Sadok, *Description du Maghreb et de l'Europe au IIIe/IXe siècle* (R. Ben Cheneb), p. 448. — H. Isnard, *La réorganisation de la propriété rurale dans la Mitidja (1846-1867)*, (J. Despois), p. 196. — R. Le Tourneau, *Fès avant le Protectorat. Etude économique et sociale d'une ville de l'Occident musulman* (G.-H. Bousquet), p. 443. — G. G. Lapeyre et A. Pellegrin, *Carthage latine et chrétienne* (Chr. Courtois), p. 182. — M. Larnaude, *Algérie* (J. Despois), p. 181. — Lhaoussine Mtouggui, *Vue générale de l'histoire berbère* (R. Le Tourneau), p. 188. — Mlle G. Mollard, *L'évolution de la culture et de la production du blé en Algérie de 1830 à 1939* (J. Despois), p. 453. — H. Roseau, *Histoire d'un village d'Algérie. Novi, colonie agricole de 1848* (J. Despois), p. 198. — M. Vintéjoux, *Le miracle arabe* (R. Le Tourneau), p. 447. — P. Voizard, *Grand commis* (P. G.), p. 199.

Chronique. — L'Archéologie algérienne en 1949, par L. Leschi 201
76e Congrès des Sociétés Savantes 456

Assemblée générale du 5 février 1950 16
Liste des membres de la Société 5
Echanges de la *Revue Africaine* 14

Le Gérant : Gabriel Boujarel.

Imp. La Typo-Litho et J Carbonel, 2, rue de Normandie — Alger